

Gesves
"Le Pays où l'eau fait chanter la pierre"



GESVES

Terre d'accueil
et de ressourcement



© François Migonno

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES - ANNEE 2021 -

ART. L1122-23. CDLD



GESVES

Terre de biodiversité



© François Migonno



Gesves
"Une nature à découvrir"

© L. TILLEUX

© Cartine.fr

© L. TILLEUX



PREFACE

2021, une année de défis pour l'équipe communale

Si 2020 a été marqué par le début de la crise COVID, les douze derniers mois auront également apporté leur lot de challenges pour votre Administration communale.

Tout d'abord, le virus a continué d'imprimer sa marque sur la vie quotidienne, jusqu'au cœur même de l'équipe puisque plusieurs de ses membres ont malheureusement été contaminés, ce qui a perturbé le fonctionnement des services et nous a obligés à repenser notre façon de travailler. A ce titre, une pensée particulière va à Monsieur Marc EVRARD qui, alors que nous écrivons ces lignes, demeure en convalescence pour récupérer des séquelles de cette maladie.

En plus de la lutte contre le virus, nous avons également dû affronter les inondations du mois de juillet. Une épreuve que nous avons traversée sans trop de dégâts grâce à l'implication de l'ensemble du personnel communal qui a été constamment sur la brèche, mais aussi grâce à la solidarité de la population gesvoise à l'égard des concitoyens victimes de ces terribles intempéries.

Enfin, nous avons malheureusement perdu un membre de l'équipe en la personne de Monsieur Marcel HAULOT qui nous a quittés abruptement en juillet dernier. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Malgré ces coups du sort, 2021 aura aussi été une année qui nous aura permis de mettre en place de nouveaux projets comme vous le lirez dans les pages qui suivent. L'Administration a en outre accueilli deux nouveaux grades légaux : Cédric MARTIN en qualité de Directeur financier ainsi que moi-même comme nouvelle Directrice générale de l'Administration.

Par ailleurs, nous avons effectué l'évaluation à mi-mandat du Programme Stratégique Transversal qui trace les actions et perspectives pour toute la durée de la législature. Une démarche qui analyse le travail déjà réalisé et celui qui reste à accomplir.

Je conclurai en remerciant chaleureusement chaque membre de l'Administration pour leur dévouement et leur professionnalisme dans un contexte qui nous aura tous demandé des efforts de flexibilité et d'adaptation. Grâce au dynamisme et à l'esprit d'équipe qui caractérisent notre Administration, nous avons pu relever ces multiples défis avec succès.

M-A Hardy

Directrice générale





TABLE DES MATIERES

| | |
|---|--------------|
| AFFAIRES GENERALES | - 7 - |
| ORGANIGRAMME..... | - 8 - |
| COMPOSITION DU CORPS COMMUNAL | 9 |
| COMMISSIONS-COMITÉS-CONSEILS..... | 13 |
| PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL..... | 22 |
| RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES OU RGPD | 28 |
| PLAN GÉNÉRAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION COMMUNAL OU PGUI | 29 |
| COMMUNICATION | 30 |
| LOCATIONS ET MISES À DISPOSITION DE SALLES ET/OU MATÉRIEL COMMUNAL..... | 32 |
| MANIFESTATIONS – AUTORISATIONS - INFORMATIONS | 36 |
| RECETTES - TAXES..... | 37 |
| COMPTE COMMUNAL 2020..... | 45 |
| BUDGET COMMUNAL 2021..... | 46 |
| TISSU ASSOCIATIF | 47 |
| PERSONNEL..... | 48 |
| MARCHÉS PUBLICS TRAVAUX BÂTIMENTS | 53 |
| MARCHÉS PUBLICS TRAVAUX SUBSIDIÉS « VOIRIES »..... | 55 |
| MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, DE SERVICES ET DE FOURNITURES | 56 |
| PATRIMOINE | 59 |
| PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON..... | 62 |
| POPULATION & ELECTIONS | 64 |
| ETAT-CIVIL | 82 |
| ACCUEIL/CARTES IDENTITE/CERTIFICATS | 84 |
| PERMIS DE CONDUIRE/PASSEPORTS | 84 |
| ETRANGERS..... | 90 |
| INFORMATIQUE | 95 |
| SERVICES TECHNIQUES | 97 |
| SERVICE TECHNIQUE « BÂTIMENTS COMMUNAUX ET GARAGE » | 98 |
| SERVICE TECHNIQUE « VOIRIES » | 102 |
| SERVICE TECHNIQUE « ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ »..... | 105 |
| SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC..... | 107 |
| CADRE DE VIE | 108 |
| URBANISME | 109 |
| ENVIRONNEMENT & URBANISME | 112 |
| GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS | 122 |
| OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL- FONDATION RURALE DE WALLONIE (FRW)..... | 131 |



| | |
|--|------------|
| BIEN-ÊTRE ANIMAL..... | 136 |
| PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN) ET BIODIVERSITÉ | 140 |
| ENERGIE..... | 146 |
| POLITIQUES LOCALES ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (POLLEC) | 148 |
| MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE..... | 152 |
| LOGEMENTS..... | 162 |
| VIE SOCIALE..... | 170 |
| TOURISME..... | 171 |
| CULTURE..... | 179 |
| BIBLIOTHÈQUE..... | 181 |
| RELATIONS NORD-SUD..... | 190 |
| PLAN DE COHÉSION SOCIALE..... | 193 |
| ACCUEIL TEMPS LIBRE | 198 |
| PLAINE DE VACANCES | 201 |
| CONSULTATIONS ONE | 206 |
| CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS | 208 |
| JEUNESSE..... | 214 |
| 3 ^{ÈME} AGE..... | 221 |
| INDÉPENDANTS ET PME..... | 222 |
| ENSEIGNEMENT..... | 223 |
| PARTENAIRES..... | 251 |
| CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE | 252 |
| GESVES EXTRA ASBL..... | 258 |
| AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI..... | 264 |
| SPORTS | 267 |
| CRÈCHES COMMUNALES..... | 272 |
| GAL PAYS DES TIGES ET CHAVÉES ASBL..... | 278 |



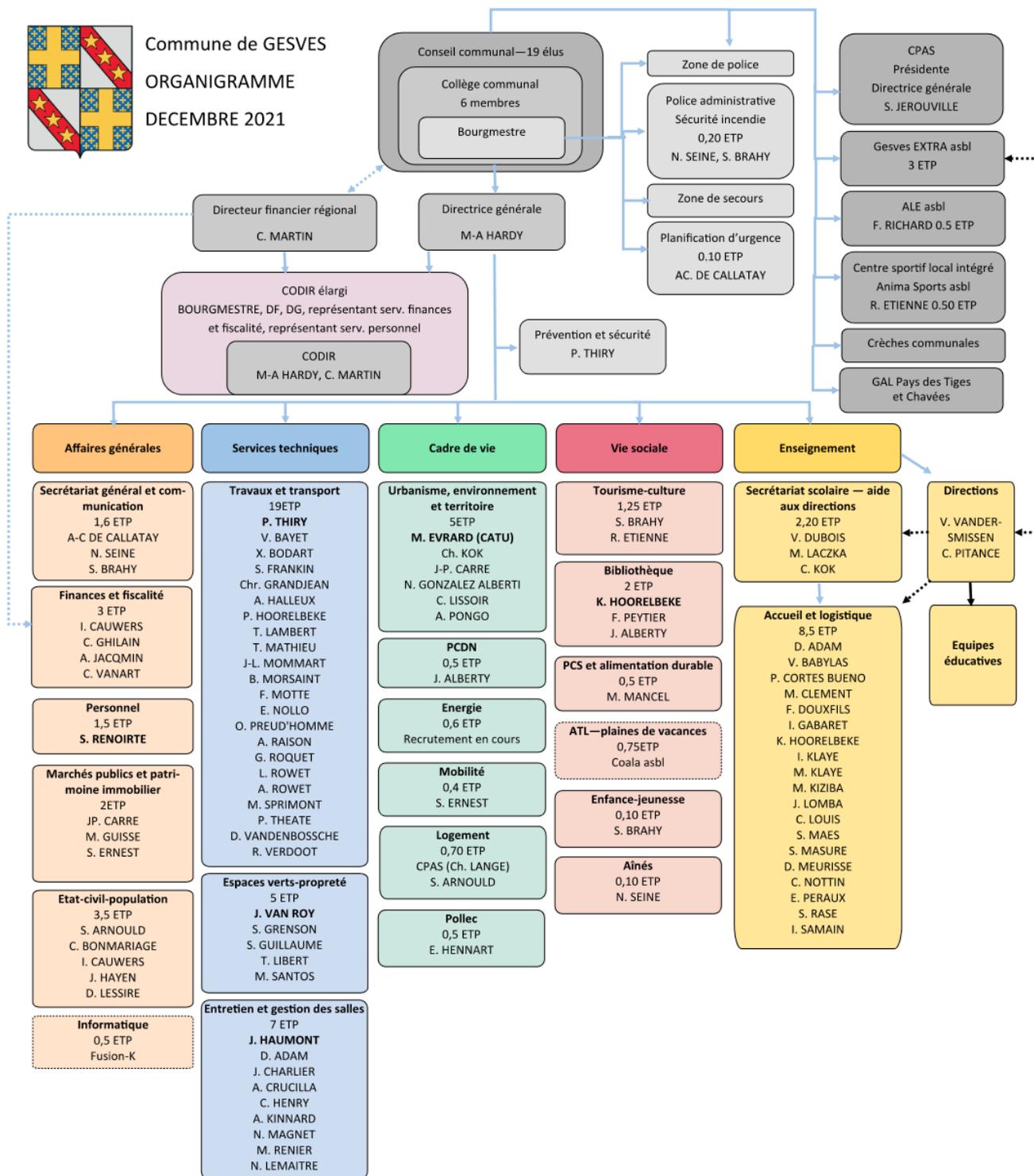
AFFAIRES GÉNÉRALES



ORGANIGRAMME



Commune de GESVES
ORGANIGRAMME
DECEMBRE 2021



COMPOSITION DU CORPS COMMUNAL

LE COLLÈGE COMMUNAL



Monsieur Martin VAN AUDENRODE – Bourgmestre 083/670.330 – 0474/913.626
bourgmestre@gesves.be

Attributions : Sécurité, Finances/Taxes, Personnel, Communication, Plan de Cohésion Sociale (PCS), pilotage du Programme Stratégique Transversal (PST), Mariages, Population, Etat Civil, ALE, Police, PGIU, Informatique, Assurances et Marchés publics



Madame Cécile BARBEAUX – 1^{ère} Echevine **0474/499.042**
cecile.barbeaux@gesves.be

Attributions : Agriculture, Développement rural, Energie, Environnement, Mobilité et Sécurité Routière, Alimentation durable, Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN), « Zéro déchets », Calamités publiques, gestion des cours d'eau.



Monsieur Philippe HERMAND – 2^{ème} Echevin **0495/23.76.18**
philippe.hermand@gesves.be

Attributions : Urbanisme, Aménagement du Territoire, Sport et Infrastructures Sportives, Festivités, Prêt Matériel, Gestion des Salles, PME, Economie, Emploi (sauf ALE), Patrimoine communal et Petit patrimoine.



Madame Michèle VISART – 3^{ème} Echevine **0495/122.102**
michele.visart@gesves.be

Attributions : Culture, Enseignement et Infrastructures Scolaires, Participation Citoyenne, Jeunesse, Petite Enfance, Enfance, Relations Nord&Sud et Patrimoine Culturel



Monsieur Benoit DEBATTY – 4^{ème} Echevin **0498/512.637**
benoit.debatty@gesves.be

Attributions : Travaux (voirie, bâtiments, garage), Fabriques d'Eglise, Tourisme, Cimetières, Eclairage public.



Madame Nathalie PISTRIN – Présidente du CPAS **083/670.325 – 0477/391.630**
nathalie.pistrin@gesves.be

Attributions : Affaires sociales, aînés, logement, Bien-être animal et Handicontact



LE COMITÉ DE DIRECTION



Madame Anne-Catherine de CALLATAY – Directrice générale faisant fonction
du 1^{er} au 31 janvier et du 1^{er} au 31 mars 2021

083/670.338

secretariat@gesves.be



Madame Nathalie SEINE – Directrice générale faisant fonction
du 1^{er} au 28 février 2021

083/670.202

nathalie.seine@gesves.be



Madame Marie-Astrid HARDY – Directrice générale
depuis le 1^{er} avril 2021

Secrétariat : 083/670.338

dg@gesves.be



Monsieur Cédric MARTIN - Directeur financier Commune/CPAS
....depuis le 1^{er} janvier 2021

083/670.328

cedric.martin@gesves.be

LES SÉANCES DU COLLÈGE COMMUNAL

Les réunions du Collège communal se tiennent en principe tous les lundis dès 13h30 en l'Administration communale et à huis clos. Cette année, dans le respect des mesures de sécurité mises en place pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus, certaines séances ont eu lieu en vidéoconférence.

Le Collège communal s'est réuni 52 fois à la date du 30 novembre 2021 et a étudié 1.522 points à l'ordre du jour.



LE CONSEIL COMMUNAL

Les attributions du Conseil communal sont de deux ordres : les matières d'intérêt communal, qui sont ses attributions propres inhérentes au pouvoir communal, et des matières d'intérêt général, pour lesquelles son intervention est expressément requise par la loi ou l'autorité supérieure.

Le pouvoir communal est souverain dans son propre domaine. Il ne doit rendre compte de ses actes que dans la limite tracée par la loi et sous réserve de l'intervention de l'autorité de tutelle.

Parmi les attributions les plus importantes du Conseil communal, il y a chaque année, l'approbation des comptes annuels de l'exercice précédent et le vote du budget de l'exercice suivant.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

| | Fonction | Adresse | Groupe |
|------------------|--|--|--------|
| COLLEGE COMMUNAL | BOURGEMESTRE | | |
| | Martin VAN AUDENRODE | Rue du Houyoux, 1D à 5340 Gesves | RPG + |
| | ECHEVINS | | |
| | Cécile BARBEAUX | Rue du Chaurlis, 32 à 5340 Gesves | ECOLO |
| | Philippe HERMAND | Bosimont, 5 à 5340 Gesves | RPG + |
| | Michèle VISART | Rue des Ecoles, 27 à 5340 Faulx-Les Tombes | ECOLO |
| | Benoit DEBATTY | Rue des Bonniers, 18 à 534 à Gesves | RPG + |
| | PRESIDENT DU CPAS (voix consultative) | | |
| | Nathalie PISTRIN | Rue du Chaurlis, 15 à 5340 Gesves | RPG + |
| | PRESIDENT | | |
| | André VERLAINEjusqu'au 24 février 2021 | Rue de Houte, 4 à 5340 Gesves | RPG + |
| | Corentin HECQUETdepuis le 24 février 2021 | Rue de Brionsart, 53 à 5340 Gesves | ECOLO |
| | CONSEILLERS | | |
| | Francis COLLOT | Rue de la Forme, 6 à 5340 Gesves | RPG + |
| José PAULET | Rue de Bellaire, 19 à 5340 Haltinne | Indépendant | |
| Simon LACROIX | Rue du Centre, 39 à 5340 Sorée | GEM | |
| Eddy BODART | Route d'Andenne, 1 à 5340 Faulx-Les Tombes | GEM | |
| Annick SANZOT | Rue de la Chapelle, 21 à 5340 Gesves | Indépendante | |



| | | |
|------------------|---|-------|
| Carine DECHAMPS | Rue de Loyers, 15 à 5340 Mozet | GEM |
| André BERNARD | Rue de Han, 26 à 5340 Haltinne | GEM |
| Denis BALTHAZART | Moulin des Anglais, 6 à 5340 Faulx-Les Tombes | GEM |
| Maggi LIZEN | Baty Pire, 4 à 5340 Gesves | RPG + |
| Mélanie WIAME | Rue de la Briqueterie, 1A à 5340 Faulx-Les Tombes | GEM |
| Joseph TOUSSAINT | Petit Pourrain, 11 à 5340 Gesves | GEM |

Le Conseil communal, y compris le Bourgmestre et les Échevins, est composé de 19 membres (le nombre d'habitants de la Commune de Gesves se situant entre 7.000 et 8.999 habitants au moment des élections de 2018). Pour rappel, les réunions du Conseil communal sont publiques (CDLD, art. L1122-20, al. 1^{er}).

Le Conseil communal s'est réuni 10 fois et à la date du 30 novembre 2021, a étudié 170 points à l'ordre du jour des séances publiques et 97 points à l'ordre du jour des séances à huis clos.



COMMISSIONS-COMITÉS-CONSEILS

"Démocratie, transparence et participation"

ACCUEIL TEMPS LIBRE - LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCUEIL (CCA)

La Commission Communale de l'Accueil s'est réunie à quatre reprises en 2021 (trois fois en visioconférence, une fois en présentiel). Les principaux points à l'ordre du jour étaient :

- L'évaluation du Plan d'Action Annuel (PAA) 2020-2021 ;
- L'édition du Plan d'Action Annuel (PAA) 2021-2022 en lien avec le programme CLE ;
- La formation ATL mise en place à Gesves et Ohey ;
- Les plateformes provinciales ATL ;
- Les différents protocoles d'accueil ATL liés à la situation sanitaire ;
- Le déménagement des de la Coordination ATL et de Gesves EXTRA sur le site de la Pichelotte ;
- La réorganisation au sein de Gesves EXTRA ;
- Les activités des opérateurs identifiés à l'ONE pendant les congés scolaires ;
- Le salon de l'éducation à Marche-en-Famenne.

Les procès-verbaux de la CCA sont téléchargeables sur le site www.gesves.be

Composition de la CCA :

| NOM | PRENOM |
|---------------|-----------|
| VISART | Michèle |
| LIZEN | Maggi |
| BODART | Eddy |
| HECQUET | Corentin |
| PISTRIN | Nathalie |
| LACROIX | Simon |
| PITANCE | Christine |
| YSEBAERT | Françoise |
| TONNEAU | Nathalie |
| VANDERSMISSEN | Vincent |
| DEDAVE | Mathilde |
| SMEETS | Stéphanie |
| PICRON | Pascale |
| FONTNOY | Valérie |
| MISSON | Séverine |
| LORETTE | Fanny |
| CONSTANT | Valérie |
| COLIN | Isabelle |
| HUBEAUX | Agnès |
| DAI PRA | Hugues |
| SOUMILLION | Marie |



| | |
|---------------|------------|
| DE BACKER | Justine |
| VAN AUDENRODE | Martin |
| DELAHAIE | Sophie |
| HERMANS | Sébastien |
| JULIEN | Olivia |
| FESTERS | Stéphanie |
| ETIENNE | Renaud |
| DUEZ | Christophe |
| GEERKENS | Olivier |
| VAN BELLE | Dominique |
| VANESSE | Isabelle |

COMMISSION DU TROPHÉE COMMUNAL DU MÉRITE

Le Trophée Communal du Mérite a été initié le 15 mai 1995 par le Conseil communal qui en a arrêté le règlement d'ordre intérieur. Cette commission est constituée de membres désignés au fil du temps par les Conseils communaux successifs depuis 2001. Au vu de la crise sanitaire et du manque de candidatures, la Commission du Trophée communal du Mérite, ne s'est pas réunie.

COMITÉ DE CONCERTATION COMMUNE-CPAS

Le Comité de Concertation Commune – C.P.A.S. est composé du Bourgmestre, de la Présidente du C.P.A.S., de la Directrice générale de la Commune, de la Directrice générale du C.P.A.S., de 2 représentants du Conseil communal et de 2 représentants du Conseil de l'Action Sociale.

Actuellement, les 2 représentantes du Conseil communal sont Mmes Cécile Barbeaux et Maggi Lizen, et les 2 représentants du Conseil de l'Action sociale sont Ms. Michel Degodenne et Arnaud Deflorenne.

Le Directeur financier est également convié aux réunions du Comité, lorsqu'il y est discuté de points qui pourraient avoir un impact sur les finances communales (budget, compte, modifications budgétaires). Dans le cas de Gesves, le Bourgmestre a également en charge les finances. Si un Echevin devait reprendre cette matière en charge à l'avenir, alors il serait également invité aux réunions du Comité de Concertation dès lors qu'il est question de points pouvant impacter les finances de la Commune.

Le Comité de Concertation s'est réuni à 3 reprises en 2021 :

- En juin, en visioconférence, pour discuter du compte 2020 du C.P.A.S. ;
- En octobre, en présentiel, pour faire le point sur les modifications budgétaires 2021 du Centre (à l'ordinaire et à l'extraordinaire).
- En décembre, en visioconférence, pour examiner le projet de budget 2022 du Centre et pour établir le rapport annuel consacré aux synergies et économies d'échelle entre la Commune et le C.P.A.S.



COMMISSION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Commission sécurité routière est composée de 39 membres représentant les différents villages de l'entité.

| NOM | PRENOM |
|-----------------|---------------|
| BAUDELET | Philippe |
| BURTON | Yves |
| CARPENTIER | Daniel |
| CHARLES | Noël |
| CHARLES-RASQUIN | Marie-Anne |
| CHAVEE | Patricia |
| CUVELIER | Isabelle |
| DE CORTE | Eric |
| DEBATTY | Benoît |
| DEFLORENNE | Arnaud |
| DEHARENG | Jean |
| DELLOY | Luc |
| DESSART | Philippe |
| ELOY | Freddy |
| ESTIENNE | Tanguy |
| FERRAILLE | Jean-Philippe |
| FOURNEAU | Stéphanie |
| FOX | Stanley |
| FRANCOIS | Christian |
| GOSSERIES | David |
| GOUVERNEUR | Francis |
| GUILLAUME | Philippe |
| HMAOUI | Mina |
| MABILLE | Catheline |
| MAROT | Amélie |
| MOREAU | Jacques |
| OGER | Thierry |
| PAULET | José |
| PICRON | Pascale |
| PIERRARD | Agnès |
| PIGNOLET | Magali |
| QUINAUX | Michel |
| RASE | Didier |
| SANZOT | Annick |
| TILLIEUX | Albert |
| VAN WITTENBERGE | Jean-François |
| VANAUDENRODE | Martin |
| VANDEVEN | Guy |



COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

La Commission Consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la mobilité (CCATm), installée suivant l'Arrêté Ministériel du 19/07/2019 est composée de 17 membres. Au 30 novembre 2021, elle s'est réunie à 6 reprises et a remis 42 avis à la demande du Collège communal.

| | | | |
|--|--|---|--|
| <i>Président</i> : Paul VAN DAMME | | suivant l'Arrêté Ministériel du 19/07/2019 | |
| <i>Membres Effectifs</i> avec voix délibérative en cas de vote | | <i>Membres Suppléants</i> Sans voix délibérative sauf si devient effectif | |
| Jean-Claude FONTINOY, Vice-Président..... | | André VERLAINE | |
| Denis BALTHAZART..... | | Carine DESCHAMPS | |
| Paul DENBLYDEN..... | | Alain PIERLOT, Vice-Président | |
| Chantal LINDEN..... | | Kristel GALLOY | |
| Séverine BAUDOIN..... | | Roger MESTACH | |
| Catherine MABILLE..... | | Jacques MOREAU | |
| Florianne MOSSOUX..... | | Alain HUYBERECHTS | |
| Vincent CLOOTS..... | | Sven BONNE | |

CONSEIL COMMUNAL DES AÎNÉS

A la date du 30 novembre 2021, le Conseil Communal des Aînés est composé comme suit :

| NOM | PRENOM |
|------------|------------|
| BONMARIAGE | André |
| BONET | Henri |
| CARPENTIER | Yvonne |
| CAUWE | Francisca |
| DELHALLE | Jeaninne |
| FONTINOY | Marie |
| HINCOURT | Jacqui |
| ISTAT | Eliane |
| LESUISSE | Françoise |
| MALHERBE | Rosa |
| PAQUES | Arlette |
| PEYTIER | Jean |
| PISTRIN | Nathalie |
| THIANGE | Bernadette |
| VRANCKEN | Huguette |

Le C.C.A. est au service de l'intérêt général. Il a plusieurs objectifs.

Sa mission principale est de débattre des enjeux communaux et de fournir au Collège communal et au Conseil communal des avis et recommandations en liaison avec la « déclaration de politique générale » et le « Plan Stratégique Transversale (P.S.T.) » ;



Il émet des avis autant d'initiative qu'à la demande. Il est également tenu informé du suivi des projets concernés.

Ce faisant, il doit spécialement s'assurer de l'intégration des besoins des seniors dans les politiques menées et les décisions prises.

Le C.C.A. doit particulièrement veiller à :

1. maintenir la place des aînés en tant que citoyens à part entière dans la commune
2. faire prendre conscience à tous les seniors du rôle qu'ils ont à jouer en raison de leur expérience et du devoir de mémoire qui est le leur
3. faire vivre les mécanismes de concertation et de dialogue mis à leur disposition
4. faire s'élever les débats au profit de tous avec le recul qu'ils ont acquis par leur pratique de vie.
5. consulter la population concernée ainsi que les divers groupes et organismes afin de déterminer quelles sont les questions d'actualité et en faire part au Collège, communal, au Conseil communal
6. examiner la situation des aînés du point de vue moral, matériel et culturel et faire connaître leurs aspirations et leurs droits

COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est composée de 48 membres, dont le Bourgmestre et 11 représentants du Conseil communal.

| NOM | PRENOM |
|---------------|-----------|
| VAN AUDENRODE | Martin |
| BARBEAUX | Cécile |
| VISART | Michèle |
| DEBATTY | Benoit |
| LIZEN | Maggi |
| HERMAND | Philippe |
| VERLAINE | André |
| PAULET | José |
| TOUSSAINT | Joseph |
| BERNARD | André |
| LACROIX | Simon |
| VAN DAMME | Paul |
| CARPENTIER | Daniel |
| BAILLY | Philippe |
| CAILTEUX | Daniel |
| CAMBIER | Chantal |
| DELLOY | Luc |
| DEVILLET | Muriel |
| DUMONT | Caroline |
| FRANCOIS | Christian |
| GOOSKENS | Sylvie |
| HECQUET | Corentin |
| HYDEX | Naureen |
| LAEVAERT | Stephan |



| | |
|----------------|--------------|
| MATHIEU | Audrey |
| PIERARD | Ludovic |
| PIERLOT | Alain |
| PLANCHON | Viviane |
| SCHOORMAN | Marie-Noëlle |
| VAN DEN BROECK | Daniel |
| OGER | Thierry |
| DE THYSEBAERT | Frédéric |
| DAEMEN | Jean-Marie |
| DEFOIN | Sylvie |
| UYTTENHOVE | Christian |
| CAUDRON | Mary-Jane |
| BOGAERTS | Pierre |
| DEBOSSINES | Colette |
| DELFORGE | David |
| GILLOTIN | Sébastien |
| MOTTART | Nathalie |
| CHAVEE | Patricia |
| DE NEYER | Isabelle |
| ELOY | Freddy |
| JADOT | Manon |
| LAURENT | Isabelle |
| MOTTE | Guy |
| VRANCKEN | Huguette |

COMMISSION COMMUNALE DE CONSTATS DE DÉGÂTS AUX CULTURES

Dans le cadre des constats de dégâts aux cultures, la Commission n'avait pas dû être convoquée de 2013 à 2016. Toutefois, depuis 2017 les agriculteurs font face aux problèmes de sécheresse **chaque été, et pour la première fois, aux intempéries de 2021.**

Les membres de la commission désignés en 2019 sont :

| NOM | PRENOM |
|---------------|----------|
| VAN AUDENRODE | Martin |
| NIHOUL | Philippe |
| GALET | Marcel |
| BOIGELOT | Alain |
| GROGNA | Philippe |
| DELLOY | Luc |
| ERNEST | Cathy |
| PAQUET | Michel |

En 2021, ce sont les intempéries qui ont impactés 10 agriculteurs. Les dossiers de demande de reconnaissance de calamité agricole ont été transmis en novembre via le guichet des pouvoirs locaux.



COMMISSION ALIMENTATION DURABLE ET AGRICULTURE

Vu la volonté de développer les circuits courts et valoriser les ressources locales, notamment agricoles, la commune s'est inscrite dès janvier 2019 dans la dynamique du Green deal cantines durables mis en place par la Région wallonne. Dans la foulée, le Collège et le Conseil communal ont créé une commission « agriculture et alimentation durable » rassemblant citoyens, maraîchers et agriculteurs :

| NOM | PRENOM |
|----------|-------------|
| GALET | Marcel |
| HYDER | Naureen |
| LAMBOTTE | Bruno |
| HECQUET | Corentin |
| RICHARD | Pierre |
| DELLOY | Luc |
| BOIGELOT | Alain |
| BOUVY | Jean-Martin |
| CAMBIER | Chantal |
| VANDAMME | Paul |
| OGER | Thierry |
| PIERLOT | Alain |
| BAILLY | Anne |
| BAILLY | Philippe |
| BARE | Martine |
| DIEU | Adélaïde |

Cette commission citoyenne est ouverte. Dès lors, toute personne intéressée peut la rejoindre par la suite.

Après une réflexion sur les différentes actions à développer, les membres ont décidé de travailler prioritairement sur les thématiques suivantes :

- Développer une filière locale « de la céréale au pain »
- Associer les enfants des écoles dans la production de légumes qui pourraient être utilisés dans les repas
- Faciliter et mettre en lumière les producteurs locaux : journaux, pubs, communiqués de presse, etc.
- Travailler avec les agriculteurs sur les méthodes alternatives de production pour diminuer les phytos et l'érosion du sol



GROUPE NATURE ET BIODIVERSITE

Dans le cadre de l'élaboration du PCDR, plusieurs réunions thématiques ont eu lieu, dont une concernant la thématique environnementale. A la suite de cette réunion, un groupe de travail « Nature et Biodiversité » regroupant es citoyens et des agriculteurs a été constitué. Elle est composée des membres suivants :

| NOM | PRENOM |
|------------|-------------|
| BARE | Martine |
| BOIGELOT | Alain |
| BOIGELOT | Clément |
| CAMBIER | Chantal |
| DAEMEN | Jean-M |
| DEBOSSINES | Colette |
| DODEUR | Gwenn |
| DUMONT | Caroline |
| FRANCOIS | Christian |
| GESQUIERE | Raymond |
| GILLET | Pauline |
| GILLOTIN | Sébastien |
| HECQUET | Corentin |
| HENNART | Jean-Claude |
| JAILLET | Mathieu |
| LEONET | Adeline |
| MOREAU | François |
| NOEL | Jean-Pierre |
| OGER | Thierry |
| PAULET | José |
| PIERLOT | Alain |
| RENARD | Patrick |
| UYTTENHOVE | Christian |
| BERNA | Nancy |

Julie Goovaerts et Katty De Grootte, agents de la FRW et coordinatrices du PCDR, assurent également la coordination du groupe Nature et Biodiversité. Cette commission citoyenne est ouverte. Dès lors, toute personne intéressée peut la rejoindre par la suite.



COMMISSION CLIMAT

En décembre 2019, le Conseil communal a voté une motion déclarant la commune en état d'urgence climatique. Dans ce cadre, la commune s'est fixée comme objectif d'atteindre la neutralité carbone avant 2050 et de tendre vers une diminution de 55% de la production de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990). Cette motion prévoit la mise en œuvre de différents outils pour atteindre cet objectif et notamment la mise en place d'une commission Climat.

La Commission est composée des membres suivants :

| NOM | PRENOM |
|---------------------|---------------|
| LEONET | Adeline |
| HENNART | Eliabel |
| SONNY | Damien |
| TOUSSAINT | Gilles |
| HUBEAUX | Agnès |
| HARDY | Marie-Astrid |
| CHAPELLE | Gauthier |
| BERNA | Nancy |
| DEFLORENNE | Arnaud |
| PAULET | José |
| TILLIEUX | Léon |
| POUPPEZ DE KETTENIS | Sébastien |
| DENAMUR | Maud |
| LAMBERT | Jean-Marc |

Cette commission citoyenne est ouverte. Dès lors, toute personne intéressée peut la rejoindre par la suite.

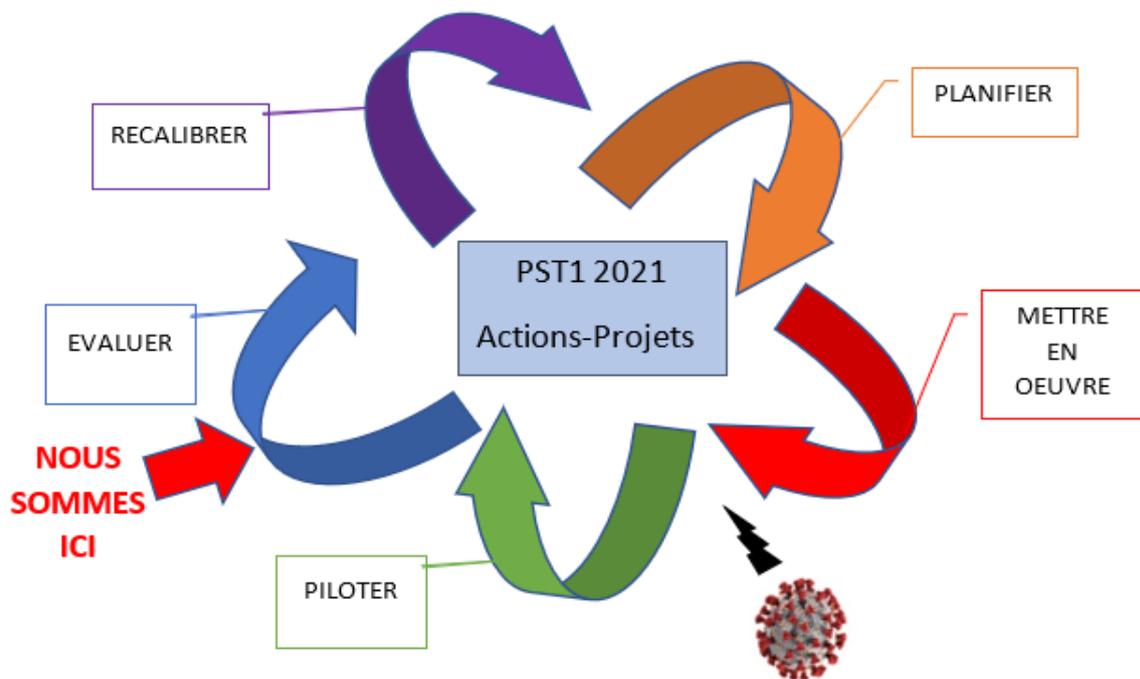
En 2021, la Commission Climat s'est réunie 11 fois.



Le 25 septembre 2019, le Conseil communal prenait acte du premier PST de la commune de Gesves. En 2021, arrivés à mi-législature, la 1^{ère} évaluation du PST est réalisée.



LE CYCLE DE VIE DU PST 1



En 2021, le PST, c'est :

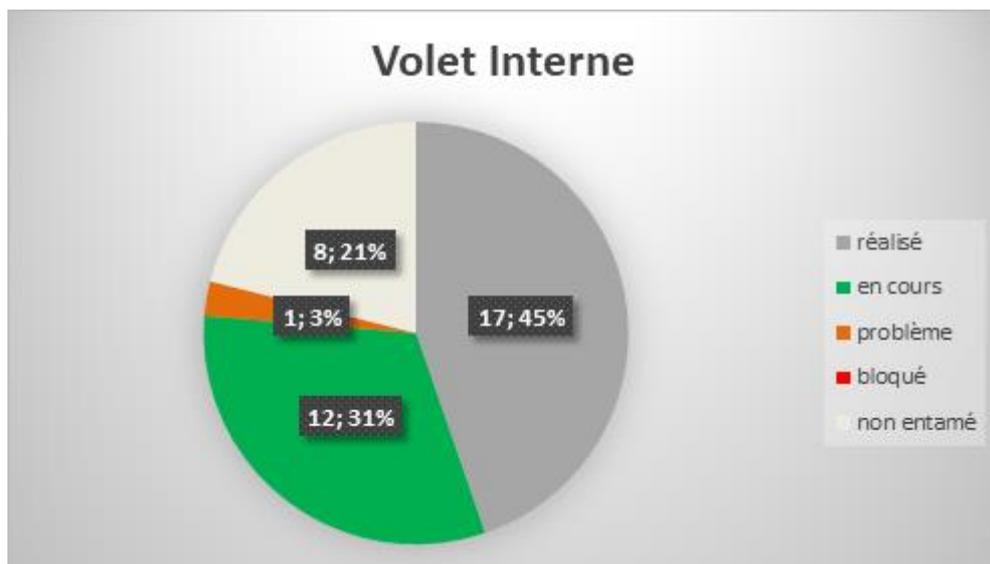
- La participation à 2 webinaires organisés par l'UVCW sur la proposition de méthodologie pour évaluer le PST
- La rencontre de chaque agent communal pour la mise à jour des actions
- La rédaction du rapport d'évaluation
- Une enquête à destination des agents

Mais aussi :

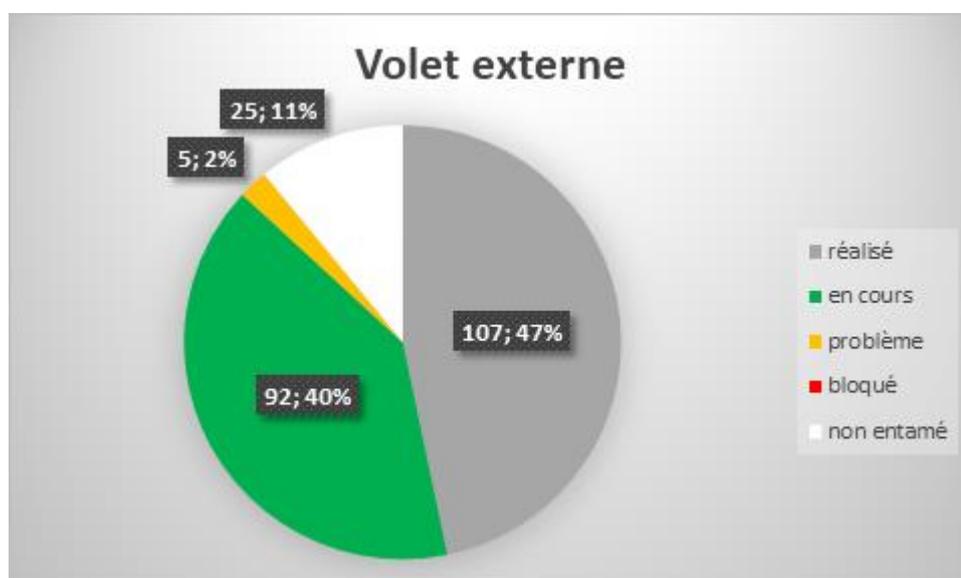
- 2 volets (interne et externe)
- 6 Objectifs stratégiques (2 dans le volet internet et 4 dans le volet externe)
- Xx Objectifs opérationnels (dans le volet internet et dans le volet externe)
- Actions de projets (dans le volet internet et dans le volet externe)
- 267 Tâches (38 dans le volet internet et 229 dans le volet externe)



Etat d'avancement des tâches du PST :



| | | |
|----|-----------------------|-----|
| 17 | terminées | 45% |
| 12 | en cours | 31% |
| 1 | problème | 3% |
| 0 | bloquées ou reportées | 0% |
| 8 | non commencées | 21% |



| | | |
|-----|-----------------------|-----|
| 107 | terminées | 47% |
| 92 | en cours | 40% |
| 5 | problème | 2% |
| 0 | bloquées ou reportées | 0% |
| 25 | non commencées | 11% |



Globalement, sur les 267 tâches qui composent le PST, 228 tâches sont en cours de réalisation ou terminées soit 85%.

Synergies PST Commune-Cpas

PCS et POLLEC : Les PST Commune et CPAS ainsi que le tableau de bord des synergies ont été présentés aux nouveaux agents responsables PCS et POLLEC. Les agents sont déjà sensibilisés aux synergies entre les deux entités en matière de cohésion sociale et de réflexion-énergie

PST Cpas 2021-2022

FICHES-ACTIONS en synergie COMMUNE-CPAS et partenariat GAL

3 AXES : 1. AINES 2. ENERGIE 3. INSERTION

| AXE | PST Cpas | FICHE-ACTION CPAS | Partenariat GAL | PST Commune | FICHE-ACTION COMMUNE |
|-----|-------------|--|---|--------------------|---|
| 1 | 1.1.3.5 | Renforcer la collaboration avec les 4 services d'aide à domicile | Communication PCS | 2.3.11.2 | Développer et promouvoir des services permettant le maintien à domicile (« boîte à tartines ») |
| 1 | 2.4.4.2 | Assurer une large communication des services existants | Guide des aînés | 2.3.11.3 | Assurer une bonne communication aux aînés sur les services disponibles |
| 2 | 2.1.3.7 | Diminuer les dépenses énergétiques | PAPE Diagnostic audit énergétique – Primes | 2.4.3.1 | Renforcer la communication entre conseiller en énergie et assistantes sociales |
| 2 | 2.3.4.1 | Adopter les bonnes pratiques en matière d'énergie (logements) Evaluer le PAPE au terme de 2 ans (tuteur/trice en énergie ?) | PAPE – Subsidés SPW 9.600 € 2021-2022 POLLEC Empreintes Ecowatchers | 2.4.3.2 | Réaliser des ateliers collectifs de sensibilisation aux économies d'énergie |
| | 2.5.1.2 | Planifier des ateliers de type éducatif d'insertion sociale : atelier à thème, utilisation raisonnée de l'énergie | PCS Ecowatchers ZD | 2.4.5.3 2.4.5.5 | Poursuivre le défi « Zéro Déchet » Utiliser des produits respectueux de l'environnement et de la santé dans tous les bâtiments communaux |



| | | | | | |
|------|------------------------|--|--|------------------------|---|
| 3 | 2.1.6.4 | Assurer les synergies avec le PCS : participer au projet de la création d'une épicerie sociale | PCS ↔ | 2.2.3.3 | Envisager la mise en place d'une épicerie sociale |
| AXE | PST Cpas | FICHE-ACTION | Partenariat GAL ↔ | PST Commune | FICHE-ACTION |
| 1-3 | 2.4.4.1 2.5.1.6 | Evaluer les besoins en matière de livraison à domicile : Collaboration avec Compagnons du Samson – FSA et cuisine collective Poursuivre la dynamique du service maraîchage les Compagnons du Samson | Projet alimentation durable « Nourrir le territoire » 2022 7 communes : 2 (GAL) 1. Créer un Conseil politique alimentaire 2. Piste maraîchère 3. Piste fromagère GREENDEAL (labellisation) ↔ | 2.2.6.1 2.2.6.2 | Soutenir le développement de la Cocoricooop Mettre en place une cuisine de collectivité en collaboration avec les Compagnons du Samson |
| 3 | 1.1.3.8 | Etendre l'offre de formations à destination des personnes en insertion | GAL – partenariat EFT Espace Ciney – Filière BOIS – Projet plaquettes – 10.000 € Réunion 2022 PCS ↔ | 2.1.6.5 | Favoriser la communication avec le GAL |
| INT. | 1.1.5.10 | Evaluer les risques psychosociaux | GAL – pérenniser les groupes de paroles en balades 2022 : public cible – managers | 1.2.2.1 | Prendre des mesures adéquates en matière de sécurité et de bien-être au travail |

BAROMETRE Fiches-actions et objectifs opérationnels 2021

(Détails annexés au rapport d'évaluation PST)



En conclusion

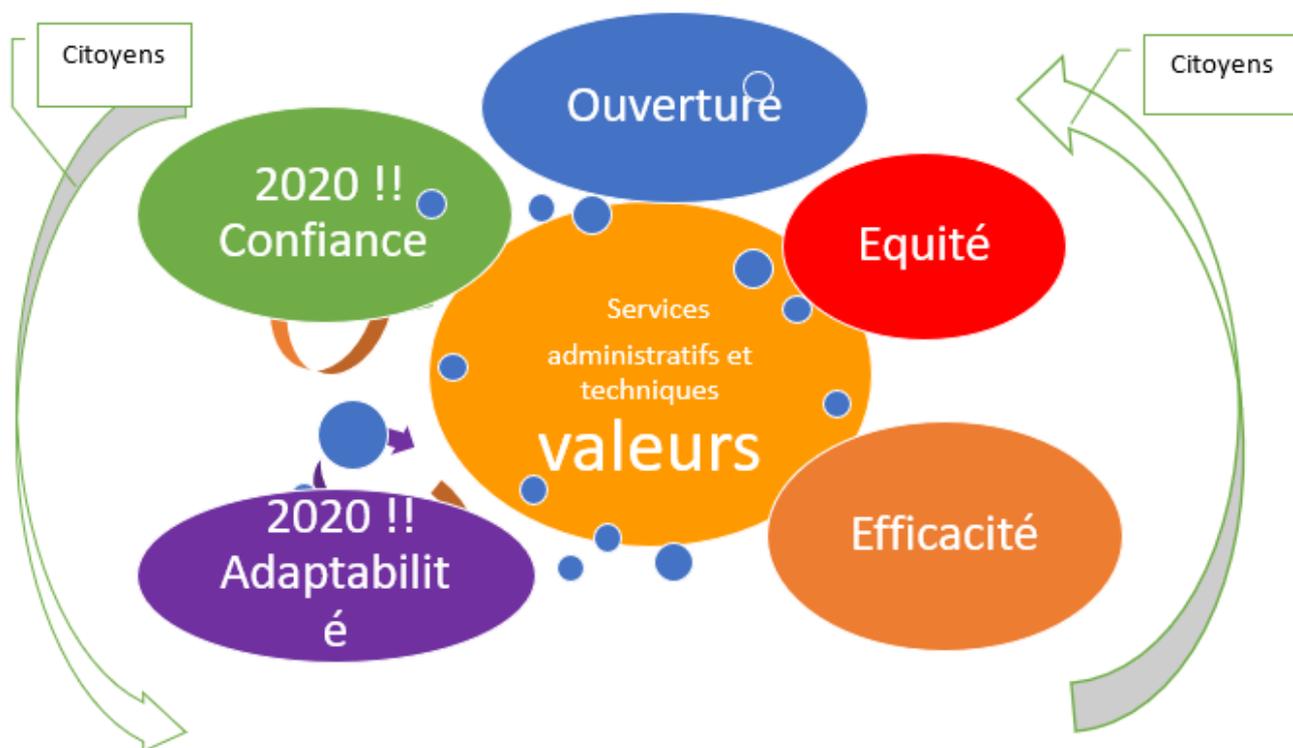
L'outil PST élaboré permet à chaque acteur des services administratifs et techniques de prendre conscience de l'organisation structurelle transversale, de la charge de travail et de la diversité des tâches à réaliser en vue du développement des politiques sociales, économiques et environnementales définies par la DPC 2018-2024.

C'est également le caractère évolutif du PST qui permet de recalibrer les actions-projets et leur budgétisation en fonction des événements extérieurs et des impondérables ...

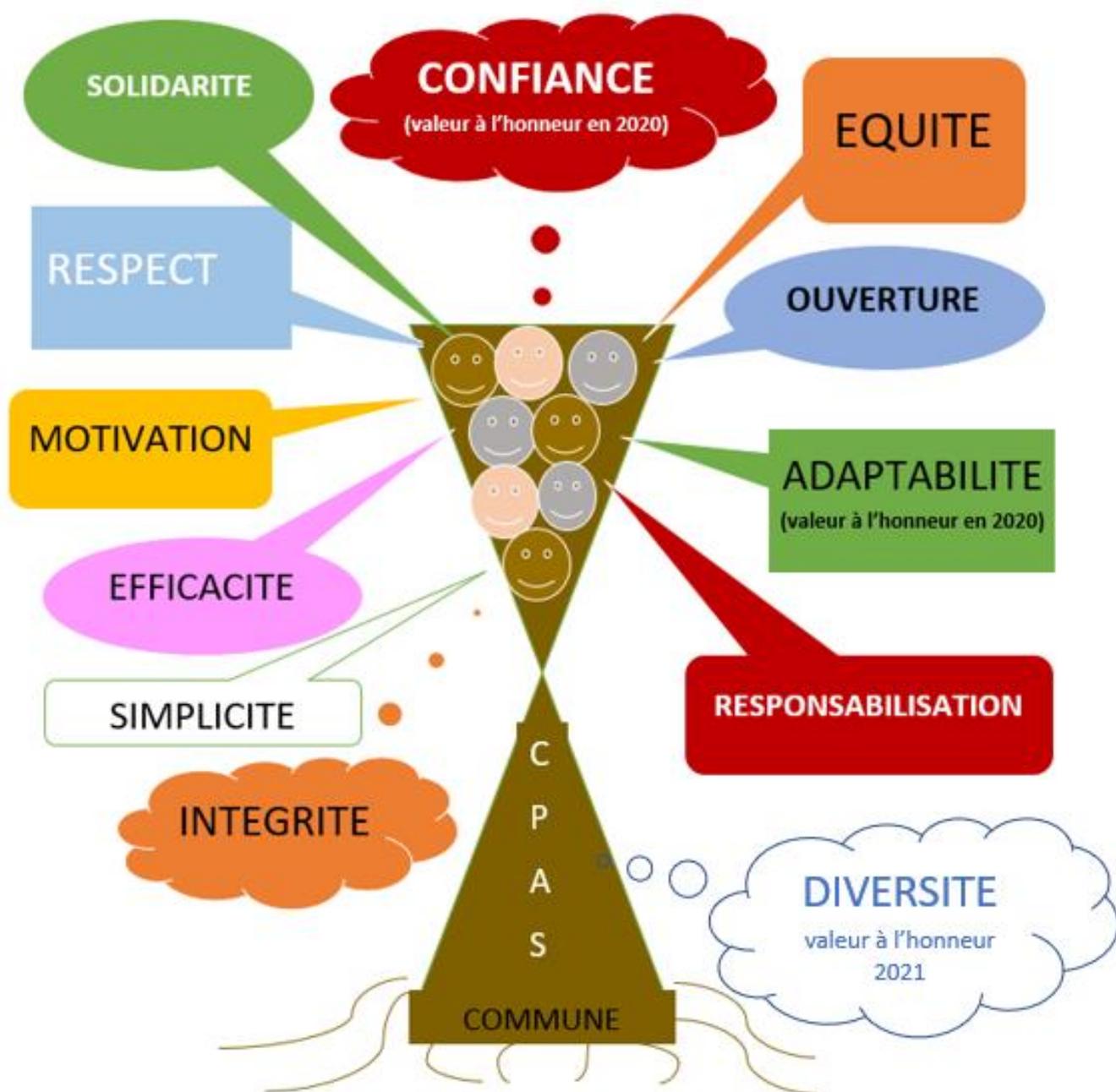
A noter que le socle du PST est basé sur les VALEURS de l'administration :

OUVERTURE, EQUITE, CONFIANCE, ADAPTABILITE, EFFICACITE

Le résultat du petit sondage interne pour le choix de la valeur à mettre à l'honneur en 2020 avait mis en exergue la **CONFIANCE** mais la crise du COVID-19 nous a largement invités à faire preuve également d'**ADAPTABILITE** !



L'arbre à VALEURS - Commune et CPAS



Commune et CPAS, en 2022,
partageons les mêmes **VALEURS** ...



RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES OU RGPD

AGENT TRAITANT : ANNE-CATHERINE DE CALLATAY

QU'EST-CE QUE LE RGPD ?



Le Règlement sur la Protection des Données, d'application depuis le 25 mai 2018, définit un contexte juridique permettant d'encadrer le traitement des données personnelles sur tout le territoire de l'Union européenne.

Ce nouveau règlement européen répond notamment aux évolutions technologiques de nos sociétés, à savoir le développement du commerce en ligne et l'explosion des réseaux sociaux et autres applications collectant nécessairement des données personnelles.

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE À CARACTÈRE PERSONNEL ?

Toute information se rapportant à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement est une donnée à caractère personnel. Cette notion est donc très large. Aucune différence n'est faite entre des informations confidentielles, publiques, professionnelles ou non professionnelles.

LE RGPD ET LA COMMUNE DE GESVES

La Commune de Gesves, en tant qu'administration publique est soumise aux règles du RGPD lorsqu'elle traite des données à caractère personnel concernant une personne.

En général, les données à caractère personnel détenues par les administrations publiques sont traitées sur la base d'une obligation légale ou dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exécution des missions d'intérêt public ou à l'exercice de l'autorité publique dont les administrations sont investies.

Si vous souhaitez plus d'informations quant à vos droits, nos obligations, le rôle du Délégué à la Protection des Données ou pour toutes autres questions relatives à cette matière : rgpd@gesves.be



PLAN GENERAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION COMMUNAL OU PGUI

AGENT TRAITANT : ANNE-CATHERINE DE CALLATAY

QU'EST-CE QU'UNE SITUATION DE CRISE ?

Accident de la route, inondation, incendie, manifestation violente, ... les situations d'urgence peuvent être très diverses et survenir à n'importe quel moment. Lorsqu'elles représentent une menace pour les habitants ou leurs biens, le bourgmestre peut décider, avec l'aide des services d'urgence, de déclencher le plan général d'urgence et d'intervention (PGUI) communal, afin d'organiser la protection, la communication et, si nécessaire, les secours à la population.

QU'EST-CE QUE LE PGUI ?

Depuis l'arrêté royal du 16 février 2016, qui faisait suite à la catastrophe de Ghislenghien, chaque commune a l'obligation d'élaborer un plan général d'urgence et d'intervention (« PGUI »).

Ce Plan, établi par l'autorité compétente (le Bourgmestre pour la commune ou le Gouverneur pour la Province), contient les lignes directrices du mode d'intervention et de coordination des services de secours tant au niveau opérationnel que stratégique lors de catastrophe.

ETAT DES LIEUX

Actuellement, le PGUI est en phase de révision complète en vue de sa finalisation début 2022.

GESTION DE CRISE

- Analyse des demandes d'autorisations des manifestations en fonction des mesures liées au COVID19
- Gestion des inondations du mois de juillet



COMMUNICATION

LA GESTION QUOTIDIENNE DU SITE WEB COMMUNAL

AGENT TRAITANT : ANNE-CATHERINE DE CALLATAY



www.gesves.be

Un des projets du Plan Stratégique Transversal de la Commune de Gesves est la modernisation de notre site Internet, pour le rendre encore plus accessible et plus convivial. Ce projet est en cours actuellement, mais a été quelque peu retardé suite à l'épidémie de Covid 19.

L'analyse des statistiques du site Internet indique un nombre croissant de visiteurs. Le taux de rebond proche des 50% et le nombre de pages visitées en moyenne 1,8 sont des signes d'un accès facile aux informations recherchées. De plus en plus d'utilisateurs naviguent sur notre site Internet via leur smartphone. La nouvelle version de notre site internet devra donc être « responsive » (adaptée aux téléphones mobiles et tablettes).

LA GESTION QUOTIDIENNE DE LA PAGE « FACEBOOK »

AGENT TRAITANT : ANNE-CATHERINE DE CALLATAY



La page Facebook communale « Commune de Gesves » se veut être la vitrine du site Internet et bien plus encore, car cette page permet de rentrer plus facilement en contact avec les citoyens.

À l'heure actuelle, la page Facebook compte 2.466 abonnés soit une augmentation de plus de 34% depuis décembre 2020. De nombreuses personnes se sont abonnées lors des inondations du mois de juillet, preuve que ce média est important et utile dans la gestion de crise et pour informer les citoyens rapidement.

Cette page Facebook est un excellent outil de communication qui permet aux utilisateurs de poser leurs questions, d'obtenir facilement des renseignements et de partager les informations.

Nous recevons également beaucoup de message via Messenger dont le taux de réponse est de 100%.



GESVES INFO

AGENT TRAITANT : NATHALIE SEINE

Le Gesves info est distribués dans toutes les boites aux lettres gesvoises 6 fois par an.

Cette brochure retrace les évènements passés et futurs qui se déroulent sur l'entité gesvoise et permet aux élus de communiquer au travers de différents articles avec les citoyens.

Tous les numéros, depuis juin 2011, sont téléchargeables sur le site internet communal en cliquant sur l'onglet « revue de presse ».



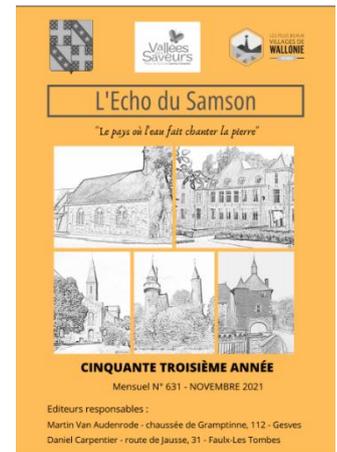
L'ECHO DU SAMSON

AGENT TRAITANT : STÉPHANIE BRAHY

Le bulletin du Syndicat d'initiative « L'Echo du Samson » veut résolument poursuivre aujourd'hui son objectif central d'informer les habitants de la commune des projets, activités, animations, manifestations et événements divers de la vie locale dans nos villages. Il tient à rester, pour toutes et tous, l'écho des nouvelles du coin.

Un nouveau numéro de L'Echo du Samson est disponible chaque mois :

- Sur le site internet de la commune de Gesves : www.gesves.be ;
- Par envoi informatique ;
- À la maison communale, à l'Office du Tourisme et de la Culture, au bureau de poste de Gesves et au niveau des boites à livres ;
- Dans les commerces gesvois.



LOCATIONS ET MISES À DISPOSITION DE SALLES ET/OU MATÉRIEL COMMUNAL

AGENT TRAITANT : NATHALIE SEINE

DEMANDES DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES OCCUPATIONS PONCTUELLES 2021

| Localisation | Commune | Assoc. gesvoises | Assoc. non gesvoises | Particuliers gesvois | Particuliers non gesvois | Total |
|--|-----------|------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|------------|
| Salle de Gesves | 19 | 4 | 0 | 1 | 0 | 24 |
| Salle de Haut-Bois | 2 | 5 | 1 | 5 | 0 | 13 |
| Salle de Strud | 0 | 1 | 1 | 6 | 1 | 9 |
| Local <i>Basket Faulx-Les Tombes</i> | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 | 4 |
| Centre récréatif de Mozet | 3 | 3 | 1 | 2 | 0 | 9 |
| Centre récréatif de Sorée | 11 | 2 | 1 | 3 | 0 | 17 |
| Salle des Todi Djon.nes de Gesves | 4 | 4 | 0 | 4 | 0 | 12 |
| Maison de l'Entité de Faulx-Les Tombes (grande salle) | 9 | 9 | 0 | 7 | 0 | 25 |
| Maison de l'Entité (Salle moyenne) | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| Maison de l'Entité (Petite salle) | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| TOTAL | 52 | 38 | 4 | 30 | 1 | 125 |

Dans le tableau ci-dessus figurent uniquement les locations ponctuelles.

Durant toute l'année, les **salles communales de Gesves, Faulx-Les Tombes, Strud, Haut-Bois et Mozet accueillent** également des cours, activités culturelles et sportives organisées par *les écoles, groupements des aînés et certaines associations locales.*

Avec la crise sanitaire que nous traversons actuellement, beaucoup d'événements ont été annulés. Dès lors, le nombre de locations a fortement diminué.

Aussi, suite aux inondations subies en juillet dernier, la crèche communale de Faulx-Les Tombes a été installée provisoirement dans les deux petites salles de l'entité.

Le **local de Musique** est occupé principalement par *le Conservatoire (2 fois/semaine)* et pendant *les Plaines de vacances.*

LES OCCUPATIONS PERMANENTES EN 2021

Les occupations permanentes (par les associations sportives, cours collectifs...) sont détaillées ci-après. Avec la crise sanitaire, ces occupations ont également diminué.



Le local « Bien-être » - (RTG4) (Site communal - Ry Del Van) est occupé, de septembre à juin, comme suit :

- Les samedis : *entraînement (danse)*
- Les mardis et jeudis : *cours de gym*

| Occupations du Local « Bien-être » | |
|---|----------------------------|
| Année académique | |
| 2019-2020 | 6 heures 30/semaine |
| 2020-2021 | 8 heures 30/semaine |
| 2021-2022 | 2 heures 30/semaine |

Les activités du mercredi après-midi animées par Gesves Extra se tiennent désormais sur le site de la Pichelotte où de tous nouveaux locaux ont été rénovés.

La salle communale de GESVES (1^{er} étage de l'Administration) est occupée, de septembre à avril, par le club de *Tennis de Table de Gesves*

- Deux entraînements hebdomadaires en soirée,
- Compétitions « *interclubs* » (1 weekend / 2).

| Occupations de Gesves | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Par saison sportive | |
| Entraînements | 6 heures /semaine |
| Compétitions (vendredi et samedi) | 4 jours/ mois |

Le Centre Récréatif de MOZET est occupé comme suit :

- Une soirée par semaine, de septembre à juin, pour l'organisation de cours collectifs (gymnastique) ;
- Deux fois en journée par semaine, de septembre à juin, pour des cours de gymnastique pour les aînés ;



Centre Récréatif de Mozet
Par année académique

4 heures /semaine

La salle de STRUD : suite à la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'occupations permanentes en la

La salle de HAUT-BOIS est occupée comme suit :

- un après-midi par mois, toutz l'année, par le club senior de Strud, Haltinne et HautBois
- les mardis et jeudis soir, depuis septembre 2021, cours de gym
- les mercredis soir, depuis septembre 2021, cours de yoga

Salle « Sainte Cécile » de HAUT-BOIS
Par année académique

6 heures /mois

Depuis les inondations de juillet, le cours de couture de Faulx-Les Tombes est donné à HautBois, ce qui porte provisoirement les heures d'occupation actuellement à 10 heures 30/mois.

Le Centre Récréatif de Sorée. L'école de la Croisette étant en pleine croissance, un espace y a été aménagé pour pouvoir y dispenser les cours de psychomotricité pour les élèves. Des activités extrascolaires y sont également données. Depuis septembre 2021, ce local est occupé comme suit :

- Cours de psychomotricité de l'école de la Croisette : les mardis et jeudis matin depuis septembre 2021
- Activités extrascolaire un local de gym y a été aménagé : depuis septembre 2021

Centre Récréatif de Sorée
Par année académique

6 heures /mois

La salle « moyenne » de l'Entité à Faulx-Les Tombes est occupée comme suit :

- Cours de généalogie, le 4^{ème} samedi du mois
- Cours de couture, tous les mercredis après-midi (actuellement déplacés à HautBois)
- Réunion mensuelle des 3x20 de Faulx-Les Tombes : 3^{ème} mercredi du mois



Salle « moyenne » de l'Entité à Faulx-Les Tombes
Par année académique

9 heures /mois

La « petite » salle de l'Entité à Faulx-Les Tombes est occupée comme suit :

- Cours d'art floral généalogie, le 3^{ème} mercredi du mois

La « petite » salle de l'Entité à Faulx-Les Tombes
Par année académique

3 heures /mois

Les occupations récurrentes du Hall des Sports et du local du basket sont reprises dans le volet « sports » de ce rapport.

LIVRAISON – MISE À DISPOSITION DE TENTES, CHAPITEAUX ET MATÉRIEL DIVERS

Le matériel est mis gracieusement à la disposition :

- de toutes les associations gesvoises (comités de quartier, clubs sportifs, mouvements de jeunesse et associations culturelles...);
- des écoles du réseau primo-gardien libre ou officiel de l'entité ;
- du CPAS ;
- de l'Asbl Gesves Extra, de l'ATL (Accueil Temps Libre), des Plaines de Vacances ;
- du Syndicat d'Initiative ;
- de l'Asbl GAL Pays des Tiges et Charvées ;
- des organisateurs de manifestations « à caractère exceptionnel » organisées dans un but exclusivement philanthropique ou humanitaire ;
- des communes voisines.

| Matériel communal | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|------------------------|------|------|------|------|------|
| <i>Chapiteaux</i> | 22 | 10 | 45 | 54 | 55 |
| <i>Tentes</i> | 20 | 9 | 37 | 55 | 47 |
| <i>Matériel divers</i> | 90 | 53 | 152 | 166 | 120 |
| <i>Total</i> | 132 | 72 | 234 | 275 | 222 |



MANIFESTATIONS – AUTORISATIONS - INFORMATIONS

AGENT TRAITANT : NATHALIE SEINE

AUTORISATIONS

Gesves une commune active.

En 2021, 280 autorisations et /ou ordonnances de police ont été délivrées.

| Détail des autorisations | 2021 | Total 2021 | 2020 | Total 2020 | 2019 | Total 2019 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Courses cyclistes | 6 | 7 | 0 | 0 | 1 | 7 |
| Rallyes ancêtres automobiles - 4X4 - - essais sportifs -quads etc. | 1 | | 0 | | 5 | |
| Motocross / Motos | 0 | | 0 | | 1 | |
| Emplacements (Ambulants) | 2 | 2 | 1 | 1 | 3 | 4 |
| Affichages /œuvres | 0 | 0 | 0 | | 1 | |
| Grands feux | 0 | 2 | 0 | 1 | 3 | 15 |
| Kermesses/ fêtes et manifestations diverses / chevaux et attelages | 2 | | 1 | | 12 | |
| Circulation dans les bois / Battues | 9 | 269 | 35 | 280 | 40 | 390 |
| Circulation dans les bois / VTT / Marches / Trails / Joggings / Corridas | 11 | | 15 | | 36 | |
| Cueillettes dans les bois | 4 | | 4 | | 7 | |
| Divers (abattage arbre, placement container, ...) | 5 | | 29 | | 143 | |
| Travaux (ordonnance de police) | 240 | | 197 | | 164 | |
| TOTAUX | 280 | | 282 | | 414 | |



RECETTES - TAXES

AGENT TRAITANT : CHANTAL VANART

Sources : *Portail des pouvoirs locaux de Wallonie*

La fiscalité communale est constituée par l'ensemble des impôts que peuvent prélever les communes pour couvrir leurs dépenses.

Les communes tiennent ce pouvoir fiscal de la Constitution (article 170). Un certain nombre de limites à ce pouvoir résident dans la loi elle-même, dans la compétence de contrôle de l'autorité de tutelle et dans le respect de principes généraux comme le principe d'égalité devant la loi, le principe d'équité, etc... La fiscalité joue un rôle important dans chaque commune puisqu'elle représente une part non-négligeable des recettes ordinaires dans les comptes.

En matière de fiscalité communale, on distingue d'une part les impôts communaux additionnels, composés de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et des centimes additionnels au précompte immobilier et d'autre part, les impôts purement communaux. Les impôts communaux additionnels représentent 80% de la fiscalité communale. En ce qui concerne les impôts purement communaux, ils sont très diversifiés (une centaine) mais on peut en isoler quatre ou cinq à l'impact plus important (enlèvement des immondices, force motrice, écrits publicitaires, seconde résidence, ...).

Par ailleurs, l'impôt doit être distingué de la redevance qui constitue la rémunération qu'une commune prélève en contrepartie d'un service qu'elle rend à un contribuable considéré isolément.

Sources : « *Etude des finances locales – Belfius – 2021* »

Recettes ordinaires

Selon les budgets 2021 des communes wallonnes, les recettes ordinaires s'établissent à 5,7 milliards EUR en progression de 2,3% par rapport à 2020.

La fiscalité procure près de la moitié des recettes ordinaires tandis que le Fonds des communes près d'un quart. La structure de financement varie sensiblement selon les catégories socio-économiques des communes⁽¹⁾.

Les recettes fiscales sont davantage prépondérantes au niveau des communes résidentielles alors que les dotations du Fonds des communes occupent une proportion plus significative au niveau des communes urbanisées et surtout des villes. Pour les communes rurales, les recettes de prestations (comprenant notamment le produit des coupes de bois) contribuent davantage au financement du budget ordinaire.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales des communes wallonnes s'établissent à 2,696 millions EUR, soit 742 EUR par habitant, en progression de 0,8% seulement en 2021. De nombreuses taxes ont été impactées négativement par la crise sanitaire dès 2020 et voient leurs effets se prolonger, voire s'accroître en 2021. Diverses compensations fiscales attribuées par la Région ont toutefois permis d'amortir le recul de ces recettes pour les communes.

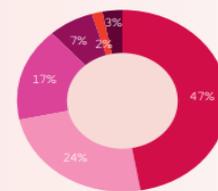
Près de 80% des recettes fiscales proviennent de taxes additionnelles à d'autres impôts (précompte immobilier, impôt des personnes physiques, taxe de circulation). Les taxes spécifiquement locales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, représentent près de 20% du produit de la fiscalité.

La structure des recettes fiscales varie considérablement selon les catégories socioéconomiques des communes (par ex. selon le caractère résidentiel, industriel, rural ou urbain).

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2021

| | En mio EUR | En EUR/hab. | Taux de croissance (p.fr. à 2020) |
|----------------------------------|--------------|--------------|-----------------------------------|
| Fiscalité | 2.696 | 740 | 0,8% |
| Fonds | 1.387 | 380 | 2,0% |
| Subsides | 945 | 259 | 1,9% |
| Prestations | 401 | 110 | -0,8% |
| Produits financiers | 96 | 26 | -7,0% |
| Prélèvements | 158 | 43 | 87,2% |
| TOTAL RECETTES ORDINAIRES | 5.683 | 1.559 | 2,3% |

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique - Budgets 2021



■ Fiscalité
■ Fonds
■ Subsides
■ Prestations
■ Produits financiers
■ Prélèvements

Principales catégories de recettes fiscales - Budgets 2021

| | En mio EUR | En EUR/hab. | Taux de croissance (p.fr. à 2020) |
|--|--------------|-------------|-----------------------------------|
| Taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques | 1.003 | 276 | -0,7% |
| Taxes additionnelles au précompte immobilier | 1.053 | 290 | 1,9% |
| Autres taxes additionnelles | 50 | 14 | 3,4% |
| Taxes locales | 516 | 142 | -1,2% |
| Compensations fiscales | 75 | 21 | 21,0% |
| TOTAL RECETTES FISCALES | 2.696 | 742 | 0,8% |

Structure des recettes fiscales - Budgets 2021



■ Compensations fiscales
■ Taxes locales
■ Autres taxes additionnelles
■ Précompte immobilier
■ Impôt des personnes physiques



Taxes additionnelles

Le taux d'imposition communal moyen de la taxe additionnelle à l'IPP s'établit à 7,95% en 2021⁽¹⁾, tandis que le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier s'élève en moyenne à 2.594 centimes⁽²⁾. Contrairement à 2020, très peu de communes ont procédé à des modifications de leurs taux d'imposition en 2021.

Ces taux moyens régionaux présentent par ailleurs d'importantes disparités selon les provinces.

À la suite de la crise sanitaire, les communes seront indéniablement confrontées à une diminution des recettes issues des additionnels à l'IPP (à la suite du recours au chômage économique durant le confinement dans un premier temps et en raison de pertes d'emplois aux probables restructurations, voire faillites d'entreprises dans un second temps). Compte tenu des délais d'enrôlement, l'impact dans les budgets communaux ne se marquera toutefois qu'à partir des budgets 2021 et se poursuivra au minimum sur les budgets 2022.

L'analyse réalisée par le SPW (déjà citée) confirme qu'aucun impact de la crise covid-19 n'est observé, sur la base des modifications budgétaires en 2020. Les prévisions reprises dans les budgets finaux 2020 affichent même une légère augmentation par rapport aux budgets initiaux (+4 millions EUR, soit 0,4%).

Concernant les budgets 2021, les communes tablent sur une réduction de -0,7% du produit de la taxe IPP sur la base des projections du SPF Finances.

(1) 2 communes wallonnes seulement ont adapté leur taux IPP à la hausse en 2021 alors que 3 communes l'ont abaissé.

(2) 1 seule commune wallonne a augmenté son taux du précompte immobilier en 2021 tandis qu'une autre l'a abaissé.

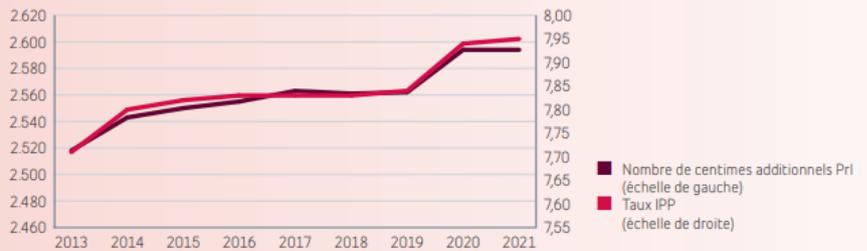
Taxes locales

La **fiscalité spécifiquement locale** s'établit à 516 millions EUR, soit 142 EUR par habitant, et a enregistré un léger recul de -1,2% par rapport à 2020.

La crise sanitaire a affecté directement de nombreuses taxes spécifiquement communales et ce tant en 2020 qu'en 2021. Outre l'impact du confinement sur le rendement de certains impôts locaux (taxes sur les spectacles et l'occupation du domaine public), de nombreuses municipalités ont pris des mesures supplémentaires pour soutenir les entreprises locales en supprimant ou en abaissant le taux de certaines taxes et redevances. Quelques exemples: taxes de terrasse, taxes sur le stationnement des véhicules, taxes environnementales, taxes de marché pour les marchands ambulants / forains, taxe sur les sociétés de taxis, taxes sur l'hébergement touristique...

La taxation sur les déchets ménagers (encadrée par l'application du principe «coût-vérité») constitue le premier domaine de taxation locale et représente à elle seule 57% du produit de l'ensemble des taxes locales.

Évolution des taux d'imposition moyens



Taux d'imposition moyen par province

| Province | Taux IPP | Centimes additionnels au précompte immobilier |
|--------------------------|-------------|---|
| Brabant wallon | 7,43 | 2.202 |
| Hainaut | 8,33 | 2.737 |
| Liège | 8,11 | 2.602 |
| Luxembourg | 7,40 | 2.592 |
| Namur | 7,91 | 2.601 |
| MOYENNE RÉGIONALE | 7,95 | 2.594 |

Répartition des taxes locales par catégorie - Budgets 2021

| Catégorie | En mio EUR | En EUR/hab. | Taux de croissance (p./r. à 2020) |
|--------------------------------|--------------|--------------|-----------------------------------|
| Prestations administratives | 28,5 | 7,8 | -7,1% |
| Prestations d'hygiène publique | 292,7 | 80,6 | 1,7% |
| Entreprises | 109,4 | 30,1 | -6,4% |
| Spectacles et divertissements | 5,8 | 1,6 | -15,1% |
| Occupation du domaine public | 33,8 | 9,3 | -7,9% |
| Patrimoine | 43,8 | 12,1 | 5,8% |
| Autres taxes communales | 2,2 | 0,6 | 0,8% |
| TOTAL TAXES LOCALES | 516,3 | 142,1 | -1,2% |

Répartition des taxes locales par catégorie - Budgets 2021



Dossier complet : <https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/press-room/press-articles/downloads/fr/2021/Finances-des-pouvoirs-locaux-de-Wallonie.pdf>



A. ADDITIONNELS ENRÔLÉS ET PERÇUS PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES

- Centimes additionnels au précompte immobilier : 2700 centimes
- Impôt personne physique : 8,5 %
- Taxe sur la circulation : d'office 10 %

B. SERVICE – TAXES COMMUNALES

Le travail du service consiste en l'élaboration des règlements/redevances ainsi que la gestion des données de toutes les taxes, l'encodage, l'élaboration des rôles, l'envoi des avertissements-extraits de rôle, des rappels, des sommations, des contraintes et des dossiers de contentieux ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Récapitulatif des règlements-taxes et/ou redevances en application en 2021 :

| Libellés règlements | Date Conseil | Validité | Approbation SPW IAS |
|---|--------------|-------------|---------------------|
| ➤ Bibliothèque (R) | 23/10/19 | 2020 ⇔ 2025 | 27/11/19 |
| ➤ Centimes additionnels (T) | 23/12/20 | 2021 | 26/01/20 |
| ➤ Changement de prénom(s) (R) | 27/03/19 | 2019 ⇔ 2025 | 23/04/19 |
| ➤ Cimetières – Concessions (R) | 23/10/19 | 2020 ⇔ 2025 | 27/11/19 |
| ➤ Cimetières – Exhumations (R) | 23/10/19 | 2020 ⇔ 2025 | 27/11/19 |
| ➤ Cimetières – Caveaux attente (R) | 23/10/19 | 2020 ⇔ 2025 | 27/11/19 |
| ➤ Cimetières – Translations restes mortels (R) | 23/10/19 | 2020 ⇔ 2025 | 27/11/19 |
| ➤ Déchets ménagers (T) * | 28/10/20 | 2021 | 08/12/20 |
| ➤ Déchets ménagers – Vente conteneurs (R) * | 27/11/19 | 2020 ⇔ 2025 | 24/12/19 |
| ➤ Déchets ménagers – MAD conteneur (R) * | 27/11/19 | 2020 ⇔ 2025 | 24/12/19 |
| ➤ Déchets ménagers – Prix vente Sacs (R) * | 27/11/19 | 2020 ⇔ 2025 | 24/12/19 |
| ➤ Documents administratifs (R) | 23/10/19 | 2020 ⇔ 2025 | 27/11/19 |
| ➤ Documents administratifs – Urbanisme (R) | 25/09/19 | 2020 ⇔ 2025 | 24/10/19 |
| ➤ Ecrits publicitaires (T) * | 28/10/20 | 2021 ⇔ 2025 | 08/12/20 |
| ➤ Eoliennes (T) * | 28/10/20 | 2021 ⇔ 2025 | 07/12/20 |
| ➤ Immeubles inoccupés (T) * | 25/09/19 | 2020 ⇔ 2025 | 24/10/19 |
| ➤ Impôt personnes physiques (T) | 23/12/20 | 2021 | 26/01/20 |
| ➤ Locations matériel communal (R) | 25/09/19 | 2020 ⇔ 2025 | 21/10/19 |
| ➤ Locations salles communales (R) | 25/09/19 | 2020 ⇔ 2025 | 21/10/19 |
| ➤ Prestations effectuées pour des tiers (R) | 27/11/19 | 2020 ⇔ 2025 | 24/12/19 |
| ➤ Secondes résidences (T) * | 25/09/19 | 2020 ⇔ 2025 | 24/10/19 |
| ➤ Terrains de camping (T) * | 25/09/19 | 2020 ⇔ 2025 | 24/10/19 |
| ➤ Terrains non bâtis – Dans lotissement (T) * | 27/11/19 | 2020 ⇔ 2025 | 24/12/19 |
| ➤ Parcelles non-bâties – Hors Lotissement (T) * | 27/11/19 | 2020 ⇔ 2025 | 24/12/19 |
| ➤ Versages sauvages (T) * | 25/09/19 | 2020 ⇔ 2025 | 21/10/19 |

Remarques : les taxes et/ou redevances () sont gérées directement par le service taxes. Les données détaillées sont reprises ci-dessous. Pour les autres statistiques, se référer aux services concernés.*

(T) = Taxe - (R) = Redevance



➤ **Ecrits publicitaires non adressés :**

| | | | | | |
|--------|-------------|--------------|----------------------------|-------------|--------------|
| ❖ 2010 | 59.615,05 € | 763 articles | ❖ 2016 | 50.495,28 € | 980 articles |
| ❖ 2011 | 50.758,88 € | 805 articles | ❖ 2017 | 49.928,94 € | 880 articles |
| ❖ 2012 | 46.635,88 € | 778 articles | ❖ 2018 | 46.744,90 € | 731 articles |
| ❖ 2013 | 59.118,26 € | 782 articles | ❖ 2019 | 39.137,09 € | 684 articles |
| ❖ 2014 | 55.352,33 € | 784 articles | ❖ 2020 | 26.422,24 € | 464 articles |
| ❖ 2015 | 53.232,98 € | 929 articles | ❖ 2021 | | |
| | | | - 1 ^{er} semestre | 14.051,43 | 211 articles |
| | | | - 2 ^e semestre | 16.000,00 | 399 articles |

(Pour 2021 : chiffres arrêtés au 20 novembre)

➤ **Immeubles inoccupés**

| | | | |
|--------|------------|--------|-------------|
| ❖ 2010 | 5 articles | ❖ 2016 | 6 articles |
| ❖ 2011 | 6 articles | ❖ 2017 | 5 articles |
| ❖ 2012 | 8 articles | ❖ 2018 | 3 articles |
| ❖ 2013 | 5 articles | ❖ 2019 | 4 articles |
| ❖ 2014 | 3 articles | ❖ 2020 | 10 articles |
| ❖ 2015 | 6 articles | | |

❖ 2021 : *procédure en cours*

| | |
|--|---|
| ⇒ 17/02/2021 : 1 ^{er} constats | 72 envois |
| ⇒ 07/09/2021 : 2 ^e constats | Suite aux différentes réponses : 32 envois |
| ⇒ 15/11/2021 : procédure taxation d'office | 7 envois |

➤ **Immondices – Evolution des rôles**

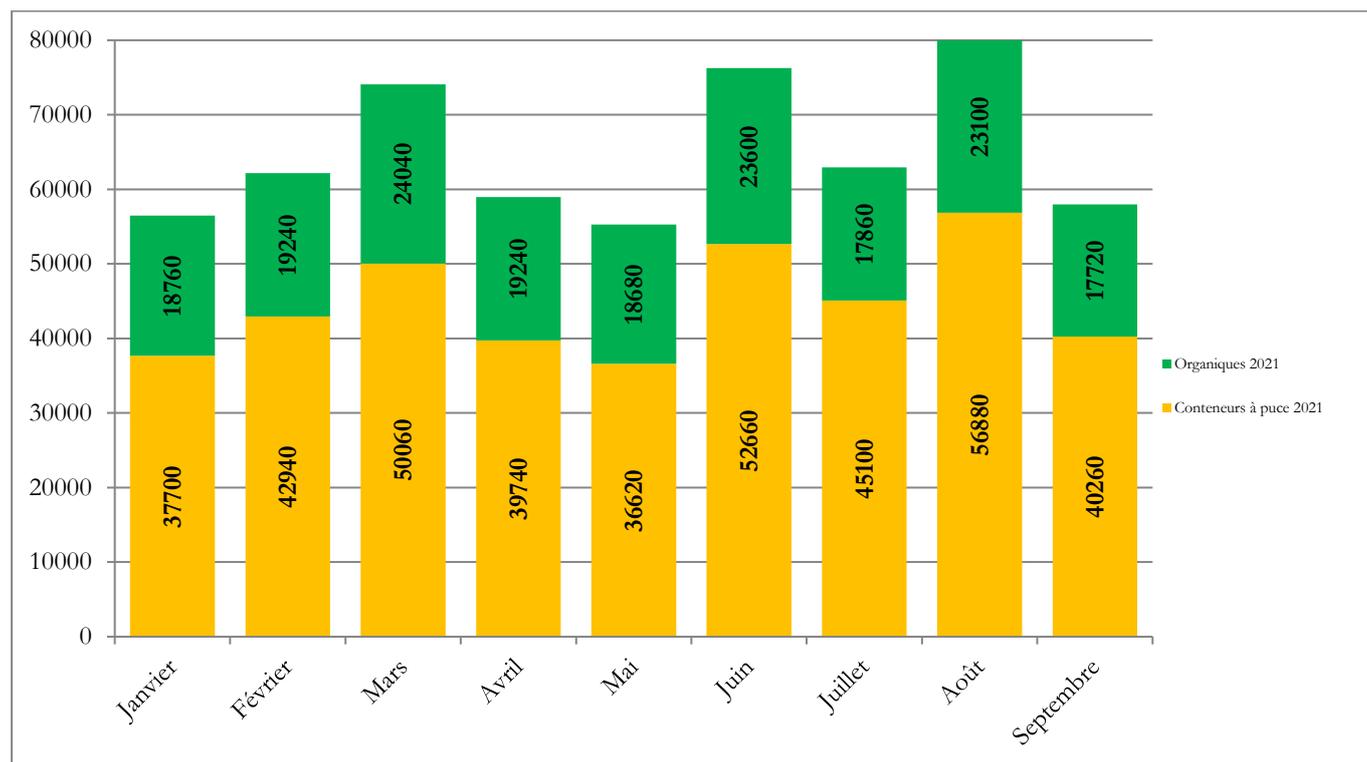
| | Nombre articles | Totaux | Déchets ménagers | Forfaits |
|----------|-----------------|---------------------|------------------|--------------|
| 2010 | 2726 | 317.513,04 € | 141.393,04 € | 176.120,00 € |
| 2011 | 2741 | 309.058,21 € | 133.318,21 € | 175.740,00 € |
| 2012 | 2754 | 313.503,54 € | 136.118,54 € | 177.385,00 € |
| 2013 | 2813 | 345.855,00 € | 134.227,08 € | 213.525,00 € |
| 2014 | 2834 | 371.682,70 € | 157.872,70 € | 213.810,00 € |
| 2015 | 2877 | 372.283,00 € | 156.333,00 € | 215.950,00 € |
| 2016 | 2901 | 380.581,25 € | 164.096,25 € | 216.485,00 € |
| 2017 | 2947 | 422.436,95 € | 157.981,95 € | 264.455,00 € |
| 2018 | 2965 | 413.542,80 € | 148.832,80 € | 264.710,00 € |
| 2019 | 2970 | 402.945,85 € | 139.340,85 € | 263.605,00 € |
| 2020 | 3002 | 429.431,90 € | 179.831,90 € | 249.600,00 € |
| 2021 (*) | 3029 | 470020,00 € | 212.680,00 € | 257.340,00 € |

(*) Simulation des rôles effectuée au 30 novembre 2021 sur base des données obtenues au 31 octobre 2021.



A titre informatif : Enlèvement des conteneurs à puce et des organiques

Pour plus de renseignements : voir la partie « gestion des déchets ménagers »



Données BEP – Pour 2021 : situation arrêtée au 30 septembre (en Kg)

➤ Parcelles non bâties situées dans un lotissement non périmé

| | | | | | |
|--------|-------------|-------------|--------|-------------|-------------|
| ❖ 2010 | 14.300,00 € | 35 articles | ❖ 2016 | 20.090,00 € | 33 articles |
| ❖ 2011 | 12.480,00 € | 31 articles | ❖ 2017 | 20.530,00 € | 34 articles |
| ❖ 2012 | 17.310,00 € | 34 articles | ❖ 2018 | 18.380,00 € | 32 articles |
| ❖ 2013 | 23.647,50 € | 36 articles | ❖ 2019 | 16.210,00 € | 27 articles |
| ❖ 2014 | 21.747,50 € | 35 articles | ❖ 2020 | 16.650,00 € | 25 articles |
| ❖ 2015 | 20.970,00 € | 37 articles | ❖ 2021 | 21.807,00 € | 26 articles |

➤ Terrains non-bâties (hors lotissement) – Agent traitant : Coralie Ghilain

| | | | | | |
|--------|-------------|--------------|--------|-------------|--------------|
| ❖ 2013 | 69.630,00 € | 166 articles | ❖ 2017 | 50.731,95 € | 134 articles |
| ❖ 2014 | 62.268,65 € | 119 articles | ❖ 2018 | 43.849,80 € | 102 articles |
| ❖ 2015 | 61.282,45 € | 122 articles | ❖ 2019 | 37.709,86 € | 92 articles |
| ❖ 2016 | 55.664,95 € | 123 articles | ❖ 2020 | 19.455,00 € | 51 articles |

➤ Secondes résidences

| | | | | | |
|--------|-------------|--------------|--------|-------------|--------------|
| ❖ 2010 | 81.300,00 € | 131 articles | ❖ 2016 | 65.280,00 € | 100 articles |
| ❖ 2011 | 78.600,00 € | 127 articles | ❖ 2017 | 66.880,00 € | 104 articles |
| ❖ 2012 | 72.900,00 € | 119 articles | ❖ 2018 | 61.440,00 € | 96 articles |
| ❖ 2013 | 78.400,00 € | 120 articles | ❖ 2019 | 58.880,00 € | 91 articles |
| ❖ 2014 | 72.960,00 € | 112 articles | ❖ 2020 | 59.520,00 € | 93 articles |
| ❖ 2015 | 76.800,00 € | 116 articles | ❖ 2021 | 52.800,00 € | 81 articles |



➤ **Terrains de camping : 1 article**

| | | Emplacements | | | | Emplacements | |
|---|------|--------------|-----|---|------|--------------|-----|
| ❖ | 2013 | 22.950,00 € | 300 | ❖ | 2018 | 22.015,00 € | 203 |
| ❖ | 2014 | 28.520,00 € | 271 | ❖ | 2019 | 21.210,00 € | 196 |
| ❖ | 2015 | 27.170,00 € | 256 | ❖ | 2020 | 14.850,00 € | 144 |
| ❖ | 2016 | 25.880,00 € | 244 | ❖ | 2021 | 14.850,00 € | 144 |
| ❖ | 2017 | 25.495,00 € | 237 | | | | |

A titre informatif, l'état de perception des rôles relatifs à l'exercice 2021

La situation comptable étant arrêtée au 25 novembre 2021, les taxes suivantes ne sont pas encore enrôlées : immondices (forfaits et pesées) – écrits publicitaires rôle n° 2 - immeubles inoccupés – terrains hors lotissements - terrains de camping – pour estimations voir ci-dessus.

| Administration Communale - 92054 GESVES | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------|------------|----------|----------|-------------------|-------------------|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| SITUATION DES RÔLES / FACTURIERS AU 25/11/2021 | | | | | | | | | | | Date | 25-11-21 |
| | | | | | | | | | | | Heure | 10:42:17 |
| | | | | | | | | | | | Page | 1 / 1 |
| Exer. Art. Budget. | Taxe / Redev. | Approb. | N° Droit | Nbr.Art. | Montant | Recettes | Dégrèvement | Irrécouvrable | Annulation | Note Crédit | Rembours. | Solde |
| 2021 040/364-24 | 06 01 - 0 ECRITS.PUB. | 12/07/2021 | 837 | 210 | 12.030,47 | 8.080,51 | | | | | | 3.949,96 |
| 2021 040/364-24 | 06 01 - 1 ECRITS.PUB. | 02/08/2021 | 929 | 1 | 2.020,96 | | | | | | | 2.020,96 |
| Totaux - Période 1 | | | | | 14.051,43 | 8.080,51 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5.970,92 |
| Totaux - Taxes 06 | | | | | 14.051,43 | 8.080,51 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5.970,92 |
| 2021 040/367-09 | 08 01 - 0 TERR.NON BATIS | 16/11/2021 | | 26 | 21.807,00 | 880,00 | | | | | | 20.927,00 |
| Totaux - Période 1 | | | | | 21.807,00 | 880,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 20.927,00 |
| Totaux - Taxes 08 | | | | | 21.807,00 | 880,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 20.927,00 |
| 2021 040/367-13 | 23 01 - 0 SEC.RESIDENCE | 02/08/2021 | 930 | 81 | 52.800,00 | 48.640,00 | | | | | | 4.160,00 |
| Totaux - Période 1 | | | | | 52.800,00 | 48.640,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4.160,00 |
| Totaux - Taxes 23 | | | | | 52.800,00 | 48.640,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4.160,00 |
| 2021 040/367-48 | 15 01 - 0 EOLIENNES | 07/06/2021 | 668 | 1 | 51.000,00 | 51.000,00 | | | | | | 0,00 |
| Totaux - Période 1 | | | | | 51.000,00 | 51.000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Totaux - Taxes 15 | | | | | 51.000,00 | 51.000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Totaux - Exercice 2021 | | | | | 139.658,43 | 108.600,51 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 31.057,92 |
| Totaux | | | | | 139.658,43 | 108.600,51 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 31.057,92 |

Ci-dessous l'état du rôle de la taxe immondices 2020, arrêtée fin décembre 2020 et en conséquence perçue en 2021

| Administration Communale : 92054 GESVES | | | | | | | | | | | | |
|--|----------------------|------------|----------|----------|-------------------|-------------------|-----------------|---------------|-------------|-------------|-----------------|------------------|
| SITUATION DES RÔLES / FACTURIERS AU 25/11/2021 | | | | | | | | | | | Date | 25-11-21 |
| | | | | | | | | | | | Heure | 10:16:34 |
| | | | | | | | | | | | Page | 1 / 1 |
| Exer. Art. Budget. | Taxe / Redev. | Approb. | N° Droit | Nbr.Art. | Montant | Recettes | Dégrèvement | Irrécouvrable | Annulation | Note Crédit | Rembours. | Solde |
| 2020 040/363-03 | PU 01 - 0 PUCE | 21/11/2020 | 1354 | 2787 | 179.831,90 | 140.713,80 | | 11,10 | | | 88,70 | 39.195,70 |
| Totaux - Période 1 | | | | | 179.831,90 | 140.713,80 | 0,00 | 11,10 | 0,00 | 0,00 | 88,70 | 39.195,70 |
| Totaux - Taxes PU | | | | | 179.831,90 | 140.713,80 | 0,00 | 11,10 | 0,00 | 0,00 | 88,70 | 39.195,70 |
| 2020 040/363-61 | 01 01 - 0 IMMONDICES | 21/12/2020 | 1355 | 3002 | 249.600,00 | 213.479,98 | 1.575,00 | 450,00 | | | 1.303,60 | 35.398,62 |
| Totaux - Période 1 | | | | | 249.600,00 | 213.479,98 | 1.575,00 | 450,00 | 0,00 | 0,00 | 1.303,60 | 35.398,62 |
| Totaux - Taxes 01 | | | | | 249.600,00 | 213.479,98 | 1.575,00 | 450,00 | 0,00 | 0,00 | 1.303,60 | 35.398,62 |
| Totaux - Exercice 2020 | | | | | 429.431,90 | 354.193,78 | 1.575,00 | 461,10 | 0,00 | 0,00 | 1.392,30 | 74.594,32 |
| Totaux | | | | | 429.431,90 | 354.193,78 | 1.575,00 | 461,10 | 0,00 | 0,00 | 1.392,30 | 74.594,32 |

LE SERVICE C'EST AUSSI – pour 2021 : chiffres arrêtés au 25 novembre

➤ **Rappels** (toutes taxes) :

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 829 | 773 | 867 | 1356 | 543 | 580 | 418 |

➤ **Sommations** (toutes taxes) :

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 287 | 772 | 800 | 187 | 299 | - | 23 |



➤ **Contraintes** (toutes taxes) :

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 90 | - | - | 129 | - | - | 114 |

➤ **Notaires** : demandes traitées relatives aux arriérés de taxes éventuels avant signature de tout acte notarié.

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 431 | 448 | 495 | 470 | 448 | 450 | 435 |

➤ **Plans de paiement** :

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 50 | 73 | 69 | 55 | 51 | 29 | 30 |

➤ **Gestion des réclamations** (toutes taxes) : dossiers en cours :

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 (*) | 2019 (*) | 2020 | 2021 |
|------|------|------|----------|----------|------|------|
| 8 | 8 | 6 | 4 | 1 | - | - |

(*) Pour information : un réclamant a été débouté par le Tribunal de 1^{ère} Instance mais a décidé d'aller en appel.

➤ **Traitement des « codas »** : extraits de compte codifiés électroniques – imputations journalières, recherches et affectations des montants non-émargés.

➤ **Déclarations de créances et gestion des dossiers de curatelles, faillites, médiations de dettes**

➤ **Envoi situation financière de redevables à la demande de tiers (CPAS, médiateurs, avocats)**

➤ **Réponses courriers – mails – téléphone <> Directeur financier**

➤ **Gestion du système « conteneurs à puce »**

- Vente des conteneurs et explication des systèmes de ramassages, coûts et tris aux nouveaux arrivants.
- Encodages et gestion des transferts – mutations (déménagements, changements de propriétaires, décès, ...).
- Facturation vente conteneurs et mises à disposition.
- Résoudre tout problème relatif aux différents ramassages déchets ménagers (conteneur non vidangé, volé, cassé, ...) - Contacts hebdomadaires avec le BEP.
- Envoi et transfert des nouvelles données au BEP (pesées, puces, ...).
- Gestion stock et commandes conteneurs – sacs PMC & Bio (en collaboration avec le service accueil).



- Encodage des données :

- ~ puces :

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|--|
| Nouvelles | 124 | 83 | 93 | 94 | 90 | 69 | 135 | <i>Chiffres arrêtés au 15 novembre</i> |
| Modifications | 280 | 272 | 304 | 335 | 330 | 284 | 251 | |

- ~ redevables : modifications, transferts, déménagements, décès, ...

- ~ réductions : revenus garantis et d'intégration, réfugiés, incontinences, ...

- Mises à jour du programme taxes via les mutations du programme population et règlement des problèmes liés à ces mutations : courriers, corrections encodages, ...

- **Formalités dossiers déchets Région Wallonne** – *Cfr. partie « Gestion des déchets »*



COMPTE COMMUNAL 2020

AGENT TRAITANT : TRAVAIL D'ÉQUIPE

| BILAN | Actif | Passif |
|-------|-----------------|-----------------|
| | 42.339.787,80 € | 42.339.787,80 € |

| COMPTE DE RESULTATS | Charges (C) | Produits (P) | Résultat (P-C) |
|------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Résultat courant | 8.947.953,17 € | 9.234.895,06 € | 286.941,89 € |
| Résultat d'exploitation (1) | 10.833.847,05 € | 11.845.786,20 € | 981.939,15 € |
| Résultat exceptionnel (2) | 466.356,40 € | 251.983,03 € | -214.367,37 € |
| Résultat de l'exercice (1+2) | 11.300.203,45 € | 12.067.775,23 € | 767.571,78 € |

| TABLEAU DE SYNTHESE | Ordinaire | Extraordinaire |
|---------------------------------|----------------|-----------------|
| Droits constatés (1) | 9.479.926,47 € | 3.251.776,39 € |
| Non Valeurs (2) | 62.216,35 € | 0,10 € |
| Engagements (3) | 9.178.702,75 € | 4.605.009,16 € |
| Imputations (4) | 9.157.113,56 € | 2.575.064,70 € |
| Résultat budgétaire (1 - 2 - 3) | 239.007,37 € | -1.353.222,87 € |
| Résultat comptable (1 - 2 - 4) | 260.596,56 € | 676.711,59 € |



BUDGET COMMUNAL 2021

AGENT TRAITANT : SERVICE DES FINANCES

SE CLOTURE A L'ORDINAIRE après la modification budgétaire n° 2 :

| | Service ordinaire |
|--|-------------------|
| Recettes totales exercice proprement dit | 9.667.738,38 € |
| Dépenses totales exercice proprement dit | 9.666.320,12 € |
| Boni exercice proprement dit | 1.418,26 € |
| Recettes exercices antérieurs | 340.128,95 € |
| Dépenses exercices antérieurs | 99.435,47 € |
| Prélèvements en recettes | 0,00 € |
| Prélèvements en dépenses | 0,00 € |
| Recettes globales | 10.007.867,33 € |
| Dépenses globales | 9.915.755,59 € |
| Boni global | 92.111,74 € |

SE CLOTURE A L'EXTRAORDINAIRE après la modification budgétaire n° 2 :

| | Service extraordinaire |
|--|------------------------|
| Recettes totales exercice proprement dit | 6.504.843,79 € |
| Dépenses totales exercice proprement dit | 5.528.380,49 € |
| Boni exercice proprement dit | 976.463,50 € |
| Recettes exercices antérieurs | 1.090.541,52 € |
| Dépenses exercices antérieurs | 1.654.232,87 € |
| Prélèvements en recettes | 872.228,05 € |
| Prélèvements en dépenses | 1.285.000,00 € |
| Recettes globales | 8.467.613,36 € |
| Dépenses globales | 8.467.613,36 € |
| Boni global | 0,00 € |



TISSU ASSOCIATIF

AGENT TRAITANT : INGRID CAUWERS

Le tissu associatif est un facteur à la fois social, culturel, sportif et intergénérationnel pour notre commune.

A cet effet, la commune a voté le nouveau règlement d'octroi d'un subside aux associations et aux clubs gesvois afin de les aider encore mieux.

Dès lors, les associations reprises ci-après ont bénéficié d'un subside annuel allant de 250 € à 1250€ :

| | | |
|--------------------------------------|--|---|
| Asbl Brin d'Alice | Couture en folie | Maison des Jeunes Mozet |
| Asbl Cree | Association parents école René Bouchat | Maison des Jeunes Sorée |
| Badminton Gesves Loisir | Culture et Loisir Asbl | MDR Event |
| Cercle Horticole Gesvois | Fanfare Royale Gesves | PAC |
| Cercle Sportif Basket-Ball FLT | Fauvettes Gesvoises | Patro Jean XXIII du Grand Gesves |
| Cercle Sportif Football FLT | GeneaGesves Asbl | Royale Etoile Sportive Gesvoises |
| Chez Lulu Asbl | Gesven'ment Asbl | Royal Football Club Sorée |
| Club de gymnastique FLT | Go Transition Asbl | Taekwondo Condruzien |
| 3x20 Haut-Bois | La Boule Joyeuse | Team Faulx-Namur |
| Club séniors FLT | Les Petits Jardiniers de Gesves | Tennis de Table Gesves |
| Club séniors « Les Todi Djon.nes » | Les Sonneurs du Val Mosan | Un cœur pour la vie Asbl |
| Club séniors Sorée | Les Ultras Gesvois | Union des Associations et clubs du grand Gesves |
| Comité parents école de l'Envol | Ludotium | Union Royale Culturelle FLT |
| Comité de quartier du Pourrain | Maison des Jeunes de Gesves | Unité Scout Gesves-Samson |
| Comité des fêtes 'école La Croisette | Maison des Jeunes FLT | UPEA-Nuances |

Ces associations et clubs gesvois disposent également d'une mise à disposition gratuite d'une salle communale par an et de l'ensemble du matériel communal.

La commune veille à promouvoir gratuitement les activités de ce tissu associatif via les outils de communication communaux (Gesves info, L'Echo du Samson, site Internet, ...)

L'Union des associations et des clubs du grand Gesves a fait l'objet d'un soutien communal (prêt matériel, montage de chalets, ...) notamment dans le cadre de l'organisation de la kermesse, de la route du vin, de la nuit romantique, ...ainsi que la mise à disposition d'un local au niveau du RTG4.

Les associations sportives bénéficient de la mise à disposition du Hall sportif et des salles communales au tarif de 5€/heure.



PERSONNEL

AGENT TRAITANT : SOPHIE RENOIRTE

PERSONNEL COMMUNAL

Nombre total d'agents : 86 > < 82 soit une augmentation de 4,8% par rapport à 2020

E'TP prestés : 73,27 > < 69,98 soit une augmentation de 4,7 % par rapport à 2020

Avec 55,98% de femmes et 44,02 % d'hommes.

Ventilation du personnel employé au 02/12/2021

| | Nombre total de personnes employées | Nombre total de femmes employées | % | Nombre total d'hommes employés | % | Nombre total de femmes nommées | % | Nombre total d'hommes nommés | % | Nombre total de femmes non-nommées | % | Nombre total d'hommes non-nommés | % |
|------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|--------|--------------------------------|--------|--------------------------------|-------|------------------------------|-------|------------------------------------|--------|----------------------------------|-------|
| Niveau - ou équivalent | 2 | 1 | 50,00 | 1 | 50,00 | 0 | 00,00 | 1 | 50,00 | 1 | 50,00 | 0 | 00,00 |
| Niveau A ou équivalent | 4 | 2 | 50,00 | 2 | 50,00 | 0 | 00,00 | 1 | 25,00 | 2 | 50,00 | 1 | 25,00 |
| Niveau B ou équivalent | 5 | 5 | 100,00 | 0 | 00,00 | 0 | 00,00 | 0 | 00,00 | 5 | 100,00 | 0 | 00,00 |
| Niveau C ou équivalent | 4 | 0 | 00,00 | 4 | 100,00 | 0 | 00,00 | 1 | 25,00 | 0 | 00,00 | 3 | 75,00 |
| Niveau D ou équivalent | 42 | 21 | 50,00 | 21 | 50,00 | 4 | 09,52 | 0 | 00,00 | 17 | 40,48 | 21 | 50,00 |
| Niveau E ou équivalent | 29 | 22 | 75,86 | 7 | 24,14 | 2 | 06,90 | 0 | 00,00 | 20 | 68,97 | 7 | 24,14 |
| Totaux | 86 | 51 | 59,30 | 35 | 40,70 | 6 | 06,98 | 3 | 03,49 | 45 | 52,33 | 32 | 37,21 |
| Totaux ETP | 73,27 | 41,02 | 55,98 | 32,25 | 44,02 | | | | | | | | |

PERSONNEL STATUTAIRE

Le personnel statutaire représente 10,47 % de l'ensemble de l'effectif contre 9,7% en 2020 soit une augmentation de 7,9% par rapport à 2020.

DÉCÈS

Monsieur Marcel HAULOT, Conseiller en énergie à 2/5^{ème} temps pour la commune d'Ohey et 3/5^{ème} temps pour la Commune de Gesves depuis le 17/05/2010.

DÉPARTS

- Pierre ANDRE, Service des Espaces Verts
- Annie GIAUX, départ à la pension
- Emmanuella HOORELBEKE, départ à la pension



ENGAGEMENTS

- Personnel employé :
Marion MANCEL, PCS
Alphonse PONGO, Service Urbanisme
John VAN ROY, Service Espaces verts
- Personnel Ouvrier :
Miguel SANTOS, Service Espaces Verts

PÉRENNISATION DE L'EMPLOI

- GRENSON Simon CDI temps plein
- MAGNET Natacha, CDI mi-temps
- CAUWERS Ingrid, CDI temps plein

Maintien du volume de l'emploi - 01/10/2021 - 30/09/2022

| Catégorie : Statutaires | Effectif | Equivalent tps plein |
|-------------------------|-------------|----------------------|
| 4ème trimestre 2021 | 9 | 7,92 |
| Moyenne | 2,25 | 1,98 |

| Catégorie : Contractuels (y compris ACS 474) | Effectif | Equivalent tps plein |
|--|-------------|----------------------|
| 4ème trimestre 2021 | 9 | 4,20 |
| Moyenne | 2,25 | 1,05 |

| Catégorie : A.P.E. | Effectif | Equivalent tps plein |
|---------------------|--------------|----------------------|
| 4ème trimestre 2021 | 59 | 46,87 |
| Moyenne | 14,75 | 11,72 |

| Catégorie : Etudiants et Moniteurs | Effectif | Equivalent tps plein |
|------------------------------------|-------------|----------------------|
| 4ème trimestre 2021 | 1 | 0,07 |
| Moyenne | 0,25 | 0,02 |

| Catégorie : Plan ACTIVA, SINE | Effectif | Equivalent tps plein |
|-------------------------------|-------------|----------------------|
| 4ème trimestre 2021 | 3 | 3,00 |
| Moyenne | 0,75 | 0,75 |

| Catégorie : Autres | Effectif | Equivalent tps plein |
|---------------------|----------|----------------------|
| 4ème trimestre 2021 | 4 | 0,55 |
| Moyenne | 1 | 0,14 |

| Total Statutaires, Contractuels, APE, Temporaires : | Effectif | Equivalent tps plein |
|---|--------------|----------------------|
| 4ème trimestre 2021 | 77 | 58,99 |
| 1er trimestre 2022 | 0 | 0,00 |
| 2ème trimestre 2022 | 0 | 0,00 |
| 3ème trimestre 2022 | 0 | 0,00 |
| Moyenne | 19,25 | 14,75 |



RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SERVICE (EN FONCTION AU 30/11/2021)

| | Agents | Barème RGB | ETP presté | | |
|--------------------------------|--------------------------|----------------|--------------|------|-----|
| ADMINISTRATION GENERALE | ADAM | DOMINIQUE | E2 | 1 | |
| | ARNOULD | STEPHANIE | D6 | 1 | |
| | BAYET | VALERIE | D6 | 1 | |
| | BONMARIAGE | CAROLINE | D4 | 0,5 | |
| | BRAHY | STÉPHANIE | D6 | 0,7 | |
| | CARRÉ | JEAN | D4 | 1 | |
| | CRUCILLA | ANITA | E2 | 1 | |
| | CAUWERS | INGRID | D2 | 1 | |
| | DE CALLATAY | ANNE-CATHERINE | D6 | 1 | |
| | ERNEST | SÉBASTIEN | C4 | 0,8 | |
| | ETIENNE | RENAUD | D6 | 1 | |
| | EVARD | MARC | A1 | 1 | |
| | GHILAIN | CORALIE | A1 | 0,8 | |
| | GONZALEZ ALBERTI | NATALIA | D4 | 1 | |
| | GUISSE | MARIE | D4 | 1 | |
| | HARDY | MARIE-ASTRID | | 1 | |
| | HAUMONT | JOELLE | E3 | 0,8 | |
| | HAYEN | JUSTINE | D4 | 1 | |
| | HENRY | CINDY | E2 | 1 | |
| | HENNART | ELIABEL | B1 | 0,5 | |
| | JACQMIN | ALAIN | C4 | 1 | |
| | KOK | CHANTAL | D2 | 0,5 | |
| | LEMAITRE | NATACHA | E2 | 0,8 | |
| | LESSIRE | DOMINIQUE | D4 | 1 | |
| | LISSOIR | CARINE | D6 | 1 | |
| | MAGNET | NATACHA | E2 | 0,5 | |
| | MANCEL | MARION | D6 | 0,5 | |
| | POTTIER | ANNE-CATHERINE | D4 | 0,6 | |
| | PONGO | ALPHONSE | A1 | 0,4 | |
| | RENIER | MARYLINE | E2 | 0,8 | |
| | RENOIRTE | SOPHIE | D6 | 1 | |
| | SEINE | NATHALIE | B2 | 1 | |
| | VANART | CHANTAL | D4 | 0,68 | |
| | VAN ROY | JOHN | D6 | 1 | |
| | SERVICE TECHNIQUE | BODART | XAVIER | D2 | 0,8 |
| FRANKIN | | SACHA | D2 | 0,8 | |
| HALLEUX | | AUGUSTIN | D2 | 1 | |
| HOORELBEKE | | PIERRE | D2 | 0,8 | |
| MATHIEU | | THIERRY | D2 | 1 | |
| MOMMART | | JEAN-LUC | D3 | 1 | |
| MORSAINT | | BERNARD | D3 | 1 | |
| MOTTE | | FABRICE | D2 | 0,8 | |
| NOLLO | | ERIC | D2 | 1 | |
| PREUD'HOMME | | OLIVIER | D4 | 0,8 | |
| RAISON | | ALAIN | D2 | 0,8 | |
| ROQUET | | GUY | D2 | 1 | |
| ROWET | | LAURENT | D4 | 0,8 | |
| ROWET | | ANTHONY | E2 | 1 | |
| SPRIMONT | | MICHEL | D3 | 1 | |
| THEATE | | PIERRE | D3 | 0,8 | |
| THIRY | | PHILIPPE | C2 | 1 | |
| THIRY | | PHILIPPE | C2 (SIPPT) | 0,05 | |
| VANDEBOSSCHE | | DOMINIQUE | D4 | 0,8 | |
| VERDOOT | | RENÉ | D2 | 0,8 | |
| GRADES LEGAUX | | HARDY | MARIE-ASTRID | | 1 |
| | | MARTIN | CEDRIC | | 1 |



ENVIRONNEMENT/PROPRETE

| | | | |
|-----------|--------|----|---|
| GRENSON | SIMON | E2 | 1 |
| GUILLAUME | SIMON | E2 | 1 |
| LIBERT | TOM | E2 | 1 |
| SANTOS | MIGUEL | E2 | 1 |

ECOLE COMMUNALES

| | | | |
|--------------|------------|------|------|
| BABYLAS | VINCIANE | E3 | 0,46 |
| DOUXFILS | FABIENNE | E2 | 0,5 |
| CORTÈS BUENO | PATRICK | E216 | 0,15 |
| DUBOIS | VALERIE | D6 | 0,8 |
| GABARET | ISABELLE | E2 | 0,8 |
| HOORELBEKE | KELLY | E2 | 1 |
| KIZIBA | ILUNGA | E3 | 0,8 |
| KLAYE | ISABELLE | E2 | 0,8 |
| KLAYE | MARIE | E2 | 0,5 |
| KOK | CHANTAL | D2 | 0,5 |
| LACZKA | MARTA | B2 | 0,8 |
| LOMBA | JACQUELINE | D2 | 0,64 |
| LOUIS | CHRISTELLE | E2 | 0,5 |
| MAES | SACHA | E216 | 0,15 |
| MASURE | STÉPHANIE | E2 | 1 |
| MEURISSE | DOMINIQUE | E3 | 0,5 |
| NOTTIN | CECILE | | 0,15 |
| PERAUX | ELISE | E2 | 0,54 |
| RASE | SANDRA | E2 | 0,5 |
| SAMAIN | ISABELLE | E3 | 0,68 |

GESTION SALLES COMMUNALES

| | | | |
|----------|---------|----|------|
| CHARLIER | JOSIANE | E2 | 0,23 |
| KINARD | ANNIE | E2 | 0,11 |

BIBLIOTHEQUE/PCDN

| | | | |
|------------|----------|----|------|
| ALBERTY | JULIETTE | D4 | 0,5 |
| DEFECHE | CHLOE | | |
| HOORELBEKE | KIM | B1 | 1 |
| PEYTIER | FLORENCE | B1 | 0,75 |

SERVICES DE PRÉVENTION ET PROTECTION DU TRAVAIL (SIPPT-SEPPT)

Depuis le 01/01/2012, le service externe compétent pour les activités de prévention et protection du travail est la société PROVIKMO, devenue LIANTIS au 01/09/2018.

Le responsable du service interne pour la prévention et protection du travail est Monsieur. Philippe THIRY.

La situation des accidents du travail est présentée ci-dessous, avec un total cumulé de jours d'incapacité à 100 % en 2021 de 26 jours contre 159 jours en 2020.

| Date accident | Accident du Travail / Chemin du Travail | Incapacité Temporaire / sans IT | Nombre jours avec IT | Statut dossier | Etat lésions | Sexe |
|---------------|---|---------------------------------|----------------------|-----------------|--------------|------|
| 9/04/2021 | Accident du travail | - | - | Dossier refusé | - | M |
| 3/06/2021 | Accident du travail | SANS IT | 0 | Dossier accepté | Evolutif | M |
| 7/07/2021 | Accident du travail | IT | 8 | Dossier accepté | Evolutif | F |
| 8/07/2021 | Accident du travail | IT | 17 | Dossier accepté | Evolutif | F |
| 16/09/2021 | Accident du travail | IT | 1 | Dossier accepté | Evolutif | M |
| | | TOTAL | 26 jours | | | |



ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DU SERVICE

Organisation de procédures de recrutement

- pour le service Espaces verts
- pour le Service Technique (réserve)
- pour un poste de Conseiller en énergie
- pour le service Tourisme/Com
- pour le PCS



MARCHÉS PUBLICS TRAVAUX BÂTIMENTS

AGENT TRAITANT : SÉBASTIEN ERNEST

Marchés et chantiers en cours

| 1. PCDR-Convention 4 FP1.13 - Pichelotte Espace Intergénérationnel | |
|---|--------------------------------------|
| Mode de passation du marché | Procédure ouverte |
| Article budgétaire : | 124/723-60-20170006 |
| Estimation | 911.099,54€ TVAC |
| Subsides | PCDR 80% |
| Principe : | 30/06/2015 - approbation du Conseil |
| Accord de principe subvention | 07/09/2015 - approbation du SPW-DGO3 |
| Principe et CSC travaux : | 22/12/2017 - approbation du Conseil |
| Attribution du marché : | 06/05/2019 - approbation du Collège |
| A l'Entreprise RECO+ | 659.652,28€ TVAC |
| Approbation du dossier adjudication | 06/08/2019 - approbation du SPW-DGO3 |
| Ordre de commencer | 07/10/2019 |
| Réception Provisoire | 20 septembre 2021 |
| Réception Définitive | |
| Le montant total et final des travaux s'élève à 656.920,09€ TVA comprise | |

| 2. PCDR-Convention 5 FP1.12-Pichelotte – 5 Logements & Abords | |
|---|--------------------------------------|
| Mode de passation du marché | Procédure ouverte |
| Article budgétaire : | 124/723-60-20170007 |
| Estimation | 876.784,00€ TVAC |
| Subsides | PCDR 80% |
| Principe : | 30/06/2015 - approbation du Conseil |
| Accord de principe subvention | 07/09/2015 - approbation du SPW-DGO3 |
| Principe et CSC travaux : | 22/12/2017 - approbation du Conseil |
| Attribution du marché Lot1 : | 06/05/2019 - approbation du Collège |
| A l'Entreprise RECO+ | 611.343,62€ TVAC |
| Approbation du dossier adjudication | 13/08/2019 - approbation du SPW-DGO3 |
| Ordre de commencer | 04/11/2019 |
| Réception Provisoire | 17 mai 2021 |
| Réception Définitive | 2023 |
| Le montant total et final des travaux s'élève à 601.528,18€ TVA comprise | |

| 3. PCDR-Convention 5 FP1.12-Pichelotte - 5LM – Abords parking | |
|--|--------------------------------------|
| Mode de passation du marché | Procédure ouverte |
| Article budgétaire : | 124/723-60-20170007 |
| Estimation | 164.534,49€ TVAC |
| Subsides | PCDR 80% |
| Principe : | 30/06/2015 - approbation du Conseil |
| Accord de principe subvention | 15/06/2020 - approbation du SPW-DGO3 |
| Principe et CSC travaux : | 12/02/2020 - approbation du Conseil |
| Attribution du marché Lot2 | 12/10/2020 - approbation du Collège |
| A l'Entreprise Nonet SA | 100.860,77€ TVAC |
| Approbation du dossier adjudication | 2020/11/27 - approbation TUTELLE |
| Ordre de commencer | 06/04/2021 |
| Réception Provisoire | 25 octobre 2021 |
| Réception Définitive | 2023 |
| Le montant total et final des travaux s'élève à 96.528,77€ TVA comprise | |



| 4. PCDR-Convention 6 FP3.9 Pichelotte – Maison nature et ruralité | |
|--|--------------------------------------|
| Mode de passation du marché | Procédure ouverte |
| Article budgétaire : | 124/723-60-20170030 |
| Estimation | 274.402,34€ TVAC |
| Subsides | PCDR 80% |
| Principe : | 30/06/2015 - approbation du Conseil |
| Accord de principe subvention | 07/09/2015 - approbation du SPW-DGO3 |
| Principe et CSC travaux : | 22/12/2017 - approbation du Conseil |
| Attribution du marché : | 06/05/2019 - approbation du Collège |
| A l'Entreprise ARTEBAT SPRL | 332.673,92€ TVAC |
| Ordre de commencer | 03/08/2020 |
| Réception Provisoire | En 2021 |
| Réception Définitive | En 2023 |
| Le chantier est staté suite à un problème de stabilité | |

| 5. Plan cigogne-Aménagement d'une crèche 18 lits- Ancienne gare de Sorée-Nouveau Dossier | |
|---|--------------------------------------|
| Mode de passation du marché | Procédure ouverte |
| Article budgétaire : | 835/724-60-20150021 |
| Estimation | 682.335,27€ TVAC |
| Subsides | SPW-DGO 80% |
| Principe et CSC : | 12/07/2018 - approbation du Conseil |
| Accord de principe | 05/03/2015 - approbation du SPW-DGO5 |
| Attribution du marché : | 24/09/2018 - approbation du Collège |
| A l'Entreprise LAURENTY TRAVAUX SA | 695.137,85€ TVAC |
| Ordre de commencer | 18/03/2019 |
| Réception Provisoire | 26 octobre 2020 |
| Réception Définitive | En 2022 |
| Le montant total et final des travaux s'élève à 689.113,82€ TVA comprise | |

| 6. Infrasports – Création d'une infrastructure sportive à Gesves | |
|---|-------------------------------------|
| Mode de passation du marché | Procédure ouverte |
| Article budgétaire : | 764/722-60-20200014 |
| Estimation | 1.433.326,13€ TVAC |
| Subsides | Infrasports 75% |
| Principe et CSC : | 26/08/2020 - approbation du Conseil |
| Accord de principe | En cours - approbation INFRASPORTS |
| Attribution du marché : | 21/12/2020 |
| LOT 1 Construction d'un nouveau Bloc vestiaires | RECO+ 978.464,70€ TVAC |
| LOT 2 Terrain gazon synthétique | SCHEERLINCK 585.942,90€ TVAC |
| Ordre de commencer | LOT1 17/02/2021 LOT2 15/03/2021 |
| Réception Provisoire | A suivre |
| Réception Définitive | A suivre |
| Le montant des états d'avancement introduits à ce jour s'élève à : | |
| Lot1 : 452.379,93€ TVAC | |
| Lot2 : 608.178,89€ TVAC | |



MARCHÉS PUBLICS TRAVAUX SUBSIDIÉS « VOIRIES »

AGENT TRAITANT : SÉBASTIEN ERNEST

| 1. Plan d'investissement 2019-2021 PHASE I – Réfection du pont de Sorée | |
|--|-------------------------------------|
| Mode de passation du marché | Procédure ouverte |
| Article budgétaire : | 421/731-60/20190008 |
| Estimation | 210.275,25€ TVAC |
| Subsides | SPW-DGO1- 60% |
| Principe et CSC : | 25/11/2020 - approbation du Conseil |
| Attribution du marché : | 14/06/2021 |
| A l'Entreprise | SOTRAPLANT 2016.090,70€ TVAC |
| Ordre de commencer | 1/02/2022 |
| Réception Provisoire | A suivre |
| Réception Définitive | A suivre |

| 2. Plan d'investissement 2019-2021 PHASE II - Sécurisation des abords de l'école de l'Envol | |
|--|-------------------------------------|
| Mode de passation du marché | Procédure ouverte |
| Article budgétaire : | 421/731-60/20190008 |
| Estimation | 430.383,85€ TVAC |
| Subsides | SPW-DGO1- 60% |
| Principe et CSC : | 24/02/2021 - approbation du Conseil |
| Attribution du marché : | 28/06/2021 |
| A l'Entreprise | GERDSAY SA 417.690,43€ TVAC |
| Ordre de commencer | 28/10/2021 |
| Réception Provisoire | A suivre |
| Réception Définitive | A suivre |



MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, DE SERVICES ET DE FOURNITURES

AGENTS TRAITANTS : MARIE GUISSÉ - SÉBASTIEN ERNEST

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

| Marchés publics de travaux | Objet du marché | Article budgétaire | Date de l'attribution Adjudicataire Montant |
|--|--|---------------------|---|
| 20201116-ELAGAGE 2021 | ABATTAGE ET ÉLAGAGE D'ARBRES DANGEREUX EN 2021 | BO-421/140-06 | 21 décembre 2020 SADZOT François 2.114,70€ TVAC |
| 20210315/FA/T/toiture église de Gesves | MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DANS LE CADRE DES RÉPARATIONS DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT-MAXIMIM DE GESVES | 790/724-54/20210018 | 15 mars 2021 ARTEBAT 4.352,85 € TVAC |
| FA/T/20200621/câblage | MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CÂBLAGE POUR UNE CONNEXION INTERNET FIABLE DANS LES CLASSES DE L'ÉCOLE DE L'ENVOL DE FAULX-LES-TOMBES | 722/723-52/20210014 | 09 août 2021 SECURITAS 15.195,92 € TVAC |
| 20210309/PNSPP/vitreaux | MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE PROTECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE SORÉE | 790/522-53/20210018 | 04 octobre 2021 VITRAUX D'ART DEBONGNIE 22.318,45 € TVAC |

| Marchés publics de services | Objet du marché | Article budgétaire | Date de l'attribution Adjudicataire Montant |
|---|---|--------------------|--|
| 20201214/FA/S/aide déneigement | MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES D'AIDE AU DENEIGEMENT | 421/140-13 | 14 décembre 2020 Alain BOIGELOT Jean-François DEBARSY 80,00 € HTVA – prix horaire |
| 20210111/exploitation forestière - Bableuse | MARCHÉ PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION FORESTIÈRE DANS LE BOIS COMMUNAL SITUÉ RUE BABLEUSE À GESVES | 766/124-02 | 11 janvier 2021 Benjamin BESURE 3.250,00€ HTVA |
| 20210118/brûleur-Pichelotte | MARCHE PUBLIC DE SERVICES DE REMPLACEMENT DU BRÛLEUR D'UNE CHAUDIÈRE A MAZOUT (SITE DE LA PICHELOTTE) | 12400/125-06 | 08 février 2021 DAMATHERM SPRL 1.649,03 € HTVA |
| 20210308/PNSPP/S/Indigents | MARCHE PUBLIC DE SERVICES FUNÉRAIRES POUR LES INDIGENTS DE LA COMMUNE DE GESVES | 832/124-06 | 03 mai 2021 FUNERAILLES BODSON 2.051,00 € TVAC / an |



| | | | |
|--|--|------------------------------|---|
| 20210531/S/PNSSP /géomètre | DÉSIGNATION D'UN GÉOMÈTRE-EXPERT DANS LE CADRE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF AU TERRAIN JOUXTANT LES GROTTES DE GOYET | 124/122-01 | 28 juin 2021 Arnaud FOSSION 605,00 € TVAC |
| PNSPP/S/agence immobilière rue de Haltinne 3 | MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF À LA DÉSIGNATION D'UNE AGENCE IMMOBILIÈRE EN VUE DE LA VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SIS RUE DE HALTINNE 3 À 5340 GESVES | 104/123-20 | 02 août 2021 LES VIVIERS 2,66% TVAC |
| 2021/PNSPP/S/lang ues | MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE RELATIF AUX COURS DE LANGUES ÉTRANGÈRES DANS LES ÉCOLES COMMUNALES | 72201/122-01 72202/122-01 | 09 août 2021 TRADANIM 21.108,16 € TVAC |
| 2021-2022/PNSPP/S/tran sports scolaires | MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2021-2022 (LOT 1 - TRANSPORTS RÉGULIERS DANS LE CADRE DES COURS DE NATATION) | 72201/124-06 72202/124-06 | 30 août 2021 VOYAGES & AUTOCARS ROQUET 21.087,39 € TVAC |
| 2021-2022/PNSPP/S/tran sports scolaires | MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2021-2022 (LOT 2 - TRANSPORTS DANS LE CADRE DES EXCURSIONS SCOLAIRES) | 72201/124-06 72202/124-06 | 30 août 2021 VOYAGES & AUTOCARS ROQUET 6.990,01 € TVAC |
| 20220712-AP | DÉSIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES 2022-2024, PROGRAMMATION PIC 2022-2024 & PIWACY 2019-2021 | 421/731-60 | 20 septembre 2021 STP - 6,79% Travaux HTVA |
| 2021/PNSPP/S/Plaî nes | MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF À LA MISSION DE COORDINATION DE LA PLAINE DE VACANCES | 761/124-02 | 04 octobre 2021 COALA ASBL 11.000,00 € TVAC / an |
| FA/S/20211018/géo mètre | DÉSIGNATION D'UN GÉOMÈTRE-EXPERT DANS LE CADRE DU BORNAGE DU PRESBYTÈRE DE HALTINNE | 124/122-01 | 08 novembre 2021 Arnaud FOSSION 847,00 € TVAC |



| Marchés publics de Fournitures | Objet du marché | Article budgétaire | Date de l'attribution Adjudicataire Montant |
|--|---|--|--|
| 20201116/FA/F/sel | MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE SEL DE DÉNEIGEMENT ET PRODUIT DÉGIVRANT | 421/140-13 | 30 novembre 2020 K+S BENELUX SA/NV 9.546,90 € TVAC |
| 20201113/FA/F/carnets mariage | ACHAT DE CARNETS DE MARIAGE | 104/123-02 | 14 décembre 2020 INNI GROUP 1.081,74 € TVAC |
| 20201127/FA/F/éveil musical | MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR L'ÉVEIL MUSICAL | 722/744-51/20200012 | 17 décembre 2020 AZZATO SA 303,60 € TVAC |
| 20210301/FA/F/mobilier | MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES DE MOBILIER POUR ÉQUIPER LA SALLE DE LA PICHELOTTE ET LES LOCAUX DE GESVES EXTRA | 104/742-53/20210003 | 01 mars 2021 SOLBREUX 12.602,15 € TVAC |
| 2021/PNSPP/Tondeuse | ACQUISITION D'UNE TONDEUSE MULCHEUSE | 421/744-51 | 22 mars 2021 GENIN 1.875,50€ TVAC |
| 20210201/Programme informatique-gestion des écoles | MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES D'UN PROGRAMME INFORMATIQUE DE GESTION DES PRÉSENCES ET DE FACTURATION | 72201/123-48 72202/123-48 761/123-13 | 31 mai 2021 FLAG 2000 9.196,10 € TVAC / an dont 2.323,20 € TVAC de frais uniques |
| PNSPP/20210614/site internet jeunesse | MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES D'UN SITE INTERNET POUR LA JEUNESSE GESVOISE | 835/124-48 | 05 juillet 2021 OPENWEB 2.178,00 € TVAC |
| 2021/PNSPP/Rouleau | ACQUISITION D'UN ROULEAU COMPACTEUR | 421/744-51 | 23 août 2021 PONCELET SA 14.520,00€ TVAC |



VENTES – ACQUISITIONS - ALIÉNATIONS

Ventes

- Projet de vente de la parcelle cadastrée division 2, section E et n° 420/2, et située rue de Courrière à Faulx-les-Tombes.
- Projet de vente de la parcelle cadastrée division 4, section A et n° 337M, et située rue de Strud à Haltinne.
- Projet de vente d'un morceau d'excédent de voirie situé rue du Tronquoy à Mozet (chemin vicinal n° 8) – *chemin déclassé sur décision du Conseil communal du 23 janvier 2019.*
- Projet de vente de la parcelle cadastrée division 3, section A, n° 201S, et située Joseph-Jean Merlot à Mozet.
- Projet de vente des parcelles cadastrées division 1, section F, n° 435P et 435H, et situées chaussée de Gramptinne à Gesves.
- Projet de vente d'un morceau d'excédent de voirie situé rue Bableuse à Gesves (chemin vicinal n°66 bis) – *chemin déclassé sur décision du Conseil communal du 25 novembre 2020.*
- Projet de vente d'une partie de la parcelle cadastrée division 1, section E et n° 307 A 5 et située rue des Fontaines à Gesves.
- Projet de vente d'une partie de la parcelle cadastrée division 1, section E et n°135P8 située rue Sainte-Cécile à Gesves.
- Projet de vente de deux morceaux d'excédents de voirie situés rue de la Chapelle à Gesves – *chemin déclassé sur décision du Conseil communal du 26 mai 2021.*
- Projet de vente de deux morceaux d'excédent de voirie situés rue de Muache à Haltinne (chemin vicinal n° 40) – *chemin déclassé sur décision du Conseil communal du 23 juin 2021.*
- Vente du bâtiment cadastré division 4, section B et n° 527L situé rue de Haltinne 3 à Haltinne – *en attente de la signature des actes.*
- Projet de vente d'un morceau d'excédent de voirie situé au Baty Pire (chemin n°15) jouxtant les parcelles cadastrées division 1, section E, numéros 147/3 et 148B. **Avis défavorable**
- Vente du bâtiment cadastré division 4, section B et n° 92D2, et situé rue Léon Pirsoul 3 à Haltinne – *acte signé le 19 mars 2021. Réalisé*
- Projet de vente de la remise cadastrée division 4, section A et n° 295/3C, et située rue de Strud à Haltinne pour l'euro symbolique. **Refus**



Acquisition et échange

- Projet d'acquisition de parcelles situées ruelle Burton à Gesves afin de mettre en place des zones de dévoiement (zone de croisement).
- Projet d'acquisition des parcelles cadastrées division 5, section A et numéros 164/2, 164/3 et 169R et situées rue de la Bergerie à Sorée.
- Projet d'acquisition d'une partie du terrain cadastré division 1, section E et numéro 451/2 R et situé Ry del Vau à Gesves.
- Echange des parcelles cadastrées division 3, section A et n° 347A et 347B contre les parcelles cadastrées section A et n° 347D, 347E et 347F et situées rue Pieltain à Mozet – *acte signé le 31 mars 2021. Réalisé*
- Echange de parcelles dans le cadre du déplacement de l'assiette du chemin vicinal n°39 – *en attente de la signature des actes.*

CRÉATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION DE VOIRIES COMMUNALES (CHEMINS ET SENTIERS VICINAUX)

- Déclassement d'un morceau d'excédent de voirie situé rue Bableuse à Gesves (chemin vicinal n°66 bis) – *chemin déclassé sur décision du Conseil communal du 25 novembre 2020. Réalisé*
- Déclassement de deux morceaux d'excédents de voirie situés rue de la Chapelle à Gesves – *chemin déclassé sur décision du Conseil communal du 26 mai 2021. Réalisé*
- Déclassement de deux morceaux d'excédent de voirie situés rue de Muache à Haltinne (chemin vicinal n° 40) – *chemin déclassé sur décision du Conseil communal du 23 juin 2021. Réalisé*
- Modification de voirie en vue de redresser le sentier vicinal n°111 situé à Faulx-Les Tombes en supprimant un tronçon existant du sentier n°111 et en créant un nouveau tronçon) – *chemin déplacé sur décision du Conseil communal du 23 juin 2021. Réalisé*
- Projet de vente d'une partie du sentier vicinal n°117 situé ruelle Burton. **Avis défavorable**
- Modification du chemin n°38 situé rue Tour de Muache à Muache dans le cadre d'un permis d'urbanisation - *chemin modifié sur décision du Conseil communal du 24 novembre 2021. Réalisé*

GESTION DES BIENS COMMUNAUX

- Projet de bail emphytéotique d'un terrain privé jouxtant les Grottes de Goyet.
- Conventions d'occupation à titre gratuit des locaux du RTG4 par l'Union des Associations et Clubs du Grand Gesves, l'ASBL Maison des Jeunes de Gesves, l'ASBL Go Transition pour la coopérative Cocoricoop et le Magasin Nord Sud - *décision du Conseil communal du 23 juin 2021. Réalisé*
- Reconduction d'une année supplémentaire de la jouissance des essarts communaux. **Réalisé**



VENTES ANNUELLES DE BOIS, TAILLIS ET BOIS DE SCIERIE

AGENT TRAITANT : ALAIN JACQMIN

La vente de bois de chauffage n'a pas eu lieu pour les privés. Toutefois, les citoyens qui souhaitent acheter des houppiers peuvent contacter l'agent du DNF. Celle à l'attention des professionnels a eu lieu le 28 octobre 2021 à Spy. Il n'y avait qu'un lot qui a trouvé acquéreur pour 12.360,00 €.

Une vente réservée aux professionnels a été organisée par le DNF. Le fruit de celle-ci s'élève à 16.895,00 €.

VENTE DU MATÉRIEL TECHNIQUE DÉCLASSÉ

Aucune vente n'a eu lieu en 2021.



PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON

AGENT TRAITANT : MARIE GUISSÉ

Nouvel appel à projets « Petit patrimoine »

La Commune de Gesves a décidé de participer à l'appel à projets "Petit patrimoine" lancé par la Province de Namur.

Le projet proposé est de créer, d'éditer et de diffuser une brochure valorisant, pour chacun des villages de notre commune, le petit patrimoine recensé préalablement dans le cadre de la subvention du Ministre René COLLIN intitulée « Petit patrimoine populaire : les traces de notre histoire » lancée en 2019 et terminée en 2020.

Chaque élément présenté serait accompagné d'une photographie et d'un texte de présentation.

Une carte du village reprenant la localisation géographique des éléments compléterait la présentation, permettant ainsi aux citoyens et aux touristes de partir en « promenade patrimoniale » documentée.

Les brochures seraient conçues sous le format A3 plié en deux et seraient diffusées :

- via le bulletin communal, comme feuillet central détachable, afin que chaque ménage de l'entité le reçoive et puisse l'utiliser ;
- via l'Office du tourisme et de la culture à destination des visiteurs ;
- auprès des nouveaux Gesvois lors de la journée annuelle d'accueil.

La Commune n'a, à ce jour, pas encore reçu de retour sur la suite donnée à sa candidature et à l'éventuelle subvention qui lui serait allouée.

Mise en avant du « Petit patrimoine »

Deux des brochures susmentionnées ont néanmoins déjà été réalisées : la première concerne le patrimoine de Sorée et elle a été publiée dans le Gesves Info du mois d'octobre. La deuxième concerne celui de Faulx-Les Tombes et a été publiée dans le Gesves Info du mois de décembre.

Tous les mois, depuis août 2020, différents éléments constitutifs du petit patrimoine sont également mis en avant dans l'Echo du Samson. Les éléments suivants y ont été présentés en 2021 :

- La borne-potale Notre-Dame de Lourdes située à l'angle de la chaussée de Gramptinne et de la rue de la Drève (Sorée) ;
- Un ancien puits situé rue de la Bouchaille (Sorée) ;
- Le Mémorial de la Royal Air Force situé à une centaine de mètres du cimetière de Gesves (Gesves) ;
- La chapelle « d'amon Thibaut » située à l'angle de la rue de Strud et de la rue de Muache (Haltinne) ;
- La Girouette de l'église Notre-Dame du Mont Carmel de Strud (Haltinne) ;
- La plaque commémorative rappelant la création de l'hospice du Foyer Saint-Antoine (Mozet) ;
- Le portail de l'abbaye de Grandpré (Faulx-Les Tombes) ;



- La chapelle de la Vierge située rue de Courrière (Faulx-Les Tombes) ;
- La Grotte de Notre-Dame de Lourdes et son Chemin de Croix situés à quelques pas du Couvent de Francesse (Sorée) ;
- L'église Saint-Maximin de Gesves et plus particulièrement les vitraux et l'orgue conçu par le célèbre organier Aristide Cavallé-Coll (Gesves) ;
- La borne de limite « Les Arches » située à l'entrée du domaine du château des Arches (Haltinne) ;
- La borne-potale Sainte-Marie située à l'entrée du domaine du château des Arches (Haltinne) ;
- La chapelle Sainte Mère de Dieu située rue de l'Église (Faulx-Les Tombes) ;
- La borne-potale à trois niches située rue Basse Ramsée (Faulx-Les Tombes).



POPULATION & ELECTIONS

AGENT TRAITANT : STÉPHANIE ARNOULD

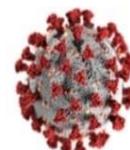
MOUVEMENT DE LA POPULATION

Bien au-delà des chiffres, statistiques, projections du service Population, tout comme 2020, 2021 restera ancrée dans la mémoire de chacun d'entre nous, agents d'administration mais aussi et avant tout CITOYENS !



Les inondations de juillet 2021 en plus de la crise COVID-19 nous invitent à une réelle prise de conscience mondiale de l'importance de nos relations sociales, de la solidarité et du sens civique qui induisent une adaptation du mode de fonctionnement de l'ensemble de nos services administratifs.

Le principe de l'autonomie communale et l'importance du service de proximité sont mis en exergue durant toute la durée du plan d'urgence déclenché lors des crues de juillet 2021.



Période durant laquelle les agents s'appliquent à assurer la continuité du service public alors que vient s'ajouter à la crise la délicate période des congés annuels. Les agents devront faire preuve d'adaptation et d'inventivité pour apporter les solutions et réponses aux nombreuses questions des citoyens qui sont, à juste titre, inquiets pour leur avenir d'un point de vue humain mais aussi pour le suivi de leurs dossiers administratifs en général et surtout en matière de logement et d'assurances.

Depuis 2020, des procédures innovantes et de substitution sont mises en œuvre afin de garantir les droits du citoyen.

- Le **télétravail** est sans nul doute l'outil qui s'est avéré indispensable à la continuité du service public durant les vagues successives de la Covid mais aussi durant la crise des inondations.
- La mise en place d'un **système de rendez-vous** a pour effet de planifier la fréquentation de nos services et surtout de libérer les agents pour la gestion de tâches plus spécifiques ou de dossiers nécessitant plus de temps pour l'expertise.

La crise sanitaire n'a pas eu que des effets néfastes. Au-delà de l'élan de solidarité dont a fait preuve la majorité des citoyens, elle nous a permis de tester d'autres méthodes de travail mais aussi d'identifier les services pouvant fonctionner sans ou avec moins de déplacements du citoyen. Nous avons pu également prendre conscience de l'importance de la mise à jour des notes de procédure pour chaque service car lorsque les effectifs sont réduits, la polyvalence est sans conteste très précieuse !

En 2021, après plus d'un an de crise sanitaire, les agents sont à présent familiarisés avec la **gestion numérique des demandes** car la grande majorité des citoyens s'est vite accommodée de ce mode de fonctionnement : **plus rapide, plus efficace, sans déplacement, plus écologique et gratuit !**



Fin 2021, la 4^e vague nous rappelle que la crise n'est pas finie et qu'il convient de continuer d'appliquer les mesures de distanciation et privilégier le télétravail quand il est possible.

Durant la crise sanitaire, les 3 principes fondamentaux du service public ont pris tout leur sens :

1. **CONTINUE** (télétravail, prises de rendez-vous, accueil téléphonique et présentiel en cas de nécessité)
2. **MUTABILITE** ('paperless' : appli Mon Dossier, BAEC, mails, réformes et efficience)
3. **EGALITE** des usagers (dégager du temps pour l'expertise des dossiers, empathie avec publics fragilisés)

Depuis 2008, au gré de la simplification administrative et des fractures numériques successives, nos pratiques et métiers ont été considérablement repensés.

La révolution numérique a pris place dans notre vie quotidienne et nos services administratifs n'y échappent pas. Nous avons dû **OSER le télétravail et nous faire CONFIANCE** afin de préserver un service de qualité aux citoyens mais aussi garantir la qualité de vie des agents dans un contexte familial compliqué !

La distanciation sociale et le port du masque nous lancent le défi de préserver une communication HUMAINE avec les citoyens et notamment avec les publics fragilisés.

Garantir la COMMUNICATION, qu'elle soit humaine ou numérique reste le véritable challenge de nos administrations publiques locales et en première ligne ... nos services aux citoyens !

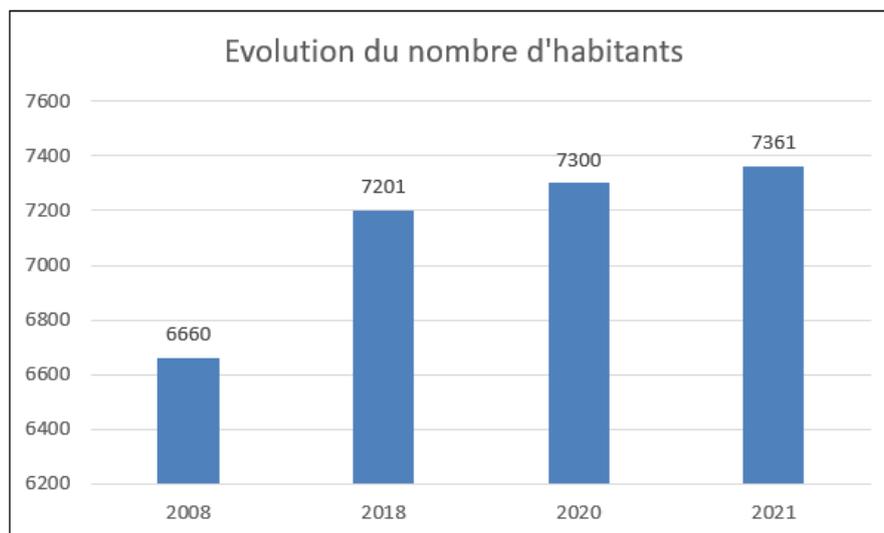


*« J'ai **peur** que l'IA puisse remplacer complètement les humains. Si les gens peuvent concevoir des **virus** informatiques, quelqu'un pourrait concevoir une IA qui peut s'améliorer et se reproduire. Ce serait une nouvelle forme de vie **capable de surpasser les humains** ».*

*Stephen Hawking, éminent physicien théoricien cosmologiste décédé le **14 mars 2018**.*



Evolution du nombre d'habitants de 2008 à 2021 :



LE TELETRAVAIL au service du citoyen



Durant la crise sanitaire, il n'y a eu aucune rupture de communication entre le service Population et les citoyens ... à leur plus grande satisfaction !!

La crise sanitaire du COVID-19 nous a amené à mettre en place d'autres modes de communication et de fonctionnement avec les citoyens mais aussi nous a permis de suivre nos formations continuées en mode webinaires.

C'est également le télétravail qui nous a permis de rester en contact régulier avec nos collègues et de continuer de gérer les dossiers en synergie avec les services de la Police et du CPAS.

A noter qu'à l'exception des citoyens qui n'ont pas de bonne connexion internet ou de matériel adéquat, ils souhaitent limiter leurs déplacements et gagner du temps notamment en recevant par mails leurs documents ou les réponses à leurs questions.

Le grand nombre de demandes traitées en télétravail permet sans nul doute à terme de dégager du temps pour les rendez-vous en entretien présentiel avec les citoyens dont les dossiers nécessitent davantage de contacts humains (seniors, dossiers sociaux, publics fragilisés, réclamations, etc).



PST - SYNERGIES Commune et CPAS

En vue de favoriser les synergies entre les services de la Commune et du Cpas au niveau des politiques du logement et du service des étrangers, plus particulièrement les DPI (demandeurs de protection internationale – ILA), le 14/12/2020, **une convention de mise à disposition à mi-temps d'un agent statutaire communal du service Population** a été signée entre les deux entités et l'intéressée.

L'agent est notamment chargée de favoriser les liens pour le suivi des actions relatives aux fiches PST suivantes : (cf. détails à la rubrique service Logement et ILA).

Fiche PST 2.2.5.1 Créer un deuxième logement d'urgence

Fiche PST 2.2.5.2 Créer ou rénover 10 logements publics supplémentaires

Fiche PST 2.2.5.3 Evaluer les outils législatifs permettant le développement d'habitats légers et écologiques qui valorisent les ressources régionales

Fiche PST 2.2.5.5 Faciliter la création d'habitats générationnels

Fiche PST 2.5.1.2 Planifier des ateliers type éducatif d'insertion sociale.

Quel est le pouls de la population gesvoise ? Les chiffres à la loupe ...

LES MOUVEMENTS : entrées / sorties / mutations (cf. page 78 pour les graphiques)

En 2021, le nombre d'habitants continue d'augmenter.

7361 (enquêtes de résidence en cours comprises) habitants pour **2911 ménages** (en 2020, 7255 habitants pour 2872 ménages).



Un grand nombre de mouvements toujours en 2021, à noter une **augmentation du nombre d'entrées et une nette diminution des sorties tandis que les mutations se stabilisent.**

Le nombre de ménages comprenant **une seule personne isolée** a augmenté, 6 de plus qu'en 2020.

Les radiations pour l'étranger.

En 2021, on enregistre **8 départs.**

Les radiations d'office.

12 radiations d'office sont enregistrées en 2021, le nombre se stabilise.

Les dossiers introduits pour des radiations d'office sont en augmentation sans pour autant aboutir à chaque fois. Il faut parfois plusieurs mois pour que les enquêtes puissent déterminer le lieu réel de résidence de certains citoyens soit en situation de crise économique-emploi et/ou de la famille. Les dossiers pour suspicions de fraude sociale sont en augmentation également.



Les inscriptions en adresse provisoire.

Actuellement, **48** adresses sont enregistrées **de manière provisoire** sur l'ensemble du territoire.

24 d'entre elles concernent le Village vert et 6 concernent des habitations en non-conformité avec les prescriptions urbanistiques, d'aménagement du territoire et/ou de sécurité/salubrité. Certains citoyens sont aussi amenés à occuper leur nouveau logement alors qu'il est toujours en construction. Parfois ils logent dans une caravane ou une yourte sur leur terrain en attendant la fin de la construction.

Les inscriptions en adresse de référence.

Actuellement, **15 inscriptions sont enregistrées en adresse de référence** dont 12 concernent le CPAS (4 de plus qu'en 2020).

Il est à noter que depuis le début de la crise sanitaire, de plus en plus de demandes en adresse de référence chez une personne physique sont introduites mais rejetées car non conformes aux directives du SPF Intérieur.

Les retours sur le territoire. Comme en 2020, nous constatons plusieurs retours sur le territoire d'anciens Gesvois et notamment de jeunes adultes isolés ou en ménage qui réintègrent le domicile de leurs parents, voire de leurs grands-parents.

Maisons scindées ou « Maisons communautaires » / Colocations.

Certains citoyens ont encore, comme ce fut le cas en 2020, manifesté leur souhait de pouvoir se domicilier en « maison communautaire » tout en gardant un statut 'isolé' et pouvoir bénéficier d'allocations spécifiques à leur statut. Il s'agit principalement de jeunes adultes mais aussi des personnes précarisées ou fragilisées (séparées, sans emploi, etc.).

Ce type de logement est soumis à une procédure spécifique en matière urbanistique et bail de résidence (bail unique et pacte de colocation). **En août 2021, un dossier d'inscription en domiciliation en colocation a été accepté, c'est le premier logement officiel de ce type sur le territoire gesvois.**

Comme en 2020, nous recevons toujours un grand nombre de demandes de domiciliations au sein d'habitations scindées en plusieurs logements individuels. Ce type de demande fait l'objet d'une concertation préalable avec le service de l'urbanisme pour la sous-numérotation.

L'inscription en domicile communautaire est cependant toujours acceptée pour les citoyens DPI (Demandeurs de Protection Internationale) par le biais d'une convention spéciale avec le CPAS.

Nous avons **3 familles** actuellement enregistrées à Gesves.



ICAR : Directive INSPIRE (2007/2/CE du 14 mars 2007) et l'Inventaire Centralisé d'Adresses et des Rues SPW en Wallonie.

L'accord de coopération sur le traitement des données d'adresses signé par l'Etat fédéral et les Régions le 22 janvier 2016 invitaient les communes à la mise en place des registres régionaux pour le 1^{er} janvier 2017 (ICAR en Wallonie).

Le projet est actuellement en suspens, les communes attendent les directives pour 2022.

La directive du 04/11/2020 Best-address concernant de nouvelles recommandations nous invite à adapter notre règlement de numérotations et de sous-numérotations des habitations.

ELECTIONS

En 2019, le registre comptait **5464** électeurs et **26 Belges inscrits à l'étranger**.



LA LISTE DES JURÉS D'ASSISES

Tous les 4 ans, la liste des Jurés d'Assises est renouvelée.

En février 2021, le Gouverneur de la Province a invité les communes à transmettre leur liste préparatoire des Jurés 2022-2025, liste établie et arrêtée conformément aux dispositions des articles 217 à 227 du Code judiciaire.

LES DEMANDES SPECIFIQUES & LA NUMERISATION DES SERVICES

Le nombre d'habitants et les mouvements qui y sont liés augmentent toujours ainsi que le nombre de demandes spécifiques et de dossiers à gérer.

Au vu de la crise sanitaire et de l'emploi, les demandes citoyennes se font de plus en plus pressantes.

La numérisation des extraits certifiés QR code et le télétravail permettent aujourd'hui de répondre de manière plus efficace aux attentes du citoyens.

Par ailleurs, ce mode de fonctionnement permet au citoyen de perdre moins de temps dans ses déplacements et favorise une meilleure organisation travail-famille.

A noter qu'au vu de la crise économique certains ménages n'ont plus qu'un seul véhicule ou parfois même plus du tout ! D'où les difficultés de moyen de transport pour se rendre à l'administration.

Le télétravail a permis de réduire drastiquement les déplacements des citoyens :

+ de 400 déplacements économisés uniquement pour les déclarations de changement de domicile !

En sus des dossiers à gérer, plus de **3000** demandes spécifiques extérieures par courriels ont été enregistrées (voir ci-après le tableau des travaux complémentaires effectués par le service).

La gestion du service Population continue de se caractériser par une évolution radicale de la version papier vers la version électronique.



La plupart des opérations en ce qui concerne les mouvements de population mais aussi tout autre type de demande spécifique s'opèrent via l'échange web intercommunes, les plateformes SPF et SPW ou via l'adresse courriel des citoyens (voir rubrique Gestion demandes/dossiers population).

Le sceau communal et la signature électronique de chaque agent ont été implémentés au bas des certificats à délivrer. Cela a permis de transmettre les documents gratuitement aux citoyens par voie numérique dès le début du confinement.

Au-delà du gain de temps et d'argent pour le citoyen, c'est également une diminution des frais d'envois liés aux envois postaux. **Un service rapide et efficace fort apprécié par la majorité des citoyens.**

La volonté fédérale pour la simplification administrative fait son chemin. Plusieurs de nos fonctions ont été numérisées où sont en passe de l'être.

- La Haute Autorité centrale de l'Etat-Civil est en place au SPF Intérieur.
- **BAEC** via SPF intérieur : la Base des Actes de l'Etat Civil continue d'évoluer pour à terme arriver à un gain de temps considérable au niveau de la gestion des actes de l'Etat-civil. Les actes sont d'ores et déjà directement disponibles via un écosystème électronique sécurisé.
- **ICAR** via SPW (Inventaire Centralisé des Adresse et des Rues) sera remis sur les rails dès 2022.
- **« Mon Dossier »** L'application via SPF Intérieur s'élargira à d'autres fonctions.
- **Les extraits de casiers judiciaires** via SPF Justice – sécurisé QRcode seront transmis en ligne et possible accès aux citoyens via la plateforme e-govflow
- **e-légalisation des documents** via SPF Etrangers – en ligne depuis 2018 et en cours d'évolution pour permettre au citoyen d'y avoir un accès direct.
- **La digitalisation de la carte d'identité** via SPR Intérieur – reportée en 2021.

Un projet est en cours pour permettre au citoyen d'activer lui-même sa carte d'identité via son smartphone.

En 2022, d'autres réformes vont vraisemblablement se poursuivre ou se concrétiser pour la suite de la numérisation du service public

Afin d'éviter la déshumanisation du service public local, il conviendra de mettre tout œuvre pour éviter une trop grande fracture numérique. Chaque citoyen doit continuer de pouvoir bénéficier du service personnalisé de qualité dont il bénéficie actuellement et ne pas être défavorisé s'il n'est pas en possession du matériel électronique adéquat. Un PC-citoyen a d'ailleurs été installé auprès de l'Office du Tourisme et de la Culture pour offrir une connexion adéquate aux personnes qui en ont besoin.

A noter aussi les soucis de connectivité aux réseaux à certains endroits du territoire communal.



La commune continue d'investir pour améliorer la connectivité notamment aux villages de Strud et Goyet.

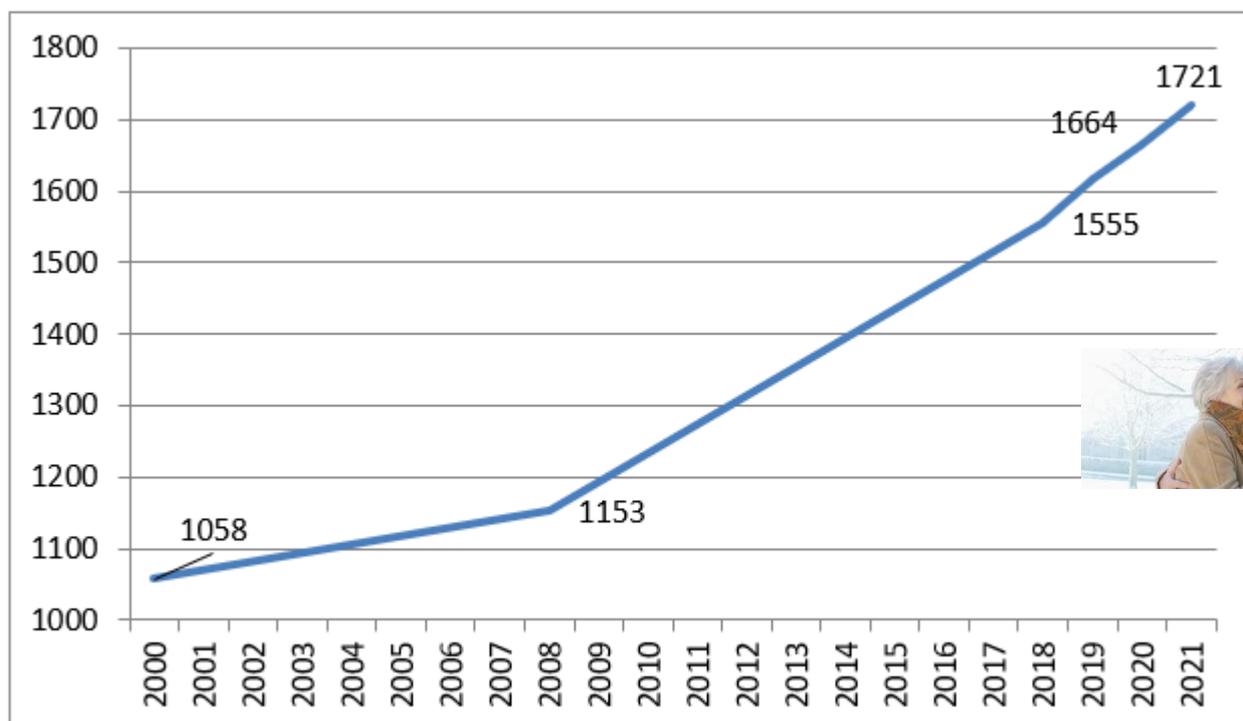
Une communication anticipative informant sur les futurs services numériques est primordiale, notamment pour les publics fragilisés.

La synergie entre les services administratifs et du CPAS sera capitale pour le bien-être de l'ensemble de la population.

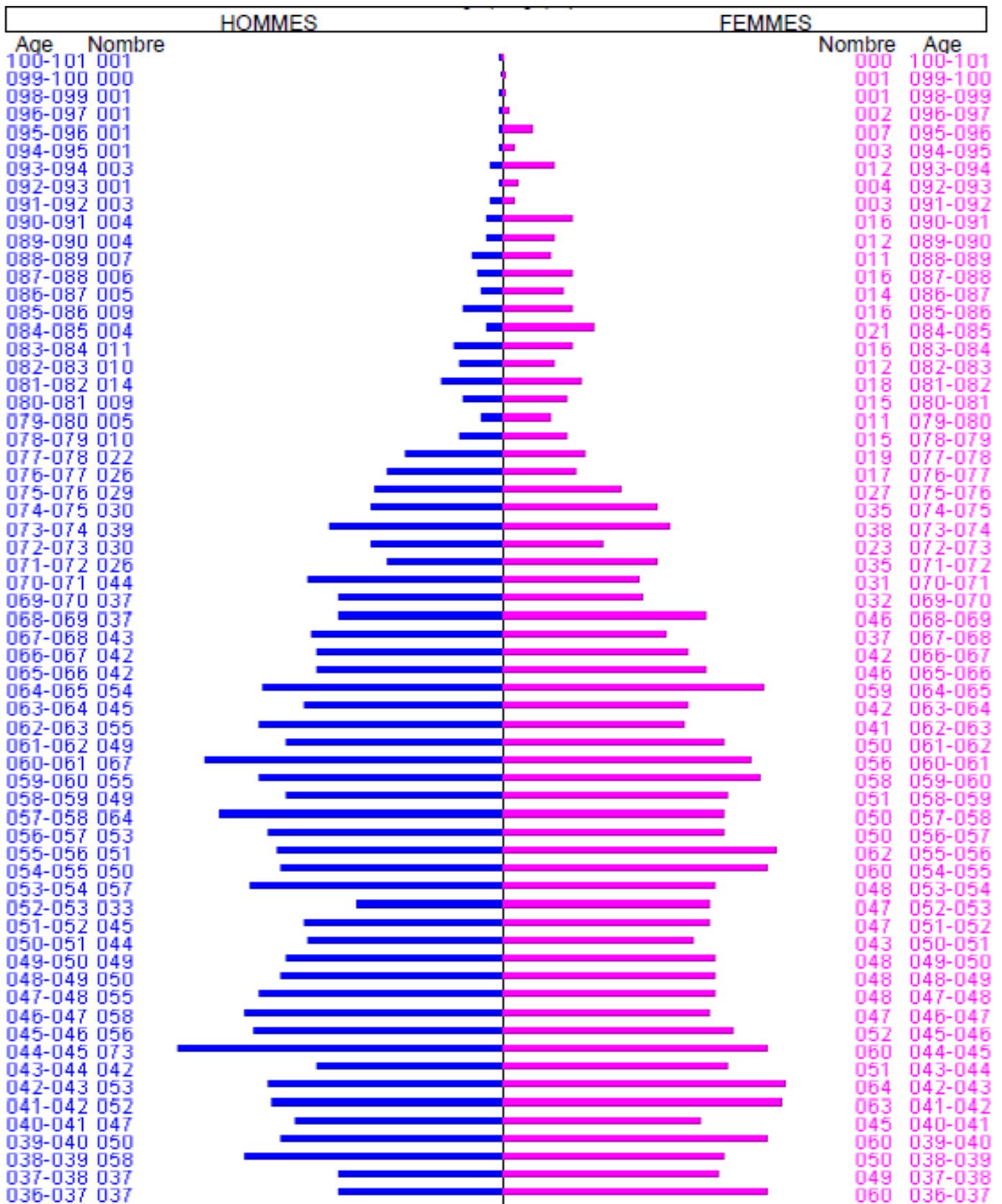
LES SENIORS

En 2021, la population compte 57 seniors (60 ans et +) de plus qu'en 2020.

| ANNEES | 2000 | 2008 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------|------|------|------|------|------|------|
| Seniors (60 et +) | 1058 | 1153 | 1555 | 1617 | 1664 | 1721 |



Pyramide des âges



LE « CLIMAT » GENERAL ...

Le contexte de crise sanitaire inédite impacte considérablement nos relations humaines et hélas favorise un climat particulièrement anxiogène.

Tout comme en 2020, l'année 2021 est bien entendu marquée par une situation de politique internationale houleuse et le climat d'insécurité général qui prédomine, lesquels ont une répercussion immédiate sur notre population tant au niveau social, économique que sur le plan émotionnel et familial.

Notre service est au quotidien en contact direct avec les citoyens locaux mais aussi les primo-arrivants qu'ils soient européens, non européens, réfugiés ou demandeurs d'asile.

Les attentes de tous les citoyens que nous accueillons sont nombreuses et souvent pressantes voire même urgentes. Les soucis de manque de logement à prix modérés sont récurrents et bien entendu s'ajoutent souvent à une situation déjà précaire en matière d'emploi ou de situation familiale.

Ce contexte engendre parfois de la part des citoyens des comportements inadéquats voire agressifs vis-à-vis du personnel chargé de leur dossier tant au niveau de la Commune que du Cpas.

A noter que dans un souci d'équité, depuis le début de la crise sanitaire, les certificats et documents ont été transmis majoritairement par mail aux citoyens et cela gratuitement. En effet, la gratuité de ces documents est garantie pour les citoyens qui utilisent la plateforme « MON DOSSIER » cependant tous les citoyens n'y ont pas accès (problèmes de connexion, pas de lecteur de carte d'identité, etc.).

Pour pouvoir répondre aux réclamations du citoyen, une convention a été adoptée avec le SPW afin de mettre en place un **Service de Médiation Communal (SMC)**. Une communication a été transmise aux citoyens via le GesvesInfo et le site internet.

C'est le service Taxes qui est chargé de réceptionner les réclamations et de les communiquer au SPW, le cas échéant.

En 2021, les dossiers de litiges ou de réclamations en matière de mouvements de population ou de logements ont tous été résolus sans transiter par le service SMC.



FORMATIONS

En 2021, ce sont surtout des circulaires et des séances d'information plus que des formations qui ont été suivies afin de garantir la légalité des mises à jour du dossier administratif de chaque citoyen et tendre vers un service de qualité.



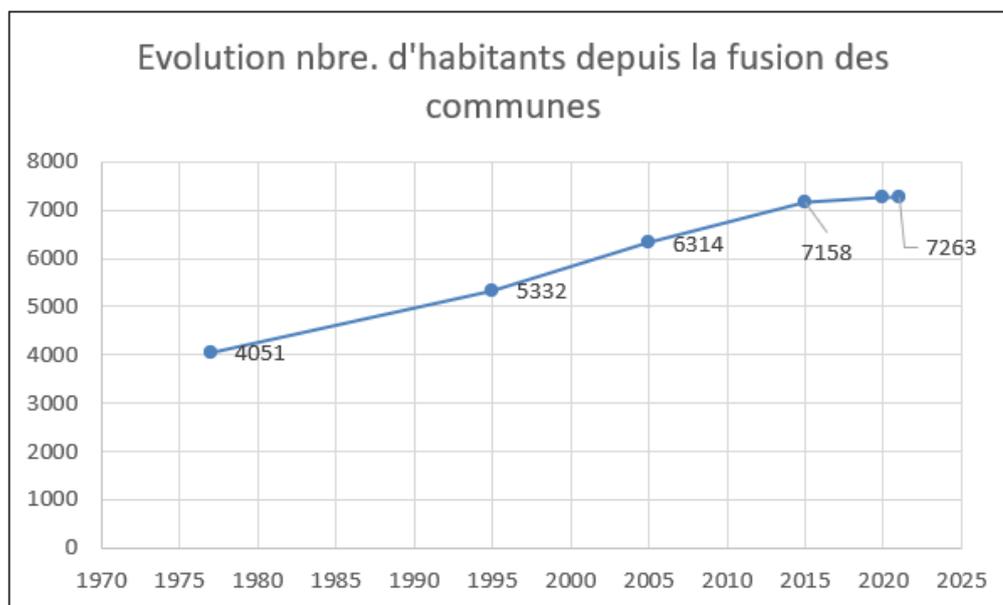
- Circulaires SPF et directives en matière de Covid-19
- Littérature uvcw sur les baux de résidence et convention de mise à disposition
- Webinaires SPW – Evaluation du PST – théorie et échanges
- Séance d'information – CAI (Centre d'Action Interculturelle) – Parcours d'intégration

LES CHIFFRES – L'ANALYSE

Au 30.11.2021, nous enregistrons **7263** habitants, répartis en **2911** ménages, soit **39 ménages de plus** qu'en 2020.



| Années | Population | Taux d'accroissement annuel (moyenne) | Augmentation annuelle de la population |
|-------------|-------------|--|--|
| 1977 | 4051 | <i>Situation au 1^{er} janvier (fusion des Communes)</i> | |
| 1995 | 5332 | + 2,00 % | + 1281 habitants |
| 2005 | 6314 | +1,43 % | + 982 habitants |
| 2015 | 7158 | + 0,97 % | + 814 habitants |
| 2020 | 7255 | + 0,05 % | + 97 habitants |
| 2021 | 7263 | +0,08 % | + 8 habitants |



LES MENAGES



| MENAGES | Isolés | 2 pers | 3 pers. | 4 pers. | 5 pers. | 6 pers. | 7 pers. | 8 pers. | 9 pers. | 10 pers. | Total |
|------------------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|-------|
| Gesves | 341 | 393 | 203 | 192 | 77 | 26 | 4 | 0 | 0 | 0 | 3130 |
| Faulx-Les Tombes | 207 | 234 | 126 | 133 | 37 | 10 | 3 | 0 | 1 | 0 | 1892 |
| Haltinne | 115 | 130 | 75 | 66 | 35 | 6 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1122 |
| Mozet | 79 | 85 | 38 | 42 | 10 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 648 |
| Sorée | 87 | 74 | 24 | 31 | 18 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 551 |
| TOTAL | | | | | | | | | | | |
| 2021 | 829 | 916 | 467 | 464 | 177 | 45 | 11 | 0 | 1 | 1 | 2911 |
| 2020 | 823 | 870 | 493 | 451 | 174 | 47 | 10 | 1 | 1 | 0 | 2872 |
| 2019 | 821 | 861 | 488 | 455 | 182 | 52 | 7 | 3 | 2 | 2 | 2873 |
| 2018 | 786 | 872 | 479 | 466 | 188 | 46 | 8 | 3 | 1 | 0 | 2849 |
| 2017 | 768 | 865 | 464 | 474 | 185 | 44 | 12 | 5 | 1 | 0 | 2818 |
| 2016 | 785 | 851 | 435 | 474 | 199 | 44 | 11 | 6 | 1 | 0 | 2806 |
| 2015 | 763 | 821 | 436 | 466 | 210 | 42 | 16 | 3 | 1 | 0 | 2758 |

Moyenne d'habitants par ménage en 2021 : 2,5 habitants.

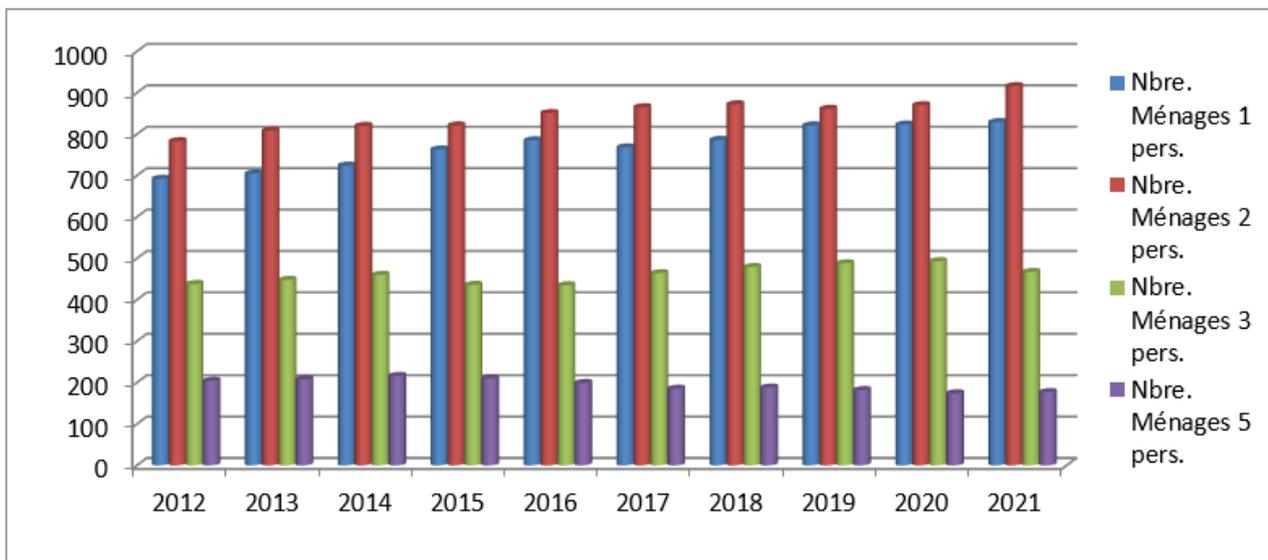
Observations :

- 2 ménages comptent 9 et 10 personnes !
- **83 personnes vivent en communauté, soit 1 de moins qu'en 2020.** 81 en maison de repos et 2 en maison aide à la jeunesse (AMO)
 - 5 familles (15 citoyens) de demandeurs de protection internationale (DPI-ILA)
 - La large majorité des ménages sont ceux qui comprennent 1 personne (829 dont 83 en communauté) ou 2 personnes (916). **Voir graphique ci-après.**

Evolution du nombre de personnes par ménage (1, 2, 3 ou 5)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nbre. Ménages 1 pers. | 763 | 785 | 768 | 786 | 821 | 823 | 829 |
| Nbre. Ménages 2 pers. | 821 | 851 | 865 | 872 | 861 | 870 | 916 |
| Nbre. Ménages 3 pers. | 436 | 435 | 464 | 479 | 488 | 493 | 467 |
| Nbre. Ménages 5 pers. | 210 | 199 | 185 | 188 | 182 | 174 | 177 |

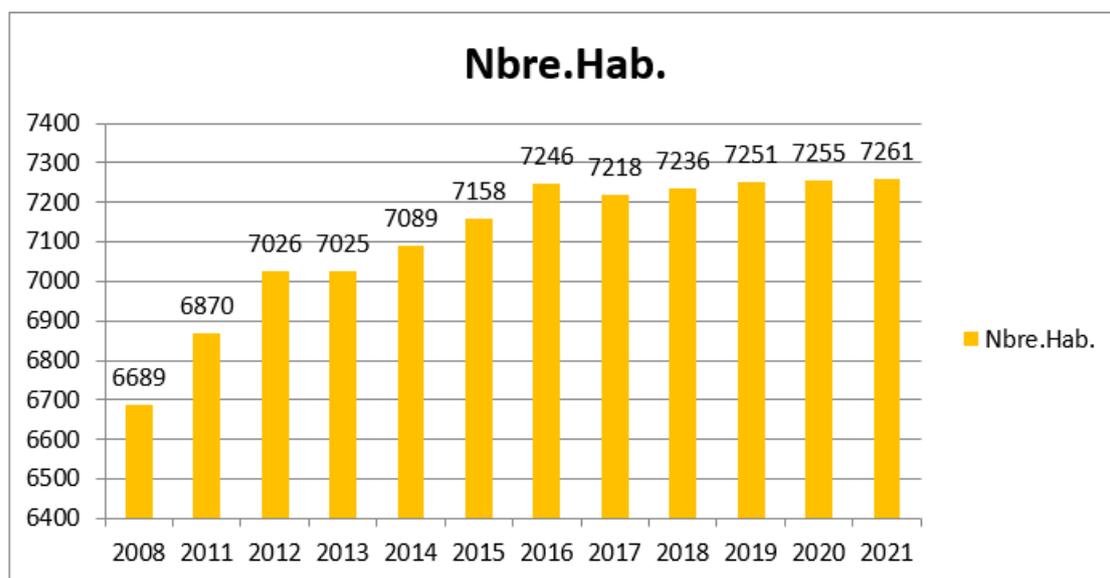




Evolution constante du nombre de ménages de 1, 2, 3 et 5 personnes avec une légère augmentation des ménages de 1 ou 2 personnes.

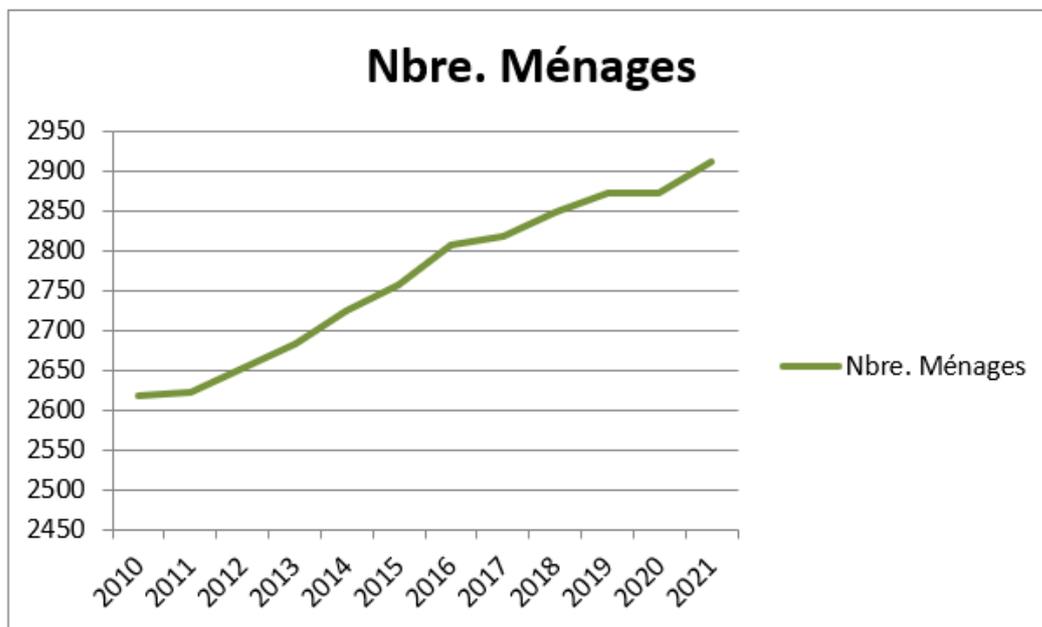
EVOLUTION POPULATION

| Années | 2008 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nbre.Hab. | 6689 | 6870 | 7026 | 7025 | 7089 | 7158 | 7246 | 7218 | 7236 | 7251 | 7255 | 7261 |



EVOLUTION NOMBRE DE MENAGES

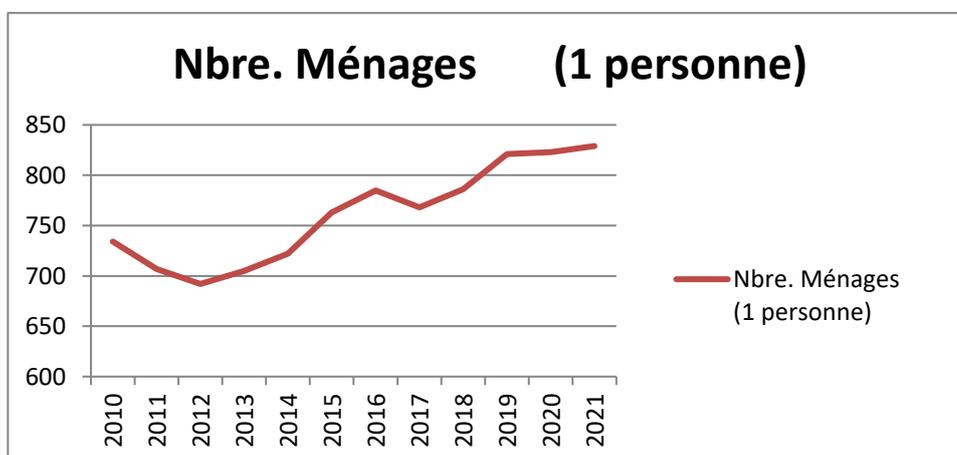
| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nbre. Ménages | 2618 | 2623 | 2652 | 2684 | 2725 | 2758 | 2806 | 2818 | 2849 | 2873 | 2872 | 2911 |



La population comprend **2911** ménages dont **829** ne comptent qu'une seule personne ou vivent en communauté (83)

28 % des ménages concerne des personnes isolées ou vivant en communauté.

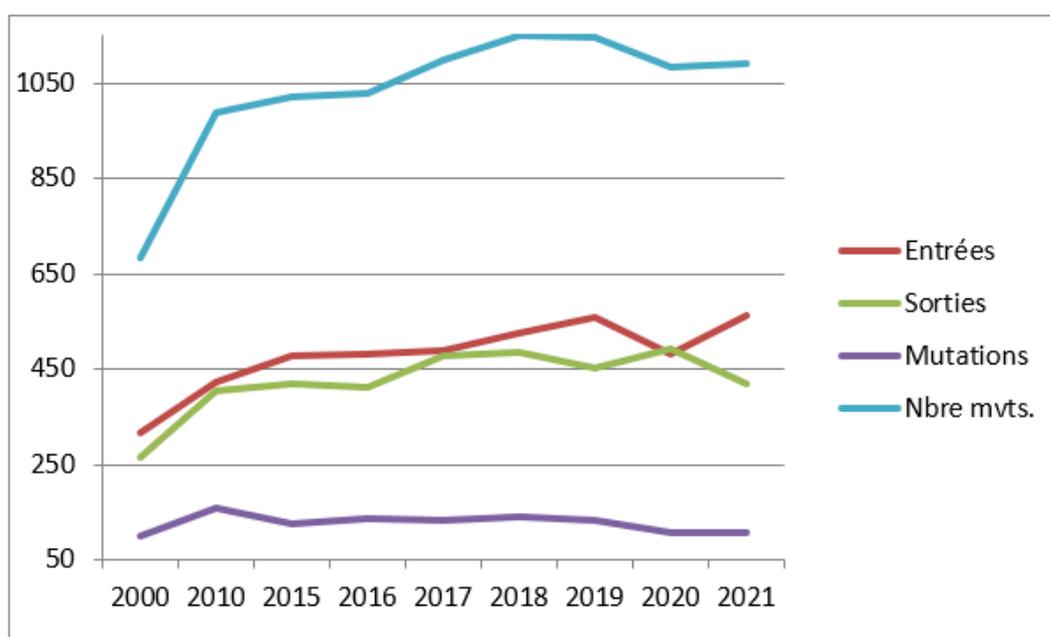
| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nbre. Ménages (1 personne) | 734 | 707 | 692 | 705 | 722 | 763 | 785 | 768 | 786 | 821 | 823 | 829 |



MOUVEMENT POPULATION

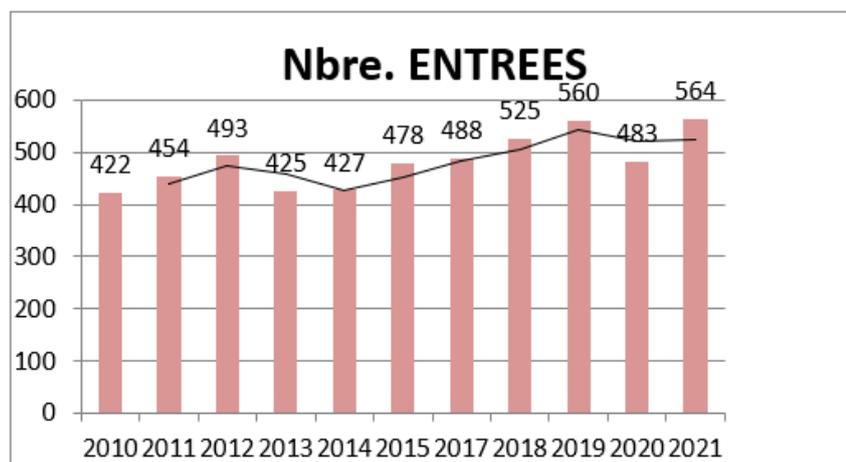
| Années | 2000 | 2010 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------------|
| Entrées | 316 | 422 | 478 | 483 | 488 | 525 | 560 | 483 | 564 |
| Sorties | 266 | 405 | 418 | 410 | 478 | 484 | 453 | 494 | 419 |
| Mutations | 100 | 160 | 125 | 136 | 132 | 139 | 132 | 108 | 107 |
| Nbre mvts. | 682 | 987 | 1021 | 1029 | 1098 | 1148 | 1145 | 1085 | 1090 |

Evolution du nombre total des mouvements (entrées, sorties, mutations)

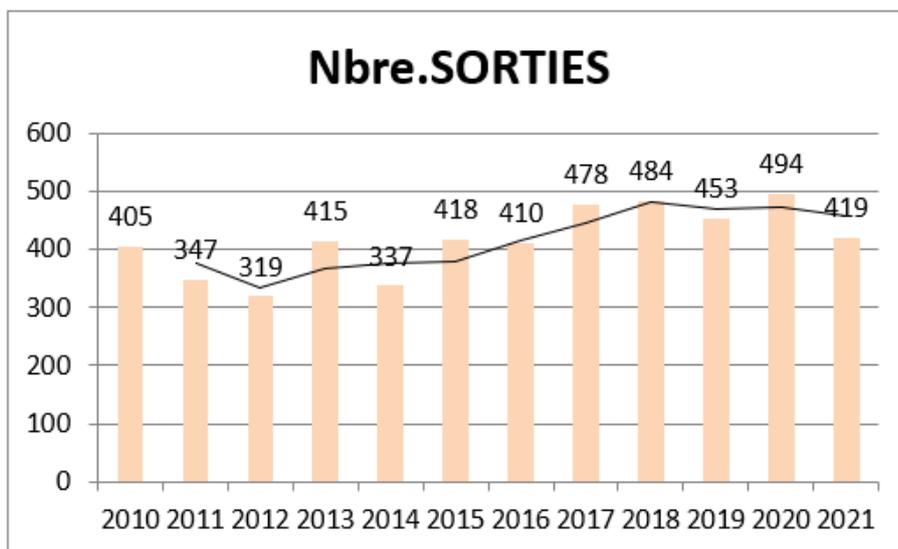


Chiffres au 30/11/2021 (avec registre d'attente.)

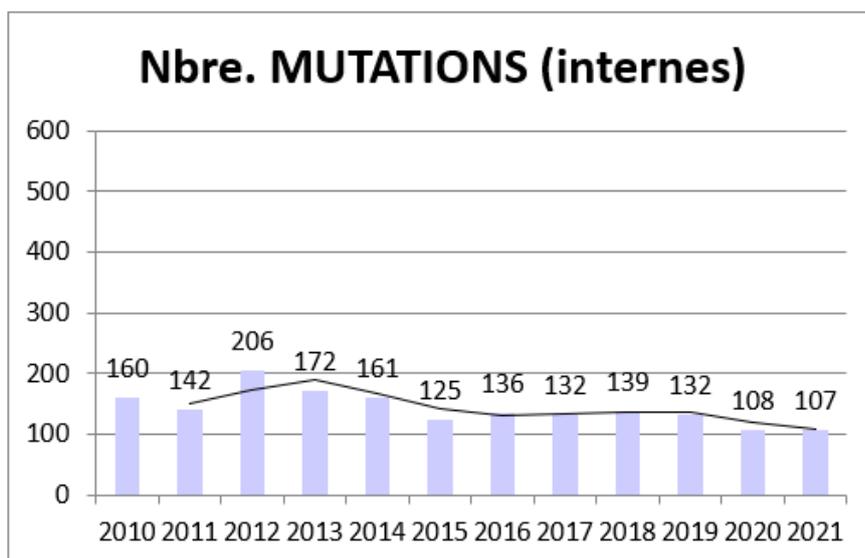
| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nbre. ENTREES | 422 | 454 | 493 | 425 | 427 | 478 | 488 | 525 | 560 | 483 | 564 |



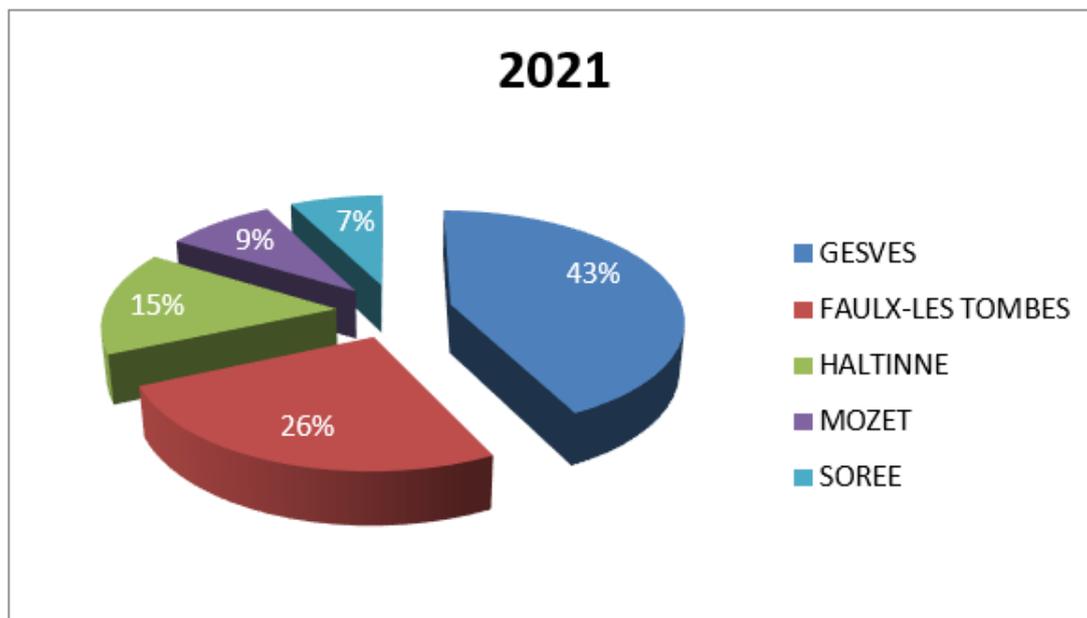
| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nbre.SORTIES | 405 | 347 | 319 | 415 | 337 | 418 | 410 | 478 | 484 | 453 | 494 | 419 |



| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nbre. MUTATIONS (internes) | 160 | 142 | 206 | 172 | 161 | 125 | 136 | 132 | 139 | 132 | 108 | 107 |



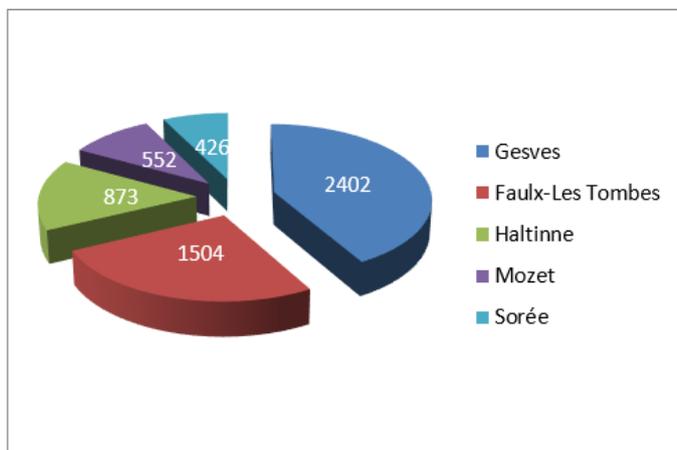
HABITANTS/VILLAGE



| | 2000 | 2006 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| GESVES | 2245 | 2591 | 3004 | 3038 | 3077 | 3067 | 3087 | 3114 | 3099 | 3141 |
| FAULX-LES TOMBES | 1602 | 1732 | 1794 | 1811 | 1803 | 1789 | 1790 | 1836 | 1839 | 1896 |
| HALTINNE | 957 | 1028 | 1122 | 1128 | 1136 | 1145 | 1126 | 1122 | 1109 | 1122 |
| MOZET | 588 | 629 | 629 | 636 | 678 | 658 | 651 | 626 | 630 | 649 |
| SOREE | 447 | 480 | 540 | 545 | 552 | 559 | 581 | 553 | 560 | 553 |
| TOTAL | 5839 | 6460 | 7089 | 7158 | 7246 | 7218 | 7236 | 7251 | 7237 | 7361 |

ELECTEURS POTENTIELS

Soit pour 2022, **293** électeurs potentiels **de plus que le nombre inscrit au registre des électeurs** lors des élections du 26 mai 2019 (5464 électeurs).



| ELECTEURS POTENTIELS par section | |
|----------------------------------|-------------|
| Gesves | 2402 |
| Faulx-Les Tombes | 1504 |
| Haltinne | 873 |
| Mozet | 552 |
| Sorée | 426 |
| TOTAL | 5757 |



| Type de traitements documents/dossiers | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|------|------|------------|
| Rapports d'enquête de police | 632 | 687 | 613 | 654 |
| Dossiers Entrées | 525 | 547 | 483 | 547 |
| Dossiers Mutations | 139 | 130 | 108 | 97 |
| Dossiers Sorties | 484 | 453 | 494 | 410 |
| Notifications pour enfants mineurs | 18 | 14 | 17 | 8 |
| Dossier COLOCATION | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Dossiers Modèles 4 et 6 | 30 | 30 | 27 | 22 |
| Dossiers Radiations d'office | 13 | 11 | 13 | 14 |
| Dossiers Radiations pour l'étranger | 14 | 17 | 12 | 11 |
| Dossiers adresse provisoire | 16 | 5 | 5 | 14 |
| Dossiers adresse de référence personne physique | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Dossiers adresse de référence CPAS | 5 | 6 | 8 | 12 |
| Dossiers citoyens absents temporaires | 10 | 13 | 5 | 6 |
| Dossiers Etat de la personne (Personnes représentées) | 10 | 7 | 9 | 6 |
| Gestion courriel Registre national | 1014 | 1013 | 1134 | 988 |

- Les dossiers en matière de radiations d'office, d'adresses de référence, d'adresses provisoires, de radiations d'office et pour l'étranger se stabilisent.
- Légère augmentation des dossiers en adresse de référence au Cpas.
- A noter le traitement d'un premier dossier de colocation officielle à Gesves.

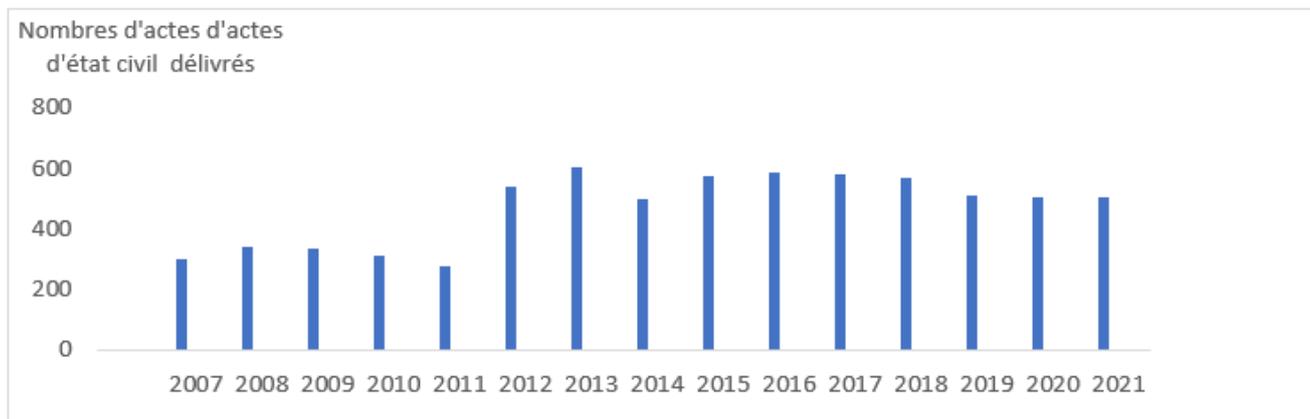


ETAT-CIVIL

AGENT TRAITANT : DOMINIQUE LESSIRE

ACTES D'ÉTAT CIVIL DU 01.12.2020 AU 30.11.2021

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Naissances | 83 | 68 | 62 | 79 | 71 | 69 | 66 | 67 | 77 |
| Naissance à Gesves | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Déclaration de mariage | 15 | 30 | 33 | 26 | 22 | 22 | 20 | 14 | 33 |
| Mariages | 23 | 24 | 50 | 34 | 22 | 23 | 21 | 20 | 31 |
| Cohabitation légale | 39 | 30 | 39 | 30 | 43 | 42 | 35 | 32 | 33 |
| Cessation cohabitation | 11 | 18 | 10 | 13 | 17 | 12 | 8 | 11 | 2 |
| Noces d'or | 14 | 17 | 14 | 12 | 6 | 7 | 8 | 10 | 10 |
| Noces de diamant | 4 | 4 | 5 | 4 | 5 | 6 | 6 | 2 | 3 |
| Noces de Brillant | 0 | 3 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 0 |
| Noces de Platine | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Décès | 69 | 83 | 57 | 59 | 64 | 77 | 65 | 55 | 65 |
| Déclaration de dernières volontés | 10 | 14 | 24 | 19 | 21 | 13 | 23 | 10 | 14 |
| Attestation relative au mode de sépulture | 69 | 62 | 42 | 44 | 47 | 34 | 63 | 33 | 42 |
| Don d'organes | 2 | 4 | 26 | 27 | 18 | 8 | 21 | 18 | 22 |
| Euthanasie | 24 | 26 | 22 | 29 | 29 | 33 | 20 | 21 | 24 |
| Divorces | 31 | 25 | 27 | 32 | 33 | 40 | 26 | 25 | 21 |
| Reconnaisances avant naissance | 44 | 34 | 40 | 39 | 41 | 29 | 30 | 24 | 29 |
| Déclaration de choix de nom | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 7 | 0 | 0 |
| Changement de prénom | 1 | 3 | | | | | | | |
| Changement de sexe | 1 | | | | | | | | |
| Adoptions | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 1 |
| Reconnaisances paternelles | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 1 |
| Acquisition de nationalité | 4 | 4 | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Incinérations | 21 | 19 | 14 | 17 | 18 | 16 | 15 | 16 | 27 |
| Dossiers de demande de pension de retraite | 0 | 5 | 4 | 6 | 7 | 9 | 2 | 9 | 11 |
| Dossiers de demande d'allocations pour handicapés | 30 | 32 | 38 | 30 | 51 | 69 | 69 | 64 | 84 |
| TOTAL | 505 | 506 | 510 | 570 | 582 | 585 | 575 | 500 | 605 |



Quelques chiffres analysés :

- Augmentation des naissances



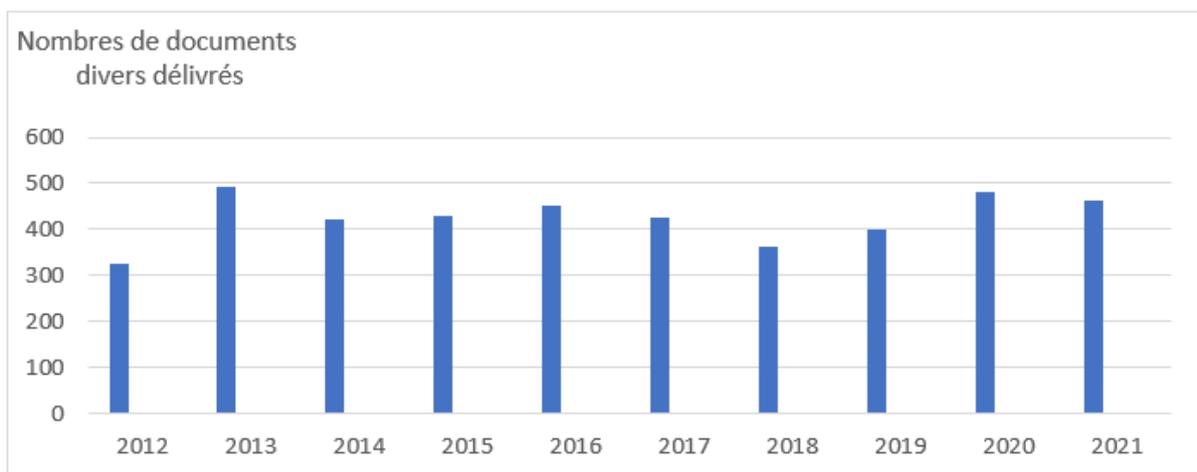
- Cette année le nombre de divorce est nettement plus élevé que le nombre de mariage. Contrairement aux cessations de cohabitation qui lui est en baisse
- Vu la mise en place par le Service fédéral des Pensions d'un numéro de téléphone unique, les citoyens sont invités à les contacter directement

A noter aussi que les points pensions sont de nouveau accessible dans notre commune uniquement sur rendez-vous pris directement auprès des collaborateurs du SFP via le numéro gratuit spécial Pensions (1765)

- La modernisation de l'Etat civil continue. Maintenant, l'officier de l'Etat civil peut modifier, rectifier ou annuler des actes d'Etat civil déjà introduit dans la BAEC sans passer par le tribunal compétent

DÉLIVRANCE DE DIVERS DOCUMENTS

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Carnets de mariage | 20 | 30 | 33 | 26 | 22 | 23 | 21 | 15 | 31 |
| Actes de décès pour pompes funèbres | 138 | 175 | 285 | 265 | 296 | 304 | 286 | 242 | 260 |
| Documents pour crématorium | 42 | 38 | 28 | 34 | 34 | 32 | 30 | 32 | 54 |
| Certificats de milice | 2 | 0 | 2 | 2 | 5 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| Certificats de nationalité | 9 | 10 | 13 | 3 | 6 | 3 | 3 | 9 | 14 |
| Certificats d'état civil | 7 | 10 | 17 | 11 | 12 | 39 | 33 | 28 | 26 |
| Certificat de vie | 25 | 15 | 19 | 13 | 27 | 24 | 24 | 36 | 28 |
| Attestation d'hérédité | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Certificat filiation | 6 | 9 | 4 | 9 | 23 | 21 | 31 | 23 | 0 |
| Certificat d'honorabilité | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 |
| Demandes diverses : avocats, mails | 213 | 44 | | | | | | | |
| Demandes mails | | 150 | | | | | | | |
| TOTAL | 462 | 481 | 401 | 364 | 425 | 450 | 430 | 422 | 493 |



- Vu la crise sanitaire et les diverses circulaires nous autorisant à transmettre certaines demandes par voie électronique, nous avons vu augmenter significativement les demandes par mail
- Le registre National demande par mail, les mises à jour concernant les citoyens



ACCUEIL/CARTES IDENTITE/CERTIFICATS PERMIS DE CONDUIRE/PASSEPORTS

AGENTS TRAITANTS :

CAROLINE BONMARIAGE (LUNDI - MERCREDI PM- VENDREDI)

JUSTINE HAYEN (LUNDI- MARDI-MERCREDI- JEUDI)

INGRID CAUWERS (VENDREDI)

GESTION ACCUEIL - CARTES D'IDENTITE – CERTIFICATS

| TYPE DE DOCUMENTS | Nombre 2020 | Nombre 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Envois convocations Cie | 174 | 240 |
| Envois rappels Cie | 153 | 230 |
| Envois convocations Kids-ID | 161 | 161 |
| Activations de Cie | 365 | 407 |
| Activations de Kids- ID | 231 | 275 |
| Traitements demandes de codes PIN –PUK égarés | 134 | 223 |
| Traitements déclarations perte/vol Cie et Kids-ID | 128 | 135 |
| Traitements des cartes d'identité défectueuses | 6 | 6 |
| Autorisations parentales légalisées | 186 | 68 |
| Certificats Composition de ménage | 1240 | 1076 |
| Certificats de vie | 15 | 22 |
| Certificats de nationalité | 10 | 6 |
| Certificats de résidence | 165 | 207 |
| Demandes diverses - courrier | 369 | 444 |
| TOTAL | 3337 | |

| TYPE DE DOCUMENTS | Nombre 2020 | Nombre 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Poubelles jaunes | 76 | 408 |
| Vente de sacs biodégradables et PMC | 1179 | 853 |
| Vente de cartes IGN (balades pédestres) | 55 | 21 |
| Vente de cartes postales | 4 | 6 |
| Photocopies A4 et A3, couleur ou N/B | 202 | 106 |
| TOTAL | 1516 | |

Ce dernier tableau représente les produits particuliers disponibles au Service Accueil.

Le succès de la vente de conteneurs papiers-cartons d'une capacité de 240 litres, entamée en janvier 2020, est fulgurant : de 76 vendus l'an passé, leur nombre s'élève en 2021 à 408 soit près du quintuple !

Réservée et enlevée uniquement lors de la permanence du mercredi, cette poubelle jaune, non pucée et non obligatoire, séduit par son coût attractif de 35€ au lieu de 50€, conséquence d'une offre promotionnelle du BEP (Bureau Economique Provincial).



La gestion et la vente des Pass Chevetogne ainsi que des chèques-tennis relèvent à présent du Service Tourisme. Le Service Accueil continue cependant toujours à proposer les cartes IGN ainsi que les cartes postales. La vente de celles-ci au sein du service Accueil s'élève, cette année 2021, respectivement, à 21 et 6.

Dès son entrée dans le hall de la maison communale, chaque citoyen se trouve en contact direct avec le Service Accueil-Population dont la mission d'accueil consiste à réceptionner toute demande, qu'elle soit dépendante ou non de la gestion communale.

S'ajoutent à ces échanges en présentiel, tous ceux à distance, via communication téléphonique ou courrier électronique, en augmentation exponentielle suite au contexte sanitaire particulier et persistant.

Le gouvernement fédéral continue à adopter des mesures d'urgence, adaptées selon l'évolution de la pandémie du COVID-19, et consistant en des périodes successives de confinement et de déconfinement. Ces mesures sont appliquées et respectées au sein de l'administration communale, dans le but d'assumer l'obligation de continuité de service public.

Toute cette année 2021, quasi toutes les mesures mises en place pour limiter la propagation du virus sont restées effectives : repères visuels de distanciation sociale et de capacité limitée de personnes dans le hall d'accueil, désinfectant pour les mains et masques en papier proposés sur la table centrale du hall, parois plexiglas permanentes sur chaque bureau ainsi que, après passage du citoyen, désinfection du matériel touché (cabine-photo, matériel de la station biométrique relative aux cartes d'identité et aux passeports, lecteur Bancontact, bic, ...).

Le Service Population perpétue une tradition de contacts obligatoires avec le citoyen : en effet, la présence de celui-ci reste indispensable lors de toute demande ou délivrance de carte d'identité, de passeport, de permis de conduire ainsi que lors de toute demande de légalisation de signature.

Aussi, chacun est amené à s'habituer progressivement à cette nouvelle organisation matérielle et à encourager au maximum la réduction des contacts entre agents et citoyens : leurs visites ont donc eu lieu uniquement sur rendez-vous, que ce soit en matinée, ou lors de la permanence Etat-Civil/Population du mercredi (suspendue en juillet et août, comme chaque année).

Ce n'est qu'à partir du 20 septembre que seule la permanence du mercredi continue à fonctionner sur rendez-vous, de 14h à 19h30. Les citoyens sont invités à se présenter donc librement, comme auparavant, du lundi au vendredi entre 9h et 12h30, tant qu'ils veillent au respect des règles sanitaires.

Au 25 novembre, les contaminations reprenant de plus belle et au vu des difficultés éprouvées par certains pour maintenir les règles de distanciation, la présence d'une seule personne (ou une seule famille) à la fois est autorisée dans le hall.

Ont été convoqués pour renouvellement de leur carte d'identité les citoyens dont la Kids-ID (désormais valable 3 ans entiers et donc au-delà de l'âge de 12 ans) se périmeait cette année ainsi que les citoyens nés en 2009 et ne possédant pas de Kids-ID. Cette année 2021 s'y sont ajoutés les citoyens dont la carte demandée en 2015 arrivait à échéance au terme de 6 années (nouveau délai de validité fixé depuis le 31 mars 2014, pour les citoyens de moins de 18 ans).



Pour rappel, si la présence de tout citoyen de 12 ans et plus est exigée lors de la demande d'une carte d'identité électronique (sont scannées sa photo, sa signature mais aussi ses empreintes digitales), elle l'est également lors de la procédure de délivrance via la vérification de ces mêmes empreintes.

Cette année 2021, la livraison des cartes d'identité, permis et passeports a continué tous les quatre jours pour ensuite reprendre, au mois de juin, son cours habituel à raison de 2 à 3 fois par semaine, et toujours dans le respect, entre chauffeurs et agents, de la limitation des interactions physiques.

Les documents tels que compositions de ménage, certificats de résidence, extraits de casier judiciaire, ont été principalement demandés par contact téléphonique ou courrier électronique auprès de notre Service qui les a envoyés au citoyen, essentiellement par voie électronique.

Ainsi s'opère une évolution certaine : le courrier postal cède de plus en plus sa place au courrier électronique.

En toute cohérence, de plus en plus d'applications sont disponibles pour tout citoyen...connecté. Par exemple, l'application « MonDOSSIER » permet à chacun de consulter son dossier personnel au Registre National et notamment de télécharger ou imprimer gratuitement des certificats électroniques à partir du registre de population. Cet accès à son dossier personnel nécessite un lecteur de carte d'identité ainsi que l'introduction du code PIN (qui permet la vérification de l'identité).

Les demandes de codes de cartes d'identité ont explosé de plus de 65% et ce, principalement en vue d'accéder aux sites internet officiels nécessitant une identification. Gageons que dorénavant, chacun sera plus attentif à bien conserver ses codes d'activation (comme il le lui est pourtant rappelé depuis toujours au moment du retrait de la nouvelle carte d'identité). En effet, certains citoyens, malgré l'oubli ou le blocage du code PIN, ont cependant pu faire débloquent leur carte en notre Service grâce à leur code PUK qu'ils avaient conservé. Ils ont ainsi évité le délai d'attente d'environ dix jours pour l'obtention de nouveaux codes.

L'accès numérique que nécessitent ces nouvelles méthodes engendre, auprès de notre Service, des visites vraiment révélatrices d'un désarroi, d'un agacement de citoyens face à un outil qu'ils ne possèdent pas (ni ordinateur, ni smartphone), ou dont ils ne maîtrisent pas ou trop peu le fonctionnement. Ces visites, spontanées, sont révélatrices d'une fracture numérique à laquelle notre Service tente de répondre le plus adéquatement possible.

La venue des citoyens à l'administration ayant diminué en cette période de pandémie on observe des diminutions de près de 50% au niveau des demandes de photocopies et de plus de 25% concernant la vente de sacs biodégradables et PMC. Autre conséquence : les citoyens ont été moins enclins à se présenter dès réception de leur convocation de renouvellement de carte d'identité. Les courriers de rappel ont été dès lors sensiblement plus nombreux cette année : plus de 50% ! Aussi, la dégringolade des demandes d'autorisation parentale pour quitter le territoire belge se poursuit, les voyages à l'étranger étant toujours limités.

Enfin, les courriers concernant la vaccination antipoliomyélitique obligatoire se font à présent en notre Service. Il s'agit d'informations ou de rappels concernant le retour en notre Service du certificat de vaccination complété par le médecin,



à l'issue de 4 prises effectuées entre le 3^{ème} et le 18^{ème} mois de la vie. Pour cette année 2021, ils s'élèvent à 170 envois postaux.

Au 30.11.2021, nous enregistrons 68 autorisations parentales légalisées soit 118 de moins qu'en 2020.

| Années | Autorisations parentales | Taux d'accroissement annuel (moyenne) |
|-------------|--------------------------|---------------------------------------|
| 2014 | 350 | -1.96 % |
| 2015 | 295 | -15.72 % |
| 2016 | 348 | +17.98 % |
| 2017 | 291 | -16.36 % |
| 2018 | 358 | +23.04 % |
| 2019 | 260 | -27.40 % |
| 2020 | 186 | -28.49 % |
| 2021 | 68 | -63.29 % |

Au 30.11.2020, nous enregistrons 223 traitements de demandes de codes PIN/PUK égarés soit 89 de plus qu'en 2021.

| Années | Traitements de demandes de codes Cie/Kids-Id égarés | Taux d'accroissement annuel (moyenne) |
|-------------|---|---------------------------------------|
| 2014 | 219 | + 9.50 % |
| 2015 | 306 | +39.84 % |
| 2016 | 205 | -33% |
| 2017 | 218 | +6.34% |
| 2018 | 194 | -11.07% |
| 2019 | 213 | +9.79% |
| 2020 | 134 | -37.04% |
| 2021 | 223 | +66.67% |

Au 30.11.2021, nous enregistrons 853 ventes de sacs biodégradables et PMC soit 326 de moins qu'en 2020.

| Années | sacs biodégradables et PMC | Taux d'accroissement annuel (moyenne) |
|-------------|----------------------------|---------------------------------------|
| 2014 | 1603 | |
| 2015 | 1981 | +23.58% |
| 2016 | 1653 | -16.56% |
| 2017 | 1758 | +6.35% |
| 2018 | 1262 | -28.25% |
| 2019 | 1104 | -12.51% |
| 2020 | 1179 | +6.79% |
| 2021 | 853 | -27.62% |



GESTION PERMIS DE CONDUIRE - PASSEPORTS

La livraison des permis de conduire et des passeports s'effectue entre 2 à 3 fois/semaine. Suite au COVID nous avons été livrés tous les 4 jours ouvrables pendant plusieurs mois.

Au 30.11.2021, nous enregistrons 461 permis de conduire soit 135 de plus que l'année 2020.

| Années | Permis de conduire | Taux d'accroissement annuel (moyenne) |
|-------------|--------------------|---------------------------------------|
| 2015 | 641 | +49.75 % |
| 2016 | 470 | - 26,67% |
| 2017 | 467 | - 0,42 % |
| 2018 | 417 | -10,90% |
| 2019 | 396 | - 5.03% |
| 2020 | 326 | -17.67% |
| 2021 | 461 | +41,5 % |

Cette légère augmentation pour cette année est due à la réouverture des auto-écoles et des centres d'examens qui avaient été fermés suite à la crise sanitaire durant quelque mois. La procédure administrative reste inchangée. Il faut également compléter et classer toutes les fiches permis de conduire des personnes entrées sur la commune, ainsi que pour les personnes sorties. Sans oublier l'encodage des fiches permis de conduire dans le programme Saphir.

Nous avons encodé pour cette année 2021, 5 permis internationaux, 128 permis provisoires, 328 demandes de permis définitifs, renouvellement ou sélection médicale.

Au 30.11.2021, nous enregistrons 132 passeports soit 34 de plus qu'en 2020.

| Années | Passeports | Taux d'accroissement annuel (moyenne) |
|-------------|------------|---------------------------------------|
| 2014 | 266 | -8.90 % |
| 2015 | 280 | +5.26 % |
| 2016 | 315 | +12,5% |
| 2017 | 326 | +3,5% |
| 2018 | 320 | -1,8 % |
| 2019 | 313 | -2.18% |
| 2020 | 98 | -68.97% |
| 2021 | 132 | +42 % |

Cette année, parmi ces demandes de passeport, nous en avons reçu 6 demandes urgentes, 27 demandes < 18 ans et 99 demandes > 18 ans.

Le délai pour l'obtention d'un passeport est maintenant de 6 jours ouvrable en procédure normale et 1 à 2 jours en procédure urgente.



GESTION ENTRÉES ET SORTIES

Chaque domiciliation de citoyen sur notre commune (entrée) nécessite l'encodage de ses informations dans notre base de données (1 dossier/ménage). Chaque déménagement en dehors de notre commune (sortie) nécessite également un transfert de documents vers la commune d'accueil.

| Types de documents | Nbre de dossier 2019 | Nbre de dossier 2020 | Nbre de dossier 2021 |
|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Dossiers Entrées | 297 | 250 | 480 |
| Dossiers Sorties | 293 | 239 | 383 |

GESTION EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

Suite à la crise sanitaire, une majorité des demandes est envoyée par mail ou même par courrier afin d'éviter au maximum les déplacements.

Le contenu de l'extrait de casier judiciaire varie en fonction de la destination du document et du type d'activité.

Pour les demandes de modèle général le service délivre directement le document. Pour les modèles 2 (contact avec des mineurs), la demande transite par la Zone de Police des Arches pour vérifications avant la délivrance du document.

Une grande majorité des demandes d'extrait de casier judiciaire concerne les demandes d'emploi et notamment dans le secteur de l'éducation (modèle 2), mais aussi pour les licences d'armes.

Cette année nous avons délivré pas moins de 830 extraits de casier judiciaire.



ETRANGERS

AGENT TRAITANT : DOMINIQUE LESSIRE

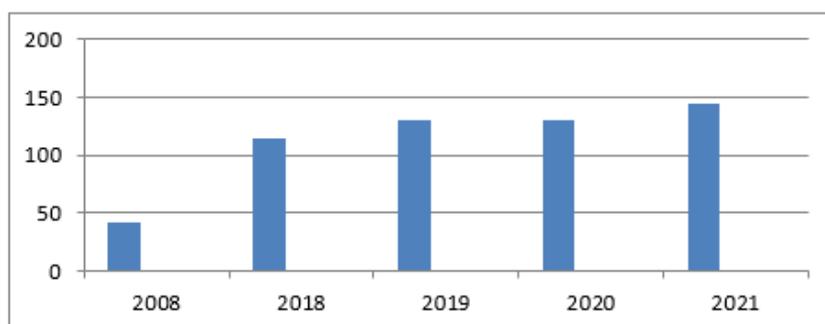
En 2008 : 42 étrangers sur le territoire

En 2018 : 114 étrangers sur le territoire.

En 2019 : 130 étrangers sur le territoire

En 2020 : 131 étrangers sur le territoire

En 2021 : 145 étrangers sur le territoire (avec le registre d'attente)

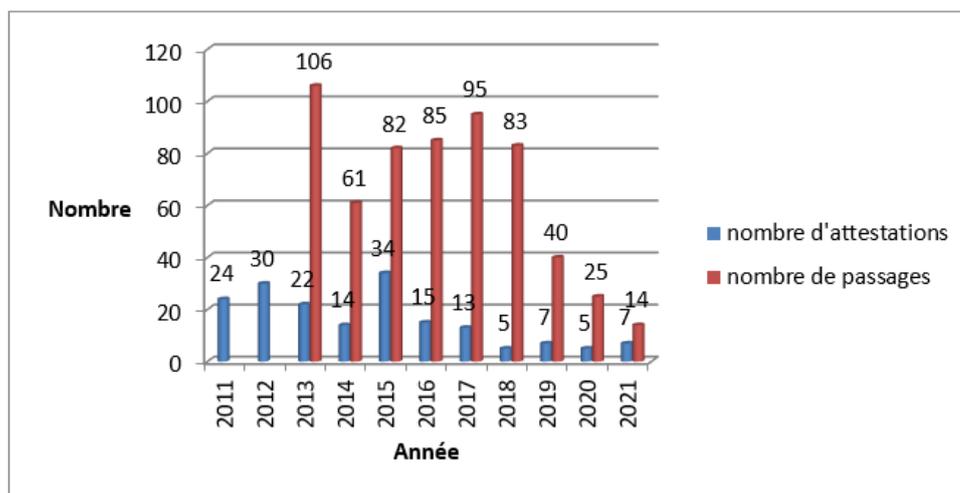


DEMANDEURS D'ASILE

Sur la commune de Gesves, il y a **actuellement 7** demandeurs d'asile.

Ces personnes sont accueillies dans des initiatives d'accueils (ILA).

Au 30/11/2021 elles représentent 5% des étrangers présents sur le territoire Gesvois.



- En bleu : nombre d'attestations
- En rouge : nombre de passages

Le flux migratoire a considérablement diminué.

Les demandeurs d'asile arrivant sur Gesves sont souvent en fin de procédure ou déjà reconnus réfugiés.



REGROUPEMENTS FAMILIAUX

Depuis le 21/09/2011, un arrêté royal régit le regroupement familial. Les conditions d'octroi sont rigoureuses. La personne demandant le regroupement familial doit fournir différents actes ainsi que des papiers du pays en cours de validité. En outre, cette personne doit fournir un titre de propriété ou un bail à son nom, des fiches de salaires (récentes) ainsi qu'une assurance maladie.

Les regroupements familiaux peuvent aussi concerner des enfants venant rejoindre des parents.

En 2018 : 4 nouveaux dossiers, 2 dossiers clôturés.

En 2019 : 3 nouveaux dossiers, 2 dossiers en attentes

En 2020 : 4 nouveaux dossiers, 2 dossiers en attentes et 2 dossiers clôturés.

En 2021 : 3 nouveaux dossiers, 1 dossier en attentes et 3 dossiers clôturés.

MARIAGES ET COHABITATIONS LÉGALES

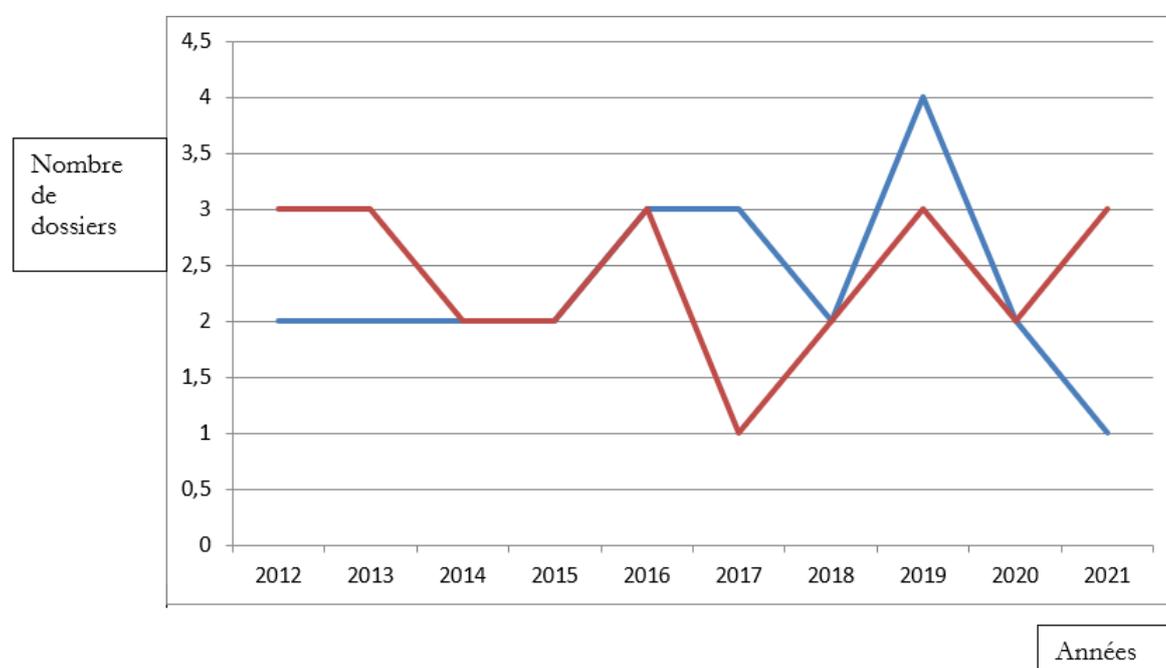
Cela concerne des mariages entre gesvois et personnes étrangères.

En 2019 : 4 nouveaux dossiers et 3 dossiers en cours

E 2020 : 2 nouveaux dossiers et 2 dossiers en cours

En 2021 : 1 nouveau dossier et 3 dossiers clôturés.

Graphique évolution des mariages et cohabitations légales



En bleu : nouveaux dossiers

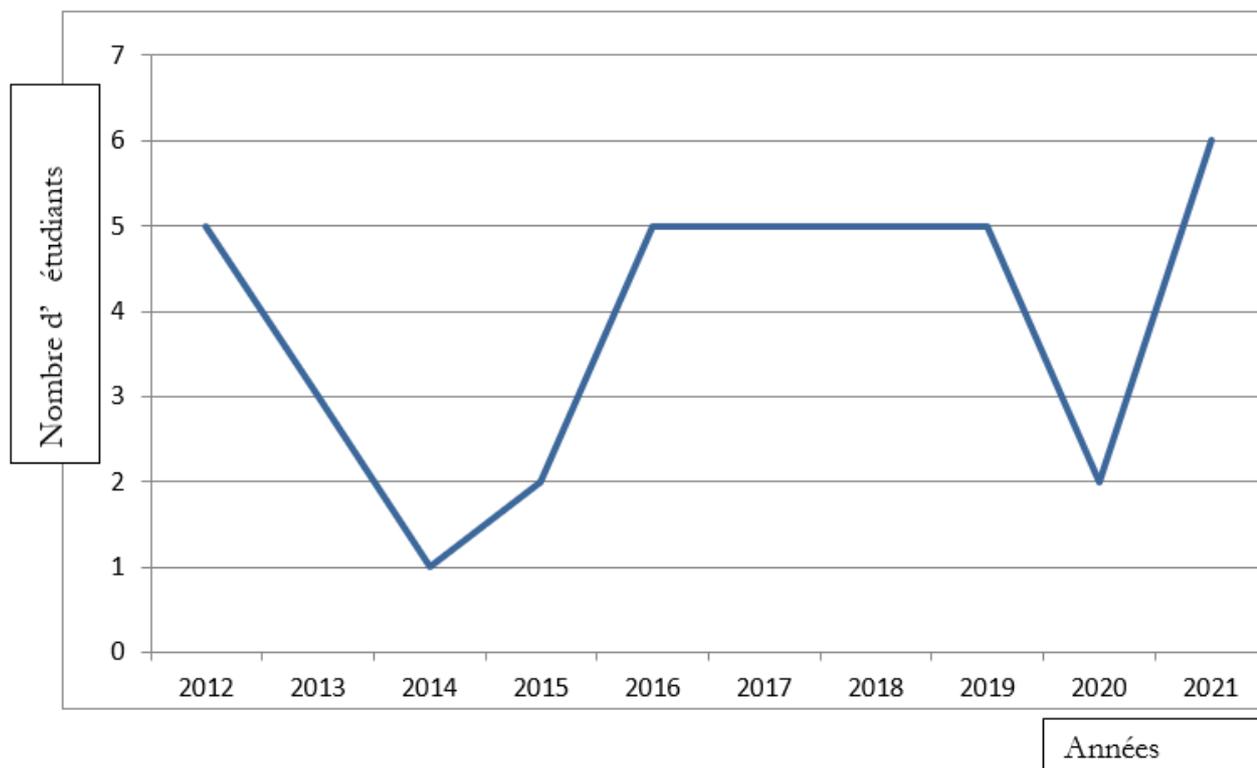
En rouge : dossiers en cours



Les mariages sont constants sur la commune de Gesves malgré un nombre de demandes de renseignements en hausse concernant la procédure pour contracter le mariage, que cela soit par téléphone, par mails ou en nos bureaux.

ETUDIANTS

Etudiants UE et non UE sur le territoire de la commune.



Ces étudiants viennent dans le cadre d'échange avec des étudiants belges ou dans le but de refaire un cursus dans notre pays.

Ce chiffre ne tient pas compte des étudiants frontaliers qui viennent étudier à Gesves, notamment à l'école d'équitation. Ces jeunes ne sont pas repris dans un registre, ne possèdent pas de numéro de registre national car ils sont toujours domiciliés dans leur pays d'origine (ex la France) où ils retournent chaque week-end.

Malgré la situation sanitaire liée au COVID19, nous avons de nouveau des étudiants venant dans le cadre d'échanges organisés par des associations. La situation en septembre 2021 autorisait les déplacements entre les différents pays de ces jeunes et la Belgique.

COURT SÉJOUR (SÉJOUR TOURISTIQUE)

Délivrance d'engagement de prise en charge (demandé par le garant) afin que la personne puisse entrer sur le territoire belge. Le garant doit venir chercher un document de prise en charge et dûment complété, l'envoyer à l'POE avant de le transmettre au bénéficiaire par l'intermédiaire de la commune.

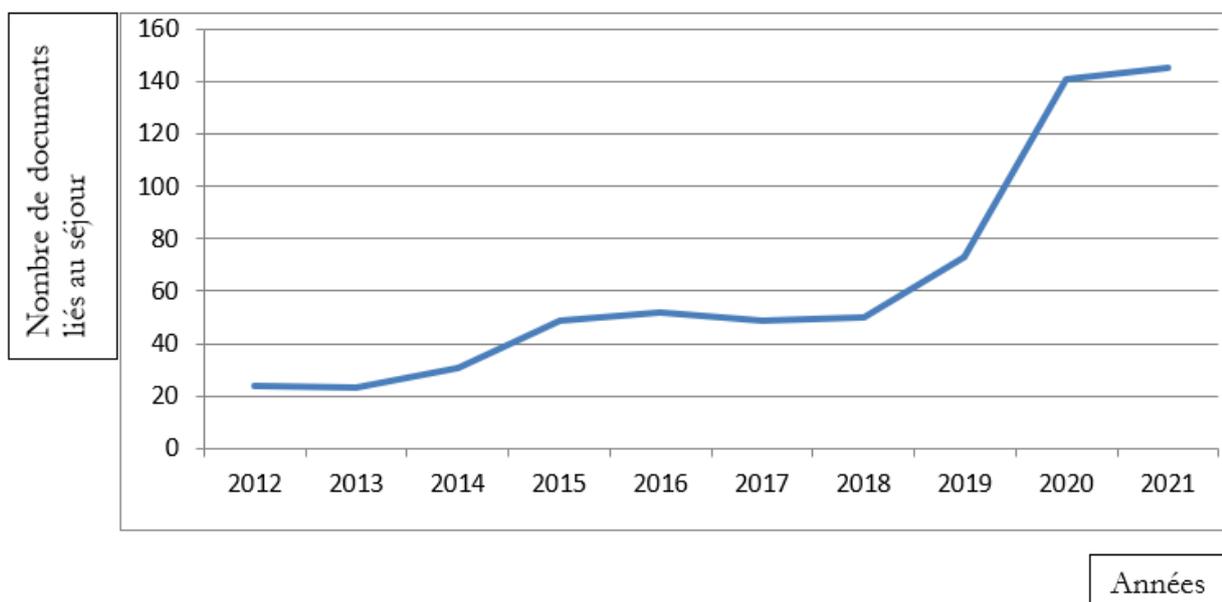


DIVERS

Titres de séjour électroniques délivrés

| Titres de séjour | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 105 | 92 | 73 | 50 | 47 | 52 | 49 | 31 | 23 | 24 |

+ Documents divers liés au séjour : 39



Les titres de séjour pour les ressortissants de pays tiers et les cartes de séjour (permanent) de membre de la famille d'un citoyen de l'Union sont remplacés par de nouveaux modèles qui intègrent des éléments de sécurité plus modernes. Ils sont désormais conformes au modèle commun européen.

C'était en effet une obligation européenne : deux règlements européens établissent un modèle uniforme de titres de séjour pour les ressortissants de pays tiers et des documents de séjour délivrés aux citoyens de l'Union et aux membres de leur famille exerçant leur droit à la libre circulation. Objectif : lutter contre la fraude.

L'arrêté royal du 3 octobre 2021 modifiant l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (entré en vigueur le 11 octobre 2021) consacre donc cette modernisation. Il s'agit, pour rappel, de la 2ème phase de modernisation des cartes électroniques pour étrangers (la [première étape](#) a concerné les citoyens de l'UE séjournant légalement en Belgique depuis plus de trois mois et est entrée en vigueur en mai 2021).

La layout change, mais l'intitulé de certaines cartes aussi

- **La carte A** (anciennement « certificat d'inscription au registre des étrangers – séjour temporaire) est désormais intitulée « [Séjour limité](#) » ;
- **La carte B** (anciennement intitulée « certificat d'inscription au registre des étrangers ») est désormais intitulée « [Séjour illimité](#) » ;



- **La carte C** (anciennement intitulée « carte d'identité d'étranger ») **devient carte K** et est désormais intitulée « [Etablissement](#) » ;
- **La carte D** (anciennement intitulée « résident de longue durée ») **devient carte L** et est désormais intitulée « [Résident de longue durée](#) » ;
- **La carte F** (anciennement intitulée « Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union ») est désormais intitulée « [Membre famille UE Art 10 DIR 2004/38/CE](#) » ;
- **La carte F+** (anciennement intitulée « Carte de séjour permanent d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union ») est désormais intitulée « [Membre famille UE Art 20 DIR 2004/38/CE](#) ».

Nous avons aussi les **cartes M, M+ et N, N+**. Celles-ci sont destinées aux ressortissants britanniques et ce depuis l'entrée en vigueur du Brexit.

Signature

Enfin, la personne signe électroniquement son document. Lorsque le demandeur vient rechercher son titre de séjour, les empreintes sont reprises, dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'identité.

Les nouvelles procédures liées à ce dossier demandent de la part de l'agent communal davantage de disponibilité.

Depuis cette année, le permis de travail n'existe plus. Il est remplacé par le permis unique.

La mention travail limité, illimité ou non est indiquée sur le titre de séjour.

Cette année a vu un nombre croissant de « demande de séjour pour travail ». Il s'agissait de personnes Européennes possédant déjà un contrat de travail avant d'entrer sur le territoire belge.



INFORMATIQUE

AGENT TRAITANT : ANNE-CATHERINE DE CALLATAY

GESTION DU PARC INFORMATIQUE DE LA COMMUNE DE GESVES

Le parc informatique est situé sur les sites de l'Administration communale, du garage communal, les bureaux de l'administration localisés sur le site de la Pichelotte, l'Ecole communale de l'Envol, l'Ecole communale de la Croisette et la Bibliothèque communale.

La gestion de ce parc informatique, sous la tutelle du Bourgmestre responsable, Monsieur Martin VAN AUDENRODE, consiste notamment à :

- Assurer le support informatique auprès des utilisateurs (installation et configuration matériel, logiciels, réseau, sécurité, mailbox, ...)
- Administrer le serveur, le domaine (Active directory), les procédures de backup, les interventions dans le cadre des contrats de maintenance
- Gérer le parc d'imprimantes, fax et photocopieurs dans le cadre des contrats de maintenance (RICOH)
- Gérer le réseau informatique communal (WIN)
- Gérer le réseau de téléphonie (WIN)
- Assurer l'analyse technique dans le cadre des marchés publics de fournitures et de services informatiques (*en collaboration avec Monsieur Sébastien ERNEST*)
- Évaluer les investissements, la commande et le suivi matériels/logiciels informatiques.

PROJETS RÉALISÉS EN 2021

En 2021, le Collège communal a lancé deux marchés importants, à savoir :

- La captation et de diffusion des séances du Conseil communal sur le web.
- La réalisation d'un audit informatique de l'Administration communale et du CPAS.

Durant cette année, nous avons également acquis du nouveau matériel (portable, écrans...) pour faciliter le télétravail.

QUELQUES PROJETS POUR 2022

Sur le site de l'Administration communale de Gesves :

- Création d'une charte d'utilisation du parc informatique
- Mise en place d'une solution de paiement en ligne pour la commande de documents administratifs, taxes, location de salles...



- Création d'un lien entre le programme UrbaWeb et eCourrier pour un encodage plus simple et efficace des délibérations urbanistiques
- Finalisation de la refonte du site internet
- Optimisation du parc informatique de l'Administration communale et du CPAS
- Solution de projection sur le site de la Pichelotte



SERVICES TECHNIQUES



SERVICE TECHNIQUE « BÂTIMENTS COMMUNAUX ET GARAGE »

AGENT TRAITANT : PHILIPPE THIRY

MEMBRES DU PERSONNEL

En 2021, les ouvriers affectés au Service technique Bâtiment ont assumé la continuité en matière d'entretien des bâtiments et logements communaux ainsi que de ceux appartenant au CPAS.

L'équipe technique Bâtiments est épaulée par plusieurs ouvriers délégués par le CPAS.

| | | | |
|-------------------------------|--------------------|----------------------|------------------------------------|
| BODART Xavier | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Bâtiments / Responsable festivités |
| GRANDJEAN Christian | Ouvrier CPAS | 1/2 temps | Bâtiments / festivités |
| HALLEUX Augustin | Ouvrier polyvalent | Temps plein | Bâtiments |
| HOORELBEKE Pierre | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Bâtiments |
| LAMBERT Terry | Ouvrier CPAS | Temps plein | Bâtiments |
| MATHIEU Thierry | Ouvrier polyvalent | Temps plein | Bâtiments / garage / Service bus |
| MBULABO Yannick | Ouvrier CPAS | Fin de contrat 07/21 | Garage communal |
| MOTTE Fabrice | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Bâtiments |
| NOLLO Eric | Ouvrier polyvalent | Temps plein | Bus / bâtiment/voirie |
| RAISON Alain | Ouvrier polyvalent | 1/2 temps médical | Bâtiments / Voirie |
| ROWET Anthony | Ouvrier polyvalent | Temps plein | Bâtiments / voirie |
| ROWET Laurent | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Bâtiments |
| THIRY Philippe | Brigadier | Temps plein | Responsable ouvriers |
| VANDEBOSSCHE Dominique | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Bâtiments / voirie / Service bus |
| VERDOOT René | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Garage communal |

ADMINISTRATIF - TÂCHES DU BRIGADIER

Le Brigadier se doit de participer aux réunions de chantier pour tous les dossiers de travaux extraordinaires dont notamment :

- Création d'une infrastructure sportive avec création d'un nouveau terrain synthétique, d'une cafétéria et de vestiaires à Gesves,
- Aménagement de la Chapelle du Pré d'Amite destinée à l'accueil ponctuel de manifestations culturelles,
- Travaux d'aménagements au sein du bâtiment de la Pichelotte : bureaux, salle de réunion intergénérationnelle, appartements moyens,
- Travail administratif/surveillance chantiers communaux « Bâtiments » et CPAS + entretien charroi,
- Répartition des tâches suivant urgences et autres planifications,
- Enregistrement dans E-RH des congés et autres récupérations / absences. Récapitulatif présences,



- Gestion des demandes de travaux,
- Divers récapitulatifs des relevés eau, électricité, niveaux mazout de chauffage/ commandes,
- Rédaction et signature des bons de commande,
- Apport technique rédaction Cahiers des charges - demandes de prix et analyse des offres,
- Surveillance des travaux réalisés par les entreprises extérieures,
- Réception des travaux réalisés par tiers,
- Distribution des chèques ALE,
- Demandes de prix et achat matériel et outillage divers.

Depuis le 1^{er} mars 2021, le service des travaux s'est doté d'un secrétariat administratif qui, outre un appui au brigadier, enregistre toutes les demandes de travaux dans une application spécifique (3P), qui permet une gestion journalière et une vérification des travaux terminés, en cours, ou non encore commencés. Ce secrétariat rédige également tous les arrêtés de police (travaux, manifestations, ...)

BÂTIMENTS

Liste des travaux effectués sur des bâtiments communaux ou sites immobiliers construits.

- Réalisation d'un collecteur d'égouttage dans le cadre du Dossier Football de Gesves
- Salle Colonne à la Pichelotte : travaux et aménagements divers,
- Aménagement de la Chapelle du Pré d'Amite en salle culturelle,
- Crèches : travaux de mise en conformité, de finition, d'aménagements, de sécurisation, installer modules de psychomotricité...
- Ecoles : travaux de réparation, réparation chauffage et électricité, aménagements, création d'une classe à l'école de la Croisette, nettoyage yourte,
- Maison de l'Entité : déménagement de la crèche à la maison de l'entité suite aux inondations avec tous les travaux et aménagements inhérents, pose d'une conduite pré-isolée entre l'école de l'envol et la chaufferie de la maison de l'Entité,
- Maison communale : aménagements de bureaux (Bourgmestre, Directrice générale, Directeur financier, secrétariat de l'enseignement), réparations diverses (fenêtre salle collège, éclairage, etc),
- Pichelotte : aménagement rampe d'accès de l'entrée principale du CPAS, tirage câbles pour connexion internet, aménagement parking, réparations et aménagements divers, réparations au local Repair'Café



- Foyer Saint-Antoine : sécurisation des lieux après les inondations, tirage de câbles internet, réparations diverses, nettoyage des abords (ramassage de feuilles brossées par un riverains) dans la cour près de la Chapelle du Foyer
- RTG 4 : aménagements et travaux divers à destination de la maison des jeunes de Gesves,
- Aide au placement de la mini-rampe de skate-board,
- Logements sociaux : réparations, peintures, éclairage, entretien chauffage, enlever les encombrants, nettoyer les traces d'humidité et remédier au problème, transports de mobiliers donnés par des particuliers vers les logements sociaux,
- Pizzeria : réfection armoire extérieure,
- Salles communales : travaux et aménagements divers.

FESTIVITÉS

Ce service est assuré par les ouvriers du bâtiment. Il répond **aux demandes annuelles traitées en 2021 dans le cadre des festivités et/ou des différentes locations de salles ainsi qu'à la mise à disposition de matériel divers.**

Il est assuré par l'équivalent de 2 hommes « équivalent temps plein » à concurrence de 3 jours/semaine. Un ouvrier « ALE » est régulièrement sollicité pour épauler le Service « Festivités ».

Il consiste surtout en :

- Prêts, mises à disposition et montage des deux tentes, des deux chapiteaux et des huit échoppes dont dispose notre Commune + nettoyage des bâches et réparation des ossatures, des tables ...
- Transferts de chaises, bancs, tables et mobiliers ou matériels divers : bars, podium, vaisselle, éclairages festifs, matériel didactique...
- Agencement des salles communales lors des manifestations ou des séances du Collège communal et du Conseil communal ou à l'occasion de l'organisation d'examen diocésains ou d'admission.
- Participation à l'organisation de manifestations ou d'évènements festifs, pose de guirlandes et autres illuminations.

Après la pandémie COVID-19 de 2020 où une bonne partie des activités avaient été interdites, les manifestations et événements reprennent progressivement en 2021 suite à l'assouplissement des mesures sanitaires.



De plus, il y a œuvré à l'organisation du Comptoir gesvois sur la place communale au mois d'août et de la kermesse de Gesves en septembre. Le service a dû procéder à de nombreux montages de tonnelles et chapiteaux dans le cadre de la crise sanitaire à la maison de repos, à la maison communale, à la bibliothèque, ... et dû prendre en charge de nombreuses préparations de salles de réunion dans les salles communales afin de garantir la distanciation physique.

ENTRETIEN DES CHAUFFERIES

Le Service technique assure entretien annuel de plusieurs chaudières mazout, l'entretien des autres chaudières étant confié à des chauffagistes indépendants. L'entretien des chaudières gaz est lui automatiquement confié à des tiers.

Réparation des diverses pannes et/ou dysfonctionnements constatés.

Remplacement des chaudières défaillantes et ajout de radiateurs.

GARAGE COMMUNAL

Le Service d'entretien du charroi communal installé chaussée de Gramptinne 173 à Gesves garantit l'entretien des véhicules et des engins motorisés.

Un ouvrier qualifié assure l'entretien des véhicules du charroi et les réparations nécessaires.

Les six premiers mois de 2021 le garage a bénéficié de la présence d'une troisième personne dépêchée par le CPAS dans le cadre d'un Article 60.

Les réparations les plus lourdes de génie civil sont confiées à des sociétés extérieures ou aux agents officiels des marques concernées. On peut citer UNI-TRAC ou BD MECANIC.

Le matériel nécessaire à certaines interventions ciblées est loué à des sociétés extérieures telles que CG MAT Assesse. On entend la location de nacelles, de mini pelles ou autres chargeurs et grues.



SERVICE TECHNIQUE « VOIRIES »

AGENT TRAITANT : PHILIPPE THIRY

MEMBRES DU PERSONNEL

En 2021 l'équipe du Service technique VOIRIE est composée principalement par 4 ouvriers. Ces derniers sont aidés dans certaines tâches d'entretien par d'autres ouvriers polyvalents selon les besoins.

| | | | |
|---------------------|--------------------|-------------|------------------------------|
| FRANQUIN Sacha | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Voirie – Service déneigement |
| MORSAINT Bernard | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Voirie - Servive |
| PREUD'HOMME Olivier | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Voirie |
| ROQUET Guy | Ouvrier polyvalent | Temps plein | Voirie - Cimetières |

| | | | |
|---------------------------|--------------------|--------------------|--|
| HOORELBEKE Pierre | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Voirie - Bâtiments |
| NOLLO Eric | Ouvrier polyvalent | Temps plein | Service bus Voirie- Bâtiments |
| RAISON Alain | Ouvrier Polyvalent | ½ temps Maladie | Bâtiment – Service déneigement - Voirie |
| ROWET Anthony | Ouvrier polyvalent | Temps plein | Voirie – Bâtiments - Cimetières |
| VANDEBOSSCHE Dominique | Ouvrier polyvalent | 4/5 temps | Voirie – Service bus- Cimetières |

ENTRETIEN DES VOIRIES

- Réparations et entretien des voiries (combler les nids de poules et entretien des abords tarmaqués ou empierrés), des fossés, des accotements, des filets d'eau, curages et vidanges des avaloirs
- Remplacement de taques d'égouts,
- Enlèvement dépôts sauvages, dépouilles d'animaux, arbres couchés sur le sol,
- Réfection de ponts et des ouvrages d'art

Ces travaux sont réalisés tout au long de l'année ou en opération ciblée à la demande des riverains.



TRAVAUX D'ÉGOUTTAGE

- Pose de tuyaux béton ou PVC dans le cadre de la création de réseaux ou collecteurs d'égouttage,
- Pose d'éléments linéaires en béton, de filets d'eau, de bordures filets d'eau et d'avaloirs,
- Traversées de voirie avec raccordement au réseau existant ou mises à disposition de tranchées pour la SWDE et l'AIEG,
- Pose de tarmac à chaud ou à froid.

SIGNALISATION ROUTIÈRE

- Entretien et pose panneaux directionnels et de signalisation,
- Création de chicanes et autres dispositifs ralentisseurs,
- Pose de miroirs,
- Pose de bandes sonores,
- Marquage au sol,
- Mise en « circulation » locale de certaines voiries,
- Mise à sens unique de la rue Bourgmestre René Bouchat,
- Placement du radar préventif,
- Création le pistes cyclables ...

Les radars préventifs ont été installés à divers endroits suivant décisions du Collège résultant entre autres des demandes ciblées des concitoyens concernés et désirant attirer l'attention sur la dangerosité de la vitesse excessive des véhicules empruntant les voiries communales.

DÉNEIGEMENT

Le déneigement et le sablage des voiries communales est assuré par 3 camions équipés de trémies d'épandage et de lames de déneigement. Les chauffeurs et les accompagnateurs assurent des gardes de 24 heures.

Les voiries empruntées par le TEC ainsi que les routes les plus pentues sont considérées comme prioritaires.

Des entrepreneurs équipés en matériel pour le déneigement sont susceptibles d'être rappelés en cas de besoin pour épauler le Service communal concerné.

BUS COMMUNAL

Chauffeurs : Eric NOLLO, Sacha FRANQUIN, Dominique VANDENBOSSCHE et Thierry MATHIEU.

Pour les écoles communales de l'Entité mais aussi pour les écoles Libres et de la Communauté française.

± 30.000 kms sont parcourus chaque année par le bus communal IRISBUS.



PROXIBUS

Chauffeurs : Eric NOLLO et Dominique VANDENBOSSCHE.

± 7.000 kms parcourus cette année

Le Proxibus roule 1 fois par semaine (vendredi matin) pour faire l'aller-retour Gesves/Andenne pour les personnes désireuses de se rendre au marché d'Andenne. Il est aussi utilisé pour les sorties organisées par le Foyer St-Antoine et pour certaines sorties des écoles.

CIMETIÈRES

Les ouvriers affectés au Service « Cimetières » sont appelés à assurer diverses missions :

- Assurer les inhumations :
 - que ce soit en pleine terre avec réalisation d'excavations,
 - inhumation de cercueils dans les concessions murées
 - dépôt des urnes dans les columbariums,
 - dispersion des cendres dans les pelouses créées à cet effet,
- Réparation murs d'enceinte des cimetières. Cette année ce sont les murs d'enceinte des cimetières de Gesves de Mozet et d'Haltinne qui ont été traités,
- Aménagement pelouses de dispersion avec pose de pavés autobloquants,
- Enfouissement de caveaux préfabriqués dans les cimetières,
- Construction fosses murées cimetière de Mozet

Durant cette année 2021 d'importants travaux de « verdurisation » ont été principalement assurés par l'équipe « Parcs et Jardins » dont la responsabilité incombait à M. Pierre André.

Ces travaux s'inscrivent dans une logique d'arrêt de la pulvérisation des herbes qui envahissaient les allées en graviers de nos cimetières.

Le choix a donc été fait de retirer un gros pourcentage des graviers, de traiter les parcours des allées pour autoriser leur ensemencement et leur entretien.

INONDATIONS

Suite aux inondations du 15 juillet 2021, les Services techniques (tant voirie que bâtiment) ont été très sollicités pour venir en aide aux sinistrés mais aussi pour remettre en état les infrastructures qui ont été fragilisées par les ruissellements d'eau :

- Pose de sacs de sable,
- Evacuation des déchets,
- Déblayement des boues et nettoyage des routes,
- Débouchage des tuyaux d'égouttage, curage des fossés, stabilisation des accotements de voiries.



SERVICE TECHNIQUE « ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ »

AGENT TRAITANT : PIERRE ANDRÉ (EN FONCTION JUSQU'AU 31/08/21) – JOHN VAN ROY (EN FONCTION DEPUIS LE 08/11/21)

LES MISSIONS

1. L'entretien des 85 espaces verts communaux, mission principale exercée par le service ;
2. La propreté : le ramassage des déchets le long des routes et la tournée hebdomadaire des 70 poubelles communales ;
3. La fauche, la taille et le balisage de plus de 70 sentiers et servitudes et d'une trentaine de chemins communaux agricoles et forestiers ;
4. L'entretien de la végétation aux abords de voiries (fauchage en période de végétation et taille) ;
5. Le travail au sol durant les abattages et élagages sécuritaires avec le grimpeur élagueur communal attitré ;
6. La collaboration dans le cadre de certaines activités ou festivités organisées par différents services (PCDN, Service Tourisme...) ;

PLANTATIONS ET VÉGÉTALISATION

- Végétalisation du cimetière de Gesves et aménagements ;
- Plantation du verger de Haut-Bois ;
- Plantation haie agricole (rue d'Haltinne) ;
- Plantation de 75m de haie le long du sentier « chiliade » (bois de Gesves) ;
- ...

LES AUTRES RÉALISATIONS DE 2021

- Aide à la transformation de bois en plaquettes pour la Pichelotte, en buches pour le CPAS ou en planches ou poutrelles pour différentes utilités ;
- Pose d'une table d'orientation (à la Sart Mère) ;
- Mise en place d'un enjambeur à Bethleem (balade des 2 vergers) ;
- Pose de diverses clôtures (Vicigal, plaine de jeux Sorée, bibliothèque de Gesves) ;
- Réalisation de rampes et de marches (impasse du bois, rue des forges) ;
- Création d'un sentier d'accès et de rampes aux grottes de Goyet ;
- Pose de barrières à batraciens durant la période de migration ;
- Remise en état de l'assiette du chemin du sentier d'Art (tronçon entre les forges et la carrière d'Inzéfonds)
+ Pose de bordures en rondins ;
- Extension de la plaine de jeux de Sorée ;



- Aide à la mise en place de l'œuvre du Sentier d'Art près de l'église de Sorée ;
- Construction d'un espace de stockage de bûches à la Pichelotte ;
- Soutien à la création du sentier pieds nus à la Pichelotte (projet du Conseil communal des enfants) ;
- Aides diverses aux projets du Gal, du PCDN, du tourisme et pour l'opération « grand nettoyage de printemps » ;
- Aide à la population durant les inondations de Juillet ;
- ...

L'ÉQUIPE

L'équipe technique environnement et propreté est composée comme suit :

- **1 personne sous contrat impulsion - 25 ans** : Miguel SANTOS, sous contrat jusqu'au 31/10/2023
- **1 personne sous contrat APE** : Tom LIBERT, sous contrat jusqu'au 31/12/2021
- **5 personnes engagées à durée indéterminée comme ouvriers qualifiés** : Jean-Luc MOMART, Michel SPRIMONT, Pierre THEATE, Simon GRENSON et Simon GUILLAUME

La coordination du service était gérée par Pierre ANDRE, employé à 4/5^e temps (2/5^e pour l'administratif et 2/5^e sur le terrain) jusqu'au 31/08/2021 où il a souhaité prendre une pause carrière. Depuis le 08/11/2021, John VAN ROY a repris le service et est engagé sous contrat APE à durée déterminée, jusqu'au 31/08/2023. Son rôle est :

- la planification journalière des travaux en fonction des compétences de chacun, des urgences, des saisons et de la météo ;
- l'aide à l'équipe sur le terrain, principalement pour les travaux de nouvelles réalisations mais aussi pour l'entretien en période de végétation ;
- la rencontre avec les citoyens concernés par des travaux projets d'aménagements ou d'entretien communal d'espaces verts communaux, des chemins, des sentiers ;
- l'achat de fournitures et matériel via marché public et bons de commande ;
- le relevé hebdomadaire du ramassage des poubelles communales et du suivi d'entretien des 80 espaces verts communaux ;
- l'enregistrement des congés, récupérations, absences, pointage des heures supplémentaires du personnel de l'équipe dans le logiciel dédié ;
- la rédaction, le suivi et la mise en œuvre des points présentés au Collège communal



SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC

AGENT TRAITANT : JEAN-PAUL CARRÉ

L'outil de gestion de l'éclairage public mis en place par Ores, Muse Web, permet aux Administrations :

1. De signaler des pannes à Ores,
2. D'accéder aux informations de leurs parcs d'éclairage public respectifs,
3. De consulter les travaux réalisés sur le patrimoine communal.

SIGNALER UNE PANNE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Il existe trois possibilités pour signaler une panne :

1. le site internet d'ORES : www.ores.be
2. le numéro de dépannage : 078/78.78.00
3. l'Administration communale : Monsieur Jean-Paul Carré (e-mail : Jean-paul.carre@gesves.be ou 083/670.219)
4. en cas de situation d'urgence ou dangereuse : 112

Le signalement doit comprendre le numéro d'identification du luminaire ou, à défaut, sa localisation.

GESTION DES POINTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour l'année 2021, Ores a procédé à 167 réparations (contre 581 en 2020) sur le parc de l'éclairage public de la commune de Gesves.



CADRE DE VIE



URBANISME

AGENT TRAITANT : MARC EVRARD

Les valeurs qui figurent dans le texte et dans les tableaux ont été arrêtées au 30 novembre 2021 et pris à partie du 1^{er} décembre 2020.

LE SERVICE URBANISME AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Trois agents gèrent des dossiers dont la matière est transversale avec celle des services de l'environnement, du patrimoine, de la population, des finances et des redevances.

Cette année, l'équipe a été fortement impactée par le COVID-19 et l'absence durant une partie non négligeable de l'année des deux agents en charge de l'analyse des dossiers a affecté le fonctionnement du Bureau.

Les activités du Service ont malgré tout été assurées respectant ainsi le principe de continuité du service public.

LÉGISLATION

Le **Code du Développement Territorial** est d'application depuis le 1^{er} juin 2017 et a fait l'objet de modifications en application de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 9 mai 2019. La version coordonnée officieuse mise à jour et applicable au 14 novembre 2019, est disponible sur http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/index.php/juridique/codt

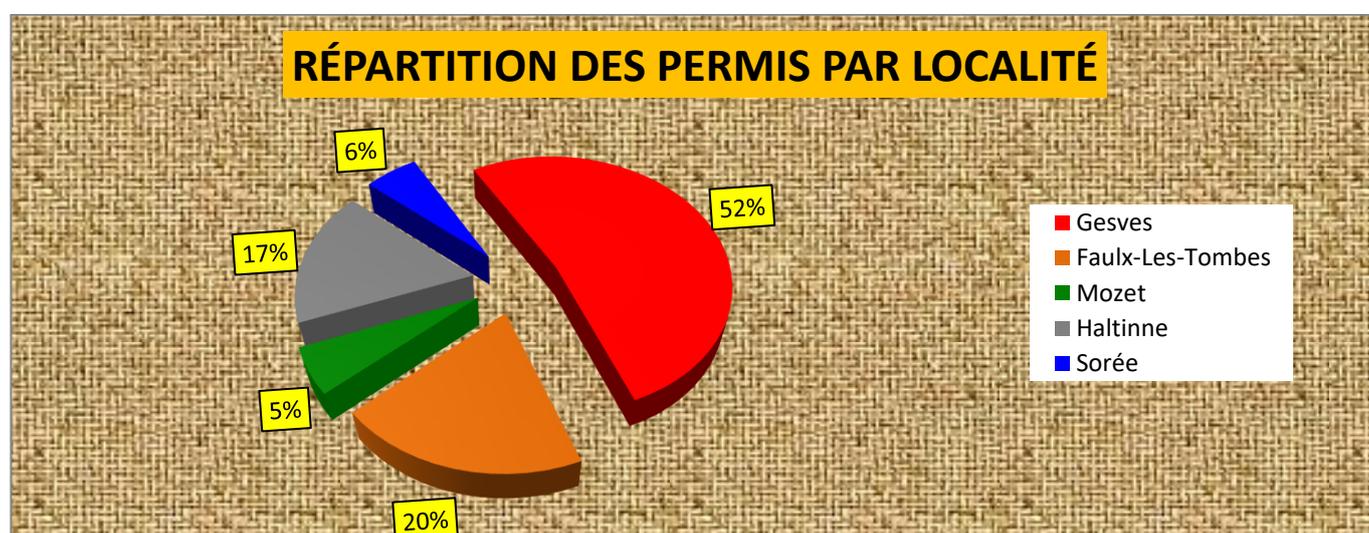
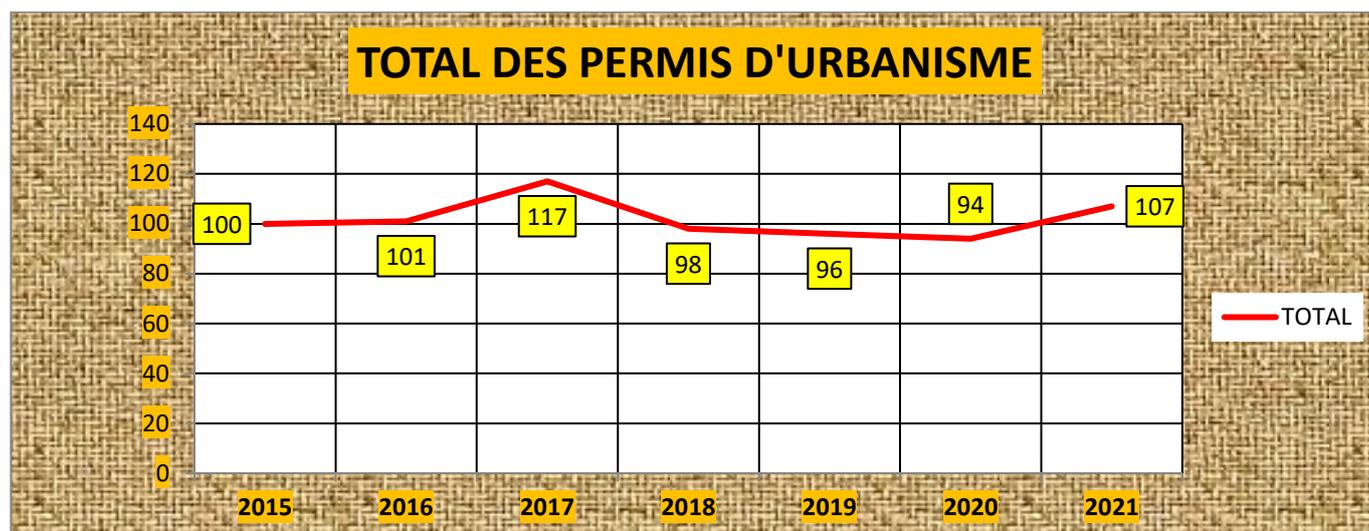
Le Service d'Urbanisme répond à toutes les questions relatives à la réglementation en vigueur :

- le **CODT**, Code du développement territorial, s'agissant du plan de secteur, des procédures et formalités concernant les permis mais aussi les recours et suspension, des dispenses de permis, etc. ;
- le **SDC**, Schéma de développement communal, (SDC - Art. D.II.9 et ss du CoDT) s'agissant de la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal;
- le **GRU**, Guide régional d'urbanisme, (GRU - Art. D.III.2 §1 du CoDT), s'agissant des indications et des normes concernant les zones protégées de la commune de type Bâtisses en Site Rural;
- le **GCU** (RCU), Guide communal d'urbanisme, (GCU- Art. D.III.4 du CoDT), s'agissant des prescriptions et urbanistiques sur les aires spécifiques du territoire Gesvois ;
- Les **PUR** (ex permis de lotir), Permis d'urbanisation – 200 références sur Gesves ;

La commune bénéficie d'un CATU, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme et d'une subvention annuelle régionale de 28.000€ avec l'application cumulée du schéma, du guide, approuvé par Arrêté Ministériel du 23/12/2016 (M.B. 1^{er} février 2017) et d'une Commission d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATm renouvelée par le Ministre en charge ce 18 septembre 2020). Un chef de service/département (1 ETP) gère le service avec l'appui d'un secrétariat spécifique (0,5 ETP) et de deux agents (2 x 0,5 ETP).



PERMIS D'URBANISME EN 2021



AUTRES DOSSIERS EN 2021 : PERMIS D'URBANISATION, DIVISION DE BIEN, CERTIFICAT D'URBANISME

| PERMIS d'urbanisation | En cours | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------------|------------------------|------------------------|------|------|------------------------|------|------|------|
| Année 2021 | | 1 | 2 | 20 | 1 | 2 | 0 | 0 |
| Gesves | 0 | | | | | | | |
| Faulx-les-Tombes | 0 | | | | | | | |
| Mozet | 0 | | | | | | | |
| Haltinne | 0 | | | | | | | |
| Sorée | 0 | | | | | | | |
| NOTAIRES | Divisions de bien : 18 | | | | | | | |
| CERTIFICATS D'URBANISME | | | | | | | | |
| CU 2 <u>refusés</u> 1 | | CU 2 <u>octroyés</u> 0 | | | CU 2 <u>en cours</u> 0 | | | |



RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

En 2020, le Service d'Urbanisme a répondu à **253 demandes de renseignements urbanistiques** (info not et CU 1 confondus)

PERMIS CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES D'UTILITE PUBLIQUE

Infrastructures d'utilité publique ([Article DIV 22](#))

- AC GESVES, création d'une voirie de mobilité douce (VICIGAL Tronçon 20) – Rue des Ecoles 2 à GESVES **OCTROI** le 07/05/2021
- AC GESVES, création d'une voirie de mobilité douce (VICIGAL Tronçon 24) – Rue Bourgmestre René Bouchat à GESVES **OCTROI** le 07/05/2021
- AC GESVES, création d'une voirie de mobilité douce (VICIGAL Tronçon 25) – Rue du Pont d'Aoust René Bouchat à GESVES **OCTROI** le 07/05/2021
- AC GESVES, renouvellement du permis de la yourte à l'école de l'Envol – Rue des Ecoles, 2 à FAULX-LES TOMBES **OCTROI** le 11/05/2021
- AC GESVES, installation d'une table de pique-nique dans le bois didactique – Rue du Haras à GESVES **OCTROI** le 06/07/2021
- AC GESVES, installation d'une table de pique-nique, de deux petits bancs avec escaliers et d'un grand banc (poutres massives) – Rue de Bellaire à HALTINNE **OCTROI** le 22/07/2021
- AC GESVES, agrandissement du parking de l'envol et aménagement des abords – Rue la Goyette à FAULX-LES TOMBES **OCTROI** le 17/08/2021
- SCRL ORES ASSETS, construction d'une cabine électrique de transformation – Rue de Bounon à HALTINNE **EN COURS**
- SCRL ORES ASSETS, construction d'une cabine électrique en maçonnerie préfabriquée en lieu et place d'une cabine existante – Rue Francesse à GESVES **EN COURS**

ACTIVITÉS DE LA CCATM

En 2021, 6 réunions plénières de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la mobilité (CCATm) ont eu lieu sous le CoDT.

Le travail de la commission s'est concentré sur les demandes d'avis sollicitées par le Collège communal et des demandes visant des écarts et des dérogations prévues au CoDT, soit **42 avis** (contre 47 en 2020). Les dossiers d'urbanisme sont proposés d'initiative par le Collège communal qui conserve la faculté de consulter ou non la CCATm pour tous les permis d'urbanisme ou d'urbanisation.



ENVIRONNEMENT & URBANISME

AGENT TRAITANT : CARINE LISSOIR

PERMIS UNIQUES, D'ENVIRONNEMENT ET DÉCLARATION DE CLASSE 3

Le permis d'environnement en quelques mots...

Avant de pouvoir exploiter une activité ou une installation qui pourrait avoir un impact sur la santé humaine et l'environnement, il y a lieu d'en faire soit la déclaration, soit d'en obtenir la permission.

Ces activités et installations sont définies comme étant des établissements. Ces derniers sont répartis, selon leur degré de risque de pollution et nuisance pour l'environnement ou la santé humaine, en 3 classements :

- Établissement de classe 1 : toute activité ou installation ayant un impact important,
- Établissement de classe 2 : toute activité ou installation ayant un impact intermédiaire,
- Établissement de classe 3 : toute activité ou installation ayant un faible.

De plus, si les projets rentrent dans le volet urbanistique :

- Les établissements de classe 1 et 2 feront l'objet d'un permis unique (environnement et urbanisme).
- Pour les établissements de classe 3, les demandes seront traitées séparément (permis d'urbanisme + déclaration de classe 3) – exemple : placement d'une citerne aérienne de gaz.

PERMIS UNIQUE

Aucun permis unique n'a été délivré sur la commune de Gesves en 2021.

Toutefois, 3 projets éoliens et 1 projet de construction et l'exploitation d'une centrale d'enrobage sur la commune d'Assesse ont fait l'objet d'enquêtes publiques sur le territoire.

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Cette année, nous n'avons reçu aucune demande de permis d'environnement.



DÉCLARATIONS DE CLASSE 3

Depuis l'année 2003, on relève 1.057 déclarations tant pour de nouveaux établissements que pour des renouvellements d'autorisation de permis d'exploiter arrivés à échéance.

| Années | FAULX-LES TOMBES | GESVES | HALTINNE | MOZET | SOREE | Total |
|-------------|------------------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| 2003 | | 6 | 1 | | | 7 |
| 2004 | 5 | 7 | 3 | | 1 | 16 |
| 2005 | 9 | 10 | 6 | 5 | 3 | 33 |
| 2006 | 12 | 28 | 12 | 6 | 4 | 62 |
| 2007 | 11 | 19 | 7 | | 1 | 38 |
| 2008 | 11 | 23 | 3 | 8 | | 45 |
| 2009 | 3 | 14 | 3 | 1 | 1 | 22 |
| 2010 | 5 | 34 | 6 | 4 | 1 | 50 |
| 2011 | 8 | 18 | 6 | 2 | 4 | 38 |
| 2012 | 4 | 25 | 3 | 5 | 2 | 39 |
| 2013 | 8 | 34 | 4 | 2 | 9 | 57 |
| 2014 | 12 | 33 | 6 | 3 | 1 | 55 |
| 2015 | 29 | 55 | 6 | 3 | 13 | 106 |
| 2016 | 9 | 33 | 13 | 13 | 5 | 73 |
| 2017 | 17 | 39 | 10 | 5 | 8 | 79 |
| 2018 | 14 | 35 | 7 | 7 | 5 | 68 |
| 2019 | 30 | 36 | 9 | 9 | 12 | 96 |
| 2020 | 27 | 39 | 12 | 6 | 4 | 88 |
| 2021 | 22 | 34 | 6 | 12 | 11 | 85 |
| Total | 236 | 522 | 123 | 91 | 85 | 1057 |

Les chiffres de 2021 sont arrêtés au 24 novembre.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015, la dématérialisation des déclarations de classe 3 est intervenue. Ainsi, le déclarant peut introduire sa déclaration en ligne via l'adresse :

<http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/5242>. Une note explicative est également disponible sur notre site à la page : <http://www.gesves.be/permis-denvironnement/>.



OPÉRATION ZÉRO DÉCHET

AGENT TRAITANT DEPUIS FÉVRIER 2017 : CARINE LISSOIR

En mars 2017, la commune a répondu à un appel à projet pour mettre en place une dynamique Zéro Déchet sur son territoire durant 3 ans et mettre à disposition du personnel communal pour la gestion, le suivi et la mise en œuvre du projet à raison de minimum 1/5 équivalent temps plein. Le 21 avril 2017, la commune a été sélectionnée « Communes Zéro Déchet ».



Dès mai 2020, la commune avait confirmé son engagement à poursuivre la démarche zéro déchet et d'en déléguer la coordination au Bureau Economique de la province de Namur, ce qui permettait une majoration de l'octroi de subventions. Cette opération est renouvelée pour les actions de 2022.

Pour rappel, le Comité de Pilotage est composé des membres suivants :

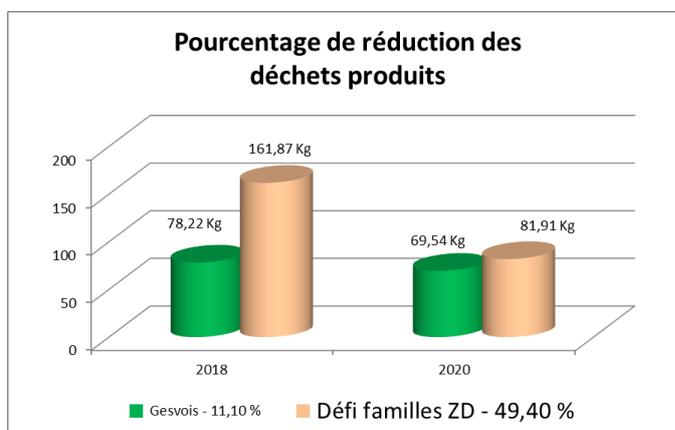
| Institution | Titre | Vedette | Prénom | Nom |
|-------------|-----------------------------|----------|--------------|---------------|
| CPAS | Présidente CPAS | Madame | Nathalie | PISTRIN |
| AC | Conseillère GEM | Madame | Carine | DECHAMPS |
| AC | Bourgmestre | Monsieur | Martin | VAN AUDENRODE |
| AC | Echevine de l'Environnement | Madame | Cécile | BARBEAUX |
| BEP | Soutien aux communes ZD | Madame | Marie | LOIX |
| AC | Référente communale ZD | Madame | Carine | LISSOIR |
| AC | Directrice Générale | Madame | Marie-Astrid | HARDY |
| AC | Directeur Financier | Monsieur | Cédric | MARTIN |

Une page Facebook dédiée à l'opération Zéro Déchet relaye l'ensemble des actions entreprises ; à ce jour, elle compte 218 abonnés. <https://www.facebook.com/zerodechetCommunedeGesves/>

ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS EN 2021

DÉFI DES FAMILLES ZÉRO DÉCHET SAISON 2

Les 6 familles du second défi, qui avait débuté le second semestre 2019, ont clôturé leur aventure le 20 février 2021. Les 9 ateliers étalés sur 2 ans ont permis aux familles de réduire leurs ordures ménagères brutes en moyenne de 49,40 % ! Partant de 161,87 kg par personne en 2018, en fin de défi, on passe à 81,91 Kg !



ATELIERS GRATUITS OUVERTS À L'ENSEMBLE DES CITOYENS

Pour 2021, le Comité de Pilotage a décidé de remplacer le défi des familles par des ateliers ouverts à l'ensemble des citoyens. L'atelier de sensibilisation au tri des déchets prévu le 3 juillet n'a rencontré aucun intéressé.



La conférence du 5 juin a permis aux professionnelles de la petite enfance de découvrir les différentes possibilités de mettre en place l'utilisation des langes lavables au sein de leur structure d'accueil. Si cela ne tenait qu'à elles, pour 2 d'entre elles, elles tenteraient l'aventure et pour une autre, elle aurait besoin de plus d'explication.



Le 9 septembre, c'était aux jeunes parents de découvrir toutes les sortes de langes existantes. Ces familles enchantées par la qualité et la complétude des explications ont décidé de passer le cap !



Le 16 octobre, 8 familles ont pu confectionner des produits d'entretien et sont reparties avec leur pierre d'argile, leur nettoyant multi-usage et leur gel WC.

Le dernier atelier de l'année s'est déroulé le 13 novembre 2021 autour de la couture à la main pour de petites réparations de vêtements. Les familles ont tellement apprécié qu'elles souhaitent une réédition d'une journée !



GROUPE DE TRAVAIL INTERNE ECOTEAM

Depuis fin 2017, l'EcoTeam, composée d'agents communaux et du CPAS, met en place des actions « Zéro déchet » dans les différents services des bâtiments communaux. La mission de ce groupe de travail interne est d'engendrer une réflexion commune au sein des services en vue de maximiser les pratiques durables et fonctionnelles axées sur la réduction des déchets au sein des services. L'objectif principal est de renforcer la cohérence entre l'opération Zéro Déchet visant les activités des citoyens et celles des services communaux et du CPAS.



Plusieurs bâtiments sont donc représentés au sein de l'EcoTeam : l'administration communale, le bâtiment de la Pichelotte (CPAS et la Bibliothèque), les écoles de l'Envol et de la Croisette ainsi que le Foyer Saint-Antoine. Les diagnostics établis dans les bâtiments ont permis de mettre en évidence les premières actions à mettre en place.

Tout comme en 2020, les réunions et les actions ont été perturbées par la situation sanitaire en 2021.

La 10ème réunion a eu lieu le 28 novembre. Deux nouveaux agents volontaires ont rejoint l'EcoTeam qui est formée de 12 personnes à présent.

ATELIER ANIMATION SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

L'animation sur le gaspillage alimentaire du 6 octobre a permis aux cuisinier(e)s des Compagnons du Samson, du Foyer Saint-Antoine et de l'école de l'Envol de découvrir de nouveaux gestes pour encore réduire plus le gaspillage dans la cuisine (utiliser les pelures de légumes, approche du principe de conserverie comme la lacto-fermentation, ...). Les participant(e)s ont reçu un livre de cuisine zéro Gaspi.



SENSIBILISATION DES TECHNICIENNES DE SURFACE AUX DSM

Le 18 novembre 2021, nos précieuses techniciennes de surface des écoles de l'Envol, de la Croisette, du CPAS et de l'administration communale ont été sensibilisées aux déchets spéciaux ménager (DSM) contenu dans certains produits de nettoyage.



BIOBOX ET COMPOSTEURS

Fin 2017, la commune avait répondu à un appel à projet et obtenu un subside de 7.276,03 € pour installer des petites unités de récolte des déchets organiques afin de les valoriser dans des composts. Dans ce cadre, 5 sites de compostage et 4 sites pour les Biobox ont été installés sur la commune et étaient gérés par 7 Référent(e)s.

Les Compagnons du Samson pour le site de la Poste à Gesves et l'asbl Brin d'Alice pour le site de Faulx-Les Tombes sont toujours opérationnels.

Le référent du service « C'est tout vert » de la Pommeraie pour le site du Jardin Partagé de la Pichelotte a quitté son emploi et n'est pas remplacé à ce jour.

Le Jardin des Mycorhizes a été remplacé fin novembre 2020 par un groupe de 4 citoyens pour le site de Haut-Bois. Le jardin partagé de Mozet pour le composteur installé rue des deux chênes est toujours opérationnel. A ce jour, 71 familles ont signé la Charte et participent au projet. Nous retrouvons encore parfois des intrus : plastiques, agrumes, pain, coquilles de moules... Mais dans l'ensemble, la production de compost se porte bien.



Le 8 mai 2021, les 7 participants à la formation théorique sur le compostage ayant marqué un intérêt pour aider de manière occasionnel les référents Biobox ont retrouvé le formateur sur le site Biobox de Haut-Bois pour une formation pratique.

OPÉRATION BEWAPP – GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

AGENT TRAITANT (PARTIE ADMINISTRATIVE UNIQUEMENT) DEPUIS MAI 2018 : CARINE LISSOIR

La 7ème édition s'est déroulée en automne de nouveau cette année. 50 sacs PMC et 44 sacs à ordures ménagères ont été récoltés par les 9 équipes inscrites.

L'équipe communale s'est agrandie ! 15 participant(e)s au lieu de 8 en 2020. A noter également que 16 équipes d'ambassadeurs de la propreté sont actifs toute l'année pour nettoyer nos routes.



URBANISME

AGENT TRAITANT DEPUIS FÉVRIER 2015 : CARINE LISSOIR

PERMIS INTÉGRÉS ET PERMIS D'IMPLANTATION COMMERCIALE

Suite à la 6ème réforme de l'Etat, la matière relative aux implantations commerciales est régionalisée depuis le 1er juillet 2014.

Depuis le décret wallon du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et ses arrêtés d'exécution (en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015), des enquêtes publiques devaient être organisées sur les communes limitrophes des communes ou villes où un projet était déposé.

En date du 29 septembre 2016 (MB 18.10.2016), le Gouvernement Wallon a modifié l'arrêté du 2 avril 2015 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 5 février 2015 en matière des implantations commerciales. Depuis cette date, les enquêtes ne sont plus systématisées sur les communes limitrophes de la commune concernée par un projet de permis d'implantation commerciale ou intégré.

Depuis 2021, le Collège ne remet plus qu'un avis sur les dossiers limitrophes qu'en cas de réel impact sur le territoire de Gesves.

A ce jour, aucune demande n'a été introduite pour un projet d'implantation commerciale sur la commune de Gesves.

CERTIFICAT D'URBANISME NUMÉRO 1 ET INFORMATIONS NOTAIRES

Au 29/11/2021, 221 informations urbanistiques et 32 certificats d'urbanisme n° 1 ont été réalisés.

Les délais requis par le CWATUP pour leur délivrance étaient de 40 jours à dater de la réception des demandes.

Depuis l'entrée en vigueur du CoDT le 1^{er} juin 2017, les délais de délivrance sont ramenés à 30 jours.

DIVISION DE BIENS

Au 29/11/2021, le Collège communal a remis 18 avis sur des demandes de divisions de biens.

AGRICULTURE

AGENT TRAITANT DEPUIS SEPTEMBRE 2016 : CARINE LISSOIR

COMMISSION COMMUNALE DE CONSTAT DE DEGATS AUX CULTURES

Les informations relatives à la Commission Communale de Constat de Dégâts aux Cultures sont reprises dans la partie « Comités-Commissions-Conseil » de ce rapport.



GESTION DES COURS D'EAU

AGENT TRAITANT : JEAN-PAUL CARRE

GESTION DES COURS D'EAU



GESTION ADMINISTRATIVE DES COURS D'EAU

En lien avec le Service Technique Provincial (Cellule Cours d'Eau)

Depuis la signature d'une convention 2020, les travaux d'entretien des cours d'eau sont réalisés en partenariat avec les services techniques de la Province de Namur

Dans le cadre de cet accord, une réunion de travail s'est tenue avec Madame Nathalie Fonder, Responsable de la Cellule Cours d'eau afin de déterminer es endroits pour lesquels la Commune sollicite une prise en charge.

En lien avec le Contrat Rivière Haute Meuse

Depuis 2005 l'Administration communale de Gesves est partenaire du Contrat Rivière Haute Meuse.

Cette année, le nouveau Protocole d'Accord triennal des partenaires du Contrat Rivière Haute Meuse (CRHM) entre en vigueur.

Ce dernier regroupe un ensemble d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau et de son environnement proche et porte le nom de **Protocole d'Accord 2020-2022**



Gestion des Risques d'inondation

Dans le cadre du Contrat Rivière Haute Meuse, nous collaborons à l'élaboration des **Plans de Gestion des Risque d'Inondation (PGRI)** en Wallonie avec le Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique (CTSBH). Une enquête publique sur les projets de **PGRI** élaborés par la Région wallonne a été organisée du 03/05/2021 au 03/11/2021 et n'a donné lieu à aucune observation sur notre territoire.

Suite aux inondations du 15/07/2021, une demande d'intervention a été faite à la cellule GISER afin d'analyser les lieux qui ont posé problème et de dresser la liste des solutions à envisager au cas par cas. **EN COURS**

TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

Suite aux inondations du 15/07/2021, des opérations de nettoyages, de relevés de dégâts et de consolidation des berges sont réalisés tant par les privés que par les gestionnaires publiques. **EN COURS**

GESTION DES PONTS

Suite aux inondations du 15/07/2021, un inventaire des dégâts a été initié. **EN COURS.**

Pont sans nom - Rue du Couvent (Sorée) à côté du numéro 5 non repris dans la BDOA (Base de Données des Ouvrages d'Art).

Ce pont enjambe l'ancienne ligne vicinale Ohey-Ciney. Suite à des infiltrations d'eau dans le tablier, il présente un état général préoccupant et pourrait représenter un danger pour les usagers.

Sa réfection est programmée dans le PIC 2019-2021. Le Cahier des charges a été approuvé par le Conseil communal.

Les travaux de réfection sont programmés en février 2022

Pont sans nom - Rue Les Fonds (Gesves) à côté du numéro 41 non repris dans la BDOA (Base de Données des Ouvrages d'Art).

Ce pont enjambe le ruisseau la Pichelotte (cours d'eau non classé) tributaire du ruisseau des Fonds de Gesves (cours d'eau de 2^{ème} catégorie n°3022), il présentait un état général préoccupant et pouvait représenter un danger pour les usagers.

Le Service technique communal a procédé à sa réfection.



Pont 226 Rue du Ruisseau (Mozet) 21060-0 (N° B.D.O.A.)

6.534.061.0 (Numéro Ident)

Ce pont enjambe le Samson (cours d'eau de 1^{ère} catégorie, à cet endroit, n°3000), **il a été impacté lors des inondations du 15/07/2021**, son état général est préoccupant et pourrait représenter un danger pour les usagers.



Sa réfection est programmée dans le prochain PIC 2022-202

Pont sans nom - sur le chemin n°12 (Faulx-Les Tombes) dans le périmètre de l'Abbaye de Grand-Pré non repris dans la BDOA (Base de Données des Ouvrages d'Art).

Ce pont enjambe le Samson (cours d'eau de 2^{ème} catégorie, à cet endroit, n°3000), **il a été impacté lors des inondations du 15/07/2021**.

Le Service technique communal a procédé à sa réfection.

Passerelle en bois sans nom - sur le chemin n°37 (Faulx-Les Tombes) dans le périmètre du château de Faulx non repris dans la BDOA (Base de Données des Ouvrages d'Art).

Cette passerelle enjambe le Samson (cours d'eau de 2^{ème} catégorie, à cet endroit, n°3000), **elle a été impactée lors des inondations du 15/07/2021**.

Le Service technique communal a procédé à sa réfection.



GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

AGENT TRAITANT : CHANTAL VANART

Les divers services de collectes sélectives et les endroits de recyclage proposés par la Commune permettent d'optimiser la qualité et la quantité des déchets ménagers.



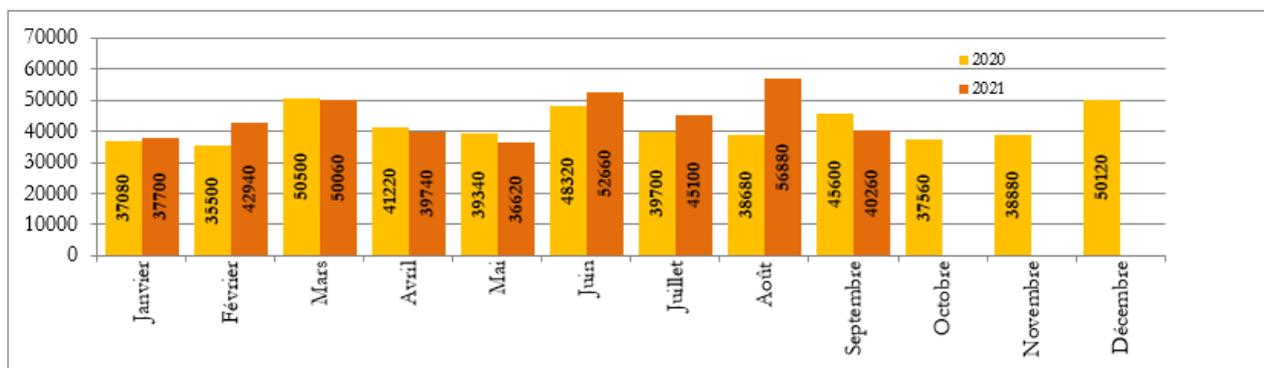
Signalons aussi, la poursuite, cette année, du défi « Zéro Déchet » entrepris par des familles gesvoises (pour plus d'informations se référer au département environnement de ce rapport).

RAMASSAGES PORTE A PORTE

- ~ des ordures ménagères (tous les mardis)
- ~ des déchets biodégradables (tous les mardis)
- ~ des PMC (1 fois tous les 15 jours) - Lundi
- ~ des papiers – cartons (1 fois par mois) – Vendredi
- ~ des encombrants par la Ressourcerie Namuroise (sur rendez-vous)

DÉCHETS MÉNAGERS AU MOYEN DES CONTENEURS À PUCE

2021 : chiffres arrêtés au 30 septembre – En kg



INFORMATION : Le calendrier 2022 - Déchets ménagers

sera distribué dans les boîtes aux lettres durant la semaine du 13 décembre 2021

Calendrier 2022 - Collectes des déchets ménagers

⇒ FAULX-LES TOMBES – GESVES – HALTINNE – MOZËT – SORÉE

| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | |
|---------------------------------------|--|-----------|--------------|------------|---------------|------------|----------|
| Déchets ménagers & Déchets organiques | 4-11-18-25 | 1-8-15-22 | 1-8-15-22-29 | 5-12-19-26 | 3-10-17-24-31 | 7-14-21-28 | Mardi |
| Papiers-cartons | 21 | 18 | 18 | 15 | 13 | 17 | Vendredi |
| PMC | 10-24 | 7-21 | 7-21 | 4-18 | 2-16-30 | 13-27 | Lundi |
| Encombrants | La collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/260.400 – Infos : www.laressourcerie.be | | | | | | |

| | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | |
|---------------------------------------|--|--------------|------------|------------|------------|------------|----------|
| Déchets ménagers & Déchets organiques | 5-12-19-26 | 2-8-16-23-30 | 6-13-20-27 | 4-11-18-25 | 8-15-22-29 | 6-13-20-27 | Mardi |
| Papiers-cartons | 15 | 19 | 16 | 14 | 18 | 16 | Vendredi |
| PMC | 11-25 | 8-22 | 5-19 | 3-17-31 | 14-28 | 12-26 | Lundi |
| Encombrants | La collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/260.400 – Infos : www.laressourcerie.be | | | | | | |



Les dates encadrées de rouge signalent un jour de passage inhabituel



Pour l'année 2021, la taxation est la suivante :

| <u>PARTIE FORFAITAIRE</u> | <u>Y compris</u> | <u>Situation au 1^{er} janvier</u> |
|-----------------------------------|------------------------------------|--|
| 63,00 €/an | 12 vidanges et 5,00 kg/an | Isolés |
| 83,00 €/an | 12 vidanges et 9,00kg/an | Ménages de 2 personnes |
| 88,00 €/an | 12 vidanges et 13,00 kg/an | Ménages de 3 personnes |
| 113,00 €/an | 12 vidanges et 14,00 kg/an | Ménages de 4 personnes |
| 118,00 €/an | 12 vidanges et 14,00 kg/an | Ménages de 5 personnes et plus |
| 125,00 €/an | 12 vidanges et 14,00 kg/an | Seconds résidents |
| 123,00 €/an | 12 vidanges et 14,00 kg/an | Commerçants, professions libérales, ... |
| 20,00 €/an | 12 vidanges et 14,00 kg/an | Camping et/ou villages de vacances (par emplacement) |
| <u>PARTIE VARIABLE</u> | | |
| 0,43 € par kilo supplémentaire | et | |
| 2,70 € par vidange supplémentaire | Conteneurs de 40- 140 – 240 litres | |
| 5,70 € par vidange supplémentaire | Conteneurs de 660 litres | |
| 8,50 € par vidange supplémentaire | Conteneurs de 1100 litres | |

Réductions annuelles :

Les personnes bénéficiant des aides reprises ci-dessous sur production d'un document probant :

| | <u>Attestation à fournir émanant de :</u> |
|--|--|
| ~ du revenu intégration social - RIS | CPAS |
| ~ d'une garantie de revenus aux personnes âgées – GRAPA | Office National des Pensions |
| ~ de l'intervention majorée de l'assurance à 100 % - BIM | Mutualité du bénéficiaire |
| ~ d'une réduction d'autonomie de 66 % au moins | SPF Sécurité sociale - Direction des personnes handicapées |

se verront octroyer les réductions suivantes :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Ménage 1 personne (isolé) | : 30,00 € |
| Ménage de 2 personnes | : 40,00 € |
| Ménage de 3 personnes | : 50,00 € |
| Ménage de 4 personnes | : 60,00 € |
| Ménage de 5 personnes et plus | : 70,00 € |

Enfants & personnes incontinentes

Enfants de + 3 ans bénéficiant des allocations familiales (à partir du 3^e) : 15,00 €/enfant

Personnes incontinentes (sur base d'un certificat médical) : 35,00 €/personne



Depuis le 1^{er} janvier 2021, les langes pour enfants ne pouvant plus être collectés avec la matière organique mais bien avec la fraction résiduelle (conteneurs à puce) : une réduction de 35 € par enfant de 0 à 2,5 ans a été accordée annuellement aux familles.

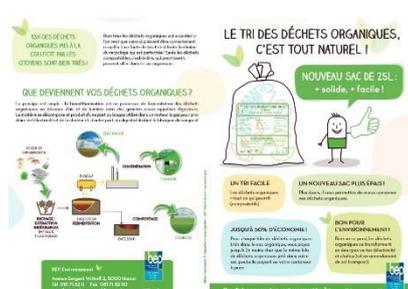


DÉCHETS ORGANIQUES

Le ramassage est organisé depuis novembre 2009.

Les sacs biodégradables sont collectés tous les mardis et doivent être placés en dehors des conteneurs à puce.

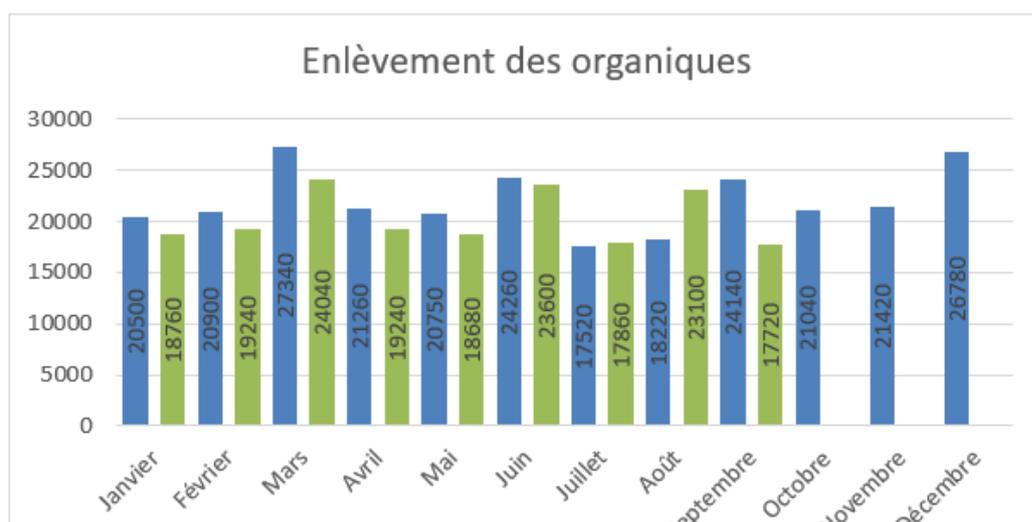
Les **sacs réglementaires** sont clairement identifiables grâce au rappel des consignes de tri et le logo du BEP Environnement.



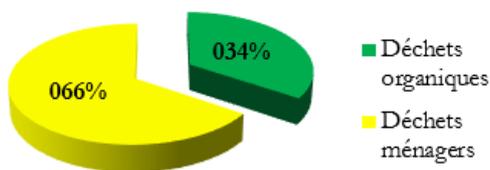
Ils sont en vente au prix de 3,00 € le rouleau de 10 sacs dans de nombreux commerces en province de Namur et également au service accueil - population de l'administration communale.

La liste actualisée des points de vente est consultable sur www.bepenvironnement.be dans la rubrique « Mieux trier ses déchets ».

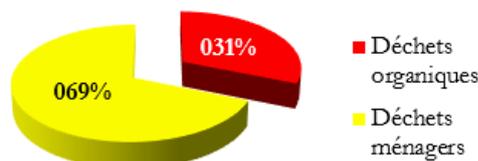
2021 : chiffres arrêtés au 30 septembre – En kg



Répartition 2020



Répartition 2021



Diminution de + de 3 % des organiques due au changement de destination des langes pour enfants.



ENCOMBRANTS – RESSOURCERIE NAMUROISE

Depuis 2011, la Ressourcerie Namuroise assure l'enlèvement des encombrants en porte à porte.

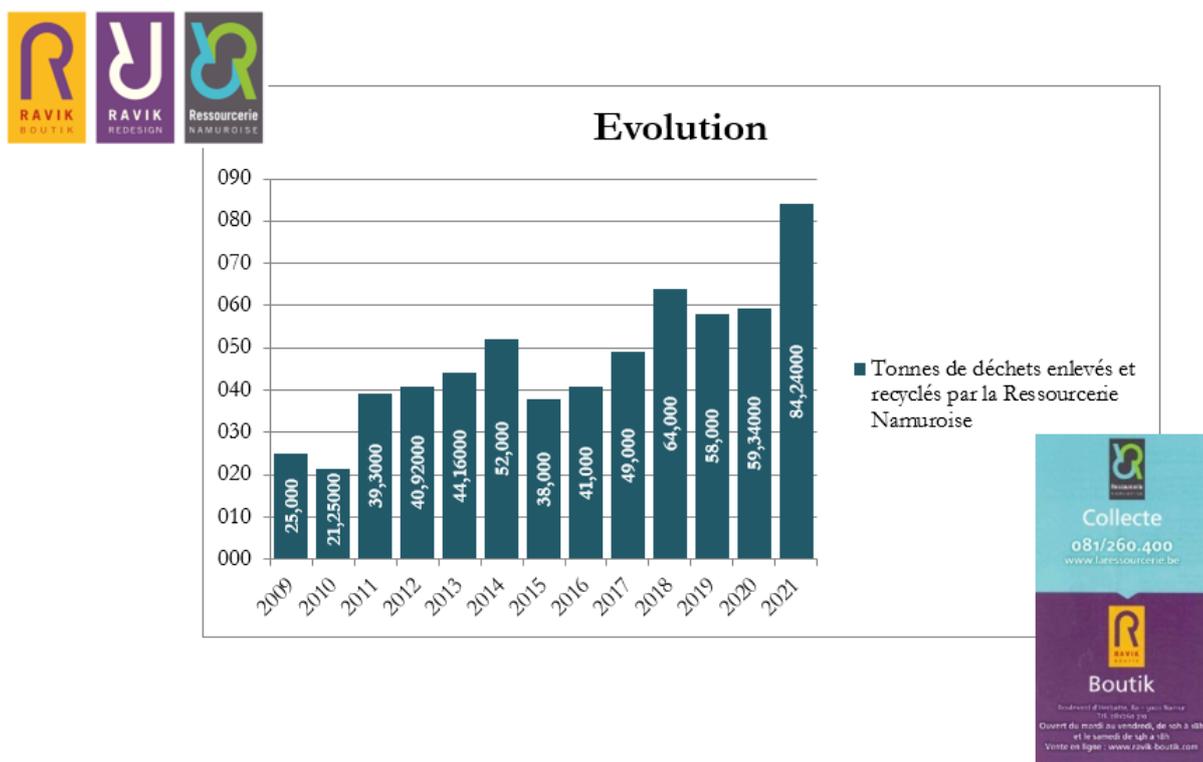
A partir de mars 2017, Le BEP - Environnement et la Ressourcerie Namuroise se sont associés afin de créer un projet industriel commun qui permet de donner une réponse globale et durable à la gestion des déchets encombrants. Et cela, dans la perspective d'offrir le service de collecte à domicile à l'ensemble des citoyens de la Province de Namur.

La Ressourcerie, entreprise d'économie sociale, devient dès lors une structure 100% publique. De son côté, BEP Environnement, au-delà de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets, a désormais le réemploi dans ses missions.

Les Gesvois ont donc accès à l'enlèvement de leurs encombrants. Il suffit de téléphoner afin de prendre rendez-vous et le personnel de la Ressourcerie vient chercher, à domicile, ces déchets qui sont recyclés à plus de 90 %.

Site internet : www.laressourcerie.be

2021 : Extrapolation sur base des 10 premiers mois

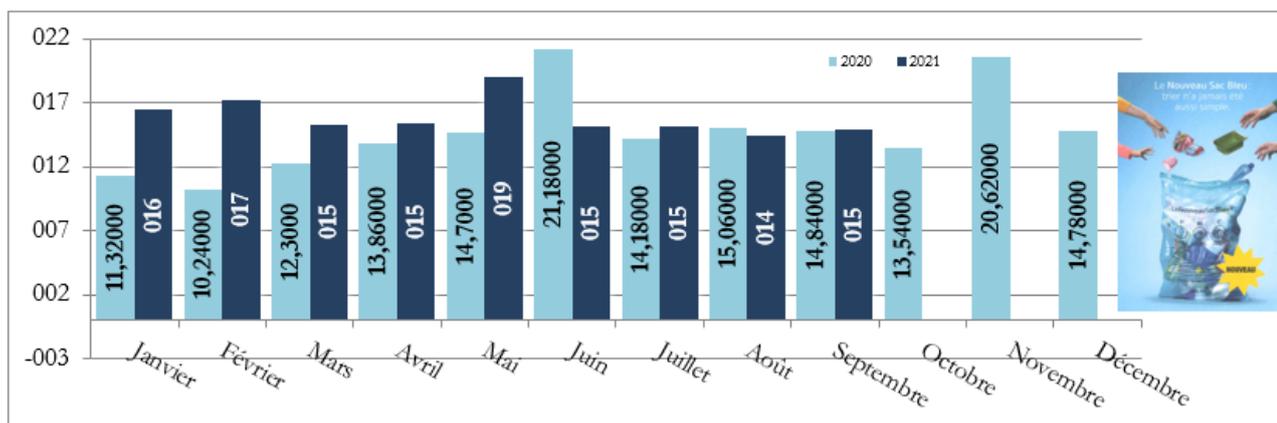


BOUTEILLES EN PLASTIQUE – EMBALLAGES EN MÉTAL – CARTONS À BOISSONS

2021 : chiffres arrêtés au 30 septembre – En tonnes

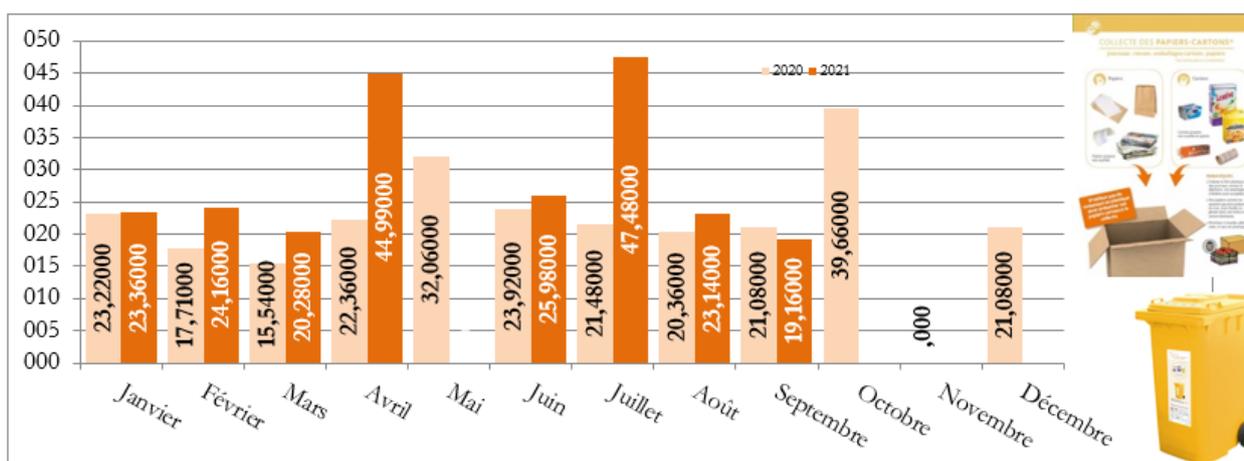
Depuis fin 2019, une collecte élargie des PMC a été mise en œuvre. De nombreux emballages plastiques peuvent désormais être mis dans les sacs bleus.

Pour plus d'informations : <https://www.bep-environnement.be/trier-ses-dechets/>



PAPIERS - CARTONS

Des conteneurs spécifiques, sont en vente, pour ceux qui le désirent, à l'Administration communale au prix de 50 €. Un subside de Fost+ a encore permis cette année de diminuer le prix de vente à 35 €. Plus de 400 personnes ont ainsi pu bénéficier de cette action.



Pour toute commande et/ou renseignement : service accueil de la Maison communale : 083/670.212



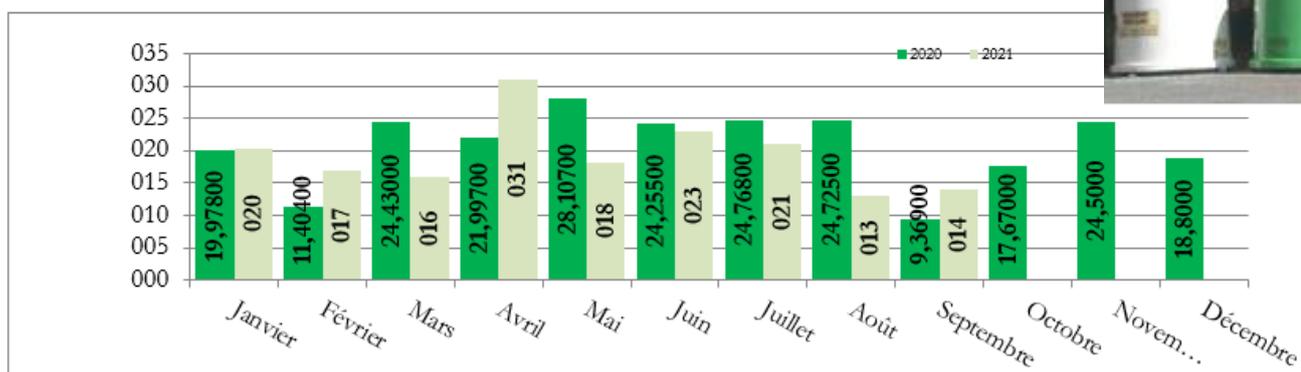
AUTRES LIEUX DE COLLECTES

BULLES À VERRES

Pour la tranquillité de tous, l'usage des bulles est interdit de 22h00 à 7h00 du matin. Il est interdit de laisser des déchets autour des bulles à verre ; le faire est considéré comme une infraction environnementale, passible de poursuites administratives et judiciaires.

Pour les emplacements, consultez le site sur le lien suivant : <https://www.bep-environnement.be/parcs-et-bulles/gesves>

2021 : chiffres arrêtés au 30 septembre – En tonnes



PARCS À CONTENEURS

Heures d'ouverture :

- ~ Du mardi au samedi : de 9h00 à 17h00
- ~ Fermeture : dimanche – lundi et jours fériés

Situations des plus proches :

- ~ Assesse-Gesves – Corioule (N4) ☎ 083/65 68 24
- ~ Ohey – Route de Ciney ☎ 0473/94 15 57
- ~ Frisée (Hamois) ☎ 083/61 27 68
- ~ Sclayn (Andenne) ☎ 085/84 67 77
- ~ Naninne (Namur) ☎ 081/40 24 68

Pour plus d'informations : <https://www.bep-environnement.be/parcs-et-bulles/>



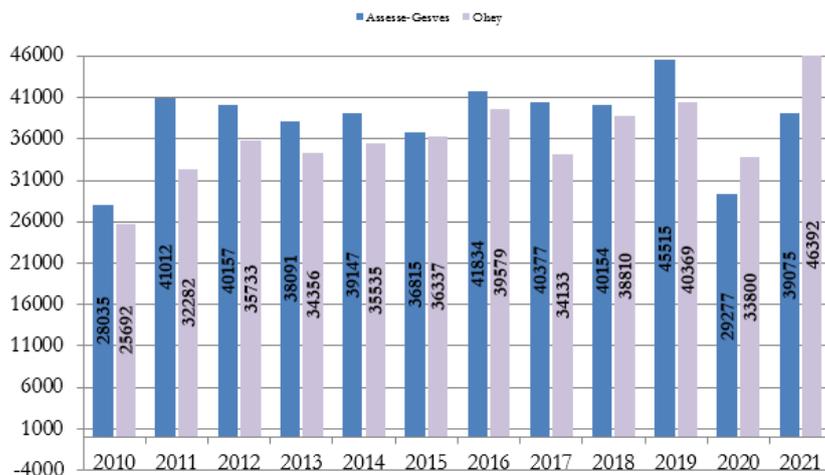
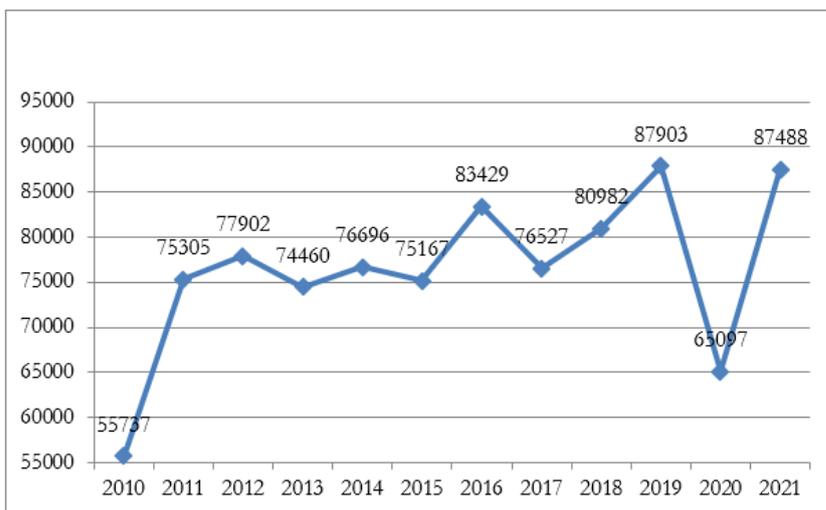
Les coûts d'exploitation des parcs sont mutualisés, un Gesvois peut se rendre dans n'importe quel parc de la Province de Namur. La diversification de plus en plus complexe des catégories d'immondices (voir ci-dessous) ne permet plus de réaliser une corrélation plausible des dépôts réalisés uniquement par les habitants de Gesves.

Malgré l'informatisation des parcs, il n'est pas possible d'utiliser les données reprises sur les cartes d'identité afin d'en sortir les statistiques adéquates. En effet, les quantités apportées, par les particuliers, sont évaluées, à l'entrée du parc, de manière approximative par les préposés, uniquement pour estimer le taux de remplissage des conteneurs et ainsi pouvoir prévoir leurs évacuations.

Evolution de la fréquentation des parcs d'Assesse-Gesves et Ohey, les plus visités par les Gesvois (nombre de visites)

2021 : Extrapolation sur base des chiffres arrêtés 30 septembre. En 2020, nette diminution de la fréquentation due à la crise sanitaire et fermeture des parcs.

Evolution de la fréquentation totale de ces deux parcs (nombre de visites)



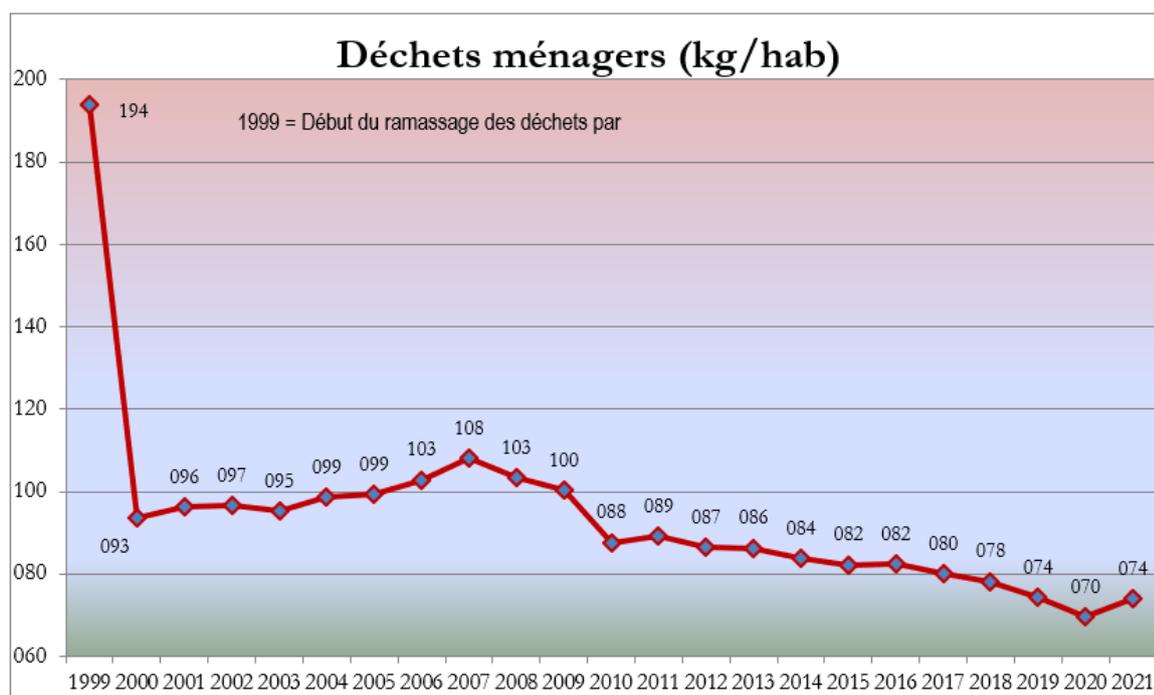
Quantités et classes de dépôts dans ces deux parcs (en kg) – *Chiffres arrêtés au 30 septembre 2021*

| | Assesse-Gesves | Ohey |
|------------------------------|----------------|-----------|
| Encombrants | 177.160 | 314.600 |
| Encombrants non-incinérables | 123.400 | 196.240 |
| Verres | 21.120 | 34.750 |
| Papiers-cartons | 148.860 | 233.700 |
| Inertes | 1.034.710 | 1.490.820 |
| Bois | 450.640 | 931.720 |
| Métaux | 109.020 | 137.080 |
| Gros électro sans fréon | 8.927 | 11.017 |
| Gros électro avec fréon | 11.412 | 14.086 |
| Petit électro | 47.173 | 58.193 |
| TV – Ecrans | 9.328 | 11.504 |
| Déchets verts | 915.600 | 1.130.540 |
| Totaux | 3.057.350 | 4.564.250 |

⇒ **En 9 mois** : plus de 7,6 tonnes de déchets évacués dans les deux parcs.

DÉCHETS MÉNAGERS – CONCLUSIONS

2021 : Extrapolation sur base des chiffres arrêtés au 30 septembre.



La Région Wallonne applique le « prélèvement-sanction » qui consiste en une taxe imputée aux communes qui sanctionne la production de déchets ménagers excédant un seuil fixé par décret.

Pour 2021 et pour la taille de notre commune (< à 10.000 habitants), ce seuil est fixé à 200 kg de déchets ménagers par an et par habitant. Avec une moyenne estimée de 73,95 kg par habitant – *sources BEP-Environnement*. ⇒ **LA COMMUNE DE GESVES NE SERA PAS PENALISEE.**



DÉCHETS MÉNAGERS – OFFICE WALLON DES DÉCHETS

Le coût-vérité résulte de l'application du principe du **pollueur-payeur** : l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers dans une commune doit être couvert par des recettes spécifiques aux déchets ménagers. La commune doit donc réclamer à ses citoyens l'entièreté du coût de la gestion des déchets ménagers qu'elle prend en charge.

Le **taux de couverture du coût-vérité** se calcule en divisant l'ensemble des recettes concernées par l'ensemble des dépenses. Depuis 2012, ce taux doit se situer entre 95 et 110 %.

Les communes wallonnes ont l'obligation de transmettre à l'Office Wallon des Déchets les statistiques relatives à cette législation.

Le service effectue donc annuellement :

- **FEDEM** : dossier adressé aux communes portant sur les statistiques et la taxe favorisant la collecte sélective des déchets ménagers (échéance : avril 2021 – données 2020).
- **Coût-vérité réel** : dossier adressé aux communes pour établir sur base des comptes clôturés le taux de couverture du coût-vérité réel en matière de déchets ménagers (échéance : septembre 2021 – données 2020).
- **Coût-vérité budget** : dossier adressé aux communes leur permettant d'établir le taux de couverture du coût-vérité en matière de déchets des ménages pour l'exercice d'imposition à venir (échéance : novembre 2021 – données 2022).



OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL FONDATION RURALE DE WALLONIE (FRW)

AGENT TRAITANT : NATALIA GONZALEZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2006-2016

LE VICIGAL SUIV SON COURS

Le VICIGAL, c'est un projet ambitieux de liaison cyclable de Meuse à Meuse de 41km, reliant Yvoir à Huy et traversant 5 communes en plein cœur du Condroz.

Parmi les fiches activées du PCDR 2010-2016, **le projet de création d'une dorsale de mobilité douce** et touristique sur le territoire (voie verte), s'inspirant du tracé de l'ancien vicinal reliant l'actuelle gare SCNB de Courrière au village de Perwez, en passant au cœur des villages de Gesves et Ohey, et s'intégrant dans le grand réseau Ravel, **fait l'objet d'une convention de financement « Développement rural » en 2016**. L'INASEP a été désigné comme auteur de projet pour réaliser les plans du tracé et le cahier des charges.

Depuis 2015, outre la signature de la convention, plusieurs étapes ont été franchies :

- Etudes d'opportunité et de faisabilité
- Concertation avec la population et négociations avec un grand nombre de propriétaires privés
- Constitution des métrés et donc des cahiers des charges
- Demandes de permis d'urbanisme (accordés)
- ...



A Gesves, les acquisitions de parcelles privées situées sur le tracé du VICIGAL sont en cours de finalisation.

Fin novembre, le Conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif au marché de travaux ayant pour objet la création du VICIGAL.

Six années ont été nécessaires pour aboutir au « dossier final » accepté par le SPW et qui sera soumis prochainement à la signature de la Ministre du Développement Rural. Ce projet ambitieux fait l'objet de différents subsides régionaux : développement rural, mobilité, tourisme, pouvoirs locaux. Ces subsides totalisent 90% du montant global du projet.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la fiche projet sur <http://www.tiges-chavees.be/project/vicigal>



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2017- 2027

RÉTROACTES

La Commune de Gesves, forte de son expérience de 2006 à 2016, a décidé en 2017 de lancer un nouveau PCDR, Programme Communal de Développement Rural. Il s'agit d'une dynamique soutenue par la Wallonie, dont le but est de valoriser les ressources du territoire et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Comment ? En associant les habitants, forces vives et élus de l'entité de Gesves à l'élaboration puis à la mise en oeuvre de projets concrets pour un développement de la commune qui réponde vraiment à leurs besoins et souhaits. Le PCDR a également pour vocation de valoriser les caractéristiques rurales de la commune. Pour mener à bien cette opération, la Commune bénéficie de l'accompagnement de la FRW, Fondation Rurale de Wallonie.

En janvier 2018, le Collège communal a lancé un plan de communication pour faire connaître le PCDR aux Gesvois et les mobiliser dans le cadre d'une vaste consultation de la population.

Grâce à cela, nous avons pu mener à bien la phase « DIAGNOSTIC » du PCDR. Le diagnostic a mis en avant les atouts et faiblesses de notre commune.

« Regards croisés sur la commune de Gesves »

Cette synthèse du diagnostic de la commune basé sur des données objectives (statistiques, cartographie, etc.) et sur l'avis des Gesvois fut publié en 2018 et est disponible à l'Administration communale ainsi que sur www.pcdr-gesves.info

La version complète du diagnostic peut être consultée à l'Administration communale.



En 2019, la Commission Locale de Développement rural composée d'une quarantaine de membres a été installée. Elle a défini les enjeux de l'ODR avant de les traduire en objectifs. Avec l'aide de la FRW, la CLDR a proposé une **STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT** comprenant 3 axes essentiels :

AXE 1 : UNE COMMUNE RESPONSABLE
QUI PRÉSERVE SON TERRITOIRE

AXE 2 : UNE COMMUNE CONVIVIALE ET
SOLIDAIRE QUI FAVORISE LE PROGRÈS SOCIÉTAL
ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

AXE 3 : UNE COMMUNE
PROACTIVE QUI
RECHERCHE L'EFFICACITÉ
ÉCONOMIQUE ET
VALORISE DURABLEMENT
LES RICHESSES DE SON
TERRITOIRE Biodiversité

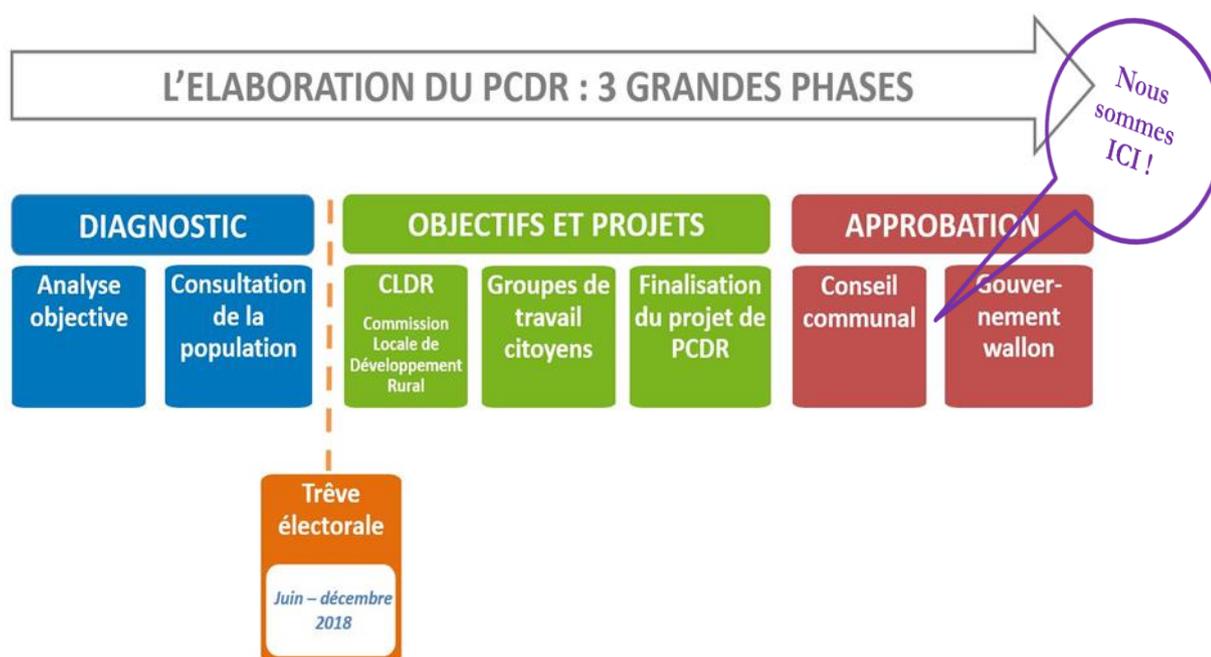


Ces trois axes se déploient sous forme de thématiques: Biodiversité, Aménagement du territoire, Mobilité, Jeunesse, Tourisme, etc.

Diverses réunions en groupe de travail et tables rondes thématique ont permis de **réaliser un LIVRET DE FICHES-PROJETS**. Ces fiches-projet ont ensuite été prioritisées et réparties en lots :

- le lot 1 étant le lot prioritaire à mettre en œuvre dans les 3 ans
- le lot 2 sera mis en œuvre dans un délai de 3 et 6 ans
- le lot 3 sera mis en œuvre dans un délai au-delà de 6 ans.

2021 – ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL



Au cours du premier trimestre, la FRW a finalisé la rédaction des 62 fiches-projets suite aux éléments épinglés lors des réunions de travail de 2020 et aux informations transmises par certains experts (GAL, CRHM, ...). L'année 2021 fut celle de l'adoption du PCDR par le Conseil Communal en juin dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'y parvenir :

- 16 avril 2021 : réunion de la CLDR (en visio-conférence)

Cette réunion a permis d'approuver le rapport annuel, ainsi que le nouveau règlement d'ordre intérieur. La liste des fiches-projets a été transmise et la FRW a expliqué la suite de la procédure pour une dernière lecture et proposition d'adaptation des fiches-projets. Celles-ci ont été mises à disposition des membres via un google drive afin de leur permettre de transmettre leurs remarques.

- 26 avril : réunion de présentation du projet de PCDR au Collège communal
- 11 mai : réunion d'approbation des fiches projets par la CLDR



Les membres ont approuvé le projet de PCDR composé de 6 parties :

1. Analyse des caractéristiques de la commune
2. Participation citoyenne
3. Diagnostic partagé
4. Stratégie-enjeux et défis
5. Projets
6. Tableau récapitulatif

Outre l'approbation de l'avant-projet de PCDR, les membres ont choisi la fiche-projet « Aménagement des entrées de villages » comme première convention à activer après approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Par ailleurs, la CLDR a décidé de créer un Groupe de travail Logement et un Groupe de travail « Charte de convivialité ».

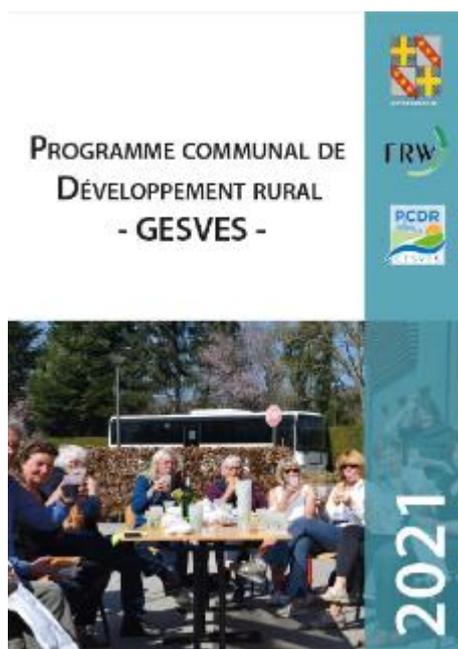
- 23 juin : réunion d'approbation du PCDR par le Conseil communal

Cette approbation fait suite à l'avis de recevabilité rendu par la Direction du Développement rural de la DGARNE du SPW.

- 1^{er} octobre : réunion de présentation du PCDR au Pôle d'Aménagement du territoire

Le projet de PCDR a été présenté au Pôle d'Aménagement du Territoire du Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie. Celui-ci a rendu un avis favorable en date du 15 octobre dernier.

Le Programme Communal de Développement Rural est maintenant en attente de l'approbation du Gouvernement wallon.



Le Groupe de travail Logement s'est réuni une première fois le 29 septembre et a permis à Muriel Dagrain du GAL Tiges et Chavées de présenter les brochures réalisées par le GAL concernant :

- La division des logements
- L'habitat léger
- Le logement pour les seniors

En outre, la coordinatrice POLLEC de la Commune, Eliabel Hennart, a présenté le Plan d'Action Energie climat en cours d'adaptation vu que le logement représente 55% des émissions de CO₂ sur le territoire de Gesves.

COMMUNICATION

Les PV, l'actualité, les photos, les enquêtes... sont disponibles sur www.pcdr-gesves.info

Les dernières informations et actualités sont sur www.facebook.com/PCDRdeGesves/



BIEN-ÊTRE ANIMAL

AGENT TRAITANT : INGRID CAUWERS

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Depuis 2016, notre Commune est dotée d'un plan de stérilisation des chats errants et de crédits budgétaires pour permettre ces stérilisations par des vétérinaires du territoire, ayant signés une convention avec la Commune. (Mme DEBARSY-LEGRAND, Mme FIEUW/Mr LEDOUX, Mr JOUANT et Mme GOVAERTS)

Concrètement, toute personne du territoire qui constate la présence régulière d'un chat errant aux abords de sa propriété peut demander l'intervention de la Commune pour la stérilisation ou l'euthanasie si son état le nécessite.

La commune a mis à disposition des citoyens deux cages pour faciliter la capture du/des chats.

La Commune s'engage à verser, dans la limite des crédits disponibles, au vétérinaire la somme de :

- **50 € tvac**, pour la **castration d'un chat errant mâle** ainsi que sa garde postopératoire
- **120 € tvac**, pour la **stérilisation d'un chat errant femelle** ainsi que sa garde postopératoire
- **40 € tvac**, pour l'**euthanasie d'un chat errant** dont la santé était fortement altérée ainsi que pour la prise en charge de sa dépouille.

Le vétérinaire s'engage à examiner chaque chat abandonné qui lui est présenté, afin de déterminer s'il n'est pas porteur d'une puce ou d'un tatouage ou d'un quelconque signe permettant son identification et son appartenance à un propriétaire.

Dans le cas contraire :

1. Si son état de santé apparent lui permet d'être stérilisé.

Le vétérinaire s'engage alors à effectuer :

- La castration des mâles ;
- La stérilisation des femelles (par ovariectomie ou ovariohystérectomie (si l'animal est gravide) ;
- Le marquage de l'animal par la création d'une entaille à l'oreille droite des individus traités afin, à l'avenir, de pouvoir identifier les chats déjà stérilisés. Cette entaille a une forme triangulaire dont la base est le bord externe de l'oreille ;
- S'il s'avère que le chat errant capturé a déjà été stérilisé, l'entaille de l'oreille droite doit également avoir lieu ;



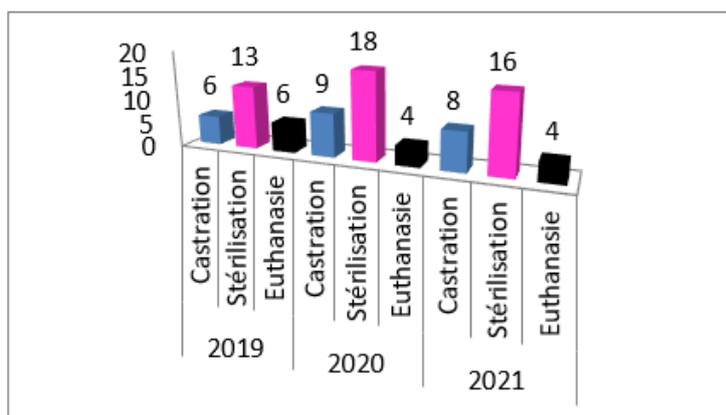
2. Si l'état de santé du chat errant est gravement altéré.

Le vétérinaire assure alors l'euthanasie de l'animal.

Le vétérinaire pourra maintenir ses frais de traitement et d'hospitalisation dans la limite raisonnable. Il ne sera pas tenu à recourir à des techniques plus sophistiquées telles que radiographie, prise de sang, endoscopie.

Après le temps de garde, la personne l'ayant capturé, ou un bénévole, réintroduira le chat opéré sur son territoire de capture.

Cette année, on compte 7 chats castrés, 13 chats stérilisés, 3 chats euthanasiés et 7 chats en cours.



CONVENTION AVEC LA S.R. LA CROIX BLEUE DE BELGIQUE

La convention signée le 12 février 2020 est convenue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement d'année en année, sous réserve de l'approbation du budget par les autorités communales et de l'adaptation du prix en fonction du nombre d'habitants de la commune. Elle est résiliable au terme de chaque année moyennant l'envoi par une des parties d'un avis recommandé deux mois avant l'échéance de son terme.



L'Association s'engage à enlever, à la requête des services de police de la commune de Gesves sous le couvert d'un réquisitoire ou de tout document qui en tient lieu, ce en tout lieu public ou privé du territoire de la commune, le ou les animaux qui auraient été recueillis par les dits services, ou qui sont manifestement soit perdus, soit abandonnés, soit susceptibles de constituer un trouble pour l'ordre et/ou la mobilité publique.

L'Association s'engage de la même manière à enlever les dépouilles des animaux précités trouvés sur le territoire de la commune.

L'Association s'engage, pendant les heures d'ouverture de son refuge, soit du lundi au samedi de 10 heures du matin et 17 heures de l'après-midi, de venir enlever lesdits animaux à l'endroit désigné par les services de police.



L'Association s'engage, dès l'arrivée de des animaux au refuge, à tenter de les identifier, à les faire examiner par un vétérinaire, à leur fournir tous les soins requis, et le cas échéant, à procéder à leur euthanasie si leur état le justifie.

L'Association s'engage à assurer l'hébergement et les soins des animaux pendant une période de vingt jours. Au-delà elle s'efforcera de promouvoir leur placement chez un nouveau maître, sauf décision vétérinaire d'euthanasie en raison de leur état de santé et/ou de leur état de dangerosité.

L'Association s'engage par ailleurs à fournir aux services de police, dans la mesure de ses possibilités, toute l'aide technique dont elle aurait, le cas échéant, besoin pour capturer lesdits animaux.

Enfin, elle fournira à la demande des services de police de la commune toutes informations utiles dans le cadre de la protection et du bien-être des animaux.

En contrepartie des services fournis par l'Association, la Commune s'engage à lui verser une somme forfaitaire annuelle égale à 0,25 € par habitant.

L'Administration communale a fourni à l'association un plan détaillé des voies publiques de la commune.

Lorsque l'Association, soit seule, soit à l'intervention des autorités de police, parvient à identifier l'animal et à retrouver son propriétaire, les frais encourus pour l'enlèvement, les soins vétérinaires, le cas échéant l'euthanasie, l'hébergement, le transport et l'intendance, sont mis à charge du propriétaire en vertu de la loi et peuvent lui être facturés directement par l'Association sans recours de la Commune.

Cette année, il n'y a eu aucune intervention.

CHIEN RECONNU DANGEREUX

Règlement général de Police : article 57

Sans préjudice des dispositions particulières prises par le Bourgmestre, tout chien reconnu ou réputé comme dangereux doit être tenu en laisse et muselé dans les lieux accessibles au public.

Est considéré comme dangereux le chien montrant ou ayant montré une agressivité pouvant présenter un danger pour l'intégrité des personnes ainsi que pour la sécurité des biens et reconnu comme tel par l'autorité compétente.

Outre les cas visés à l'alinéa 2, sont réputés dangereux, au sens de l'alinéa 1er, les chiens relevant d'une des races suivantes : American Staffordshire Terrier, English Terrier (Staffordshire Bull-terrier), Pitbull terrier, Fila Brasileiro (Mâtin Brésilien), TosaInu, Akita Inu, Dogo Argentino (Dog argentin), Bull terrier, Mastiff (toutes origines), Ridgeback Rhodésien, Dogue de Bordeaux,



Band Dog et Rottweiler. Le propriétaire ou le gardien d'un chien reconnu ou réputé dangereux par l'autorité compétente est tenu de s'identifier à l'Administration communale et de fournir les coordonnées de son chien



via une déclaration renouvelée lors de tout changement de domicile du propriétaire du chien à l'occasion de la déclaration de changement de domicile ou lors de tout changement du lieu de résidence du chien.

Lors du dépôt de la déclaration, le propriétaire d'un chien dangereux ou son gardien auquel le propriétaire aura donné mandat doit fournir les documents attestant la possibilité d'identification du chien par l'implantation d'un 'micro-chip' ou du tatouage permettant l'identification, de la vaccination antirabique du chien en cours de validité, pour les chiens d'attaque, de la stérilisation du chien, d'une souscription d'assurance en responsabilité civile du propriétaire du chien et, le cas échéant, de la personne qui en a la garde pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

Le propriétaire du chien ou le cas échéant la personne qui a l'animal sous sa garde doit veiller à ce qu'il soit satisfait en permanence aux conditions par le présent règlement.

Si l'une des conditions n'est pas remplie, il doit en avvertir la commune dans un délai de deux jours ouvrables.

Il est donné récépissé de cette déclaration par le Bourgmestre ou son délégué au propriétaire ou au gardien du chien considéré comme dangereux et l'administration conserve un exemplaire de la déclaration dont elle transmet copie à la Zone de Police.

Si un ou plusieurs chien(s) réputé(s) ou reconnu(s) dangereux est (sont) détenu(s) sur un domaine privé, ledit domaine doit être clôturé solidement, afin d'empêcher toute intrusion de celui (ceux)-ci sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public.

Les chiens reconnus ou réputés dangereux pourront être examinés par un médecin vétérinaire agréé, à la demande du Bourgmestre et aux frais de leurs propriétaires ou gardiens, afin d'envisager les mesures complémentaires adéquates à prendre à leur égard.

Dans les cas de dangerosité grave constatés par le médecin vétérinaire agréé et sur avis de ce dernier, le Bourgmestre peut imposer l'euthanasie du canin.

En cas de nécessité, la Police locale pourra procéder à la saisie des chiens trouvés sur le domaine public, en contravention avec les dispositions du présent règlement.

En pareil cas, les animaux seront confiés à un refuge agréé, aux frais, risques et périls du gardien ou du propriétaire de l'animal.

Sans préjudice des mesures d'office, toute négligence ou refus d'exécuter les mesures prescrites par ou en vertu du présent article seront sanctionnés conformément aux dispositions des articles 109 & 110 du présent règlement.

Les propriétaires des lieux où sont gardés les animaux sont solidairement responsables avec le gardien de l'animal des mesures d'aménagement prescrites en vertu du présent article.

Cette année, on compte 2 chiens déclarés et 1 déclaration en cours.



PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN) ET BIODIVERSITÉ

AGENT TRAITANT : JULIETTE ALBERTY

GÉNÉRALITÉS

Le Plan Communal de Développement Nature est un outil fédérateur investi par la commune et destiné à maintenir, développer, restaurer le patrimoine naturel (la biodiversité) en impliquant les acteurs locaux, en tenant compte du développement socioéconomique de la commune en se basant sur une étude objective (réseau écologique).



Les grands axes du PCDN sont principalement la **sensibilisation** et **l'information à la nature**. Des projets récurrents comme *l'Agenda nature et Nature en famille* et le projet *Nature à lire* sont encore d'actualité cette année. Par contre, le projet Ludo'Nature est mis de côté. Il y a en effet un fonds de jeux à caractère « nature » qui s'est élargi depuis ces dernières années mais faute de moyens et de temps ils ne sont pas encore tous encodés et mis en circulation au sein de la ludothèque. L'intérêt est donc de mettre en valeur le fonds existant et de voir pour les prochaines années comment on peut continuer à faire fonctionner ce projet.

Outre ces actions de sensibilisation, de nouveaux projets sont également concertés au sein du **groupe de travail « Nature et Biodiversité »** initié en 2020 dans le cadre du PCDN.

AGENDA NATURE ET NATURE EN FAMILLE

L'agenda nature est un programme d'activités proposées aux enfants qui ont entre 7 et 12 ans (pour permettre un certain niveau de connaissances pratiques en lien avec la nature). Ces activités sont entièrement gratuites et rassemblent en général une petite dizaine d'enfants une fois par mois. On constate que les évènements "nature" en famille fonctionnent bien également, raison pour laquelle plusieurs évènements ont été organisés en 2021.



En janvier une dizaine d'enfants ont participé à l'atelier de **construction de nichoirs**. Les activités de février (autour des batraciens) et de mars (impact des déchets dans l'eau) ont été annulées en raison de la pandémie et des règles sanitaires en vigueur.



En avril, quelques familles ont pu bénéficier d'une **balade et cueillette de plantes sauvages** et comestibles guidées par Bénédicte de l'Asbl « Humus ». La nature nous apporte une multitude de possibilités culinaires, médicinales, thérapeutiques, ... Renouer avec la nature et transmettre ces connaissances à nos enfants, tel était l'objectif de cet atelier.



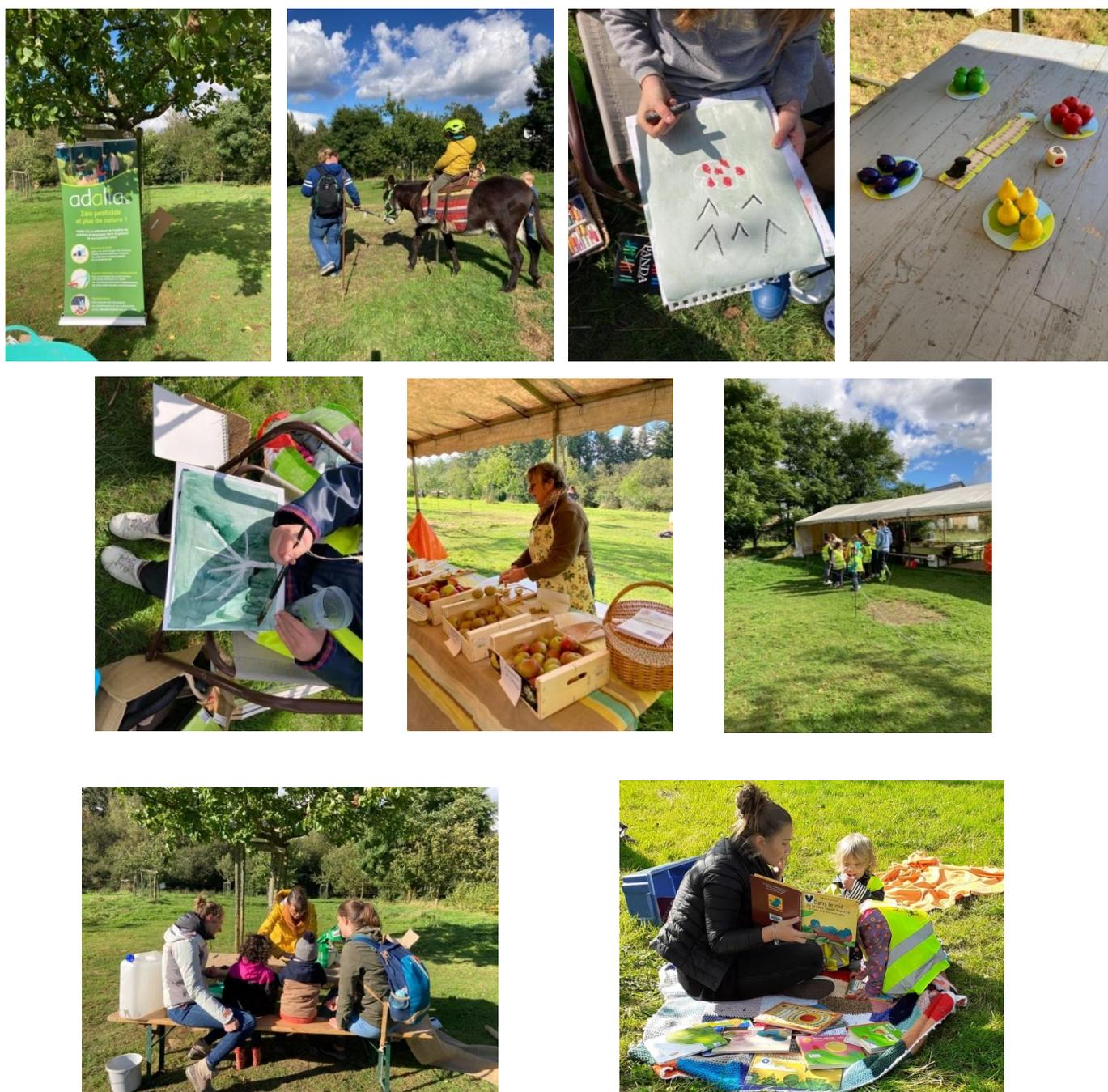
En septembre, un atelier sur la **fabrication d'un macérat de plantes médicinales** était proposé à un public familial animé par l'Asbl « L'herbe aux étoiles ».

Une dizaine de personnes ont assisté à l'atelier et sont reparties avec un macérat de calendula. L'objectif était de connaître les plantes de nos régions et pouvoir les utiliser à bon escient et en faire sa petite pharmacie maison. Des ouvrages sur ce sujet ont été commandés et sont en prêt gratuit à la bibliothèque.



La fête de la pomme du mercredi 29 septembre, évènement annuel, a pu rassembler cette année encore une septantaine de personnes au verger conservatoire de Gesves. Le temps d'un après-midi, les familles ont pu profiter des différents ateliers créatifs et moments contes proposés en partenariat avec *la bibliothèque*.

La cueillette de pommes se faisait à dos d'âne. La presse communale était mise à disposition et gérée par le *service environnement*. L'Asbl « Adalia » était présente également pour donner des conseils pour un jardin au naturel. La ludothèque tenait un stand « Jeux de société ». Une grande réussite et de belles rencontres au jardin...



La visite proposée au Festival du Film Nature à Namur a dû être annulée à cause du peu d'inscriptions.

Cette année, pendant la **Semaine de l'Arbre** du 22 au 28 novembre, diverses animations ont été proposées. Le mercredi 24 novembre, au Domaine de Mozet, une **animation** autour de l'arbre était destinée aux enfants à partir de 3 ans. Malheureusement, celle-ci a été annulée pour cause de maladie de l'animatrice. Le jeudi 25, un **ciné-débat** sur le monde secret des arbres a rassemblé une quinzaine de participants dans la salle « Colonne » située sur le site de la Pichelotte. Les explications de Corentin Fontaine, chargé de mission au GAL Tiges et Chavées pour le projet « Forêts/Filière bois » et de Quentin Houssier, agent DNF, ont été fortement appréciées.

Dans le cadre de la semaine de l'arbre

Mercredi 24 novembre 2021
 Au Domaine de Mozet, 14h- 16h30
 Animation : Mon ami l'arbre

Approche sensorielle et affective autour de l'arbre pour les enfants de **3 à 10 ans**

Samedi 27 novembre 2021
 En famille, à la bibliothèque
 Rencontre avec **Mélanie RUTTEN**
 Auteure et illustratrice jeunesse
 L'arbre, l'homme et la nature sont les grands thèmes de ses albums
 10h-12h: avec enfants dès 5 ans
 13h30-14h30: avec enfants de 2,5 à 5 ans

Inscription obligatoire via animationpcdn@gesves@gmail.com



SEMAINE DE L'ARBRE
 DU 22 AU 28 NOVEMBRE 2021
 Activités gratuites
 Respect des règles sanitaires en vigueur

Mercredi 24.11 de 14h à 16h30
ANIMATION « Mon ami l'arbre »
 Approche sensorielle et affective autour de l'arbre pour les enfants de 3 à 10 ans
 Au Domaine de Mozet
 Réservation obligatoire : animationpcdn@gesves@gmail.com

Jeudi 25.11 à 20h
CINE-DEBAT
 Le monde secret des arbres
 Projection d'un reportage suivi d'un débat sur la place et le rôle des forêts et des arbres à Gesves
 À la Pichelotte - Salle expositives Gesves
 Réservation obligatoire : info@gesves.be
 49 personnes maximum

Samedi 27.11 De 9h à 12h
DISTRIBUTION de plants d'arbres
 réservés aux particuliers
 À 10h et 11h
PRESENTATION de la scierie Hontoir
 À la scierie Hontoir Faulx-Les Tombes

Samedi 27.11
ANIMATION familles
 Rencontre avec Mélanie Rutten auteure et illustratrice jeunesse autour de l'arbre, l'homme et la nature
 de 10h à 12h: dès 5 ans
 de 13h30 à 14h30: dès 2,5 ans
 À la Bibliothèque de Gesves
 Réservation obligatoire : animationpcdn@gesves@gmail.com

2021 ANNÉE DE L'AULNE
 Wallonie



Le samedi 27 novembre, **Mélanie Rutten, auteure d'albums jeunesse**, a rencontré les familles intéressées et les a emmenées dans son univers où l'homme se reconnecte avec la nature. La distribution des plants d'arbres par le Service Espaces verts s'est tenue à la scierie Hontoir et des visites de la scierie ont permis de mieux comprendre les réalisations de la scierie et ses difficultés d'approvisionnement.

LE FOND NATURE À LIRE

Depuis le début de ce projet, on compte maintenant environ **500 ouvrages** nature qui sont en prêt gratuit à la bibliothèque. Ce sont des albums jeunesse, des documentaires adultes et jeunesse, des ouvrages sur des thèmes spécifiques. Des documentaires sont achetés en fonction des thèmes abordés en animation.



Chaque mois, nous recevons différents périodiques. En jeunesse : « croqu'Nature », « Salamandre Junior », « la petite Salamandre » et pour les adultes : « Les 4 saisons du jardin bio », « Natagora », « La Salamandre », « Mille lieux », « La Hulotte », ...

Une mise en évidence de ces ouvrages se fait à la bibliothèque régulièrement en fonction des saisons et également lors des animations nature.



TRILLES ET CLAPOTIS

La double page dans le "Gesves info" permet une visibilité de nos actions au sein du PCDN. Nous faisons régulièrement un retour de nos actions passées ainsi que la publicité de nos actions futures. On a pu, de ce fait, constater une participation et une implication plus grande de la part des Gesvois aux activités nature.

Nous proposons également un article en lien avec la biodiversité. Nous nous tournons de plus en plus vers des personnes extérieures spécialisées dans différents domaines "nature" pour rédiger ces articles. Ce qui leur permet de se faire connaître et d'élargir un réseau de partenaires concernés par le développement nature à Gesves.

PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES

Lors de la semaine de la fête de la pomme qui s'est déroulée du 27 septembre au 1^{er} octobre, les différentes écoles de la commune ont été invitées au verger conservatoire de Gesves. Presque toutes les écoles ont accepté le rendez-vous. 9 classes ont pu profiter d'un passage au verger pour ramasser les pommes et repartir avec une bouteille de jus.



Deux ouvriers *du service Espaces verts* étaient sur place pour leur expliquer le pressage des pommes. Cette année, une animatrice de l'asbl « *Adalia* » était présente au verger et accompagnait les enfants lors de leur visite en abordant différents thèmes liés au verger : le rôle des insectes, la pollinisation, ...



GROUPE NATURE ET BIODIVERSITÉ

En 2021, les membres du Groupe Nature et Biodiversité se sont réunis à 6 reprises (en présentiel ou en visio-conférence).

Ces réunions ont permis d'identifier les projets à concrétiser dans le cadre du subside PCDN et à réfléchir à de nouveaux projets. Une demande de subvention unique pour ces projets a été introduite dans le cadre de l'**appel à projets « BiodiverCité »** de la Région wallonne (qui rassemble les anciens appels à projet PCDN, Plan Maya et Journée de l'arbre) :

- Confection de **panneaux didactiques** pour les sites aménagés en 2020 et 2021 pour informer les riverains et randonneurs de l'intérêt de ces aménagements
- Plantation d'une **haie nourricière** (plus de 500 mètres) à Sorée (le long du chemin entre la ferme Thirifays et le Couvent de Sorée)
- Création d'un **verger dans chaque village**, en 2021-2022 à Mozet
- Création de **mares**
- Création de **nichoirs** pour espèces en déclin dans la région
- **Biodiversité aux cimetières**
- **Eco-pâturage** sur terrains communaux
- **Distribution d'arbres** lors de la journée de l'arbre

Des membres du Groupe Nature et Biodiversité ont participé à la matinée de distribution des arbres le 27 novembre et en ont profité pour présenter les différents projets aux personnes venues chercher des arbustes.

La plantation de la haie à Sorée est en bonne voie suite aux contacts pris avec l'agriculteur et Natagriwal. Le projet a évolué pour réaliser une double haie libre (plantée le long du chemin et sur la parcelle agricole) sur un tronçon de 750 mètres.

Dans le cadre du projet « Biodiversité aux cimetières », l'asbl Adalia a présenté les mesures permettant de développer la biodiversité aux cimetières : technique de désherbage alternatif, enherbement des allées, prairie fleuries, plantations d'arbres et arbustes, paillage et plantes couvre-sols dans les zones d'entre-tombes ou d'arrière-tombes...

Par ailleurs, certains membres contribuent à la rédaction des articles « Jardin nature et vivant » qui paraissent dans chaque « Gesves Info ».



Suite au décès inopiné de notre Conseiller en énergie, Marcel HAULOT, au mois de juillet, le traditionnel rapport d'activité est remplacé par l'hommage lu par le Bourgmestre lors de sa crémation :

« Hommage à Marcel Haulot »

Je veux vous remercier d'abord de me permettre de prononcer quelques mots ce jour. Des mots emplis de tristesse et de peine devant le départ aussi rapide qu'inattendu de notre collègue Marcel.

Sans être son intime, il est facile d'évoquer l'homme, tant la sincérité était sa marque de fabrique.

Au travail comme dans la vie, Marcel était un touche-à-tout, toujours à la recherche de solutions dans des domaines où les autres souvent n'y comprennent rien. Diplômé en électronique de HELB en 1979 après avoir suivi ses humanités dans le même domaine à Huy, il avait un attrait naturel pour les cartes à puces, les programmes, les logiciels, les graphiques, les applications, les statistiques. A la commune, dès qu'une alarme tombait en panne ou qu'une chaudière dysfonctionnait, l'équipe faisait appel à Marcel.

Après quelques mois passés comme éducateur puis comme répétiteur de mathématique, Marcel débute sa carrière dans le privé dans une entreprise d'électronique. Après la faillite de cette dernière, en 2009, Marcel décide de compléter sa formation en obtenant le diplôme de gestionnaire énergéticien.

C'est une heureuse erreur d'aiguillage du Forem qui l'amène à nous rejoindre en 2010. Il avait en effet été convoqué à se présenter à un entretien d'embauche pour être ouvrier en charge des bâtiments scolaires à Gesves. Il sera en définitive engagé comme conseiller en énergie pour les communes de Gesves et Obey. Pendant plus de 10 ans, il aura entre autres efficacement contribué à améliorer les consommations énergétiques de nos bâtiments.

Animé par le sens du service public, Marcel est aussi un homme engagé dans la vie privée. Son engagement et ses combats, qu'il mène toujours avec calme et respect des autres, en font un collègue de conviction, un homme bon, profondément aimable, disponible et juste. Il a été président du groupe d'action Amnesty International Namur, animateur sur les droits humains dans des écoles secondaires, ou encore observateur à la Ligue des Droits de l'Homme.

Avec plusieurs collègues et amis, il n'hésite pas à parcourir des dizaines de kilomètres en faveur d'Oxfam. Il aime d'ailleurs la marche, la montagne, en plus de la lecture, de la musique, des arts, de la philosophie et des sciences.

Ses origines familiales lui amènent le pragmatisme, la sensibilité à la nature et à l'environnement, le goût des travaux manuels.

Ce qu'il aimait par-dessus tout ces dernières années : partager une pizza avec ses collègues chez Stefano. Bon vivant, sage, posé et discret, c'est à ces occasions que j'ai pu découvrir son optimisme à toute épreuve, sa zénitude et surtout son humour. J'ai ri de bon cœur hier en relisant le CV qu'il avait adressé à la commune en 2009. Il se termine comme suit : « Signes distinctifs : barbu, cheveux longs, végétarien. Je travaille seul ou en équipe. J'aime apprendre ».

Marcel, tu laisses derrière toi des collègues profondément tristes et un grand vide. Ta disponibilité, tes compétences, ta sympathie naturelle nous manqueront. Je sais que tu aurais voulu qu'on vive cette journée dans la bonne humeur, mais cela nous est impossible, même si évoquer ta personnalité chaleureuse et généreuse réveille chez chacun d'entre nous un sourire intérieur.



Au nom des autorités communales et du personnel des communes de Gesves et de Obey, j'adresse nos condoléances ainsi que nos pensées de courage et de réconfort à la famille et aux proches.

Martin VAN AUDENRODE »



POLITIQUES LOCALES ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (POLLEC)

AGENT TRAITANT : ELIABEL HENNART

Engagement à partir du 1^{er} avril 2021.

MISSIONS :

- Coordination des Politiques Locales Energie durable et Climat en vue de répondre aux objectifs de réduction des émissions de CO2 du territoire (55% à l'horizon 2030) suite à l'inscription à la Convention des Maires (2016) et au vote d'urgence climatique (19/12/2019) ainsi que d'adapter le territoire aux effets du changement climatique en cours ;
- Actualisation du Plan d'Actions Energie durable et Climat élaboré en 2017 par le BEP et commun à 11 communes du territoire namurois en vue d'en faire un outil propre à la réalité du territoire de la commune de Gesves.
- Animation des commissions citoyennes : Commission climat et Commission cyclable,
- Montage de dossiers d'appel à projets en vue de bénéficier de subsides pour mener à bien les politiques POLLEC ;
- Mise en place d'actions de sensibilisation en lien avec les politiques POLLEC : Nuit de l'obscurité, Semaine de la Mobilité, Brevet cycliste dans les écoles.

APPEL À PROJETS

POLLEC 2020

Logements des Bourreliers Demande de subside en vue de réaliser la rénovation énergétique des deux logements sis Rue des Bourreliers, 24 à 5340 Sorée

Subvention accordée par la Région : 50.000 € tous frais compris.

Estimation de l'opération : 150.000 € tous frais compris.

Démarrage de la rédaction du cahier des charges en vue d'une attribution du marché avant le 31 mai 2022.

Plateforme de séchage Projet piloté par le GAL visant la création d'une plateforme de tri et de séchage de bois afin de valoriser le bois-énergie suite aux opérations pilotes menées précédemment.

Subvention accordée par la Région.

UREBA Exceptionnel Demande de subside en vue de la réalisation des travaux d'isolation de façades et des sols des 7 logements de l'aile droite de la Pichelotte.

Subvention accordée par la Région : 24.052 € tous frais compris.



Estimation de l'opération : 93.219 € tous frais compris.

WALLORENO

Action pilotée par le GAL Pays des Tiges et Chavées en partenariat avec les communes d'Assesse, Gesves et Ohey visant à inciter des citoyens à entreprendre des travaux de rénovation énergétique de leur habitation. Elle permettra à 30 ménages de bénéficier d'un audit gratuit et une partie de ces ménages seront accompagnés pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur logement.

PROJET 0-Watt

Participation au montage du dossier de candidature en vue de permettre à l'école de la Croisette de bénéficier d'un accompagnement (Asbl Empreintes) pour sensibiliser les élèves aux sources de gaspillage électrique.

Projet retenu par la Région. Actions planifiées en 2021 :

2 et 9 décembre : deux matinées d'accompagnement par Empreinte des élèves d'une classe de l'école. Le programme se poursuivra en 2022.

POLLEC 2021

Fiche 03

Demande de subside en vue de l'organisation d'un défi familles « Les as du climat » qui serait organisé, sur une base annuelle, pendant une période de trois ans et qui couvrirait les aspects Energie-logement, Mobilité, Puits carbone (plantations) et Achats durables.

En attente de la réponse de la Région

Fiche 11

Montage et introduction du dossier de demande de subside en vue de l'installation de chaudières bois et de la création d'un réseau de chaleur sur le site de l'Envol (écoles, maison de l'entité, crèche). Le système de chauffage de l'école de l'Envol est composé de quatre chaudières au mazout réparties dans trois chaufferies. Une étude a été réalisée avec le soutien technique de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) pour remplacer le système de chauffage au mazout de l'école de l'Envol par une chaufferie unique au Bois-Energie.

En attente de la réponse de la Région

CERTIFICAT PEB DES BÂTIMENTS PUBLICS

La directive européenne du 19 mai 2010 sur la performance Énergétique des bâtiments donne un rôle d'exemplarité aux pouvoirs publics. Ainsi, elle impose, à ses articles. 12, 1.b, et 13, l'affichage, de manière visible, d'un certificat PEB délivré par un certificateur agréé dans les bâtiments occupés par une autorité publique



lorsqu'une superficie de plus 250 m² est fréquemment visitée par le public. Les bâtiments premiers concernés sont les administrations et les écoles.

Entrée en vigueur de l'affichage obligatoire au 1 janvier 2021.

Les premiers bâtiments concernés par l'affichage sont les suivants :

- L'administration communale ;
- La Pichelotte (CPAS et bibliothèque) ;
- Les salles communales d'Haut-Bois, de Strud, de Mozet et de Sorée ;
- Le hall des sports.

Le conseiller en énergie de la commune a reçu l'agrément de certificateur PEB bâtiments publics. Toutefois son décès en juillet 2021 n'a pas permis au programme de certification de démarrer.

Des discussions sont en cours avec le Bureau Economique de la Province (BEP) afin de pouvoir bénéficier de leur marché stock pour la réalisation desdits certificats dans l'attente de l'engagement d'un nouveau conseiller en énergie (procédure en cours).

COMMISSIONS

COMMISSION CYCLISTES :

Animation de la commission autour du projet de financement PiWaCy permettant à la commune de bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'aménagements à destination de la pratique du vélo ; Définition en concertation des actions prioritaires à mener en vue de l'introduction des fiches projet auprès de la Région wallonne ; Présentation de l'Audit cyclable réalisé par l'ICEDD ; Définition des emplacements de bornes électriques permettant la recharge des vélos dans le cadre du plan de financement lancé par la Région et coordonné par le BEP.

COMMISSION CLIMAT :

Elargissement de la commission climat aux représentants des autres commissions actives sur le territoire (Agriculture et Alimentation, Biodiversité, CCATM, CLDR, Sécurité routière) afin de mener à bien le processus d'actualisation du Plan d'actions Energie durable et Climat (PAEDC) en partenariat avec la coordinatrice POLLEC du GAL et selon le calendrier établi par la Région.

23/12 Définition des propositions d'actions en vue de rencontrer les objectifs fixés.

Le processus initié en 2021 se poursuivra en 2022 en vue d'une présentation du PAEDC actualisé au Conseil communal du mois de mars.



SENSIBILISATION

Semaine de la Mobilité du 16 au 22 septembre : organisation des actions suivantes :

- Atelier de réparation des vélos à destination des membres du personnel de l'Administration
Nombre de personnes touchées : 5
- Ciné-débat « Les Roues libres », organisé en collaboration avec EcoScenic Asbl, autour de la pratique du vélo sur le territoire
Nombre de personnes touchées : 30
- Balade à vélo autour du tracé du futur ViciGal, organisé en partenariat avec le Gal des Tiges et Chavées à destination des citoyens ; clôture par un apéro.
Nombre de personnes touchées : 55
- Balade à vélo autour du tracé du futur ViciGal, organisé en partenariat avec le Gal des Tiges et Chavées à destination du personnel communal et du GAL
Nombre de personnes touchées : 10
- Apéro Dring-Drink : événement de clôture de la semaine de la Mobilité
Nombre de personnes touchées : 10
- Participation au Défi à destination des administrations publiques organisé par le SPW : prix remporté : une trottinette électrique

Nuit de l'obscurité le 8 octobre : organisation des actions suivantes :

- Extinction des éclairages publics dans le centre de Faulx-Les-Tombes,
- Conférence sur la pollution lumineuse par un astronome amateur,
- Théâtre kamishibai à destination du jeune public,
- Distribution de soupe.
Nombre de personnes touchées : 25

Brevet du cycliste

Accompagnement de la Commission climat en vue de la mise en place du Brevet cycliste dans les classes de 5-6^{ème} année des écoles du territoire et de la journée « roues libres » dans le premier niveau du secondaire. Ces actions seront réalisées en partenariat avec Provélo grâce à une subvention provinciale octroyée à la Commission et un financement régional.

Organisation : de février à avril 2022.



MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE DE ROULAGE

AGENT TRAITANT : SÉBASTIEN ERNEST - CEM

Sur la base des points noirs notamment relevés par les membres de la Commission sécurité routière différents aménagements nécessitant des règlements complémentaires de roulage validés par le SPW ont été et approuvés par le Conseil communal :

| Séance du Conseil : | Décision : |
|----------------------------|--|
| 24 février 2021 | <p>Zone agglomérée de FAULX-LES TOMBES</p> <p>Article 1 : <u>Les limites de la zone agglomérée de FAULX-LES TOMBES sont déterminées comme suit :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Chaussée de Gramptinne (RN942) venant de Gesves : immédiatement avant son carrefour avec Le Bois Planté ;2. Chaussée de Gramptinne (RN942) venant de Goyet : immédiatement avant l'immeuble 51 ;3. Rue de l'Abbaye : immédiatement avant son carrefour formé avec la rue du Chaunois ;4. Rue de Gesves : Immédiatement avant immeuble numéro 44 ;5. Drève des Arches : immédiatement avant les immeubles numéro 17 et numéro 22 ;6. Route d'Andenne : immédiatement avant l'immeuble numéro 73 ;7. Route de Jausse : immédiatement avant l'immeuble numéro 15 ;8. Rue de Courrière : immédiatement avant son carrefour avec la rue Basse Ramsée;9. Chemin d'Arville : immédiatement avant l'immeuble numéro 25 ;10. Rue des Ecoles : immédiatement avant l'immeuble numéro 33. ; <p>Article 2 : La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3 portant la mention "Faulx-Les-Tombes - Gesves » ;</p> <p>Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;</p> <p>Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.</p> |



24 février 2021

Zone agglomérée de GESVES

Article 1 : **Les limites de la zone agglomérée de GESVES sont déterminées comme suit :**

1. Chaussée de Gramptinne (RN942) venant de Gramptinne: immédiatement avant le cimetière;
2. Chaussée de Gramptinne (RN942) venant de Faulx-les-Tombes : immédiatement avant l'immeuble 135a ;
3. Rue du Pourrain venant d'Assesse : immédiatement avant l'immeuble numéro 76 ;
4. Rue du Pourrain venant d'Assesse : immédiatement avant le cimetière ;
5. Rue du Pourrain venant du cimetière : immédiatement avant l'immeuble numéro 4 ;
6. Rue de la Golette: immédiatement avant l'immeuble numéro 15;
7. Rue de Bellevue : immédiatement après son carrefour formé avec la Chaussée de Gramptinne ;
8. Rue de Houyoux : immédiatement avant son carrefour avec la rue des Carrières ;
9. Rue Inzeculot : immédiatement avant l'immeuble numéro 1 ;
10. Rue les Fonds : immédiatement avant son carrefour avec la rue Monjoie ;
11. Rue les Forges : immédiatement après son carrefour avec la chaussée de Gramptinne ;
12. Rue les Forges Triangle montée : immédiatement après son carrefour avec la chaussée de Gramptinne ;
13. Rue les Forges Triangle descente : immédiatement avant son carrefour avec la chaussée de Gramptinne ;
14. Rue Bourgemestre René Bouchat : immédiatement avant l'immeuble numéro 16 ;
15. Chemin des Corias : immédiatement avant l'immeuble numéro 1 ;
16. Rue Pont d'Aoust : immédiatement avant l'immeuble numéro 42 (après son carrefour avec le chemin herbeux) ;
17. Rue de Reppe : immédiatement avant son carrefour avec la rue Pont d'Aoust ;
18. Rue de Brionsart : immédiatement avant l'immeuble numéro 59 ;
19. Rue de Sierpont : immédiatement avant l'immeuble numéro 26 ;
20. Fau Saint-Anne : à la sortie du bois ;
21. Rue du Haras : à la sortie du bois ;
22. Rue du Haras : à la fin du parking.

Article 2 : La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3 portant la mention "Gesves » ;

Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;

Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Règlementsation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.



| | |
|-----------------|---|
| 24 février 2021 | <p>Zone agglomérée de HALTINNE</p> <p>Article 1 : <u>Les limites de la zone agglomérée de HALTINNE sont déterminées comme suit :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Rue de Labas venant de Haut-Bois: immédiatement avant son carrefour avec la rue du Manoir;</i> 2. <i>Rue Léon Piroul: immédiatement avant l'immeuble numéro 2;</i> 3. <i>Rue du Manoir : immédiatement avant l'immeuble numéro 12.</i> <p>Article 2 : La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3 portant la mention "Haltinne-Gesves » ;</p> <p>Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;</p> <p>Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.</p> |
| 24 février 2021 | <p>Zone agglomérée de HAUT-BOIS</p> <p>Article 1 : <u>Les limites de la zone agglomérée de HAUT-BOIS sont déterminées comme suit :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Rue Bouyenon : immédiatement avant son carrefour avec la rue Trou Bouquiau;</i> 2. <i>Rue de Chaumont : à hauteur du cimetière ;</i> 3. <i>Rue des Basses Arches : immédiatement avant l'immeuble numéro 4 ;</i> 4. <i>Rue des Hautes Arches : immédiatement avant son carrefour avec la rue des Chars ;</i> 5. <i>Rue de Labas : immédiatement avant son carrefour avec la rue de Chaumont ;</i> 6. <i>Rue de Brionsart : immédiatement avant son carrefour avec la rue Trou Bouquiau ;</i> <p>Article 2 : La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3 portant la mention "Haut-Bois-Gesves » ;</p> <p>Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;</p> <p>Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.</p> |



| | |
|-----------------|---|
| 24 février 2021 | <p>Zone agglomérée de STRUD-HALTINNE</p> <p>Article 1 : <u>Les limites de la zone agglomérée de STRUD-HALTINNE sont déterminées comme suit :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rue de Strouvia (RN941) : immédiatement avant l'immeuble numéro 8 ; 2. Route d'Andenne : immédiatement avant l'immeuble numéro 4 ; 3. Rue des Hayettes : immédiatement avant l'immeuble numéro 38 ; 4. Rue de Bonneville : 80m avant le coussin ; 5. Rue de Haltinne : immédiatement avant l'immeuble numéro 2 ; 6. Rue de Muache : immédiatement avant l'immeuble numéro 58 ; 7. Rue Tour de Muache : immédiatement avant l'immeuble numéro 24 ; 8. Rue de Strud : immédiatement avant l'immeuble numéro 34 ; <p>Article 2 : La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3 portant la mention "Strud-Haltinne-Gesves » ;</p> <p>Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;</p> <p>Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.</p> |
| 24 février 2021 | <p>Zone agglomérée de BELLAIRE-HALTINNE</p> <p>Article 1 : <u>Les limites de la zone agglomérée de BELLAIRE-HALTINNE sont déterminées comme suit :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rue de Bellaire depuis le Château : immédiatement avant l'immeuble numéro 2 ; 2. Rue de Bellaire venant de Groynne : immédiatement avant son carrefour avec le chemin sans issue ; 3. Rue du Charbonnage : immédiatement avant l'immeuble numéro 16a ; 4. Tour de Muache : immédiatement avant l'immeuble numéro 15a ; <p>Article 2 : La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3 portant la mention "Bellaire-Haltinne-Gesves" ;</p> <p>Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;</p> <p>Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.</p> |



| | |
|-----------------|--|
| 24 février 2021 | <p>Zone agglomérée de MOZET</p> <p>Article 1 : <u>Les limites de la zone agglomérée de MOZET sont déterminées comme suit :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bois Wiame : immédiatement avant l'immeuble numéro 1 (Comognes) ; 2. Rue des deux Chênes : immédiatement avant l'immeuble numéro 32 ; 3. Rue de la Fabrique : immédiatement avant l'immeuble numéro 4a ; 4. Girembois : immédiatement avant son carrefour avec la rue du Calvaire ; 5. Rue de Loyers venant de Loyers : 80m avant le coussin ; 6. Rue de Loyers venant de la route de Jausse : à hauteur de la Chapelle ; 7. Rue de la Résistance : immédiatement avant son carrefour avec la rue du Tronquoy . <p>Article 2 : La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3 portant la mention "Mozet-Gesves » ;</p> <p>Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;</p> <p>Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.</p> |
| 24 février 2021 | <p>Zone agglomérée de GOYET</p> <p>Article 1 : <u>Les limites de la zone agglomérée de GOYET sont déterminées comme suit :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Chaussée de Gramptinne (RN942) venant de Namèche: immédiatement avant l'immeuble numéro 7 ; 2. Chaussée de Gramptinne (RN942) venant de Faulx-les-Tombes : immédiatement à hauteur du numéro 34 ; 3. Rue de Strouvia (RN941) : immédiatement avant l'immeuble numéro 7 ; 4. Rue de Mozet : immédiatement avant l'immeuble numéro 4. <p>Article 2 : La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3 portant la mention "Goyet-Gesves » » ;</p> <p>Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;</p> <p>Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.</p> |



| | |
|-----------------|--|
| 24 février 2021 | <p>Zone agglomérée de SORÉE</p> <p>Article 1 : <u>Les limites de la zone agglomérée de SORÉE sont déterminées comme suit</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rue Monty (RN921) : immédiatement avant l'immeuble numéro 5 ; 2. Rue Monty (RN921) : immédiatement entre le rond-point et l'immeuble numéro 45 ; 3. Rue du Couvent : immédiatement avant l'immeuble numéro 12 ; 4. Rue Maubry : immédiatement avant l'immeuble numéro 2. 5. Rue Rond-Bois : immédiatement avant le parking du terrain de football ; 6. Sur la Forêt : immédiatement avant l'immeuble numéro 16 ; 7. Sur la Forêt venant de Doyon : immédiatement avant l'immeuble numéro 15 ; <p>La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3 portant la mention "Sorée, Gesves".</p> <p>Article 2 : La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3 portant la mention "Sorée-Gesves";</p> <p>Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;</p> <p>Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.</p> |
| 8 novembre 2021 | <p>Aménagement d'une zone de rencontre - SOREE - Rue du Centre (Parvis de l'Eglise) - PST 2.2.9.6</p> <p>Article 1 : une zone résidentielle est aménagée à Sorée, rue de la Bergerie et rue du Centre, conformément à l'article 22bis de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 et délimitée comme suit :</p> <p>Rue du Centre : à hauteur de l'immeuble numéro 29 ;</p> <p>Rue du Centre : immédiatement avant l'immeuble numéro 31 (en venant du numéro 35) ;</p> <p>Rue du Centre : à hauteur de l'immeuble numéro 23 ;</p> <p>Rue de la Bergerie : immédiatement avant l'immeuble n°1 (en venant du numéro 2).</p> <p>Article 2 : La mesure est matérialisée par les aménagements prévus au plan présenté en séance et par le placement de signaux F 12a et F 12b.</p> <p>Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;</p> <p>Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.</p> <p>Article 5 : la présente délibération sera publiée dans les formes légales dès son approbation prévue à l'article 4.</p> |



| | |
|--------------------------------|---|
| <p>8 novembre 2021</p> | <p>Aménagement d'une zone de rencontre -Faulx-Les Tombes - Rue de la Briqueterie - PST 2.2.9.6.</p> <p>Article 1 : une zone résidentielle est aménagée à Faulx-Les Tombes, rue de la Briqueterie depuis le carrefour avec la rue de l'Abbaye jusqu'au carrefour avec la rue de Gesves, conformément à l'article 22 bis de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975.</p> <p>Article 2 : La mesure est matérialisée par les aménagements prévus au plan présenté en séance et par le placement de signaux F 12a et F 12b.</p> <p>Article 3 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;</p> <p>Article 4 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.</p> <p>Article 5 : la présente délibération sera publiée dans les formes légales dès son approbation prévue à l'article 4.</p> |
| <p>24 novembre 2021</p> | <p>Abords de l'Ecole de l'Envol à Faulx-Les Tombes - PST 2.2.9.6.</p> <p>Article 1er : Rue des Ecoles à Faulx-Les Tombes :</p> <p>La circulation est interdite à tout conducteur à l'exception des cyclistes depuis son carrefour avec la rue de l'Abbaye vers et jusqu'à son carrefour avec la rue de l'Eglise.</p> <p>La mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 complété d'un panneau M2 et F19 complété d'un panneau M4 ;</p> <p>Article 2 : Rue des Ecoles à Faulx-Les Tombes :</p> <p>Des emplacements de stationnement sont délimités parallèlement au bord de la chaussée, du côté des immeubles à numérotation paire depuis son carrefour avec La Goyette jusqu'à l'opposé de l'immeuble numéro 5.</p> <p>Six emplacements de stationnement sont délimités en épi au-delà des emplacements prévus ci-avant.</p> <p>La mesure sera matérialisée par des marques de couleur blanche, conformément à l'article 77.5 de l'Arrêté royal du 1^{er} décembre 1975.</p> <p>Article 3 : Rue des Ecoles à Faulx-Les Tombes :</p> <p>Un emplacement de stationnement est réservé à l'usage des personnes handicapées sur une longueur de 6 mètres, le premier emplacement délimité après le carrefour avec La Goyette.</p> <p>La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E 9a complété de la reproduction du sigle des personnes handicapées et d'une flèche de réglementation sur courte distance « 6m ».</p> <p>Article 4 : Rue des Ecoles à Faulx-Les Tombes :</p> <p>Un ralentisseur de type sinusoïdal conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998 fixant les conditions d'implantation des dispositifs surélevés sur la voie publique et les conditions techniques auxquelles ceux-ci doivent satisfaire [modifié par l'arrêté royal du 3 mai 2002] peut être aménagé :</p> <p>Après le débouché du sentier (en se dirigeant vers l'école) situé à proximité de l'immeuble numéro 11 ;</p> <p>A hauteur de l'immeuble numéro 18 et de l'immeuble numéro 27.</p> <p>La mesure sera matérialisée par le placement de signaux A 14 et F 87.</p> |



Article 5 : Une zone 30 est délimitée aux abords de l'école L'Envol à FAULX-LES TOMBES comme suit :

Rue de l'Eglise : à hauteur de l'immeuble numéro 22 ;

Rue de la Goyette : 80 mètres avant l'entrée du parking ;

Le Croquet : avant l'immeuble numéro 6 ;

Rue des Ecoles : avant l'immeuble numéro 5.

La mesure sera matérialisée par le placement de signaux F 4 a associés à un signal A 23 complétés d'un panneau additionnel indiquant la distance les séparant de l'entrée de l'école et un signal F 4b.

Article 6 : Un passage pour piétons est délimité aux endroits suivants :

Rue des Ecoles : à proximité de l'immeuble numéro 11 ;

Rue des Ecoles : à son carrefour avec La Goyette ;

La Goyette : à son carrefour avec Le Croquet.

La mesure sera matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la conformément à l'article 76.3 de l'Arrêté royal du 1^{er} décembre 1975.

Article 7 : La Goyette :

Un plateau conforme aux plans ci-joints est établi depuis l'entrée du parking de l'école L'Envol jusqu'à son carrefour avec Le Croquet ;

La mesure sera matérialisée par les signaux A 14 et F 87.

Article 8 : La Goyette :

Un emplacement de stationnement est réservé aux bus scolaires dans l'encoche que forment les bâtiments de l'école L'Envol.

La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E 9a complété d'un panneau additionnel portant la mention « BUS SCOLAIRES » et d'une flèche de réglementation sur courte distance portant la mention « 20 m ».

Article 9 : le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière ;

Article 10 : le présent règlement est soumis à l'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.



MOBILITÉ & SÉCURITÉ ROUTIÈRE

AGENT TRAITANT : SÉBASTIEN ERNEST - CEM

Certaines mesures sont en phase de test et font l'objet d'une décision du Collège communal avant d'être pérennisées par le Conseil communal le cas échéant. Ceux-ci entendent réduire la vitesse et favoriser la mobilité douce.

| <u>Séance du Collège :</u> | <u>Décision :</u> |
|----------------------------|---|
| 29 septembre 2021 | Ordonnance de Police - Rue Bourgmestre René Bouchat à Gesves Article 1er : La circulation est interdite à tout conducteur excepté les cyclistes depuis le carrefour avec la rue Baty Pire vers et jusqu'à son carrefour avec la rue des Coriats. Article 2 : la mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 + M2 et F19+M4 et le placement, dans la rue de Brionsart, d'un panneau C31b, interdiction de tourner à droite. Article 3 : la mesure est d'application jusqu'au 30 juin 2022 Article 4 : La signalisation appropriée sera déposée sur place et installée par les services communaux (Contact : Philippe THIRY : 0474 920 444) ; Article 5 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront passibles des peines de police ; Article 6 : La présente ordonnance sera transmise à la Zone de Police, la Zone Nage, au SPW, au TEC et au service voirie. |

Par ailleurs, des radars préventifs sont installés dans différentes rues de l'entité afin de sensibiliser les automobilistes et les inciter à réduire leur vitesse. Des bâches avec une image et l'inscription « Un enfant peut surgir n'importe quand » sont également installées à proximité des écoles ou lors de manifestations.

GESVES COMMUNNE CYCLABLE

La commune a répondu à l'appel à projet « Wallonie cyclable » et a été sélectionnée pour développer la pratique quotidienne du vélo. En juin, une Commission cyclistes composée d'une quinzaine de membres, a été mise en place et un audit de la politique cyclable a été réalisé par l'ICEDD fin juillet. Cet audit définit un plan d'action global :

Sur base de l'audit, la Commission cycliste élabore les actions à mener pour favoriser la pratique quotidienne du vélo : pistes cyclables, parking vélo, sensibilisation, communication...



Dans le cadre de l'appel à projet PIWACY 2019-2021, la commune a obtenu un subside de 300.000€ en vue de réaliser des aménagements cyclables, en concertation avec la Commission cyclistes, les projets suivants ont été proposés :



| N° | Intitulé de l'investissement |
|----|--|
| 1 | Liaison cyclable Gesves-Faulx-Les Tombes |
| 2 | Acquisition 30 panneaux dépassement cycliste agglomération 1m |
| 3 | Acquisition 30 panneaux dépassement cycliste hors agglomération 1,5m |
| 4 | Stationnement vélo site de la Pichelotte |
| 5 | Stationnement vélo Commerces & Hall des Sports |
| 6 | Stationnement vélo Ecoles |
| 7 | Itinéraire cyclable centre de Gesves |

En outre, différentes actions ont été menées dans le cadre de la **semaine de la mobilité** en septembre dernier.

Les projets cyclables se développent donc peu à peu sur la commune : une bande cyclable colorée traverse le cœur du village de Gesves sur la chaussée de Gramptinne (du début à la fin de l'agglomération), des pistes cyclables sont marquées rue Baty Pire, Fau Saint Anne ainsi qu'à Sorée (rue de la Croisette, du Centre, rond Bois, Bourreliers, sur la Forêt).



LOGEMENTS

EN SYNERGIE COMMUNE & CPAS



AGENTS TRAITANTS :

ARNOULD Stéphanie - Agent d'administration : état des lieux, gestion des réclamations et relais avec le service technique

LANGE Charlotte et QUIQUEMPOIS Marie-Laure - Assistantes sociales : gestion des dossiers sociaux pour les attributions de logements et relais avec les partenaires AIS et Logis Andennais.

THIRY Philippe - Chef du service technique : planification des interventions techniques



Une seule adresse pour toutes les questions citoyennes : logement@gesves.be

INTRODUCTION

Le droit à un logement décent est un droit fondamental et un objectif primordial indissociable de la dignité humaine. La Commune est un des acteurs clés dans la mise en place d'une politique du logement, en collaboration avec le Centre Public d'Action Sociale, les Logis Andennais, l'Agence Immobilière Sociale Andenne-Ciney, le Groupe d'Action Local et le SPW. Elle doit agir pour que le logement soit accessible à tous.

Le Collège communal entend poursuivre son action en matière de logement social, conscient que dans ce secteur, la demande est de loin supérieure à l'offre.

LES MISSIONS DU « SERVICE LOGEMENT »

Le service logement a pour mission d'écouter, d'informer, d'aider, d'orienter et de conseiller les citoyens pour tout ce qui a trait au logement, à savoir :

- Aider et orienter les personnes à la recherche d'une habitation ;
- Apporter une aide administrative ;
- Assurer le suivi des demandes de logements à caractère social ;
- Informer les citoyens sur les aides et primes accordées par la Région Wallonne en matière de logement et l'octroi de prêts pour construire ou transformer une habitation ;
- Relayer pour les constats d'insalubrité et orienter les propriétaires ou locataires en litige vers les services compétents ;



- Être le relais entre l'Agence Immobilière Sociale et la Commune ;
- Être le relais entre les Logis Andennais et la Commune ;

Il veille à donner une réponse adéquate aux citoyens et les orientent vers l'organisme compétent.

Le service logement reçoit les citoyens dans les bureaux du Centre Public d'Action Sociale, rue de la Pichelotte, 9A à 5340 Gesves et est accessible du lundi au vendredi de préférence sur rendez-vous.

LA VISION ET LES OBJECTIFS PRIORISÉS

La déclaration de politique du logement adoptée au Conseil Communal en octobre 2019, vise les priorités suivantes :

- ✓ Mise en place d'une politique favorisant les logements à loyer modéré pour les jeunes.
- ✓ Mise en place d'une politique favorisant des logements adaptés pour les seniors.
- ✓ Continuer la collaboration avec les Logis Andennais et l'Agence Immobilière Sociale Andenne-Ciney.
- ✓ Améliorer la qualité du bâti et de l'offre de logements.
- ✓ Réfléchir à de nouvelles formes d'habitat et d'habiter.
- ✓ Sensibiliser et aider les citoyens à améliorer l'isolation de leur logement.
- ✓ Création d'un nouveau logement d'urgence.
- ✓ Etablir une procédure d'attribution pour les logements communaux.

Conformément aux législations qui régissent cette matière, la volonté du Collège communal est de diversifier au maximum les types de logements disponibles ou accessibles sur le territoire gesvois.

La volonté du Collège communal est d'user de toutes les prérogatives pour élargir son champ d'activités en matière de logements et devenir, plus encore, un acteur du logement à part entière.

LOGEMENTS ET PST (PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL)

Un grand nombre d'actions ont été réalisées dans le cadre des objectifs définis par le PST adopté par le Collège en début de législature (2019).

Fiche PST 2.2.5.1 Créer un deuxième logement d'urgence

- rue de la Pichelotte 5X sous la gestion du CPAS ✓
- rue Léon Pirsoul sous la gestion communale transféré sur le site de la Pichelotte (9F) ✓

Fiche PST 2.2.5.2 Créer ou rénover 10 logements publics supplémentaires

- Remise en location des 4 logements sis rue de la Pichelotte 5 L, M, N, P : attestation de stabilité ✓ et reconditionnement ✓



- Fiche PCDR - Aménager 5 nouveaux logements publics sur le site de la Pichelotte
5 A, B, C, D, E : travaux réceptionnés, abords et ascenseur ✓ et mise en location sous la gestion de l’AIS ✓
- Rénover le bâtiment de la rue des Bourreliers 25, 25A à Sorée et mettre en location les 2 maisons ✓
Diagnostic POLLEC ✓ Subsidés UREBA ✓ Travaux d’isolation planifiés début 2022.

Fiche PST 2.2.5.3 Evaluer les outils législatifs permettant le développement d’habitats légers et écologiques qui valorisent les ressources régionales

- Missionner le GAL pour la fiche Logement (réflexion en cours avec la Commune) – Note ‘Habitations légères (aspects juridiques et pistes d’action)’ ✓

Fiche PST 2.2.5.5 Faciliter la création d’habitats générationnels

- GAL missionné pour l’élaboration de la brochure ‘Division des bâtiments pour des logements de qualité’ ✓

LE PARC LOCATIF

- 2 logements d’urgence Le CPAS dispose de deux logements pour accueillir une famille devant faire face à une situation d’urgence sociale imprévisible (inondation, incendie, violence conjugale et intra-familiale, etc.). L’hébergement se fait à court terme. Le service Logement et les acteurs sociaux accompagnent les occupants dans la recherche d’une solution d’hébergement plus durable (recherche de maison maternelle, de maison d’accueil, de logement privé, etc.).
- 9 logements sous la gestion de la Commune et du Cpas
- 49 logements sous la gestion de nos partenaires AIS et Logis Andennais



Sorée



Faulx-Les Tombes



Mozet-Govet



Gesves



Haltinne-Strud



Gesves



LES INONDATIONS JUILLET 2021

Triste chapitre que celui du mois de juillet 2021 pour tous les citoyens et en particulier aussi pour le service logement. Les inondations du mois de juillet ont eu un impact humain considérable bien sûr mais aussi matériel pour certains logements.

Les équipes sociale, administrative et technique ont mobilisé tous leurs effectifs et partagé leurs compétences afin de soutenir dès le 1^{er} jour chaque citoyen sinistré par les inondations.

Au rythme des demandes quotidiennes en matière de vêtements, de repas, de services techniques mais aussi de relogements, tous les agents ont fait preuve d'une grande solidarité durant la période des inondations d'autant plus complexe qu'elle se déroule durant les congés annuels !

Un inventaire des besoins et des propositions de services a très rapidement été mis en place afin d'assurer un suivi efficace pour chaque personne sinistrée.

Les deux logements d'urgence ont pleinement joué leur rôle et un logement supplémentaire inoccupé au sein de la Pichelotte a été réquisitionné et mis à disposition. L'ensemble des 3 logements a permis de reloger 3 familles dont une très nombreuse composée de 6 enfants.

Certains citoyens ont fait le choix d'être relogés chez leurs proches ou dans d'autres communes.

Ce que nous retiendrons de cette page est avant tout un fabuleux élan de solidarité tous nos services confondus.

LES DEMANDES DE LOGEMENTS EN COURS ET ATTRIBUES

| Dates | Organismes d'introduction de la demande | Composition du ménage |
|----------|---|--|
| 05-01-21 | Logis andennais + AIS Andenne-Ciney + AIS Namur | isolé |
| 13-01-21 | AIS Namur | isolé |
| 23-03-21 | AIS Namur + AIS Dinant-Ciney + Logis andennais | Isolé |
| 03-05-21 | AIS Andenne-Ciney + Namur + Logis andennais | 1 adultes + 2 enfants |
| 15-07-21 | Sinistrés inondations | 2 adultes |
| 24-08-21 | Sinistré inondations | 1 adultes + 6 enfants |
| 25-08-21 | AIS Andenne-Ciney + AIS Namur + LOGDPHI | 1 adulte + 3 enfants |
| 02-09-21 | AIS Andenne-Ciney + Logis andennais | |
| 28-09-21 | AIS Andenne-Ciney + Logis andennais | Mme (enceinte) + son époux + 2 enfants |
| | AIS Namur | 2 adultes + 1 enfant |
| | AIS Andenne-Ciney + Logis andennais | 1 adulte + 4 enfants |
| 13-10-21 | AIS Andenne-Ciney + Logis andennais + AIS Namur | 1 adulte + 3 enfants |
| 15-10-21 | AIS Andenne-Ciney + Logis andennais | 1 adulte |
| | Foyer Namurois | 1 adulte + (2 enfants apd 01/2022) |
| 28-08-21 | Foyer Saint-Antoine Mozet | 1 adulte |



LES INTERVENTION TECHNIQUES AU SEIN DES LOGEMENTS

Un nombre important de demandes d'interventions techniques très variées sont adressées par les locataires au service logement.

En **février 2021**, un relevé complet de toutes les demandes d'interventions a été effectué par logement et par thématique. Les tableaux de bords sont transmis au service technique pour le suivi et la planification.

Suivant le type d'intervention, les travaux sont réalisés soit par l'équipe technique communale, soit par les sous-traitants, soit par les partenaires gestionnaires (AIS et Logis Andennais).

L'ensemble des demandes d'interventions sont centralisées au sein du service Logements puis transmis au secrétariat Travaux, chargé de l'encodage au sein d'une plateforme informatique (3P) en vue de la planification des interventions techniques.

Ce nouveau processus doit permettre à terme d'optimiser la communication inter-services et d'assurer un meilleur suivi vers les locataires.

8 logements sis rue des Moulins :

Mars 2021, un diagnostic approfondi a été réalisé pour les 8 logements sis rue des Moulins.

Juillet 2021, une visite des 8 logements a été effectuée et a permis d'acter la réception définitive des travaux.

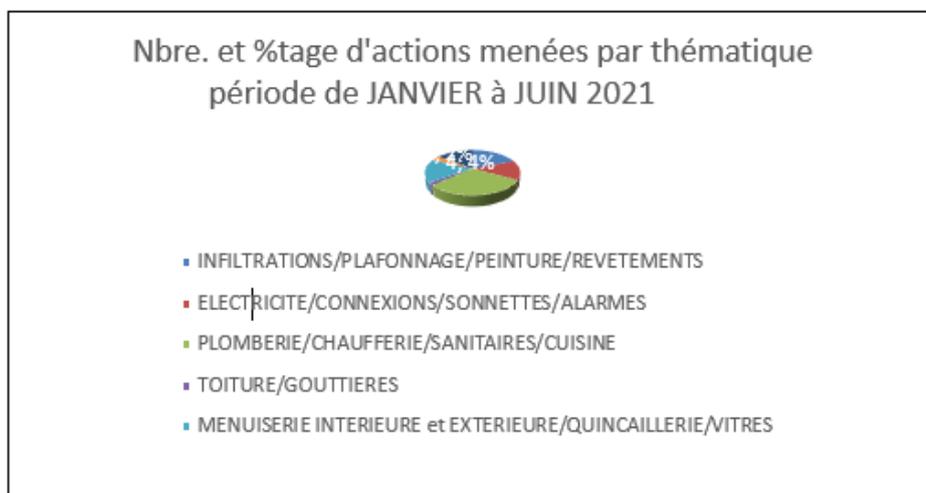
4 logements sis rue de la Pichelotte :

Février-Mars 2021 : attestations de stabilité délivrées et reconditionnement par le service technique communal

Juillet 2021 : Etat des lieux effectué par les Logis Andennais – devis pour finitions

25/10/2021 : Décision du Collège communal – finitions des travaux par les Logis Andennais pour la remise en location.

Ci-dessous, un aperçu des types d'interventions réalisées par le service technique communal au sein de nos logements (cf. chapitre Travaux). Pas moins **d'une centaine d'interventions sur une période de 6 mois !**



LES ÉTATS DES LIEUX & CONVENTIONS D'OCCUPATION

Un constat :

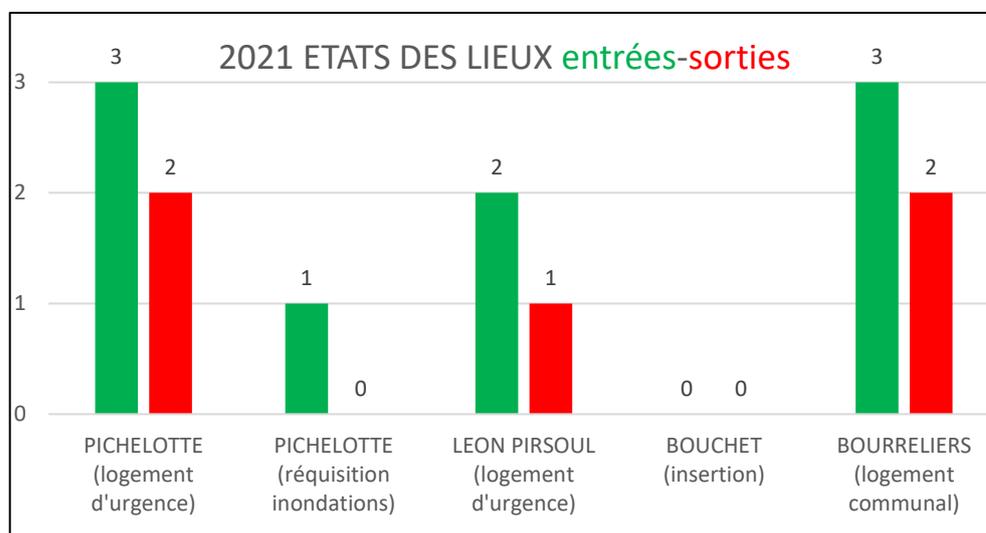
Les dégâts (manque d'hygiène ou de précaution, négligence, etc.) causés au sein des logements soit par les locataires, soit par leurs animaux de compagnies ainsi que la surconsommation d'énergie sont des problématiques soulevées de manière récurrente par les équipes techniques.

Fiche PST 2.5.1.2 Planifier des ateliers type éducatif d'insertion sociale.

Dès 2022, un projet de collaboration avec le PCS et l'agent Pollec pourra être envisagé afin de sensibiliser les locataires à ce type de problématiques.

Les photos de relevés des index et copies des conventions sont transmises aux services techniques et finances.

Les cautions et garanties locatives sont sous la gestion du service social le cas échéant



En **février 2021**, les 2 logements d'urgence (Commune et Cpas) ont été entièrement rafraichis, réassortis et rééquipés, l'inventaire de chaque état des lieux a été actualisé.

En **juillet 2021**, le logement de la Pichelotte réquisitionné suite aux inondations a fait l'objet d'un état des lieux adapté sur base de celui du gestionnaire les Logis Andennais. L'accompagnement de cette famille est assuré par l'assistante sociale en charge du dossier.

Le suivi des dossiers sociaux des familles accueillies au sein de nos logements est assuré par l'assistante sociale attachée au secteur concerné (Gesves, Haltinne, Sorée).

En **octobre 2021**, une convention de Comodat entre la Commune et les nouveaux prêtres desservant les paroisses de Gesves a été adoptée pour le logement mis à disposition, rue des Bourriers (Sorée).



LES LOGEMENTS ILA (INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL) ET INSERTION

Le CPAS dispose de **3 logements** destinés à l'accueil des citoyens **Demandeurs de Protection Internationale (DPI)**

En 2021 : 1 logement (5 personnes), 1 logement (4 personnes), 1 logement (7 personnes)

L'accompagnement des 3 familles est assuré par le service ILA Cpas en collaboration avec le service administratif communal.

En **octobre 2021**, les membres d'une des familles a obtenu le statut de réfugié et a quitté le logement ILA vers un logement autonome dans une autre commune.

En **novembre 2021**, une nouvelle famille de DPI a pu être accueillie au sein du logement libéré, lequel avait été reconditionné au préalable par l'équipe technique communale.

Les 3 logements ILA sis rue du Haras, font l'objet de multiples demandes d'intervention, notamment en matière d'humidité et d'isolation.

En **2022**, une réflexion sera menée avec la Direction du CPAS et le service Pollec pour le diagnostic de l'ensemble des 3 logements et l'étude de faisabilité du remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière au gaz.

Un autre logement est également géré par le Cpas, celui destiné à **l'insertion** - rue Bouchet qui accueille actuellement une **famille de 6 personnes**.

En 2021, en matière d'accompagnement des familles DPI et du Logement, **la collaboration entre le Cpas et la Commune a été renforcée** par 1 agent administratif (Stéphanie Arnould) et 1 assistante sociale (Christel Henin) en appui à l'agent responsable du service ILA, l'assistante sociale Marie-Odile Fournier.



ILA ET PST (PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL)

Fiche PST 2.2.4.1 Améliorer la qualité du service étrangers.

Créer des synergies entre la Commune et le Cpas.

- **14/12/2020** convention d'une mise à disposition d'un agent statutaire communal à mi-temps au service CPAS en vue **d'améliorer les synergies au niveau des politiques du logement et des étrangers DPI.**
- **Février 2021** : Elaboration de la répartition des tâches entre l'agent administratif et l'assistante sociale pour les services Logement et ILA.
- **Mars 2021** : Rencontre avec le service Population-Etrangers de la commune d'Assesse. Partenariat, conseils et échanges d'expériences.
- **Avril 2021** : Réflexion menée avec le service technique et le Conseiller en énergie pour l'amélioration des logements ILA (chaudière au gaz, subsides, cahier des charges, marchés publics)
- **26/10/2021** : participation (1 agent administrait, 2 assistantes sociale du service ILA) à une séance d'information organisée par le CAI (Centre d'Action Interculturelle) à Andenne.

Mener une réflexion pour lutter contre les comportements racistes des citoyens à l'égard des résidents DPI.

- **2022** : envisager une collaboration avec le CAI et le PCS pour proposer un atelier de sensibilisation au voisinage des logements occupés par les DPI.

COMMUNICATION PRESSE – LOGEMENT ET ILA (INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL)

3 articles ont été édités dans le bulletin communal aux rubriques Logement et ILA

Dans le GESVESINFO des mois d'avril et août 2021 :

1. **Du neuf au service Logement – Le parc locatif**
2. **ILA – Une histoire ... un parcours d'intégration**
3. **Cautions Locatives - Conditions d'octroi du crédit taux 0%**



VIE SOCIALE



TOURISME

AGENT TRAITANT : RENAUD ETIENNE

POINT INFO DE L'OFFICE DU TOURISME ET DE LA CULTURE

Depuis le 15 septembre 2020 et l'octroi, par la Ministre compétente, de la reconnaissance officielle de notre service comme « Office du Tourisme et de la Culture », le Point info Tourisme communal a élargi ses plages d'ouverture au public pour se conformer dorénavant à l'horaire ci-dessous :



Du **mardi au vendredi** : de 9h à 13h / sur rdv l'après-midi

Les **samedis** (des vacances de Printemps à la mi-septembre) : de 9h à 13h

Les **dimanches** (deux dimanches des vacances de Printemps hors férié + dimanche de Pentecôte + en juillet et en août) : de 9h à 13h

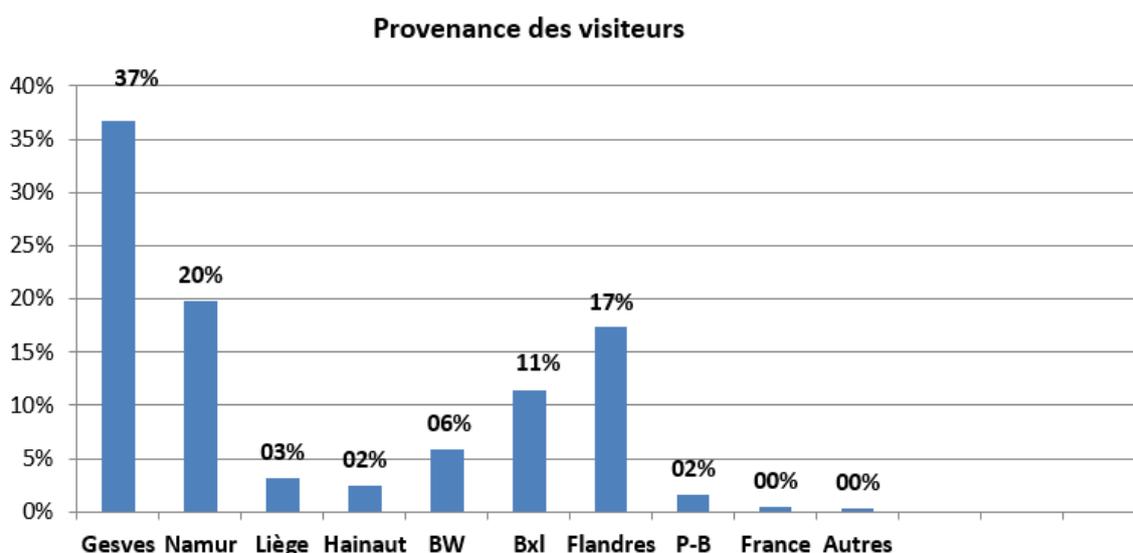
Fermé tous les lundis + les jours fériés à l'exception du dimanche de Pentecôte

Fermeture annuelle du 15 décembre au 15 janvier

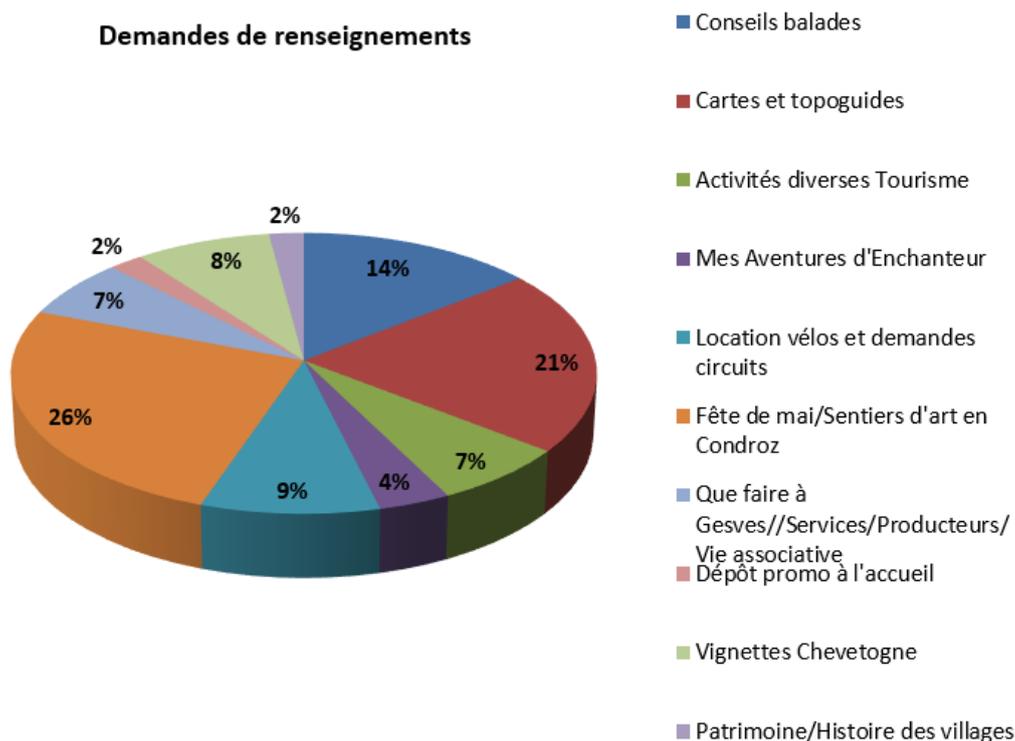
INFO TOURISME

Le Point info Tourisme a enregistré 681 visites au cours de l'année 2021 (données arrêtées au 1er décembre) ; soit 127 de plus qu'en 2020 !

Quelques informations sur la provenance des visiteurs :



Les demandes de renseignements relatives à ces visites concernaient, pour la plupart :



RELEVÉ DES VENTES

| <i>PRODUITS</i> | <i>Quantités</i> | <i>Rapport 2020</i> | <i>Prix Total</i> | <i>Rapport 2020</i> |
|--------------------------------|------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Carte IGN | 161 | +34 | 966 € | +204 € |
| Carte IGN (réduc. partenaires) | 20 | = | 108 € | = |
| Cartes postales | 23 | - 3 | 11,50 € | -1,50 € |
| Carte Promenade en Condroz | 18 | +2 | 90 € | +10 € |
| Pochettes vélo | 18 | - 4 | 54 € | - 12 € |
| Guide Balades & Vous | 11 | - 1 | 33 € | - 3 € |
| Topoguide Mozet | 7 | +7 | 21 € | +21 € |
| Carte Sentiers d'art | 125 | +16 | 375 € | + 48 € |
| Location vélo | 56 | - 7 | 1395 € | - 490 € |
| Carte Ohey | 16 | +11 | 120 € | + 82,50 € |
| Carte Assesse | 34 | +22 | 255 € | +165 € |
| Carte Somme-Leuze | 2 | - 2 | 14 € | - 14 € |
| Carte équestre GAL | 2 | - 4 | 10 € | - 20 € |
| Carte GR Belgique | 0 | - 1 | 0 | - 7 € |
| Topoguide GR | 4 | +2 | 64 € | +32 € |
| Carte IGN 1 : 10.000 | 0 | - 1 | 0 € | - 6,50 € |
| Livre Fête de Mai | 19 | +14 | 228 € | +168 € |
| Atlas du karst wallon | 1 | +1 | 20 € | +20 € |
| Sac réutilisable MT | 17 | +17 | 8,50 € | +8,50 € |
| Mes Carnets d'Aventure Ohey | 12 | / | 36 € | / |



| | | | | |
|-------------------------------------|----------|----------|-------------|----------|
| MCA Havelange | 4 | / | 12 € | / |
| MCA Assesse | 7 | / | 31 € | / |
| MCA Ciney | 2 | / | 6 € | / |
| MCA Somme-Leuze | 2 | / | 6 € | / |
| Carnet de vacances | 11 | / | 33 € | / |
| Jeu de carte Olibrius | 2 | / | 6 € | / |
| Vignette Chevetogne | 50 | / | 3.000 € | / |
| Monographie Manoir de Là-Bas | 4 | / | 148 € | / |

ÉLABORATION D'UN RÉSEAU POINTS-NOEUDS

Durant cette année, l'OTC a continué à assurer le suivi du dossier d'élaboration du tronçon gesvois du vaste réseau points-nœuds.

Ce projet vise à élaborer, sur l'ensemble du territoire provincial (environ 1.800 km), un réseau cyclable composé de tronçons de quelques kilomètres et d'intersections numérotées (les fameux « points-nœuds »), qui permettra aux usagers de composer eux-mêmes leur parcours, selon la longueur souhaitée, en boucle ou en ligne. À vocation principalement touristique, il s'adressera à un public familial et empruntera prioritairement les voies réservées aux usagers doux, les chemins de campagnes praticables en VTC et les petites routes à faible circulation.

Les grandes étapes antérieures du projet :

- août 2018 : finalisation de l'étude des tracés potentiels réalisée par l'Institut de Conseils et d'Études en Développement Durable (ICEDD), sous la supervision du BEP ;
- 29 octobre 2018 : validation par le Collège communal de la première ébauche de tracé et autorisation de principe pour le balisage sur le terrain communal ;
- 16 janvier 2019 : avis favorable du CGT quant à la reconnaissance du réseau et, corolairement, l'autorisation de le baliser au balisage du réseau ;
- mai 2019 : octroi d'un subside régional de 352.548,80 € pour la réalisation du réseau. La part non-subsidiée (88.137, 20 €) sera apportée par la Province de Namur ;

En 2021, et après une longue pause dans la mise en œuvre du projet en raison de la pandémie, notre service a poursuivi l'analyse, sur le terrain, des boucles proposées par la Province. À partir de là, certaines propositions de modifications, d'adaptations ou de compléments ont été soumises et discutées avec la Province. Ces échanges ont mené à la validation définitive du tracé gesvois du réseau par le Collège communal, en date du 17 mai 2021.

Sur cette base, une convention relative à la réalisation, la maintenance et la promotion du réseau cyclable « points-nœuds » validée par le Conseil provincial nous a été transmise en vue de conclure officiellement le partenariat. Celle-ci sera soumise à l'approbation du Conseil communal en date du 22 décembre 2021.



PUBLICATIONS PROMOTIONNELLES DANS VLAN

En 2021, l'OTC a été sollicité par le groupe Vlan/Andenne Potins pour éditer une série de cinq publications promotionnelles double-page, financées via une intervention publicitaire des commerçants locaux et portant sur les attraits touristiques du territoire. Les articles suivants ont ainsi été publiés au cours de l'année :

- Mars : *Les carrières de Bisonzon, un lieu atypique au cœur du réseau de balades balisées gesvois*
- Mai : *Fête de Mai et Sentiers d'Art : aventures artistiques dans le paysage gesvois*
- Juillet : *Cet été à Gesves*
- Septembre : *Prochainement à Gesves*
- Novembre : *Gesves et le territoire Condroz-Famenne, une destination « Familles »*



COLLABORATION AVEC LA MAISON DE TOURISME CONDROZ-FAMENNE

REPRÉSENTATION AU SEIN DES ASSEMBLÉES DE L'ASBL

Notre agent en charge du Tourisme représente la Commune de Gesves au Conseil d'administration, à l'Assemblée générale et au Bureau exécutif de l'asbl Maison du Tourisme Condroz-Famenne. À ce titre, il a participé, en 2021, à :

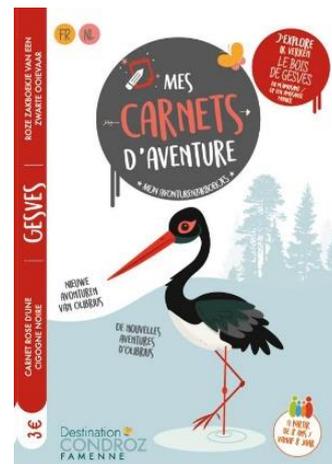
- Trois réunions du Conseil d'administration
- Une réunion de l'Assemblée générale
- Six réunions du Bureau exécutif



MES AVENTURES D'ENCHANTEUR

Au vu du succès remporté par les six balades-jeux « Mes aventures d'Enchanteur » développées sur son territoire, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne a sollicité la collaboration des OT/SI de la zone pour imaginer, dans chaque commune, un nouvel épisode des aventures d'Olibrius et de ses amis.

Cette fois, plus besoin d'un sac de jeu ou d'un smartphone, les familles sont invitées à acquérir, au prix de 3 €/p., un carnet d'énigme de 28 pages qui leur permettra d'interagir avec le lieu où se déroule l'intrigue et de remplir la mission confiée aux enfants par l'enchanteur.



L'aventure gesvoise enverra les familles à la rencontre de Sigonie, la cigogne noire qui niche au Bois didactique communal, et les invitera à s'immerger dans un environnement naturel riche et luxuriant. Le carnet, actuellement en phase finale d'élaboration, devrait être édité et disponible à la vente début 2022.

CRÉATION D'UN NOUVEAU RÉSEAU TRAIL & VTT EN CONDROZ

En ce début d'année 2021, les partenaires réunis au sein de la MT ont décidé d'entreprendre la création de deux nouveaux réseaux permettant la pratique du Trail et du VTT en Condroz, de manière sécurisée, via une série de parcours balisés soigneusement sélectionnés.

Les deux disciplines connaissent actuellement un fort engouement et, à l'image d'autres régions de Wallonie, les communes partenaires souhaiteraient proposer, en marge de leurs circuits pédestres, une offre de qualité en la matière afin d'accroître encore un peu plus l'attractivité touristique du territoire.

Le projet a ainsi été défini selon trois grandes étapes :

1. Constitution d'un groupe de travail composé de trailers et de vététistes afin d'analyser les possibilités de circuits susceptibles de répondre aux attentes des deux publics cibles, tout en individualisant les deux pratiques qui ont leurs spécificités et ne permettent pas toujours une cohabitation.
2. Lancement d'une étude dont l'objectif sera, à partir des réflexions du groupe de travail et de l'offre touristique existante, de réaliser un schéma d'implantation de l'ensemble des 2 réseaux.
3. Élaboration et introduction d'une demande de subside à l'équipement auprès du CGT pour la mise en œuvre du projet.

L'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre de la première phase avec l'organisation de deux réunions du groupe de travail. Ces rencontres, où la Commune de Gesves était représentée par MM. Christophe-Olivier CARLIER (pour le Trail) et Benoît MANIQUET (pour le VTT) ont notamment permis l'élaboration d'un projet de circuits sur notre territoire.

Cette ébauche sera soumise, dans un premier temps, à l'analyse de l'administration communale et du DNF avant d'être présentée aux autorités communales pour validation.



INSTALLATION DE DEUX NOUVELLES AIRES DE PIQUE-NIQUE

Afin de compléter l'offre existante et d'augmenter l'attractivité de nos itinéraires de promenades, la Maison du Tourisme a prévu d'installer, dans des lieux emblématiques de son territoire, 14 aires de repos réalisées avec des essences de bois locales. Elles présentent toutes un caractère original, créatif et artistique en lien avec les caractéristiques naturelles et culturelles du territoire et permettent d'accueillir des familles avec de jeunes enfants et des personnes à mobilité réduite (PMR).

Ce projet, d'un budget total de 70.000 €, a été mené par la MT, en collaboration avec le GAL Pays des Tiges et Chavées et le GAL Condroz-Famenne, grâce aux soutiens financiers de la Région wallonne, de l'Europe et les 7 communes.

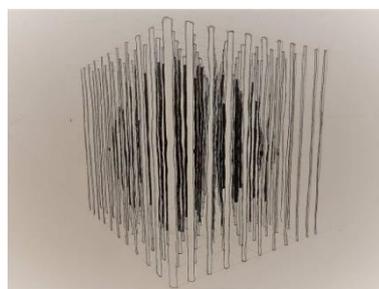
Cette année 2021 a vu la concrétisation du projet, initié en 2020. Ainsi, à Gesves, deux nouvelles aires de pique-nique ont été implantées grâce à la collaboration de l'OTC et du service technique communal :

- « Ma Maison d'Arbres », réalisée par un artisan gesvois, M. Mathieu VERLAINE, dans le Bois didactique ;
- « Haute Couture », œuvre de M. Alexandre ROSSIGNON, aux abords de la rue de Bellaire, à proximité directe des anciens fours à chaux et du château d'Haltinne.



SENTIERS D'ART

Dans le cadre de l'édition 2021 de l'évènement « Sentiers d'Art », une nouvelle œuvre de land'art, réalisée par l'artiste belge Luc De Man, a été implantée au cœur du village de Sorée et, plus particulièrement, dans la zone de loisirs situées face à l'église Saint-Martin.



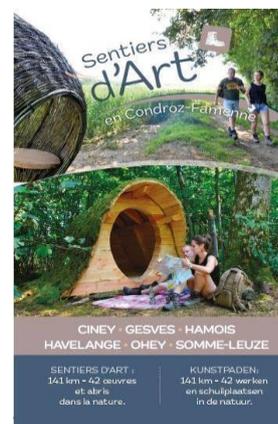
Baptisée « Sphère », cette œuvre, composée de 121 branches de chêne installées verticalement, présente l'aspect extérieur d'un cube géant mais, lorsque l'on déambule autour de celle-ci, on aperçoit qu'à l'intérieur du cube, une sphère noire géante est cachée.

Elle évoque l'histoire de l'équilibre ou du déséquilibre entre la nature et l'humanité. Les cubes ne se trouvent pas dans la nature et sont donc, sans doute, des traces d'activité humaine. La sphère à l'intérieur de ce cube géant se réfère à la terre, à la nature, à l'environnement naturel.



L'œuvre a été officiellement présentée au public le dimanche 23 mai, dans le cadre de deux balades découvertes organisées par l'OTC, en collaboration avec le GAL Pays des Tiges et Chavées :

- Un circuit de 4,5 km à travers le village de Sorée, guidé par M. Julien DELFOSSE
- Une boucle de 11 km, entre Gesves et Sorée, guidée par Marie-Henriette BOREUX



L'évènement a, par ailleurs, suscité la création, de manière simultanée, de 5 autres œuvres sur l'ensemble du territoire Condroz-Famenné, qui viennent ainsi compléter la collection des œuvres déjà visible le long du circuit balisé thématique de 141 km. À cette occasion, une version actualisée de la carte « Sentiers d'Art », reprenant les nouvelles œuvres réalisées en 2021 ainsi que les circuits et œuvres de la Fête de Mai, a été éditée en collaboration avec l'ensemble des offices du tourisme et syndicats d'initiative de la zone.

LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS ARTISTIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UN BANC

Depuis plusieurs années, l'OTC et l'ensemble de ses partenaires ont développé une série d'initiative afin de répondre aux attentes des randonneurs tout en diversifiant l'offre touristique sur le territoire par la création d'activités familles, par l'installation d'aires de pique-nique ludiques et insolites, par la création de modules didactiques, etc. Différentes infrastructures ont ainsi été installées le long des itinéraires touristiques mais, un constat s'impose : celles-ci ne suffisent pas. Une demande complémentaire en bancs, le long des sentiers, est notamment apparue...

Un appel à projet spécifique a donc été lancé cette année consistant en une demande de création de bancs publics originaux et insolites en matériaux locaux (bois, pierre, métal, ...) à placer dans l'espace public extérieur le long des chemins de promenade.



Parmi les projets rentrés à la Maison du Tourisme, 28 ont été retenus et soumis aux communes pour commande potentielle. La Commune de Gesves a opté pour un banc baptisé « Rond de Sorcière », proposé par l'asbl Espace, un centre de formation agréé notamment de l'Aide à la Jeunesse et actif dans une filière forestière, avec l'intention de l'installer courant 2022 sur le site des Grottes de Goyet.

Le financement de l'installation de ce banc se fera en partie via une enveloppe du GAL Pays des Tiges et Chavées et/ou le CGT via une subvention à l'équipement à hauteur de 60% ou 80%.



COLLABORATION AVEC L'ASBL LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE

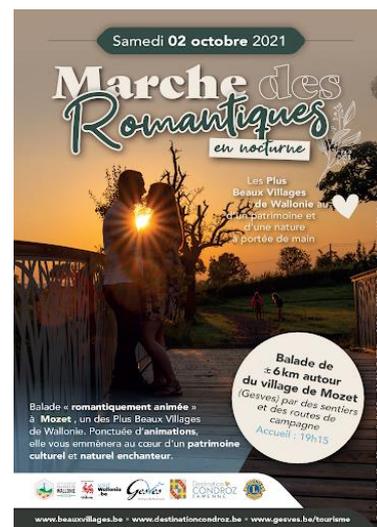
ORGANISATION D'UNE MARCHE DES ROMANTIQUES À MOZET

Dans la continuité de l'évènement qui avait été proposé en 2019, l'OTC Gesves et l'asbl Les Plus Beaux Villages de Wallonie ont décidé de mettre à nouveau en exergue le caractère intimiste du village de Mozet en y organisant, le 2 octobre 2021, une « Marche des Romantiques », en nocturne.

L'activité consistait en un parcours d'un peu plus de 6 km sur sentiers et routes de campagne, autour du village, et jalonné d'animations élaborées autour de la thématique du romantisme.

En épilogue, un concert du « Quatuor Clarias » était proposé en l'église Saint-Lambert suivi d'une halte apéritive et musicale dans le cadre élégant de l'ancienne ferme du Royer.

La manifestation a rassemblé 110 personnes dans le beau village de Mozet.



CULTURE

SENTIER DE LA MÉMOIRE ET DE LA RÉSISTANCE

Plusieurs services communaux se sont mobilisés pour réaliser les activités inscrites dans le projet « Sentier de la Mémoire et de la Résistance » pour lequel, la commune de Gesves a obtenu un subside de 5000 euros.

Quelques activités ont été menées directement par les services. D'autres, par contre, ont été montées grâce à des synergies avec différents partenaires culturels ou associatifs. Dans les lignes qui suivent, plusieurs projets sont en lien direct avec « Sentier de la Mémoire et de la Résistance », ils seront précédés du signe 

Le logo du projet a été choisi par le groupe porteur et sera représenté sur les balises qui jalonnent le sentier qui reliera Sorée à Mozet en passant par les cinq villages de l'entité.



 Spectacle « Charles » donné sur la place du village de Sorée, racontait tous les préjugés véhiculés par les habitants d'un village concernant un des habitants décédé après une vie recluse de plus de trente ans. Véritable spectacle immersif.

 Rallye de la Mémoire : les services de la culture, de la Bibliothèque et de l'enseignement ont récolté les témoignages de nos aînés sur le vécu des habitants de la commune pendant la guerre 40-45. Ces témoignages ont été remis en forme pour avoir une cohérence « contée » par un citoyen engagé, Philippe Bailly, et ont été dits par des conteurs professionnels lors de la promenade « Rallye de la Mémoire » en septembre 2021.

 Mon ami Paco – Cette animation proposée par la bibliothèque aux enfants de 5^{ème} et 6^{ème} années a permis

aux enfants de cibler les ressemblances et les différences entre migrants et réfugiés à partir de l'histoire contée de Paco.

PARTENARIATS



Partenariat avec Amnesty International.

Le 12 décembre 2020, un marathon de lettres a permis à une trentaine de participants de rejoindre un mouvement mondial en faveur de victimes d'emprisonnement arbitraire pour leur engagement citoyen en faveur des droits des femmes, d'expression, de religion ou d'orientation sexuelle dans différentes régions du monde. Ils ont ainsi pendant 8 heures rédigé des dizaines de lettres qu'Amnesty s'est chargée d'envoyer aux pouvoirs politiques et ambassades des pays concernés.

Partenariats avec les fabriques d'église et associations citoyennes.



Trois événements ont été réalisés dans le cadre de ces partenariats multiples :

- Le 12 juin, le concert du conservatoire au bénéfice des enfants des écoles – la fabrique d'église de Hautbois a ouvert les portes de son espace pour accueillir les élèves et les professeurs du conservatoire qui ont proposé trois concerts participatifs aux élèves des écoles qui ont pu découvrir la famille des instruments frappés, à vent, à cordes, quelques morceaux solos et plusieurs classiques à plusieurs instruments en harmonie.
- Les 18 et 19 septembre, l'exposition « Regards de Femmes » pendant les journées du patrimoine proposait dans les églises des expositions de photos de la commune prises par des femmes.
- Le 24 octobre un concert des orgues classés de Gesves a rassemblé dans l'église saint Maximin une centaine de personnes pour savourer les morceaux choisis présentés à 2 mains, à 4 mains, en duo ou trio avec une soprano (Aurélié MOREELS) et un ténor (Pierre DERHET)

Partenariats avec « Territoires de la Mémoire asbl »

Deux expositions avec animations pour les écoles ont été montées dans le cadre de ce partenariat.

-  Du 4 au 20 avril, l'exposition « Triangle Rouge » ouverte au public proposait également des animations au bénéfice des enfants des écoles pour inviter chacun à la vigilance contre les mouvements liberticides.
-  Du 20 novembre au 5 décembre, l'exposition « Poésie insoumise » ouverte au public proposait également des animations au bénéfice des enfants des écoles pour leur faire découvrir la part de poète que chacun a en soi et les inviter à utiliser la poésie pour dénoncer ce qui les met en colère, ce contre quoi ils veulent résister.

Partenariat avec d'autres associations

-  L'exposition « Les enfants de la Résistance » en partenariat avec le musée de la BD de Bruxelles, pendant les semaines autour de l'événement « Place aux Jeunes gesVOIX et les 100 ans des Bibliothèques » (voir Bibliothèque)



BIBLIOTHÈQUE

AGENTS TRAITANTS : KIM HOORELBEKE, FLORENCE PEYTIER, JULIETTE ALBERTY

GÉNÉRALITÉS

Après une année 2020 particulière, l'année 2021 a permis à la bibliothèque de retrouver peu à peu une normalité dans ses activités.

Faits notoires de 2021 :

- La première moitié de l'année, nous avons investi énormément de temps dans les aménagements de la bibliothèque, avec d'abord, l'agrandissement de la BDthèque, mais également dans la signalétique de toute notre section adulte.



- Du côté des activités, elles ont repris d'abord sous forme de bulles familiales, pour ensuite retrouver une normalité, dans le respect des mesures sanitaires.

- Comme chaque année depuis 3 ans, nous avons bénéficié de l'opération « Eté solidaire ». Ce qui nous a permis d'aménager un espace extérieur clôturé et de poursuivre notre projet « boîtes à livres ».

- Depuis septembre, la bibliothèque a accueilli Chloé Defèche dans son équipe, en qualité d'étudiante, pour nous aider dans les tâches quotidiennes et pour les permanences de prêt.

- En octobre, les bibliothèques ont fêté les 100 ans de la naissance de la loi « Jules Destrée ». Une journée festive qui nous a permis d'inaugurer un tout nouveau projet, la grainothèque, mis en place en partenariat avec « Gesves en transition ».



LES LECTEURS

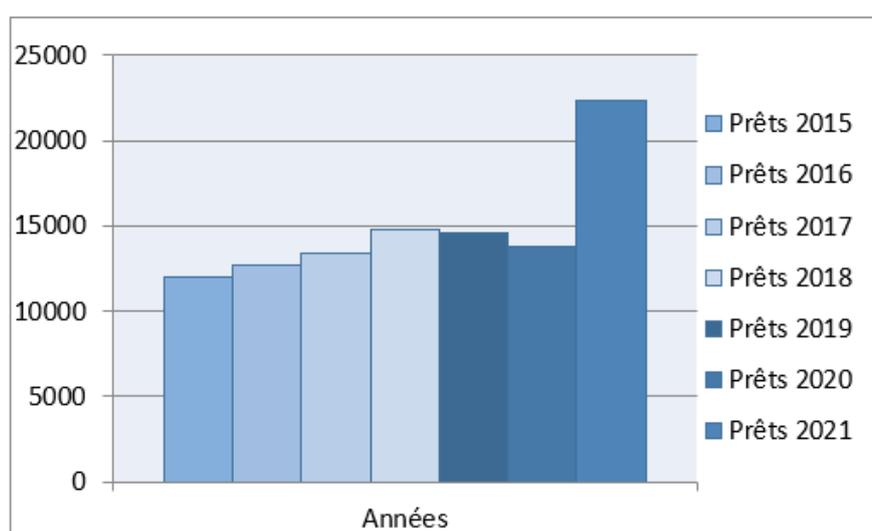
Au 30 novembre 2021, la bibliothèque compte 1547 **lecteurs actifs (ayant au moins emprunté un livre dans l'année)**, donc **96** de plus que l'année dernière. En plus de ses lecteurs réguliers, la bibliothèque compte également des collectivités, telles que les écoles de l'entité, les résidents du Foyer Saint Antoine, les crèches communales ainsi que les membres de l'ASBL Nuances, située à Haltinne.



LES OPÉRATIONS DE PRÊT

En 2021, 22316 livres ont été empruntés à la bibliothèque, contre 13802 l'année précédente. Une augmentation considérable sur cette dernière année (+62%) qui prend effet suite à plusieurs facteurs :

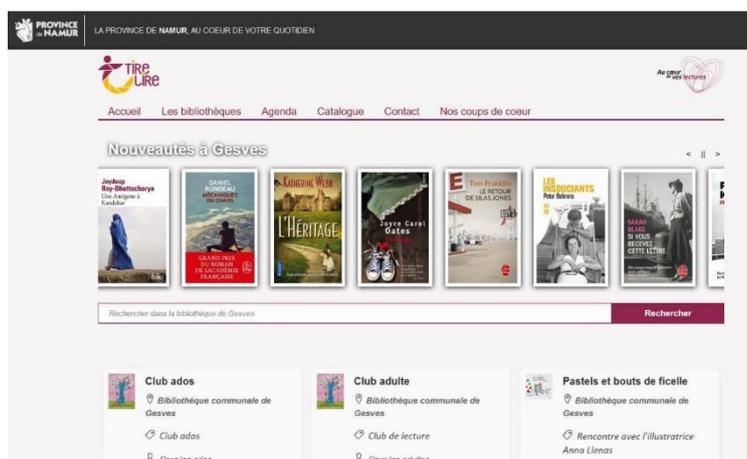
- L'augmentation du prêt des livres aux écoles (1500 livres de plus suite à notre projet de boîtes à livres à l'école de l'Envol).
- L'emménagement de Gesves Extra dans les bâtiments de la Pichelotte et le partenariat efficace mis en place suite à cela.
- Notre proposition d'animations, qui s'étoffe d'année en année.
- La diversification des propositions de supports littéraires.



En plus du prêt habituel, la bibliothèque participe activement au prêt interbibliothèques, permettant de travailler en Réseau avec les autres bibliothèques (en Province de Namur mais même inter-province).

TIRE-LIRE – PORTAIL DES BIBLIOTHÈQUES DE LA PROVINCE DE NAMUR

Le portail Tire-Lire donne accès à toutes les informations importantes mises en ligne par la bibliothèque. L'agenda, par exemple, est devenu un outil de communication indispensable. Vous y trouvez également le catalogue collectif qui permet à chaque lecteur de consulter tout ce qui se trouve à la bibliothèque, dans l'ensemble de nos collections.



Chaque lecteur a reçu un code-barres qui lui permet de se connecter sur un compte personnel et qui permet à chacun d'avoir accès à :

- Ses livres en prêt, en réservation et son historique de prêts.
- Son profil financier et l'historique lié à cela.
- Ses réservations en cours

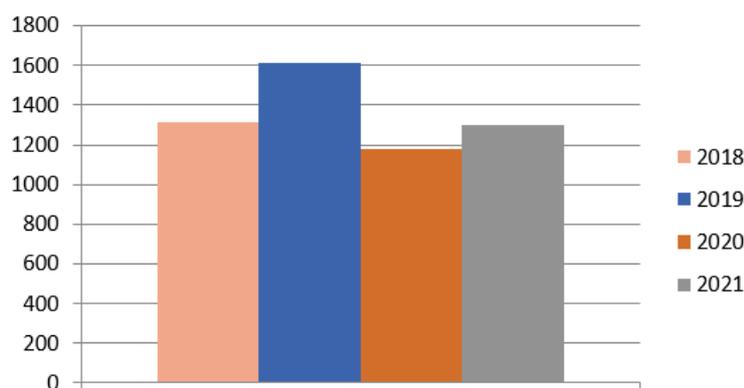
LES TARIFS DE PRÊTS – EN VIGUEUR DEPUIS LE 01/01/2020

| | | |
|-------------------------------|---------------------------------|--------------------|
| Livre section jeunesse | Gratuit | 4 semaines |
| Livre section Adultes | 0,45 € | 4 semaines |
| Amendes de retard | 0,05€ par document | Par jour de retard |
| Rémunération pour prêt public | 1€ par adulte 0,50 € par enfant | Par an |

LES COLLECTIONS

Niveau budget, cette année 2021, nous avons bénéficié de 6500 euros.

En plus de cela, nous recevons des dons qui nous permettent d'augmenter le fonds d'ouvrages de la bibliothèque. Ainsi, **1298** nouveaux documents (ouvrages adultes et jeunesse, BD et revues) ont été intégrés au catalogue de la bibliothèque, achetés ou reçus en don.



Nous continuons notre partenariat avec la Bibliothèque Centrale de Namur, située à Naninne section Adultes et Jeunesse en empruntant tous les 4 mois +/- 600 livres gratuitement (Bibliothèque Principale Jeunesse et Bibliothèque Centrale Adultes).

Toutes les nouvelles acquisitions et dons récents sont recouverts de plastique transparent, équipées d'un code-barres et d'une étiquette de rangement.



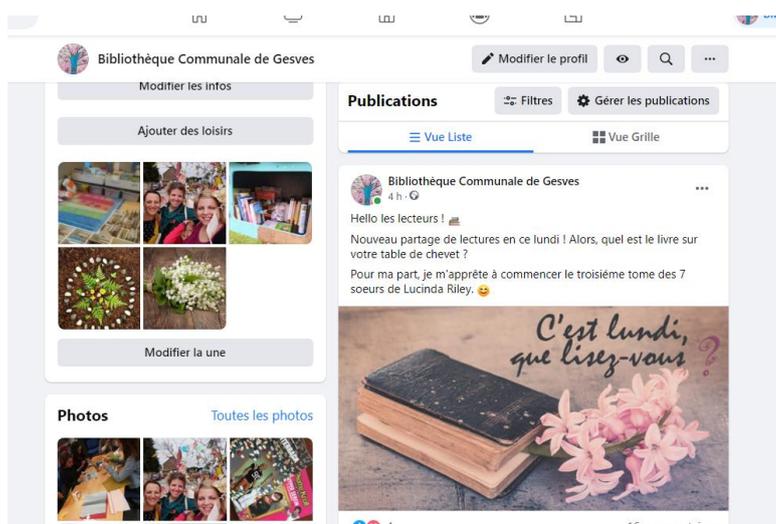
LA BIBLIOTHÈQUE ET INTERNET

Depuis 2013, la bibliothèque est inscrite sur Facebook, et ce biais est devenu un vecteur incontournable de la communication vers nos usagers. Cela nous permet de donner une information plus rapide en ce qui concerne les activités, la mise en valeur de notre fonds de livres et des informations diverses.

A l'heure actuelle, nous sommes suivis par 1492 personnes.

Les autres vecteurs de communication de la bibliothèque sont :

- Les affichages dans la bibliothèque ainsi que dans les commerces de l'entité.
- La publication de nos affiches et informations sur le site de la commune et dans le Gesves Info.
- Les « toutes boîtes » pour les actions spécifiques.
- Les mails



DONNÉES FINANCIÈRES

Budget achat de livres : 6500 € Achat de livres de fiction (neufs et d'occasions), de documentaires, de bandes dessinées en section jeunesse et adulte et de revues.

Budget Frais de fonctionnement : 3000€.

Subventions de la Communauté Française. La bibliothèque a reçu pour 2021 une subvention forfaitaire au titre d'intervention dans la rémunération des permanents de 30.000€ et une subvention de fonctionnement de 3000€ utilisée également pour les activités.



LES ANIMATIONS RÉCURRENTES INITIÉES UNIQUEMENT PAR LA BIBLIOTHÈQUE

Comme chaque année, on retrouve nos animations récurrentes :

« **L'heure du conte** » : animation contée selon une thématique différente à chaque séance. L'animation se divise en 2 : 1 heure pour les enfants à partir de 5 ans et ½ heure pour les enfants de 2 à 4 ans.

« **Pastels de bouts de ficelles** » : Animation récurrente mêlant atelier créatif et contes.

« **Club de lectures adultes** ». Depuis septembre 2015, la bibliothèque a initié son club de lecture. Chaque mois, les lecteurs ont l'occasion de se réunir autour d'une thématique commune pour passer un moment convivial autour de la lecture. Il est devenu un incontournable, et permet à la bibliothèque de tisser du vrai lien avec ses lecteurs assidus. Ce club réunit une dizaine de lectrices.

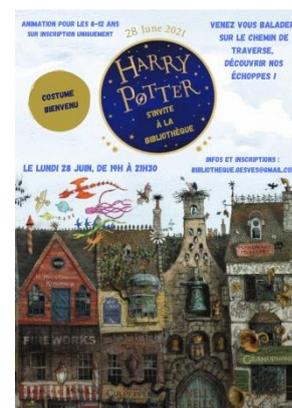
« **Club ados** ». Moment convivial rassemblant des jeunes pour l'élaboration de projets culturels. Le groupe est composé de 12 adolescents réguliers.

LES OPÉRATIONS SPÉCIALES

« **Concours du carnaval** » : Incitation pour les enfants à venir déguiser à la bibliothèque.

Les animations **inspirées des expositions** de la bibliothèque (exemple : Art et forme)

« **Animation Harry Potter** ». Animation pour les enfants. Un vrai succès qui a attiré une trentaine d'enfants pour un moment consacré à l'univers du petit sorcier.



« **Stage d'impro pour les ados** ». Deux jours pendant lesquels une dizaine de jeunes ont pu participer à un stage d'improvisation, donné par un comédien professionnel. Un franc succès avec déjà l'envie de réitérer.





« **Les 100 ans des bibliothèques** ». Quinzaine de fête des 100 ans de la loi « Jules Destrée ». Plusieurs animations pour petits et grands, et inauguration de la grainothèque.



« **Territoires de la mémoire** ». Participation à l'appel à Projet initié par l'Echevine de la Culture, par la création d'un rallye de la mémoire. Ce projet consistant à interviewer des personnes ayant vécu de près la seconde guerre mondiale pour ensuite se rendre sur les lieux emblématiques de cette période sur notre commune. Un travail de longue haleine !

Dans le cadre de ces opérations spéciales, mais également pour valoriser le fonds d'ouvrages de la bibliothèque, nous mettons très souvent des thématiques d'ouvrage en valeur, agrémentées ou non d'une bibliographie sur le sujet. Elles sont très appréciées par nos lecteurs et nous tentons donc d'en offrir le plus régulièrement possible. Elles apparaissent également sur notre page Facebook.



SALLE D'EXPOSITION

Comme les années précédentes, nous avons continué à accueillir des expositions au sein de la bibliothèque. Nous essayons un maximum de faire vivre ces expositions au travers d'animations, quand cela est possible.

Nous avons reçu, en 2021 :

- du 28.11.20 au 16.01.21 Angelo Tsouknakis, photographies
- du 19.01.21 au 28.02.21 Anne-Francoise Léonard, dessins par infographies,
- du 02.03.21 au 10.04.21 Michel Van Ertvelde, photographies d'Ouzbekistan,
- du 13.04.21 au 22.05.21 Béatrice Malherbe, peintures,



- du 25.05.21 au 03.06.21 Anouchka Beaujeant, aquarelles,
- du 06.06.21 au 14.08.21 Jean Pierre Loise et Nadine Beghuin, aquarelles,
- du 17.08.21 au 25.09.21 Monika Krasowska, photographies du Spitzberg,
- du 28.09.21 au 06.11.21 Nadia Baecke, techniques diverses,
- du 09.11.21 au 18.12.21 Fanny Bastin, peinture, et sa fille Iris Pirard, photographie,
- du 21.12.21 au 29.01.22 Damien Hubaut, photographie de rapaces.

Quand cela est possible, nous proposons aux résidents du Foyer Saint Antoine de visiter nos expositions. Ce sera encore le cas prochainement avec l'exposition de Fanny Bastin et Iris Pirard.

Et cette année, nous avons également reçu l'exposition *des enfants de la résistance*, dans notre Bdthèque, qui a remporté un franc succès.

PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES – PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Avec les 4 écoles primaires et maternelles :

En termes d'animations :

- De janvier à juin, nous avons reçu les classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaire pour l'animation autour de la thématique des réfugiés.
- Depuis septembre, nous recevons toutes les classes de 2^{ème} et 3^{ème} maternelle de l'entité. Nous réalisons une animation autour du plaisir de la lecture (en valorisant les auteurs/illustrateurs belges), ainsi qu'une découverte de la bibliothèque. Ils viendront une deuxième fois à partir de janvier.

En termes de visites :

- Depuis janvier, Florence Peytier accueille toutes les classes de l'école de l'Envol, pour des visites libres. Chaque classe aura la possibilité de venir 3 fois sur l'année scolaire.
- L'école communale de Sorée vient en visite chaque vendredi à la bibliothèque, en alternant leurs classes.

En termes de prêts de livres :

La bibliothèque propose aux classes de l'école de l'Envol un prêt mensuel de 20 livres, sous forme de dépôts de boîtes à livres.

Avec l'école Citoyenne (1^{ère} et 2^{ème} rénovée) de Gesves :

Les trois classes de l'école sont venues en visite en novembre afin de découvrir l'exposition sur *les enfants de la résistance*, ainsi que pour participer à notre tout premier *escape game*. Une réussite !



PARTENARIAT AVEC LA CRÈCHE COMMUNALE

La bibliothèque fait chaque mois un dépôt de 10 livres pour les enfants de 0 à 3 ans des crèches communales. Nous proposons également une activité mensuelle de lecture individualisée en groupe.

PARTENARIAT AVEC LE FOYER SAINT-ANTOINE

Chaque mois, nous proposons une animation « Plaisir des mots » qui consiste en un moment d'échange et de discussion autour d'un sujet, de préférence proposé par les résidents, d'où ressort un écrit.

Nous effectuons également du prêt de livres, de façon mensuelle, grâce à l'aide de plusieurs bénévoles. Nous proposons un service personnalisé pour permettre aux résidents d'effectuer des demandes précises.

PARTENARIAT AVEC L'ASBL GESVES EXTRA

Depuis l'emménagement de Gesves Extra, nous avons établi un nouveau partenariat :

- La mise en place d'une formation autour du kamishibai, pour les animateurs de Gesves Extra
- La visite de groupes lors des mercredis de l'accueil centralisé et pendant les plaines (vacances d'été et de toussaint).

PARTENARIAT BIBLIOTHÈQUE - PCDN DE GESVES

Depuis septembre 2010, la Bibliothèque est intégrée dans le projet PCDN ; elle reçoit un subside pour l'achat de livres touchant à la thématique du PCDN avec pour mission de faire vivre le fonds par des animations, ainsi que par des mises en valeur ponctuelles.



En 2021, et ce, comme chaque année jusqu'ici, la bibliothèque participe activement à la fête de la pomme avec l'organisation d'une animation au verger conservatoire de Gesves.

Pour plus d'informations, voir le rapport administratif du PCDN.

PARTENARIAT BIBLIOTHÈQUE – BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE LA PROVINCE DE NAMUR ET BDBUS

Par un partenariat avec la Bibliothèque centrale de la Province de Namur, la bibliothèque reçoit des aides pour les animations. Cette année encore, elles nous ont permis d'élargir l'éventail d'activités que nous proposons.

« **Gershwin** ». Animation musicale pour les 6-12 ans.

« **Babil de contes** ». Animation de sensibilisation à la lecture pour les 0-3 ans. 2 séances en 2020.

« **Paroles d'écorce, contes d'arbre** ». Après-midi contée pour les ados/adultes.

« **Au grenier de grand-mère** ». Animation musicale pour les tous-petits.

La bibliothèque bénéficie toujours du passage du BDBus de la Province de Namur, un bus rempli de bandes dessinées et de mangas destinés à étoffer le choix de livres proposé par la bibliothèque. Le BDBus stationne sur le parking de la Pichelotte chaque 4ème mercredi du mois de 14h à 14h50. La bibliothèque étant reconnue par la FWB, le service du BDBus est gratuit.

ESPACE MULTIMÉDIA

L'espace multimédia (deux ordinateurs) est accessible aux heures d'ouverture de la bibliothèque, et possède également une imprimante.



RELATIONS NORD-SUD

COOPÉRATION INTERNATIONALE

PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (CIC) 2022-2026

La Commune de Gesves a manifesté son intérêt au Conseil communal du 28 septembre 2020 quant à sa participation au Programme de Coopération Internationale CIC 2022-2026 avec des municipalités africaines : partage de savoirs et recherche de subsides pour installer un système organisé d'état civil dans un pays d'Afrique (Benin, Burkina Faso, Mali ou République Démocratique du Congo) Il faut savoir que sans état civil les citoyens n'ont pas droit au vote, aux soins de santé, à l'éducation (pas d'inscription dans les écoles),....pour ne citer que les plus importants.

Durant l'année 2021, la commune de Gesves et de Savalou se sont rencontrés par trois en visioconférence (les 4/3 – 18/3 et 16/7) pour établir un état des lieux des besoins de la commune du Bénin. L'UVCW a organisé trois journées de rencontres pour rédiger le plan de Coopération Internationale avec les différentes communes du Bénin et leur partenaire belge (10/05 – 2/06 et 23/10). Le programme PCIC 2022-2026 a été finalisé de 30 octobre et déposé auprès du pouvoir subsidiant – Fédération Wallonie Bruxelles. Une décision est attendue pour décembre 2021.

Le partenariat entre la commune de Gesves et la commune de Savalou a été actée par une convention adoptée au Conseil communal du 25/08/2021.

APPEL À PROJETS WBI (WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL)

Le 16 novembre, la Coordination Namuroise Belgo-Palestinienne (dans laquelle est impliquée le conseiller communal André Verlaine) en partenariat avec le cinéma caméo, a proposé une séance de projection / débat du film palestinien « 200m » qui raconte le quotidien d'une famille où les deux époux vivent chacun d'un côté du mur « frontière » entre Israël et Palestine. Ce film met en évidence la vraie situation d'apartheid vécue par la population palestinienne :



- Pour les couples mixtes – palestinien / israélien – l'époux israélien perd tous ses droits dès qu'il décide d'aller vivre en Cisjordanie, y compris identité personnelle – comme les sans-papiers en Belgique. Les époux ne peuvent que choisir de vivre séparés. C'est le cas pour 35 000 familles.
- A Jérusalem, la pression immobilière est très importante. Le soutien financier des aides publiques n'est accordé qu'aux candidats qui ont fait leur service militaire pour Israël
- Les paysans palestiniens doivent demander 10 jours à l'avance le permis de travailler sur leurs terres qui sont au-delà des murs dressés par Israël.



- Si les paysans veulent commencer leur journée à 8h ils doivent être présent au check point à 3h du matin. De nombreux petits commerces – notamment alimentaires – se mettent en place le long de ces files d’attente.

La CNB-P a invité Raed Abuyussef, président de la Coopérative agricole Al Sanabel de Halhul en Cisjordanie, qu'elle soutient depuis plusieurs années pour témoigner lors du débat qui a suivi la projection. Raed est particulièrement bien placé pour parler de l'apartheid imposé par Israël en Palestine, car il le subit personnellement depuis longtemps et son histoire est bien proche de celle du personnage principal du film. Il s'est réjoui de constater qu'un public nombreux s'était déplacé pour reconnaître la situation en Palestine. Il a eu l'impression de voir sa vie défiler sous les yeux et été très touché par le bilan « d'avoir perdu une grande période de sa vie au point de vue familial ».

La commune de Gesves a décidé de soutenir des projets de développement durable présentés par des acteurs de la coopération de Wallonie-Bruxelles, visant à soutenir le développement économique de la Coopérative agricole Al Sanabel en Palestine. C'est dans ce but que la commune de Gesves a introduit une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « WBI » pour cofinancer des panneaux photovoltaïques afin de permettre à la coopérative de réaliser des économies d'énergie et des filtres à eau afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau, une campagne de promotion des nouveaux produits, des formations techniques et des échanges socio-culturels.

Un autre projet a également été introduit pour répondre à l'appel à projets 2021 de WBI en vue de solliciter un cofinancement de projets d'éducation à la citoyenneté mondiale et aux objectifs de développement durable en partenariat avec la commune d'Halhul en Palestine. Le projet est de créer 10 fascicules thématiques – en français et en arabe - à disposition des écoles dont les différentes parties seront

- Un chapitre permettant à notre partenaire palestinien de raconter sa réalité de terrain en rapport avec la thématique concernée
- Un chapitre informatif mettant à disposition des enseignants et de leurs élèves des documents d'analyse en rapport avec la thématique concernée
- Un chapitre d'activités à proposer et à faire réaliser directement dans les classes (expériences, lectures, analyses mathématiques, expression écrite, ...)

Les dépenses et les recettes relatives à ces projets seront inscrits au budget ordinaire 2022 à l'équilibre exact (dépenses = recettes).



MAGASIN DE SECONDE MAIN – NORD-SUD

Le magasin de seconde main, anciennement appelé Oxfam et rebaptisé Magasin Nord-Sud a déménagé. Une inauguration festive des nouveaux locaux a été l'occasion de retracer 40 ans d'existence et de bénévolat au bénéfice des populations du Sud – près d'une trentaine de projets pour un montant global de 371 065 euros ont été et sont encore soutenus avec le produit des ventes du magasin – et du Nord - puisque ces vêtements de qualité et de seconde main, vendus à des prix très démocratiques, font le bonheur de la clientèle issue de la population locale.

Magasin de vêtements de seconde main de Gesves Bilan chiffré des ventes (colonne 1) durant 41 ans et projets soutenus dans les pays du Sud (colonne 2) en Euros

| | | | | | | |
|------|--------|--------|---|------|--------|--------|
| 1980 | 4.142 | 4.385 | • | 2001 | 11.489 | 10.362 |
| 1981 | 8.152 | 6.930 | • | 2002 | 12.107 | 11.270 |
| 1982 | 11.248 | 10.709 | • | 2003 | 10.563 | 12.769 |
| 1983 | 11.991 | 14.165 | • | 2004 | 9.695 | 9.780 |
| 1984 | 9.483 | 11.366 | • | 2005 | 7.588 | 7.450 |
| 1985 | 8.058 | 9.341 | • | 2006 | 6.775 | 6.910 |
| 1986 | 7.640 | 6.844 | • | 2007 | 5.439 | 5.130 |
| 1987 | 6.208 | 7.502 | • | 2008 | 7.717 | 7.660 |
| 1988 | 5.887 | 5.745 | • | 2009 | 8.495 | 8.258 |
| 1989 | 5.462 | 5.206 | • | 2010 | 8.930 | 8.595 |
| 1990 | 5.599 | 4.462 | • | 2011 | 11.150 | 10.860 |
| 1991 | 5.165 | 4.710 | • | 2012 | 15.100 | 14.460 |
| 1992 | 4.316 | 3.615 | • | 2013 | 14.200 | 13.590 |
| 1993 | 6.252 | 5.206 | • | 2014 | 15.200 | 14.880 |
| 1994 | 8.306 | 6.520 | • | 2015 | 11.160 | 10.830 |
| 1995 | 7.786 | 7.338 | • | 2016 | 14.170 | 13.480 |
| 1996 | 8.249 | 6.272 | • | 2017 | 17.740 | 16.880 |
| 1997 | 5.780 | 6.346 | • | 2018 | 14.820 | 14.490 |
| 1998 | 6.969 | 4.115 | • | 2019 | 13.380 | 12.925 |
| 1999 | 8.242 | 8.032 | • | 2020 | 8.600 | 8.200 |
| 2000 | 11.775 | 13.478 | • | | | |



PLAN DE COHÉSION SOCIALE

AGENT TRAITANT : MARION MANCEL – CHEFFE DE PROJET (MI-TEMPS)

Le PCS a été à l'arrêt de décembre 2020 jusqu'au 15 juin 2021.

Madame Marion MANCEL est entrée en fonction le 15 juin 2021 (1/2 temps) en remplacement de madame Anne-Catherine POTTIER (3/5 temps) qui est en convalescence.

Pour la réalisation de ses missions, l'agent est accompagné par les services de la DiCS (Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale).

Depuis la crise sanitaire des actions ont été dans l'impossibilité d'être menées. Des projets collectifs, une série d'action a été suspendue.

Les projets seront regroupés par axe, avec une partie spécifique liée aux inondations du mois de juillet.

INTRODUCTION

Selon la Région wallonne, la cohésion sociale est un ensemble de processus qui contribue à assurer à tous les individus l'égalité des chances et des conditions ainsi que l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel. Le tout permettrait à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. En d'autres termes, l'objectif du PCS est de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein d'une commune afin que chacun puisse y vivre dignement.

La finalité du plan est de promouvoir la cohésion sociale sur le territoire communal en favorisant l'accès aux droits fondamentaux tels que définis par l'IWEPS, notamment.

MISSIONS

Les missions et projets du PCS sont articulés autour de 7 axes de travail identifiés par l'autorité de tutelle. Certaines actions mises en place suite à la réorientation du PCS2 sont étroitement liées et visent la transversalité. Cette transversalité assure une cohérence solide au PCS et lie intimement les projets et actions entre eux. Chaque axe présenté ci-dessous reprend les descriptifs généraux et les actions mises en place.

En plus de ces 7 axes de travail, un aspect important du travail de l'agent vise à la coordination et à la mise en réseau.

Les 7 axes de travail du PCS sont calqués sur les droits fondamentaux tels que définis par l'autorité de tutelle, à savoir :

- Droit au travail, à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion sociale ;
- Droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
- Droit à la santé ;



- Droit à l'alimentation ;
- Droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
- Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
- Droit à la mobilité ;

COORDINATION ET MISE EN RÉSEAU – GESTION DU PLAN ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET

1) Missions du chef de projet : objectifs généraux

- Elaboration et actualisation du plan (diagnostic, objectifs, actions et évaluations).
- Gestion administrative (envoi des convocations, PV, rapports et documents).
- Coordination de groupes de travail intercommunaux dans les axes Alimentation et Mobilité.
- Compte-rendu et évolution des actions auprès de la DiCS et du Conseil Communal.
- Supervision et/ou coordination : gestion d'équipe, gestion des partenariats, pilotage des sous-commissions, synergie avec les autres plans, dispositifs et services.
- Information et communication : relais vers le politique, vers les partenaires et les citoyens, communication via le Gesves Info et les réseaux sociaux.
- Collecte d'informations des partenaires, structures et synthèse des données nécessaires aux prises de décisions.
- Favoriser les rencontres, les partenariats et la réponse aux besoins locaux. Assurer le suivi et la coordination.
- Soutenir la mise en place de nouvelles actions en fonction des besoins.
- Favoriser l'implication des gesvois dans les actions du plan.
- Favoriser une meilleure communication de et vers la commune en fonction des besoins identifiés et des actions menées.
- Participation active au GoAL « Action sociale » mené par le GAL.
- Participation active à la constitution d'un réseau de chefs de projets (DiCS) : élaboration de la charte et organisation de l'AG virtuelle - suspendu durant l'absence de madame POTTIER.



AXE 1 : DROIT AU TRAVAIL, À LA FORMATION, À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- **Formation « Estime de soi et relooking »**

Partenariat CPAS – Good Look – PCS – suspendu d'octobre 2020 jusqu'à décembre 2021 suite aux mesures de protection liées à la crise sanitaire.

Perspective juin 2022.

AXE 2 : DROIT AU LOGEMENT, À L'ÉNERGIE, À L'EAU

- **Projet Eco Watchers : ateliers collectifs en économie d'énergie**

Suspendu en 2021 pour les raisons de crise sanitaire, le COVID a décalé toutes les réservations pour les formations.

Prochain atelier réservé pour septembre 2022.

- **Projet « Création d'un esprit de solidarité entre voisins »**

Début 2022, le quartier de Haut-Bois testera le concept du « voisin solidaire ». Les habitants seront invités à s'identifier grâce à un autocollant ou une affiche. Un banc sera installé en concertation avec le Comité de quartier.

AXE 3 : SANTÉ

- **Partenariat initié avec la Maison Médicale de Gesves, dans le cadre de l'article 20 du PCS3**

Partenariat et convention initiée avec la Maison médicale de Gesves (en cours).

Objectif : organisation d'un cycle de conférence relatif aux assuétudes.

1^{ère} intervention prévue en novembre à l'école de Faulx-Les Tombes.

Projection pour le 1^{er} trimestre de 2022 dans l'école de Sorée et à l'asbl la Pommeraie suite à leur demande.

- **Parapharmacie solidaire**

Initialement, le projet était destiné à la récolte et la distribution de protections hygiéniques auprès de femmes précarisées.

Suspendu COVID.

Report 2022.

- **Boîte dans le frigo**

Projet issu du PCS 2, les boîtes dans le frigo sont toujours disponibles sur simple demande.

L'assistante sociale du Foyer Saint Antoine est en charge de cette action.



AXE 4 : DROIT À L'ALIMENTATION

- **Projet intercommunal PCS Gesves et PCS Assesse-Ohey : Bar à soupe**

- Réunions préparatoires à la création « d'un bar à soupe » : CPAS de Gesves, CPAS d'Assesse, CPAS d'Ohey, Echevins de l'Alimentation : septembre - novembre 2021.

Mise en place sur Assesse via une cuisine didactique - fin novembre 2021.

En parallèle du projet « bar à soupe » depuis fin août 2021, les Compagnons du Samson fournissent de la soupe pour les colis alimentaires du CPAS.

- **Projet « Epicerie Sociale – Impulsion » – Intercommunalité Gesves-Assesse-Ohey**

Suspendu - COVID.

Agrément prévu pour 2025.

- **Projet « Pain suspendu »**

Suspendu - COVID.

Prise de contacts et prévisions pour le 1^{er} trimestre 2022.

AXE 5 : DROIT À L'ÉPANOUISSEMENT SOCIAL, CULTUREL ET FAMILIAL

- **Jardin de la Pichelotte**

Partenariat avec « Les petits jardiniers gesvois » suspendu COVID. Reprise de contact en août, pour voir un futur partenariat entre « Les petits jardiniers gesvois » et l'équipe de « Gesves'Extra ».

Projection printemps 2022.

AXE 6 : DROIT À LA PARTICIPATION À LA VIE CITOYENNE ET DEMOCRATIQUE

- **Donnerie**

Utilisation de la salle colonne pour la 1^{ère} donnerie des fournitures scolaires en août et pour la 1^{ère} donnerie pour les vêtements d'hiver en novembre.

Le PCS a été soutenu par une équipe de bénévoles pour les 2 événements.

- **Repair Café**

De mai 2020 au 31 août 2021, le Repair a fonctionné en mode Take Away.

En septembre 2021, reprise en conditions normales du Repair.

L'action est totalement autonome et le PCS reste en soutien mais ne gère plus le projet.

Objectif à long terme que le Repair Café passe en statut d'asbl.



- **Animations SPIRAL – co-construction du PCS**

Suspendu – COVID.

AXE 7 : DROIT À LA MOBILITÉ

- **Formation « Permis de conduire théorique »**

Opérateur : Auto-école sociale de l'asbl Chantier - Marcinelle

Suspendu - COVID en 2021.

Réservation prévue du 01^{er} au 10 février 2022.

- **Projet intercommunal – PCS Assesse-Ohey : Proxibus**

Suspendu jusqu'en juin 2021.

Mutualisation du Proxibus avec les communes d'Assesse et Ohey – Trajets vers les marchés, gares, lieux culturels : coordination du groupe de travail et réunions : septembre - novembre 2021.

PROJETS SUITE AUX INONDATIONS

Suite aux inondations du mois de juillet

Durant la gestion de la crise, une liste de donateurs et des propositions de don a été créée. Le PCS a rapidement repris le relais dans la gestion de cette liste et sa mise à jour.

Le PCS met en lien les personnes ayant une demande avec les personnes ayant proposé un don.



ACCUEIL TEMPS LIBRE

AGENT TRAITANT : CHRISTOPHE DUEZ

Le service extrascolaire – Accueil temps libre est mis en place au sein de la commune de Gesves, depuis le 16 mars 2007, sur base d'un double accord de collaboration :

- Entre la commune et l'ONE, d'une part ;
- Entre l'asbl COALA et la commune, d'autre part.



Avril 2007, Elise DEBOIS, habitante de Gesves est engagée à mi-temps par COALA pour coordonner l'ATL gesvois, en binôme avec Olivier GEERKENS.

Janvier 2012, Elise DEBOIS choisit de nous quitter pour un autre emploi et Valérie HAUWAERT, enseignante, la remplace, à mi-temps, encore en binôme avec Olivier GEERKENS.

En septembre 2014, Valérie HAUWAERT reprend la direction de l'école où elle enseignait et quitte ses fonctions à COALA et donc à la coordination ATL de Gesves. Elle est remplacée dans ses fonctions à Gesves par Christophe DUEZ le 1^{er} septembre 2014, toujours à mi-temps, et toujours en binôme avec Olivier GEERKENS.

A ses débuts, la Coordination ATL était logée sur le site de l'administration communale. Depuis avril 2021, elle a déménagé ses bureaux sur le site de la Pichelotte. Des locaux y est sont partagés avec l'asbl Gesves EXTRA, le Plan de Cohésion Sociale, et de manière plus ponctuelle, la coordination de la plaine de vacances communale. Une signalétique spécifique et un présentoir d'informations Enfance y sont installés.

Le service ATL est accompagné par l'échevine Michèle VISART.

Depuis toujours, même si l'ONE ne subventionne qu'un emploi à mi-temps pour les communes de moins de 2000 enfants âgés de 3 à 12 ans domiciliés sur le territoire communal, COALA a la volonté de mettre en place un binôme, une logique d'équipe. En effet, en plus de Christophe DUEZ et Olivier GEERKENS, d'autres personnes de l'asbl COALA sont susceptibles de mettre leurs compétences spécifiques (graphisme, comptabilité, informatique, etc.) à contribution de la coordination ATL de la commune.



Points marquants de cette année 2021 :

- Suite au Covid, certaines actions n'ont pas pu être menées. C'est notamment le cas de la traditionnelle réunion de janvier de l'ensemble des accueillant(e)s et de la journée inter réseaux.
- La poursuite du sous-groupe de travail de la CCA rassemblant les opérateurs, identifiés à l'ONE, proposant des activités pendant les congés scolaires pour une meilleure coordination des activités Vacances.
- La gestion / coordination des activités Vacances particulière cet été sur l'entité de Gesves en lien avec le Covid et les protocoles d'accueil à respecter.
- La mise en place d'une formation de base ATL sur les entités de Gesves et Ohey, en collaboration avec la Coordination ATL d'Ohey et l'ALE.
- La mise en place d'un groupe de travail au sein de l'asbl Gesves EXTRA réfléchissant à son organisation interne (centralisation des inscriptions, prise de présences, facturation, ateliers de qualité, ...)
- Le lancement des « RencontrEXTRA » (rencontres des accueillant(e)s des communes de Gesves, Fernelmont et Ohey).
- Et surtout : le déménagement des bureaux et des locaux d'animation de la Coordination ATL et de l'asbl Gesves EXTRA en avril. Ces nouveaux locaux offrent de nombreuses possibilités d'accueil de qualité.





PLAINE DE VACANCES

AGENT TRAITANT : OLIVIER GEERKENS

Coordination de la plaine en partenariat avec l'asbl COALA : Olivier GEERKENS.

Le rapport complet rédigé par le coordinateur est disponible sur demande au Collège communal.

L'asbl COALA a été désignée pour coordonner la plaine communale dans le cadre d'un marché public en 2017 poursuivant ainsi la collaboration débutée en 2005.



En résumant très fort, l'organisation 2021 de la plaine est caractérisée par :

- ✓ Un cadre sanitaire toujours contraignant mais plus souple que l'an dernier en lien avec le COVID... pour une plaine qui s'est finalement déroulée sans souci et dans l'amusement prioritaire grâce à une adaptation des habitudes à tous les niveaux de l'organisation : commune, équipe de nettoyage, équipe d'animation et coordination ;
- ✓ Une météo pluvieuse ponctuée par une période d'inondations impactant finalement peu la plaine de vacances dans les faits mais de manière violente dans les têtes ;
- ✓ Un projet thématisé et collectif mis à mal par la mise en place de 7 bulles autonomes, crise sanitaire oblige ; obligeant l'équipe à trouver des solutions pour vivre autant que faire se peut le sentiment d'appartenance à une même plaine ;
- ✓ Une fréquentation qui reste faible au regard des années précédentes mais supérieure à l'année passée ;
- ✓ Des pratiques imposées par la crise sanitaire qui auront été évaluées positivement et que nous pourrions reprendre dans un futur sans COVID notamment pour l'accueil au sein des bulles le matin ;
- ✓ Une équipe qui a pu gérer ces 4 semaines avec des animateurs dont c'était « la dernière » pour 6 d'entre eux après 7 à 10 ans d'engagement ;
- ✓ Maintien de l'engagement d'animateurs en formation soutenue financièrement par la commune... avec plusieurs animateurs entamant le processus ou l'achevant cette année dans un agenda perturbé par le COVID (Interdiction des formations de novembre à juin !) ;
- ✓ Une fin de plaine invitant les parents à visiter le Musée de GesValhalla après l'intronisation de la nouvelle Jarl.

DU 5 AU 30 JUILLET 2021
SITE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DU HALL SPORTIF

Des vacances au top !

- Aventures thématisées s'étalant sur une semaine
- Activités ludiques et personnages à rencontrer
- De 2,5 à 15 ans
- Un rythme de vacances
- 7 groupes d'âges
- 100% le weekend

ACCUEIL DÈS 7H30 ET JUSQU'À 18H
PAF DE 40 € À 65 € LA SEMAINE
PLAINE AGRÉÉE PAR L'ONE

GesVALHALLA

INSCRIPTIONS : WWW.GESVES.BE ou WWW.COALA.BE
CLAVIER - 0476 968 430 / CHRISTOPHE - 0476 968 428



CONTEXTE GÉNÉRAL INFRASTRUCTURE ET INTENDANCE

La plaine de vacances 2021 s'est déroulée comme d'habitude sur le site jouxtant l'administration communale et le hall sportif durant les 4 semaines du mois de juillet, du 5 au 30.

La coordination résultait, pour la 17^e année, d'un partenariat avec l'asbl COALA.

Dans ce cadre, c'est Olivier Geerkens qui a assumé la fonction de coordinateur de plaine en lien avec l'échevine de la plaine de vacances, Michèle Visart. Notons qu'à partir de la 2^e semaine, Valentine GERARDY, Coordinatrice permanente à Coala était présente activement. Il s'agit d'une organisation interne à Coala qui vise à envisager un passage de relais partiel et progressif de la coordination.

Christophe Duez a également assuré une aide administrative et pédagogique 2 semaines.

Une édition 2021 (encore) impactée par le COVID...

Si la crise sanitaire avait formellement débuté le 9 mars 2020, la seconde vague a empêché quasi tout rassemblement physique avant la plaine 2021 !

Forts de l'expérience de l'été 2020, de nombreuses « nouvelles » pratiques ont été poursuivies cet été ; la principale différence résidant dans **l'absence de toute réunion collective de l'équipe avant le 1^{er} juillet !** alors que l'an dernier, un WE de préparation s'était déroulé juste avant le confinement.

- ✓ De mars à juin, **les préparations ont quasi été à l'arrêt** ne permettant une première réunion collective que le 1^{er} juillet. 3 jours pour peaufiner 4 semaines de plaine, c'est court !
- ✓ L'information aux parents a également été retardée :
 - Besoin que le fil rouge soit prêt ;
 - Parti pris, finalement, pour une organisation similaire à l'an dernier, faute de balises communiquées par l'ONE ;
 - Dernière information reçue le 28 juin de l'ONE rendant obligatoire une information que nous n'avions pas (le Numéro national) ;
 - ... information qui ne sera plus demandée finalement dans un mail correctif de l'ONE du 2 août !!!
- ✓ Le 8 juin, **le protocole de la Plaine était validé par le Collège communal**, s'appuyant sur le travail réalisé par la Coordination ATL pour l'ensemble des opérateurs gesvois ;
http://www.coalanet.org/wp-content/uploads/2021/07/PROTOCOLE_COVID_PLGESVES_2021.pdf
- ✓ La stabilité des bulles étant un des paramètres COVID, tous les parents inscrits ont reçu un mail avec la répartition des groupes. Cela a permis d'anticiper quelques soucis potentiels de changement de groupe rendus impossibles cette année ou d'erreurs d'encodage ;



- ✓ Contrairement à l'an passé, nous **n'avons reçu aucune** aide matérielle de l'ONE (Masques, désinfectant...).

FRÉQUENTATION

Derrière le nombre de 341 enfants distincts (*L'an dernier : 292*), se cachent :

- 209 « familles » (*L'an dernier : 186*)
- 40 familles paient le tarif « Non Gesvois »

Cela reste marginal au regard du nombre global ...

Rappel : Bénéficiaire du tarif « Gesvois » les enfants dont le parent qui l'inscrit est domicilié à Gesves ou dont un parent travaille à l'Administration communale.

Il est également intéressant de connaître le nombre de semaines auxquelles ont participé chacun des 341 enfants :

| | |
|---|------------------------|
| 167 (<i>111 l'an dernier</i>) enfants ont participé à | 1 semaine d'animation |
| 103 (<i>101 l'an dernier</i>) enfants | 2 semaines d'animation |
| 34 (<i>32 l'an dernier</i>) enfants | 3 semaines d'animation |
| 37 (<i>43 l'an dernier</i>) enfants | 4 semaines d'animation |

Les inscriptions ont encore été perturbées par la crise sanitaire. Cela a compliqué la gestion administrative et l'encodage.

Présence des animateurs :

| | | | |
|-------------|------------------|----------------------|----------------------------------|
| Semaine 1 : | 31 animateurs... | dont 14 qualifiés et | 7 nouveaux (dont 5 en formation) |
| Semaine 2 : | 33 animateurs... | dont 15 qualifiés et | 7 nouveaux (dont 5 en formation) |
| Semaine 3 : | 27 animateurs... | dont 12 qualifiés et | 3 nouveaux (dont 1 en formation) |
| Semaine 4 : | 23 animateurs... | dont 10 qualifiés et | 3 nouveaux (dont 1 en formation) |

Ces nombres nous ont permis de respecter largement les normes minimales légales d'encadrement (ONE-Décret Centres de Vacances) d'1 animateur sur 3 de qualifié.

Pour arriver à cet encadrement, ce sont **39 animateurs différents, dont 28 Gesvois** (Parmi les 11 « non gesvois », 8 sont d'anciens enfants de la plaine et/ou d'anciens Gesvois), qui se sont succédé cette année...

Une fois de plus, **faire de la plaine un espace d'émancipation pour les jeunes aussi prend tout son sens !**



ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- ✓ Le fil rouge s'est vécu sur une île scandinave, terres d'un Jarl Viking de la dynastie KISÖN. Au fil des semaines, un vieux Viking nous a narré (*d'où son nom de Narradör*) 4 moments de la vie de Yaltelefon, fils du Jarl...
- ✓ Année particulière... mais pas neuve puisque déjà vécue en 2020 :
 - Nous avons adapté nos démarrages collectifs le lundi et nos aboutissements en fin de semaine grâce à l'expérience 2020... et aux quelques assouplissements permis en 2021 ;
 - Ceci a permis, mieux que l'an dernier, de vivre nos aventures Vikings avec les enfants et, pour eux, de rencontrer des personnages hauts en couleurs.



- ✓ **Le COVID** aura particulièrement impacté le contact avec les parents, surtout avec la coordination qui n'a rencontré que quelques parents matin et soir (Et encore, puisque la majorité ne rentrait pas dans le hall).
 - Le cahier de communications, habituellement outil indispensable, a dû s'adapter également ;
 - Pas de rencontre de fin de quinzaine, pas de présences aux démarrages, pas de photos qui garnissent le hall et créent le lien, pas de journal de bord visible de tous....
 - L'ONE avait cependant assoupli le cadre en permettant une « fête de fin de plaine » avec les parents sous certaines conditions. Nous avons ainsi pu formaliser une invitation à « participer » à la fin de l'aventure GesValhalla, en extérieur... ainsi qu'un Musée qui pouvait être visité en autonomie.



- ✓ Finalement, c'est surtout le cadre anxiogène lié aux inondations de mi-juillet qui aura le plus impacté la vie sécuritaire de la plaine.

De grosses tensions sont nées suite au maintien d'un transport vers la piscine le jeudi 15 juillet alors que le Gouverneur provincial demandait à chacun de « rester chez soi » pour laisser la route libre aux services de secours.



- ✓ **Les événements de cet été ont amplifié l'importance de la gestion des locaux.**
 - « Frayeur » de dernières minutes lorsque nous avons appris fin juin que le local de l'école de la FWB n'était plus disponible (Un accord a finalement été trouvé pour cette année) ;
 - 34 Griffons dans le local de la Musique, c'est étroit ! Ils ont d'ailleurs déménagé vers le local des Moussaillons laissé libre la 2^e quinzaine ;
 - Météo (très) pluvieuse, surtout fin de 2^e semaine, imposant plus de temps à l'intérieur avec les enfants ;
 - La baisse de fréquentation a permis de déplacer les Griffons dans le local des Moussaillons... qui ont rejoint les Moustiques dans un groupe « Moustillons ».
- ✓ Les travaux Chaussée de Gramptinne ont eu un impact sur la plaine.
 - Le parking du Hall a été inutilisable et montré une image peu valorisante à l'arrivée des parents ;
 - Les containers des travailleurs postés sur la cour de la plaine ont été enlevés le 1^{er} jour de plaine, la toilette mobile et les déchets des ouvriers fin de 1^{ère} semaine... .

La commune n'est pas responsable de cette situation. Averti à plusieurs reprises, Philippe Thiry a fait son maximum (Merci !). Le parking devant le Hall a pu être « protégé » (Barrières) avant l'arrivée des enfants.

- ✓ Le formulaire en ligne se veut complet... mais atteint sans doute ses limites de lisibilité en lien avec les possibilités offertes par Wordpress :
 - Le Numéro National des parents et des enfants n'était pas demandé mais une information de l'ONE nous a imposé de faire la chasse aux NN en cours de plaine.
 - **L'utilisation globalisée de Quickschool** pour les différents ATL gesvois va modifier la donne pour l'année prochaine.
 - La **question des NN** va se reposer, tant pour la gestion de Quickschool que pour le nouveau cadre qui nous imposera de communiquer les attestations fiscales directement sur le site du SPF dès 2022.
- ✓ La commune a décidé, cette année encore, de soutenir les animateurs souhaitant entamer une formation d'animateurs et de coordinateurs (Uniquement pour les Responsables de groupe). Finalement, ce sont **12** animateurs qui en auront fait la demande cette année (*4 débutent et 8 achèvent leur cycle*).



CONSULTATIONS ONE

Public cible : 0-6 ans (tous les âges sont représentés à la consultation).

Quelques chiffres :

Il y a eu au 03/12/21, 74 naissances pour l'entité de Gesves, pour Faulx-Les Tombes, pour Haltinne et pour Mozet.

- 1^{er} trimestre : 47 enfants sont venus en consultation.
- 2^{ème} trimestre : 43 enfants sont venus en consultation.
- 3^{ème} trimestre : 42 enfants sont venus en consultation.
- 4^{ème} trimestre (au 3/12/2021) : 39 enfants sont venus en consultation.

COORDONNEES DES INFRASTRUCTURES

GESVES :

Rue Pont d'Aoust 19A

N° d'agrément : 12/92054/01

Consultation 2 mardis par mois de 9h à 11 h (sur RDV) assurée par Madame SOUPART, PEP (partenaire enfants-parents ONE, Monsieur CLOËS (médecin) et des bénévoles.

! Les parents qui reprennent une activité professionnelle, sont accueillis au sein de la consultation ONE de Ohey de 15h30 à 18h30, un mardi par mois.

OBJECTIFS

Il s'agit d'assurer le service universel, le suivi renforcé et des activités collectives de soutien à la parentalité, de promotion de la santé et de prévention médico-sociale en appliquant le vade-mecum des PEP'S et le guide de médecine préventive.

La consultation a pour mission, dans le cadre de la médecine préventive, de promouvoir, de suivre et de préserver la santé des enfants de 0 à 6 ans accomplis. Les familles dans le besoin et demandeuses bénéficient d'un suivi renforcé soit par la TMS (Travailleur Médico-Social) à domicile soit par le médecin en consultation plus régulière. L'accueil dans les locaux permet des échanges afin de renforcer le lien parents-enfants.



ACTIVITES MISES EN ŒUVRE

ACCUEIL DES FAMILLES

L'accueil se veut être un moment d'échange avec les parents.

Une ou plusieurs bénévoles vient(nent) peser et mesurer les enfants.

VISITES A DOMICILE

La PEP prend connaissance des nouvelles naissances du secteur par l'intermédiaire des maternités. Elle décrit aux parents les activités de l'ONE et les soutient dans les actes du quotidien. Un suivi plus important est possible si le passage à la consultation n'est pas souhaité ou si d'autres problèmes sont décelés. Il y a en moyenne 2 à 6 visites de la PEP à domicile avant le passage à la consultation, chez le médecin traitant ou encore le pédiatre.

DEPISTAGE VISUEL

Il est organisé 1 à 2 fois par an dans les locaux de l'ONE.

COIN JEU

Un coin jeu est mis à disposition lors des consultations dans lesquels nous disposons quelques jeux et tapis.

Un coin lecture est également mis en place lors de certaines consultations.

SEANCES DE MASSAGES ET PORTAGE BEBE (ANNULEES CONTEXTE COVID) SUIVI RENFORCE

L'entité de Gesves est vaste et étendue ; la plupart des gens ont une voiture et consultent un pédiatre ou généraliste, mais malgré cela, les gens sont rassurés qu'il y ait un passage à domicile. La population compte une forte proportion de jeunes ménages qui, vu le coût actuel de la vie préfèrent venir à la consultation.

La commune dispose également de pas mal de logements sociaux et d'ILA, les suivis renforcés sont divers et variés.

De plus en plus de famille apprécie la qualité des échanges apportés, la disponibilité de l'équipe, le professionnalisme et les compétences du médecin, qui ne manque pas de suivre des formations en rapport avec la petite enfance très régulièrement. Nous avons donc de plus en plus d'inscrits, qui fréquentent un pédiatre et les consultations ONE.

Activités collectives de soutien à la parentalité, de promotion de la santé et de prévention médico-sociale.

Nous avons le matériel pour le coin allaitement (siège pour maman, boudin d'allaitement, paravent) à Gesves.



CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

AGENT TRAITANT : MARIE SOUMILLON

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS 2020-2021

Le Conseil Communal des Enfants s'organisant par année scolaire, le rapport s'étend sur deux années avec une équipe qui a évolué (départs et arrivées).

Le CCE permet à des enfants âgés de 10 à 12 ans de devenir les porte-paroles de leur génération. Les objectifs du conseil sont de contribuer à la formation des citoyens de

demain, d'initier les enfants au fonctionnement d'une commune et de les intégrer à la vie publique. Le Conseil Communal des Enfants leur donne aussi la possibilité de se faire entendre de manière légitime auprès des politiciens. Ils participent en outre à la mise en œuvre de projets concrets et pour ce faire, les enfants sont élus pour un mandat de deux ans.

Concrètement, les réunions se tiennent deux fois par mois, le mardi de 17h30 à 19h, afin de proposer des projets concrets ou de discuter de sujets particuliers. Au fil de ces séances, les enfants s'initient à la prise de parole, à la réflexion, au travail en commun, à l'écoute des autres, à la pratique de la critique constructive et de la remise en question. Ils découvrent dans cette expérience, le sens de la démocratie et un sens à leurs apprentissages pour s'impliquer dans le futur. Lors de chaque réunion, des enfants ont un rôle particulier afin de faciliter la dynamique de groupe et les discussions constructives (président, maître du temps, secrétaire, photographe, ...).

Le rôle du conseiller est aussi de relayer les demandes de ses électeurs au sein du CCE, ainsi que d'informer les électeurs de ce qui s'y passe.

Pour rappel, l'équipe du CCE 2020-2021 a été mise sur pied en septembre 2020 grâce à des élections sans candidats.

Les jeunes mandataires de l'année scolaire 2020-2021 étaient :

| | |
|---|---|
| <u>Ecole de L'Envol – Faulx-Les Tombes</u> | HECQUET Igor (5°) - KRUG Balthazar (5°) - GILLET Hugo (6°) |
| <u>Ecole La Croisette - Sorée</u> | DE DONCKER Léa (5°) - FISENNE Thomas (6°) |
| <u>Ecole Saint-Joseph - Gesves</u> | ALBANESI Nina (5°) - TORDEUR Tobi (6°) - BIQUET Paul (6°) |
| <u>Ecole René Bouchat - Gesves</u> | HAVELANGE Victor (5°) - BOQUE Elise (6°) |
| <u>Non scolarisés à Gesves</u> | BHANJI Louison (5°) - DAI PRA Romain (6°) - BHANJI Zoé (6°) |



Sara Pieront, jeune gesvoise de 24 ans, est toujours pleinement investie dans le projet, en tant qu'accompagnatrice des enfants et soutien dans les actions.

Voici le listing des projets que les enfants envisageaient de réaliser durant cette année de mandat 2020-2021 :

- La participation du CCE à certains stands lors de la kermesse (édition 2022)
- Apporter leur soutien auprès d'un refuge pour animaux
- Installer un trampoline accessible à tous au centre de la commune
- Apporter leur soutien aux personnes sans-abris dans les alentours de Gesves
- Installer un « Bike Park »
- Proposer un parcours pédestre balisé

PARTICIPATION À LA KERMESSSE DE GESVES

Après un vote, le projet qui a remporté le plus de voix est celui de la kermesse.

Différentes réunions ont été organisées afin de préparer la participation des enfants à la Kermesse.

Malheureusement, ce projet a été abandonné dans la mesure où la pandémie Covid-19 ne permettait pas de garantir la réalisation de ce projet.

NATURE

Le projet qui avait remporté le plus de voix après la kermesse était celui du parcours pédestre balisé.

Après maintes discussions, échanges, rencontres, le projet est passé du parcours pédestre, au sentier pieds nus, en passant par un parcours Vita. Il a fallu prendre les souhaits des enfants, avoir l'accord du Bourgmestre et écouter les conseils de Michèle Visart.

Finalement, c'est le projet du sentier pieds nus qui sera retenu fin mars.



Les enfants se sont penchés sur cette idée... Documentation, lectures, vidéos, débats, ont permis de construire ce projet. Comment construire le sentier, où l'organiser, quels éléments y mettre, à qui demander du soutien, quand et comment le réaliser ? Toutes ces questions, ils se les sont posées, très enthousiasmés par l'avancée du projet.



Un sentier qu'on puisse parcourir pieds nus, qui serait gratuit et réalisé par les enfants, avec des matériaux les plus naturels possibles. Une façon différente de se promener, de faire des rencontres et peut-être donner l'envie aux autres d'en faire autant dans son propre jardin. Un simple massage des pieds, une activité familiale ou simplement une façon d'oublier les difficultés engendrées par la situation sanitaire actuelle.

Pour réaliser ce sentier, les enfants ont dû commencer par visualiser les bacs sur les lieux de la Pichelotte. Pour ce faire, ils ont mesuré et calculé, comme indiqué sur le plan (réalisé ensemble) afin que les ouvriers du service environnement puissent construire les bacs à l'endroit déterminé par les enfants.



Par la suite, ils ont pu remplir les bacs et encadrer les pas japonais entre ceux-ci. Ce n'était pas une mince affaire, ils ont utilisé brouettes, pelles, bêches, pioches... Un vrai travail d'équipe.

CONCLUSION PROJETS 2020-2021

Cette crise sanitaire aura quelque peu perturbé la fin de la réalisation de nos projets prévus sur l'année scolaire. Toutefois, elle aura permis à la majorité du groupe de prendre le temps de réfléchir, de marquer une pause et de voir les actions que l'on peut mettre en place, en réaction ou en continuité avec nos valeurs. Il était riche de se poser et de réaliser cela avec les enfants.

Il en ressort que les enfants ont été contents de clôturer le projet sentier pieds nus mais regrettent de ne pas avoir pu en proposer d'autres.



L'équipe CCE 2020-2021 : Nina, Léa, Thomas, Igor, Romain, Victor, Tobi, Balthazar, Elise, Zoé, Louison et Paul



CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS 2021-2022

En cette rentrée scolaire, à peu près normale, Sara (qui a voulu prendre une part plus active) et Marie ont eu l'occasion de passer dans les classes de P5 et P6 pour présenter le CCE, ses missions, ses responsabilités et sa façon de fonctionner. Elles ont également pu présenter la nouvelle procédure d'élection : procédure avec candidats et campagne électorale.

Cette année encore, les enfants s'engagent pour une période de deux ans.

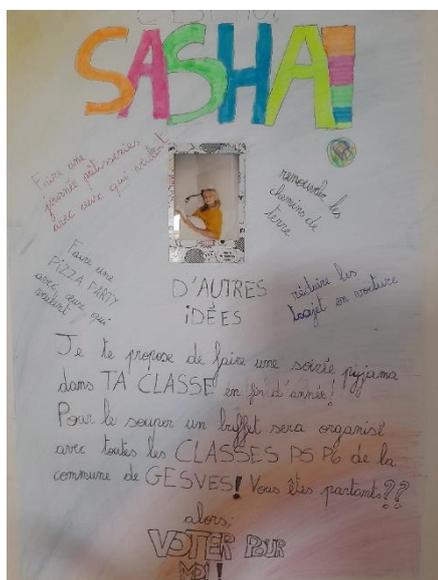
Les jeunes mandataires de l'année scolaire 2021-2022 sont :

| | |
|--|---|
| Ecole de L'Envol – Faulx-Les Tombes | VAN MIEGROET Noa (5°) - MENGOUN Leila Imelda (5°) |
| Ecole La Croisette - Sorée | AGNELLI Victor (5°) - DE DONCKER Léa (6°) |
| Ecole Saint-Joseph - Gesves | GEORGES Lyla (5°) - JONARD Rose (5°) - ALBANESI Nina (6°) |
| Ecole René Bouchat - Gesves | MOTTE Sasha (5°) - HAVELANGE Victor (6°) |

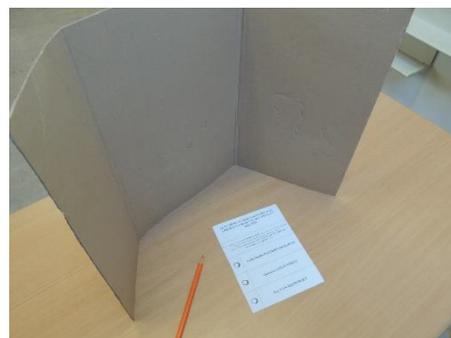
ELECTIONS

Cette année, le choix s'est porté sur des élections « traditionnelles », c'est-à-dire, des élections qui demandent une période de campagne électorale.

Pour ce faire, un passage a été organisé dans les quatre écoles de l'entité pour expliquer en quoi consistait une campagne électorale et quelle en était son utilité. Grâce à un flyer explicatif, les enfants ont pu faire campagne de manière tout à fait libre en se présentant comme ils le souhaitaient.



Une fois la période de campagne électorale passée, les élections ont été organisées dans chaque école. A l'aide d'un bulletin de vote, d'isoloirs et d'une urne, les élèves ont pu les vivre presque à l'identique de celles des élections adultes.



Après dépouillement, l'équipe est enfin complète pour cette année 2021-2022. Il y a eu des déçus mais les élus sont restés respectueux et fiers de tous.

PLACE AUX ENFANTS ÉDITION 2021

La semaine qui a suivi l'annonce des élus dans chaque école, a eu lieu la première séance CCE. Durant cette séance, les différents membres du CCE se sont découverts à travers des jeux. Les enfants sont également revenus sur les sentiments et émotions qu'ils ont ressentis lors du dépouillement et l'annonce des résultats. Un débat a suivi sur les bienfaits et inconvénients des élections avec et sans candidats que les anciens avaient pu vivre l'année précédente. Ces deux thématiques ont été filmées et ont servi à la diffusion d'un court métrage lors de la soirée projection du festival « Place aux enfants » du 16 octobre 2021.

UNE COMMUNE PAS COMME LES AUTRES

A l'occasion de la deuxième séance, les enfants ont eu l'occasion de mieux comprendre comment fonctionne une commune, quels sont ses dirigeants et leurs rôles grâce au soutien de Michèle Visart. Le but étant également de réfléchir à l'importance de leur rôle de conseiller auprès de leurs pairs.

Les enfants expliquent ce qu'est une commune : « c'est un ensemble de plusieurs villages ». Et comme un village est un territoire, les enfants ont dessiné le territoire de leur commune « imaginaire ». Progressivement, des maisons, routes, ruisseaux, terrains agricoles, forêts, bâtiments... sont ajoutés. A l'aide de blocs, ils construisent une Maison Communale, puis, découvrent la différence entre les bâtiments publics et privés. Par la suite, ils construisent une école. Ils apprennent que pour faire construire et installer une école communale, il faut lancer un marché public (c'est-à-dire inviter plusieurs prestataires à déposer un projet) après avoir rédigé un Cahier des Charges qui décrit précisément le projet à construire. Lyla, Rose et Sasha présentent chacune leur projet d'école aux



autres conseillers qui jouent le rôle d'échevins. Chacune met en avant le style extérieur, les locaux, les dispositifs de leur école. Le choix se portera, à qualité égale, vers l'école la moins chère.

PRESTATION DE SERMENT

Lundi 8 novembre 2021, les nouveaux élus ont prêté serment devant les membres du Conseil Communal, leurs proches ainsi que les directions d'école.

C'est « dans les mains » du Bourgmestre qu'ils ont officialisé leur fonction en tant que Conseiller Communal :

« Je jure fidélité à la Commune de Gesves et je m'engage à respecter la charge qui m'a été confiée par les enfants dans l'intérêt de ma Commune et de ses jeunes Gesvois ».

MARCHÉ DE NOËL...

En cette fin d'année 2021, les enfants se sont afférés à la préparation et réalisation de produits. La vente de ceux-ci était prévue lors du marché de Noël de la Commune. Au vu des mesures sanitaires, le Marché de Noël a été annulé et les enfants ont finalement renoncé à ce projet.



*Les membres du Conseil Communal des Enfants 2021-2022
Leila, Nina, Lyla, Rose, Léa, Sasha, Victor A., Noa et Victor H.*



BUDGET PARTICIPATIF JEUNES

En novembre 2020, le Conseil Communal a réservé 7000 euros du budget communal à destination du processus de budget participatif pour les jeunes de 8 à 26 ans. Ce processus se veut formateur d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire et permet la cohabitation de deux dimensions de la participation citoyenne : le cadre et comment ce cadre peut être remis en question. **Les jeunes de Gesves se sont réunies deux fois pour finaliser le règlement du budget participatif 2020.** L'administration en a fait la promotion.

Finalement ce sont deux projets émanant des jeunes qui ont passé toutes les étapes du processus : des jeux pluri-générationnels inter villages seront organisés par les jeunes de Gesves, Mozet et Sorée (tranche 15-26 ans) et des modules de skate-park mobiles sont mis à la disposition des plus jeunes grâce au projet rentré par Gaspard et Maxime. (Tranche 8-14 ans)

1. Projet Skate

Les jeunes se sont réunis à quatre reprises :

- Décrire plus en détail leur projet, définir leur implication et celle de l'administration dans sa réalisation, planifier les actions
- Jeunes, Bourgmestre, l'Echevine de la jeunesse et l'asbl la skatoria comme consultants (après un petit marché) se sont réunis pour faire un descriptif détaillé de la rampe et de comment les jeunes pouvaient intervenir dans sa construction
- Rencontre pour rédiger le descriptif détaillé du marché à lancer avec l'aide du service marchés publics
- Juillet – lancement du marché public
- Aucun prestataire n'a répondu : la période pour lancer le marché n'est pas adéquat, les prestataires proposent et animent tous des « stages » et leur structure interne ne permet pas d'avoir du personnel administratif, ils sont donc passés à côté du marché
- Nouveau marché en 2 lots lancé fin août pour la location et l'installation temporaire d'une mini-rampe et l'animation d'une journée « initiation au skate ». Le premier a été remporté par Max-Extreme asbl et le second par La Skatoria asbl
- 30/09 installation de la mini-rampe derrière la maison communale
- 15/10 réalisation d'une affiche explicative du projet – installée sur les barrières protectrices de l'espace et d'une vidéo par les jeunes porteurs du projet pour faire la promotion de la mini-rampe et diffusion sur les réseaux sociaux
- 17/10 – journée initiation au skate au hall des sports – 52 inscrits et participants



2. Projet « Jeux inter villages »

Le projet « jeux inter villages » a été proposé par les Maisons de Jeunes comme projet commun.

La CCJ s'est réunie à 6 reprises, dont deux réunions en visioconférence en respect des normes covid du début d'année 2021.

24/01 - Le projet prévu pour avril 2021 a été reporté à 2022 devant le constat qu'il n'est pas possible de réunir les jeunes pour l'organisation de la mise en œuvre – la commune confirme son soutien de 5000 euros pour l'organisation de l'événement

CCJ – COMPTES-RENDUS DES REUNIONS

Les réunions s'organisent environ toutes les 6 semaines. Quand les réunions peuvent se faire en présentiel, elles ont lieu alternativement dans les locaux des différentes jeunesses. C'est l'occasion de présenter les locaux, les travaux réalisés, le fonctionnement interne de la jeunesse, de partager les expériences de terrain (comment monter un événement, les responsabilités, l'organisation de la jeunesse en sous-groupes, ...)

1. Coordonnées des Jeunesses

| <u>Village</u> | <u>Nom/Fonction</u> | <u>Email</u> |
|------------------|---|--|
| Sorée | Léa (Présidente) et Dorian (Vice-Président) | jeunesse.soree@gmail.com |
| Gesves | Eléonore (Présidente) | leonoremersch@gmail.com |
| Faulx-Les Tombes | Benjamin (Président) | jeunessedeflt@gmail.com |
| Mozet | Hugo (Président) | jeunessedemozet@gmail.com |
| Service communal | | jeunesse@gesve.be |

2. Echos du terrain

Crise sanitaire - climat anxieux - examens à distance sont encore plus difficile de garder le contact (avec l'école mais aussi avec les autres jeunes)

Encore plus difficile de motiver des nouveaux jeunes à s'inscrire dans le mouvement

Les visios sont difficiles aussi parce que tout passe par écran : études, réunions, distractions, ...

Le climat anxieux commence à peser très lourd sur les jeunes - Envie de pouvoir faire du présentiel même avec des conditions strictes

➤ **Nouvelle « jeunesse » à Faulx-Les Tombes**

Manu et Benjamin proposent de créer une « Maison des Jeunes ». Ils ont envoyé un courrier à tous les jeunes de Faulx-Les Tombes (via la commune) à 221 jeunes entre 14 et 21 ans. En mai, Accueil de la nouvelle jeunesse de Faulx-Les Tombes - le plus jeune a 16 ans et l'aîné 23 ans, certains jeunes sont déjà travailleurs alors que la plupart sont encore aux études et que leurs hobbies sont le foot, le basket, le dessin, le vélo ou l'escalade.



Les « plus anciens » donnent leurs conseils à ce nouveau groupe qui se crée : structurer dès le départ via des statuts et un ROI le cadre de fonctionnement de la jeunesse sous peine d'être vite débordés par les imprévus incontournables des débuts. Être patients et faire en fonction des projets qu'amèneront les futurs participants, organiser une groupe Facebook.

➤ **Nouvelles présidences**

Hugo Marcin remplace François Collin à la présidence de la jeunesse de Mozet.

Eléonore Mersch remplace Olivia Couvert à la présidence de la jeunesse de Gesves.

➤ **Kermesse de Sorée**

Kermesse – les forains ont été choisis – renouvellement des attractions et reprise de l'autonomie organisationnelle de la jeunesse sur la kermesse – c'est la jeunesse qui coordonne et prend le lead.

Ils ont pris la main petit à petit en plusieurs années – Ils mettent sur pied une réunion organisationnelle avec les forains une semaine avant la kermesse. Florent Botton a mis une ambiance du tonnerre avec son blind test. Les jeunes ont dû refuser l'entrée à au moins 150 personnes pour respecter la jauge de 400 qu'ils avaient fixée. Difficile de refuser l'entrée.

Il faut apprendre à canaliser les « dérapages » en soirée – ne pas avoir peur de se faire passer pour le méchant. Cette année particulièrement les gens ont beaucoup consommé. Ils ont utilisé 10 000 gobelets jetables.

➤ **Inauguration officielle du local de Mozet**

Les jeunes de Mozet ont communiqué via leur plateforme facebook. La communication n'est pas arrivée aux autres jeunesse malgré qu'un événement facebook ait été créé – regret de Sorée du coup de ne pas y avoir participé – fini à 4h du matin – même si c'était en même temps que le week end à Méan, ça s'est super bien passé – le président a dû prendre le rôle du méchant – il y a eu quelques difficultés avec les habitants des logements sociaux – à partir de deux heures du matin, ils ont vivement invité les participants à rester à l'intérieur.

➤ **Brocante de Faulx-Les Tombes**

Organisation de leur première brocante le 12 septembre – il y avait du soleil, beaucoup de candidats exposants, près de 1000 visiteurs, une super ambiance – difficile d'assurer au niveau du bar, ils n'avaient pas prévu le succès (en personnel et en marchandise) – ils ont dû plusieurs fois renouveler le stock – heureusement les commerces étaient ouverts – ils proposaient des bières spéciales, des pains saucisses, de la barbe à papa et un bar à bonbons.



3. Projets des jeunes

Report des jeux inter villages à 2022.

Projets qui n'ont pu aboutir : organiser un tournoi de pétanque et 6H de cuistax autour de la maison communale

La construction d'une mezzanine au-dessus du bar à Mozet est reportée à l'année prochaine, quand les jeunes auront utilisé le local et pu observer ce qu'il faut encore aménager ou pas – d'autant plus qu'actuellement les jeunes ne peuvent plus se réunir et donc n'ont pas encore pu profiter de leur beau local.

4. Projets pour les jeunes

- **Site internet** – réalisation en cours de finalisation – subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles avec le soutien du Creccide
- **Voyage à Berlin** – Reporté en 2022 à cause de la crise sanitaire
- **Projet « jeunes bâtisseurs » proposé par le domaine de Mozet**

Les jeunes de Mozet ont eu une rencontre d'une heure avec les responsables du domaine de Mozet pour un projet avec la plateforme service citoyen, les compagnons bâtisseurs et des jeunes ancrés dans la commune. C'est un projet auquel les jeunes n'ont pas voulu adhérer essentiellement parce que c'est en résidentiel obligatoire (alors qu'ils habitent à Mozet).

5. Débats :

- **Les jeunes et l'alcool**

Les Maisons de Jeunes de Mozet et de Gesves voudraient toucher les jeunes à partir de 15 ans.

Les jeunes, peu importe l'âge, peuvent servir au bar.

Les jeunes en-dessous de 16 ans ne peuvent pas consommer de bières – il faut un ou des responsables qui veillent à cela. Les alcools forts ne sont pas autorisés en maison de jeunes

- **Les structures des « Maisons de Jeunes »**

Les statuts des jeunesses sont introuvables.

L'idée de créer une seule asbl qui regrouperait les quatre jeunesses permettrait d'obtenir des subsides. À investiguer !

Attention aux responsabilités parce que la structure en « groupe de fait » ne dégage pas le président de ses responsabilités à titre individuel.



➤ La gestion des déchets

Les gobelets

Pendant sa kermesse, la jeunesse de Sorée a distribué 20 000 gobelets –

Gobelets jetables : facile pour le bar (distribution pas de logistique de vaisselle) – facile pour ceux qui boivent (on peut offrir une nouvelle tournée même si tous n'ont pas fini leur verre) – problématique pour la quantité de déchets et l'impact sur l'environnement

Gobelets réutilisables : pas de déchets – il faut s'adapter pour la gestion (vaisselle et tournées) – la responsabilité caution est difficile (pour la manipulation d'argent – pour la perte sèche au niveau des bénéficiaires si on doit rembourser les gobelets perdus)

Les poubelles des jeunes sont utilisées par d'autres citoyens qui viennent y mettre leurs sacs, et pour le moment ce sont principalement des langes.

6. Demands de (in)Formations :

- Comment tenir des documents comptables ? Fiche type ?
- Asbl / association de fait ? avantages et inconvénients
- Avoir une poubelle qui ferme à clé par jeunesse – les jeunes de Sorée, de Mozet et de Faulx-Les Tombes peuvent utiliser les poubelles des centres récréatifs. Les jeunes de Gesves doivent réfléchir aux différents choix possibles (poubelles avec clé – mais clé unique attention si perte – poubelle avec cadenas – rentrer dans le local la poubelle quand il n'y a personne)
- Surprise exprimée par les jeunes de Sorée quant au montant prévu pour la rénovation du centre récréatif (750 000 euros) ? Avec cet argent on pourrait faire un centre sportif de qualité

7. Travaux

- Les travaux en extérieur à Sorée : un parking et une terrasse plus propre et conviviale devant la porte du local.
- Les locaux de Mozet sont finalisés (décoration à faire par les jeunes)
- Les ouvriers communaux ont installé au nouveau local de la Maison des Jeunes de Gesves une paroi, un évier, ouvert une porte et grillagé une fenêtre (protection ballon), installé un extincteur et mis une couche de peinture blanche
- Les jeunes de Mozet actuellement vont à la toilette chez eux puisqu'ils n'habitent pas loin mais demandent s'il serait possible d'avoir accès à des toilettes sur le lieu ? A voir s'ils pourraient proposer aux membres du jardin collectif de partager une toilette sèche tant que l'école n'est pas construite (il y est prévu un accès aux



toilettes de l'école en dehors des heures scolaires). Analyser, avec le nombre de touristes qui augmente, ce ne serait pas intéressant d'avoir des toilettes publiques dans chacun des villages.

PLACE AUX JEUNES GESVOIX

De l'édition 2019, plusieurs projets proposés lors des projections des vidéos ont vu un aboutissement concret en 2021 : une pièce de théâtre et une conférence sur le harcèlement, une « Boum » pour les jeunes étudiants qui entrent dans le secondaire, une rampe et une journée d'initiation au skate.

Cette année encore, le 16 octobre 2021, ce sont plus de 130 jeunes de 8 à 23 ans qui ont exprimé leurs idées grâce à la vidéo :

Un jeune (17 ans) chanteur, compositeur, musicien nous a proposé un clip dont les paroles disent que tout va bien mais les images montrent les « horreurs » que subit la planète et trois tout jeunes frères et sœur nous ont proposé leur campagne « manifestation confinée pour le climat ».

#taparoleenvideo



16 octobre 2021
Ateliers vidéo dès 16h00
stop-motion - réseaux sociaux - micro-trottoir

Projections
dès 19h00

Sur inscription - jeunesse@gesves.be
Petite restauration et boissons à prix démocratique



Les jeunes animateurs des plaines communales de Juillet et des plaines de Gesves Extra ont partagé avec le public l'ambiance qu'ils proposent aux jeunes qui s'inscrivent à leurs activités.

Les enfants du Conseil Communal des Enfants ont partagé leurs expériences d'élections sans candidats et d'élections classiques (avec campagne et candidats). Le public a relevé qu'il est important que les jeunes puissent faire leurs expériences de différents processus démocratiques afin de se faire leur propre idée sur ceux-ci.

Les élèves de Saint Joseph voudraient plus de sécurité pour les enfants (trottoirs, passages pour piétons et ralentir les voitures aux abords des écoles).

Ils aiment les installations qui existent déjà mais voudraient pouvoir pratiquer

leur sport préféré sur la commune : natation, badmington, tennis, skate et trottinettes, vélo, parcours vita, escalade, patins à glace à Noël, Ils aiment la bibliothèque et les activités qu'elle propose, les cours du conservatoire, les plaines d'été et les kermesses.

Les élèves des écoles communales (Envol et Croisette) voudraient plus de possibilités de sport à Gesves (piscine, terrains de tennis, baseball, parc aquatique) mais surtout trouver des solutions pour pratiquer le sport qu'ils aiment sans polluer la planète par les transports individuels. Ils voudraient aussi plus de toilettes publiques, que l'on protège l'environnement (les insectes, pas de déchets, la biodiversité) et qu'il y ait plus de places « de rencontre » pour avoir moins de racisme. Enfin, ils aimeraient que la commune aménage le parking de l'école de Faulx et qu'un tournoi de toupie soit organisé.



Les jeunes de la Maison des Jeunes de Gesves ont présenté les animations récurrentes qu'ils organisent à destination du public et invitent les jeunes de Gesves, à partir de 14 ans, à venir les rejoindre.

Les jeunes de l'atelier Kino, ont mis l'accent sur l'importance de rester en contact avec la nature et de respecter nos forêts.

Finalement le micro-trottoir réalisé par So-Creative, a permis aux enfants d'exprimer ce qu'ils ont eu l'occasion de découvrir pendant les activités de cette journée particulière, destinée aux 8-12 ans, organisées autour d'un objectif commun : l'éveil à la citoyenneté et la découverte de la commune dans laquelle les enfants vivent. La vidéo est disponible sur la page facebook du festival : Place aux jeunes gesVOIX.

ACTIVITES 2021

Chaque Maison des Jeunes a reçu un subside minimal de 250 euros, augmenté de 5 euros par jeunes inscrit dans leur groupe (à minima une vingtaine de jeunes par jeunesse).

Les jeunes ont organisé les manifestations suivantes ou y ont participé :

- Inauguration de la Maison des jeunes de Mozet avec un barbecue
- Participation aux comptoirs gesvois : Maison des Jeunes de Faulx-Les Tombes = we du 15 août – Maison des Jeunes de Gesves = we du 29 août
- Brocante au cœur du village par les jeunes de Faulx-Les Tombes
- Kermesse de Gesves – organisation du « village enfants »
- Kermesse de Sorée – coordination et mise en œuvre par la Jeunesse de Sorée
- La nuit romantique à Mozet organisée par les « Plus Beaux Villages de Wallonie asbl »
- Soirée de bienvenue par la Jeunesse de Gesves
- Night walk – Marche culturelle de nuit organisée par les jeunes de Faulx-Les Tombes
- Aide logistique pour les événements communaux : fête des jubilaires, spectacle de théâtre, boum des « entrées en secondaire », exposition « Regards de femmes ».

Remarques :

- Les jeunes de Mozet n'organiseront pas de grand feu cette année – et pour les années suivantes, ils auraient besoin d'aide pour trouver un terrain qui pourrait accueillir cette manifestation
- Les jeux inter villages sont reportés au 29 avril et 1 mai 2022



3^{ÈME} AGE

AGENT TRAITANT : NATHALIE SEINE

En date du 26 novembre 2021, la Commune compte, parmi ses 7358 habitants, 1734 habitants qui ont 60 ans et +. Ils représentent donc 23,57 % de la population gesvoise.

CONSEIL COMMUNAL DES AINES

A l'occasion du changement de législature fin 2018, un appel à candidature a été lancé et le Conseil Communal des Aînés, a été renouvelé. Vous trouverez plus d'informations sur le CCA dans l'onglet « Comités-Commissions-Conseils » de ce rapport.

SERVICE DU 3EME AGE - ACTIVITES 2021

La crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant plus de 1 an et demi ne nous a pas permis de maintenir les différentes activités telle que la traditionnelle fête des aînés organisée habituellement en juin ou encore les journées détente.

REUNIONS DU CCA 2021

Les différentes réunions du CCA ont aussi été perturbées par la crise sanitaire.

Deux réunions ont pu être organisées :

- Une en septembre, qui était plus une « reprise » de contact. Ce qui a permis à tout un chacun de faire part de son ressenti par rapport à la crise sanitaire.
- Une en octobre avec la présence de Monsieur Barbieri, Président de la Croix-Rouge de Namur, dans le cadre d'un projet du CCCA, à savoir la mise en place d'une centrale téléphonique.



INDÉPENDANTS ET PME

AGENT TRAITANT : STÉPHANIE BRAHY

SOUTIEN AUX INDÉPENDANTS ET PME

Il a été décidé de soutenir les nouveaux indépendants et les nouvelles PME qui s'installent sur le territoire communal, en leur faisant bénéficier gratuitement d'une annonce en couleur dans le Gesves info, outil très efficace de promotion.

Cette année, 8 indépendants – PME ont pu bénéficier de la promotion de leurs services ou produits dans le Gesves info.

CRÉATION D'UN RÉPERTOIRE DU MONDE ÉCONOMIQUE ET ASSOCIATIF GESVOIS

Un répertoire du monde économique et associatif gesvois en format papier a vu le jour au printemps 2021.

Afin de garantir la validité des données, ce répertoire est mis régulièrement à jour via le site Internet de la Commune de Gesves, dans « Liste des indépendants et PME » via l'onglet « Vivre à Gesves ».

De plus, la commune de Gesves a des contacts réguliers avec ses acteurs économiques afin de réactualiser le site « MonCondroz » mis initialement en place par le GAL des Tiges et chavées et la Maison du tourisme.

APPEL AUX ACTEURS LOCAUX

Tant au niveau de ses marchés publics, quand ceux-ci le permettent, que pour les activités internes (Noces d'or, nouveaux Gesvois, ...), la commune de Gesves fait appel à ses commerçants, ses indépendants, ses professions libérales, etc.



ENSEIGNEMENT

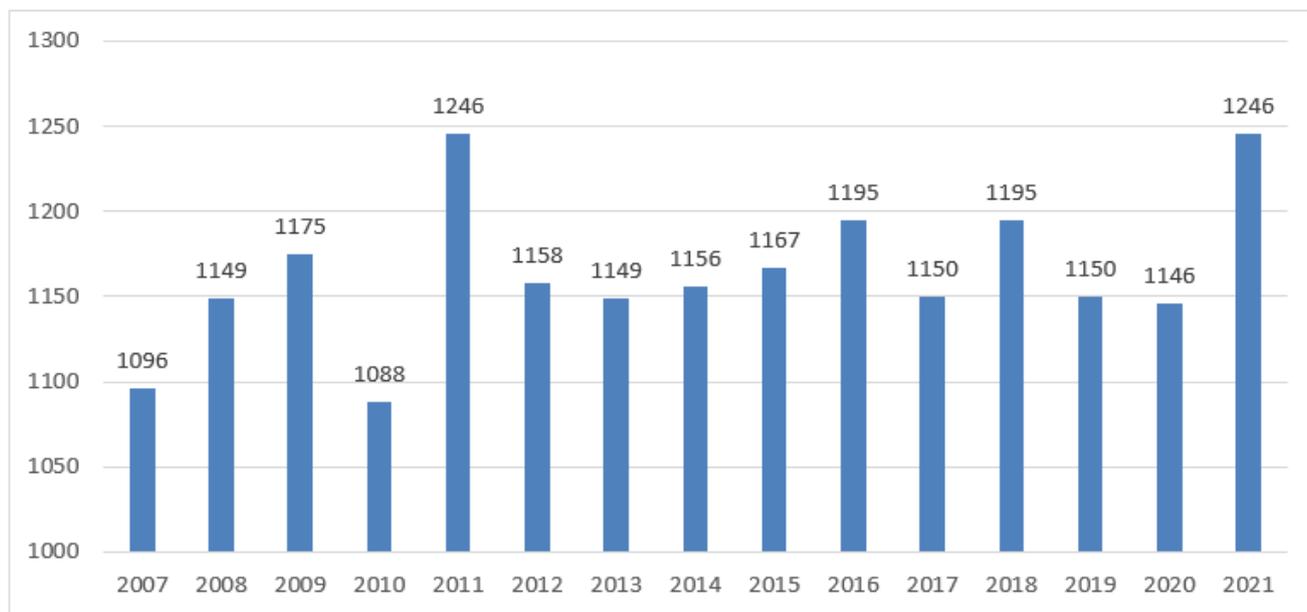


ENSEIGNEMENT

AGENT TRAITANT : MARTA LACZKA

NOMBRE D'ENFANTS SOUMIS À L'OBLIGATION SCOLAIRE

| | |
|------------|--------|
| 01.10.2021 | 1.246 |
| 01.10.2020 | 1.311* |
| 01.10.2019 | 1.149 |
| 01.10.2018 | 1.146 |
| 01.10.2017 | 1.150 |
| 01.10.2016 | 1.195 |
| 01.10.2015 | 1.167 |
| 01.10.2014 | 1.156 |
| 01.10.2013 | 1.149 |
| 01.10.2012 | 1.158 |
| 01.10.2011 | 1.246 |
| 01.10.2010 | 1.088 |
| 01.10.2009 | 1.175 |
| 01.10.2008 | 1.149 |
| 01.10.2007 | 1.096 |



Suite à la modification de la réglementation liée à l'obligation scolaire au 01/09/2020 (circulaire de la FWB n° 7674 du 17/07/2020 p.1) :

*Les Gesvois nés entre le 01/01/2002 et 31/12/2015 au 31/08/2020 (obligation scolaire abaissée à 5 ans depuis la rentrée scolaire 2020/2021)



ÉCOLE COMMUNALE DE L'ENVOL À FAULX-LES TOMBES

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 - PERSONNEL

01/10/2021

| | | |
|---|------------------------|--|
| Direction | | Christine PITANCE Secrétariat : Chantal KOK depuis le 01/09/2020 Aide à la direction : Valérie DUBOIS |
| Gestion administrative | | Marta LACZKA et Valérie DUBOIS |
| Enseignement maternel | Accueil | Martine LEPONCE-puéricultrice, Allison WARNANT – inst.mat. à TP et Cynthia CELIK inst. mat. T partiel (13 p/s) |
| Classes verticales | 1 ^{er} cycle | Isabelle BAUDUIN (M2, M3) - TP Françoise MONJOIE (M2-M3) -TP Anouchka BEAUJEANT (M1, M2, M3) T Partiel (21 p/s prestées) Gwenaëlle BERWART (M1-M2) TP Maud HAMENDE (M1-M2) TP Aude RUELLE (M1-M2-M3) TP Cynthia CELIK (rempl. 5 p/s d'AB) |
| | 2 ^{ème} cycle | Yvette BOUCHAT (P1-P2) TP Kathelyne DECHAMPS (P1-P2) TP Bénédicte RODE (P1-P2) TP Julie DEGROOTE (P1-P4) T partiel (20 p/s prestées) Charline BLAVIER (rempl. 4 p/s de JD) |
| Enseignement primaire | 3 ^{ème} cycle | Anne-Cécile AUBRY (P3-P4) T partiel (16 p/s prestées) Dominique DEBARSY (P3-P4) T partiel (20 p/s prestées) Christelle GERARD (P3-P4) T partiel (20 p/s prestées) Laura LECLERCQ (P3-P4) TP Charline BLAVIER (rempl. 3 p/s de CG) Lorène SOHET T partiel 18 p/s (rempl. 1 p/s de CG et 8 p/s d'ACA et 9 p/s vacantes) |
| | 4 ^{ème} cycle | Raphaël BEAUJEAN (absent pour exercer une autre fonction dans un autre PO depuis le 01/09/2017), Michaël JACQUES (P5-P6) TP (6 p/s pour missions collectives) Stéphane GOFFIN (P5-P6) TP Lucie TALLIER (P5-P6) TP Isabelle OGER (rempl. 24 p/s de RB) Charline BLAVIER (rempl. 6 p/s de MJ) |
| Périodes FLA | Toute l'année | Charline BLAVIER T partiel (11 p/s) |
| Périodes COVID | De sept. à déc.2021 | Caroline HERCOT T partiel (10 p/s) |
| Intégration <i>Logopèdes de l'enseignement spécialisé « les Capucines » de Ciney mise à disposition dans le cadre de l'intégration</i> | | Géraldine DUBOIS en congé de maternité, Catherine LEPAPE, Audrey VRANCKX en congé de maternité, Pauline LIBERT (remplaçante) |



| | | |
|---------------------------------------|--|--|
| Maîtres spéciaux | Psychomotricité | Catherine MARION (12 p/s prestées) |
| | Morale | Patrick CORTES BUENO (6 p/s prestées dont 1 fonds propres) |
| | Religion catholique | Cécile NOTTIN (6 p/s prestées dont 1 fonds propres) (en remplacement de Mme Isabelle BOSSUROY en congé de maladie) |
| | 2 ^{ème} langue | Maryline COMPERE (4 p/s) Christine HEINRICHS (4 p/s) Esméralda RODRIQUE (2 p/s) |
| | Citoyenneté et philosophie | Marie HOLVOET (17 p/s) |
| Garderie – Surveillance – Maintenance | Maintenance et cuisine : Christelle LOUIS, Vinciane BABYLAS, Isabelle KLAYE, Isabelle GABARET, Kelly HOORELBEKE, Stephanie MASURE Jacqueline LOMBA, Dominique MARCHAND, Surveillances : Laurence ROBIN Sandra RASE, Marie-Françoise KLAYE, Fabienne DOUXFILS (remplacement par Chantal LUGENS – volontariat), Stéphanie MASURE, Amélie HIGUET (remplacement d’Elise PERAUX) Marie-Céline VERMEYEN- ALE Brigitte MONFORT - volontariat | |
| Education physique | Sébastien HERMANS T partiel (18 p/s prestées) et Sacha MAES écartement pour grossesse à risque, remplacée par Charlotte STURAM) | |

ECOLE COMMUNALE DE L'ENVOI DE FAULX-LES TOMBES

Au 01/10/2021, l'école comptait 400 élèves*.

| | 00/01 | 01/02 | 02/03 | 03/04 | 04/05 | 05/06 | 06/07 | 07/08 | 08/09 | 09/10 | 10/11 | 11/12 | 12/13 | 13/14 | 14/15 | 15/16 | 16/17 | 17/18 | 18/19 | 19/20 | 20/21 | 21/22 |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Maternelle | 87 | 87 | 81 | 88 | 91 | 97 | 90 | 99 | 97 | 95 | 95 | 95 | 96 | 103 | 110 | 102 | 117 | 124 | 135 | 127 | 122 | 134 |
| Primaire | 199 | 199 | 185 | 181 | 156 | 151 | 158 | 174 | 192 | 200 | 205 | 201 | 191 | 208 | 216 | 236 | 250 | 261 | 257 | 263 | 262 | 266 |
| TOTAL | 286 | 286 | 266 | 269 | 247 | 248 | 248 | 273 | 289 | 295 | 300 | 296 | 287 | 311 | 326 | 338 | 367 | 385 | 392 | 390 | 384 | 400 |

*Y compris 20 élèves inscrits (primaire) dans le cadre du projet *Intégration*.



RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR SECTION

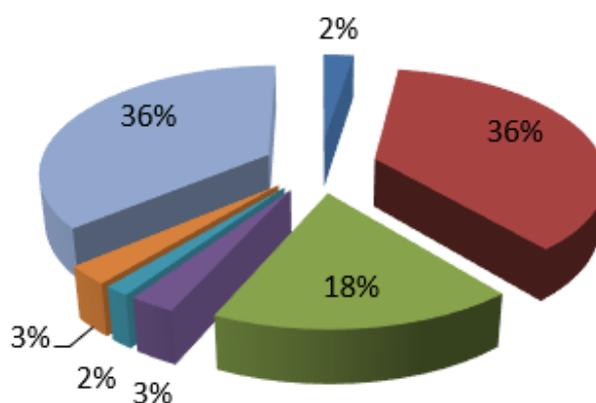
Au 01/10/2021 : 400 élèves

| Origine des élèves | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Faulx-Les Tombes | 119 | 112 | 121 | 123 | 121 | 146 |
| Gesves | 67 | 71 | 74 | 80 | 81 | 71 |
| Haltinne | 38 | 33 | 22 | 17 | 16 | 11 |
| Mozet | 13 | 13 | 10 | 13 | 11 | 11 |
| Haut-Bois | - | - | 7 | 6 | 10 | 10 |
| Sorée | 1 | 1 | 4 | 5 | 17 | 6 |
| Extérieur | 134 | 160 | 162 | 151 | 139 | 145 |
| TOTAL | 372 | 390 | 400 | 395 | 384 | 400 |

Répartition des élèves de l'école communale de l'Envol - Origine

Répartition des élèves de l'école communale de l'Envol - origine

■ Haut -Bois ■ Faulx-les Tombes ■ Gesves ■ Haltinne ■ Sorée ■ Mozet ■ Extérieur



ECOLE COMMUNALE DE LA CROISETTE À SOREE

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 – PERSONNEL

| | | |
|---------------------------------------|----------------------------|--|
| Direction | | <ul style="list-style-type: none"> Vincent VANDERSMISSEN temps plein avec classe (nommé au 01/07/2021) |
| Gestion administrative | | <ul style="list-style-type: none"> Valérie DUBOIS |
| Enseignement maternel | 1 ^{er} cycle | <ul style="list-style-type: none"> Dominique WAVREILLE T partiel (21 p/s) Delphine MATHELOT TP |
| Enseignement primaire | 2 ^{ème} cycle | <ul style="list-style-type: none"> Nathalie HARDY TP (avec 2 p/s de mission) Valérie MOUSTY TP |
| | 3 ^{ème} cycle | <ul style="list-style-type: none"> Vincent VANDERSMISSEN (1/2 temps) |
| | 4 ^{ème} cycle | <ul style="list-style-type: none"> Amandine BINAUT TP |
| Maîtres spéciaux | Education physique | <ul style="list-style-type: none"> Sébastien HERMANS T partiel (6 p/s prestées) |
| | Psychomotricité | <ul style="list-style-type: none"> Catherine MARION T partiel (4 p/s prestées) |
| | Morale | <ul style="list-style-type: none"> Patrick CORTES BUENO T partiel (2 p/s prestées) |
| | Religion | <ul style="list-style-type: none"> Cécile NOTTIN (en remplacement d'Isabelle BOSSUROY) T partiel (2 p/s prestées) |
| | Citoyenneté et philosophie | <ul style="list-style-type: none"> Marie HOLVOET T partiel (5 p/s dont 1 additionnelle) |
| | 2 ^{ème} langue | <ul style="list-style-type: none"> Christine HEINRICHS T partiel (en congé pour 2 p/s) Mallaury CLEMENT T partiel (2 p/s prestées) Esméralda RODRIQUE (remp. 2 p/s de CH) |
| Garderie – Surveillance – Maintenance | | <ul style="list-style-type: none"> Isabelle SAMAIN et Natacha LEMAITRE Contrat bénévolat : surveillance de midi : Béatrice BEGUIN |

ECOLE COMMUNALE DE LA CROISETTE DE SOREE

Au 01/10/2021 l'école compte **100** élèves*.



| | 05/06 | 06/07 | 07/08 | 08/09 | 09/10 | 10/11 | 11/12 | 12/13 | 13/14 | 14/15 | 15/16 | 16/17 | 17/18 | 18/19 | 19/20 | 20/21 | 21/22 |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Maternelle | 20 | 20 | 20 | 20 | 22 | 27 | 27 | 23 | 20 | 20 | 19 | 24 | 30 | 29 | 28 | 32 | 33 |
| Primaire | 34 | 40 | 36 | 36 | 39 | 34 | 36 | 37 | 43 | 36 | 37 | 39 | 34 | 42 | 63 | 64 | 67 |
| TOTAL | 54 | 60 | 56 | 56 | 61 | 61 | 63 | 60 | 63 | 56 | 56 | 63 | 64 | 72 | 91 | 96 | 100 |

*Y compris 3 élèves inscrits (primaire) dans le cadre du projet *Intégration*.



RÉPARATION DES ÉLÈVES PAR SECTION

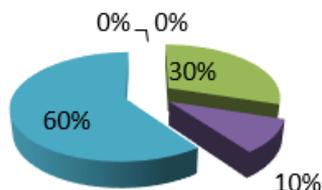
Au 01/10/2021 l'école compte 100 élèves.

| Origine des élèves | Nombre | | | | | |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
| Autres | 16 | 25 | 33 | 57 | 57 | 60 |
| Faulx-Les Tombes | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Gesves | 0 | 1 | 0 | 1 | 4 | 10 |
| Haltinne | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sorée | 47 | 35 | 38 | 34 | 35 | 30 |
| TOTAL | 63 | 64 | 72 | 92 | 96 | 100 |

Répartition des élèves de l'école communale de la Croisette - Origine

Répartition des élèves de l'école communale de la Croisette - origine

■ Haltinne ■ Faulx-les Tombes ■ Sorée ■ Gesves ■ Extérieur



DIVERS

CONSEIL DE PARTICIPATION DE L'ÉCOLE DE L'ENVOL DE FAULX-LES TOMBES

Ce Conseil s'est réuni à quatre reprises durant l'année civile 2021 :

- ⇒ 11 mars 2021
- ⇒ 03 juin 2021
- ⇒ 6 octobre 2021
- ⇒ 15 décembre 2021

CONSEIL DE PARTICIPATION DE L'ÉCOLE DE LA CROISSETTE DE SOREE

Ce Conseil s'est réuni à quatre reprises durant l'année civile 2021 :

- ⇒ 11 mars 2021
- ⇒ 03 juin 2021
- ⇒ 6 octobre 2021
- ⇒ 8 décembre 2021

COPALOC (COMMISSION PARITAIRE LOCALE)

Cette Commission s'est réunie à quatre reprises durant l'année civile 2021 :

- ⇒ 25 mars 2021
- ⇒ 20 mai 2021
- ⇒ 24 août 2021
- ⇒ 13 octobre 2021

ÉCOLE LIBRE SAINT-JOSEPH À GESVES

Chaussée de Gramptinne, 182 à 5340 GESVES - Classes maternelles et P1 P2

Rue Petite Gesves, 30 à 5340 GESVES – Classes P3 à P6

| | En maternelle | En primaire |
|------------|---------------|-------------|
| 01/10/2020 | 87 | 165 |
| 01/10/2021 | 81 | 158 |



ÉCOLE PRIMAIRE AUTONOME DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE RENE BOUCHAT

Chaussée de Gramptinne, 118 à 5340 GESVES

| 01/10/2021 | MATERNELS | PRIMAIRES |
|--------------|-----------|-----------|
| Gesves | 25 | 47 |
| Assesse | 6 | 7 |
| Andenne | 3 | 7 |
| Hamois | 3 | 3 |
| Ohey | 2 | 16 |
| Yvoir | 0 | 1 |
| Havelange | 0 | 1 |
| Rochefort | 0 | 1 |
| TOTAL | 39 | 83 |

ÉCOLE PROVINCIALE D'ÉLEVAGE ET D'ÉQUITATION

Rue du Haras, 16 à 5340 Gesves (Belgique) - Tél. 081 77 67 50

L'école d'élevage et d'équitation, communale jadis, dépend des autorités provinciales depuis fin 1995.

Dans le cadre de la restructuration des établissements de l'enseignement supérieur, elle est actuellement regroupée avec l'IPES de Seilles et **comprend 5 classes différentes (de la 3^e professionnelle à la 7^e)**.

| Au 1 ^{er} septembre | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre d'élèves | 95 | 85 | 94 | 76 | 87 | 70 | 57 | 60 | 66 | 65 | 70 | 87 |

| Origine des élèves | Nombre | |
|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Année 2020/2021 au 01/09/2020 | Année 2021-2022 au 01/10/2021 |
| Belgique | 64 | 78 |
| France | 5 | 5 |
| Luxembourg | 1 | 2 |
| Italie | 0 | 1 |
| Ile Maurice | 0 | 1 |
| TOTAL | 70 | 87 |



ÉCOLE CITOYENNE – DEGRÉ SECONDAIRE

Rue du Haras, 16 à 5340 Gesves (Belgique)

Tél. 081 77 67 50

L'école citoyenne propose une approche orientée sur l'**autonomisation** et la **co-construction** et permet de **développer** la confiance en soi et la capacité d'agir afin de devenir un élève "**citoyen**" responsable.

Voici les défis de l'école :

En pleine nature, le jeune se construit un projet personnel, innovant et porteur en lien avec les notions de développement durable et numérique.

Dès la 1^{ère} année, le jeune devient **acteur proactif de sa formation**, au travers de :

- L'expérimentation, essais-erreurs
- La transmission des savoirs et des savoir-être, grâce à des activités concrètes
- La pratique sur le terrain (idéalement situé près du bois didactique), l'éco-gestion
- Des activités pédagogiques, culturelles, citoyennes et environnementales

Quatre axes principaux :

- Former l'élève aux exigences d'une formation générale
- Construire avec l'élève un patrimoine de savoirs et de compétences pour devenir autonome
- Préparer l'élève à être un citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures
- Utiliser et exploiter l'outil informatique avec efficacité

Année scolaire- 2020-2021 - 12 inscrits.

Année scolaire 2021-2022 – 39 inscrits.



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À GESVES

FRÉQUENTATION DES COURS

| ANNEES ACADEMIQUES | TOTAL | (Dont Gesvois) |
|--------------------|-------|----------------|
| 2021-2022 | 88 | (72) |
| 2020-2021 | 90 | (61) |
| 2019-2020 | 89 | (62) |
| 2018-2019 | 85 | (69) |
| 2017-2018 | 66 | (40) |
| 2016-2017 | 94 | (51) |
| 2015-2016 | 93 | (37) |
| 2014-2015 | 97 | (39) |
| 2013-2014 | 93 | (59) |
| 2012-2013 | 95 | (80) |
| 2011-2012 | 103 | (70) |
| 2010-2011 | 96 | (48) |
| 2009-2010 | 96 | (48) |
| 2008-2009 | 96 | (34) |

| | 2020-2021 | 2021-2022 |
|---------------------------|-----------|------------|
| FORMATION MUSICALE | 73 | 72* |
| PREPARATOIRE 2 | 14 | 8 |
| F1 | 12 | 21 |
| F2 | 14 | 9 |
| F3 | 6 | 11 |
| F4 | 14 | 9 |
| QUALIFICATION 1 | 10 | 8 |
| QUALIFICATION 2 | 3 | 6 |
| PIANO | 27 | 28 |
| GUITARE | 12 | 13 |
| TROMPETTE | 2 | 2 |

(*) Parmi les 72 élèves (suivant les cours à l'antenne de Gesves) certains peuvent être inscrits à plusieurs cours spécifiques à la fois.



ACTIVITES DES ECOLES COMMUNALES

Les écoles communales organisent et participent à de nombreux projets. Ci-dessous, un résumé de l'année 2021 basé sur les récits des enfants et de leurs professeurs.

ECOLE DE L'ENVOL

DECEMBRE 2020 – SAINT-NICOLAS

Est-ce que Saint Nicolas a dû porter le masque cette année, lui qui est déjà bien camouflé derrière sa barbe blanche ? En tout cas, le grand saint a tenu ses distances lors de sa traditionnelle visite à l'école de l'Envol. Pas question de priver totalement les plus petits de ce rituel teinté de féerie.

Le patron des écoliers a passé ses troupes en revue dans la bonne humeur et le respect des distanciations sociales, le temps de distribuer une friandise, à chacun. Les classes se sont succédées dans la grande salle, pas de grand rassemblement des enfants cette année.

DECEMBRE 2020 -TOUS SOLIDAIRES

À l'approche des fêtes de fin d'année et au vu des restrictions de visites dans les maisons de repos, les élèves de la classe de Stéphane à l'école de l'Envol ont mis en place le projet de préparer quelques attentions à offrir aux résidents du Foyer Saint-Antoine de Mozet. Ils ont alors fait part du projet au sein de l'école et ont vite été rejoints par d'autres classes de petits, comme de grands. Ce sont les classes de Isabelle, Anouchka et Aude en maternelle et Isabelle et Bénédicte en primaire qui les ont rejoints. Tous ces élèves leur ont préparé des biscuits, des dessins, des cartes personnalisées et autres cadeaux qui leur ont été distribués le jour de Noël. Un bel élan de solidarité dont on ne peut qu'être fiers.

EXPOSITION GALLO-ROMAINE INTERACTIVE

Trois classes de 1^{ère}-2^{ème} de l'école de l'Envol poursuivent leur découverte de la ligne du temps. Après les dinosaures et les hommes préhistoriques, ils s'étaient arrêtés à l'époque gallo-romaine. Ce projet avait débuté en mars 2020 juste avant le confinement. Deux classes avaient eu la chance de visiter le domaine d'Aubechies : entrer dans une maison gauloise, observer les tombes romaines, faire un vœu dans un temple, pénétrer dans une villa romaine, jouer aux gladiateurs... Tant d'activités qui leur permettaient de s'imaginer la vie d'autrefois !



Interrompu pendant le confinement, ce projet a tout de même repris dès la rentrée. L'éveil historique permet de nombreux apprentissages : lire des livres informatifs, découvrir la bande dessinée d'Astérix et Obélix pour développer son esprit critique, écrire de nouveaux phylactères, bricoler une serpe, fabriquer des maquettes... Ces petits élèves sont devenus de vrais spécialistes de cette époque !

Un petit séjour à la Ferme des Castors leur a aussi permis de retraverser toutes les époques : des dinosaures aux chevaliers, les enfants ont pu voyager dans le temps.



La covid est une nouvelle fois venue perturber ce beau projet. En effet, le code rouge imposé aux écoles ne permettait pas les expositions ni pour les parents ni pour les autres classes. Les enfants auront donc appris à s'adapter... Il leur restait à tout photographier et réaliser un montage permettant de diffuser leur travail sur le site de l'école.

Quelques siècles sont encore à découvrir... Les enfants sont déjà en route vers le Moyen Age, car les chevaliers et les châteaux forts les attendent...

1^{er} FEVRIER 2021 - BOUGE TA SANTÉ AVEC LE BALLON

Le 1^{er} février 2021, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année des écoles communales de Gesves ont participé à une activité sportive au hall communal de Gesves.

« Bouge ta santé avec un ballon » est organisée par l'AFFSS (Association des Fédérations

Francophones du Sport Scolaire). Malgré les conditions sanitaires, les



élèves ont pu se retrouver par groupe classe et ont eu la possibilité de tester du matériel inédit : capteur de vitesse de frappe, goal gonflable avec cible, activité sur le handball, ainsi que des cônes avec des capteurs lumineux. C'est le sourire aux lèvres qu'ils ont quitté le hall, contents d'avoir pu vivre une journée un peu différente cette année.

20 AVRIL 2021 - VISITE DE L'EXPOSITION « TRIANGLE ROUGE »



Le matin du 20 avril 2021, à l'église d'Haltinne, la classe d'Isabelle de l'école communale de l'Envol est partie à une exposition sur la guerre 40-45 et la résistance.

L'exposition évoquait la démocratie et le populisme. La démocratie permet la formation d'un gouvernement, de débats, autorise une certaine liberté d'expression, des pouvoirs séparés, et organise des élections. En revanche, dans un parti populiste, il y a un chef qui promet des choses pour attirer la sympathie du peuple et une seule voie, un parti d'extrême droite ou gauche, pas ou peu de libertés et un symbole.

Nous avons appris que le signe nazi venait des Hindoux et que cela signifiait : paix, liberté, ... Mais Hitler a pris ce signe et l'a complètement changé.



JUIN 2021 - TOUS SCIENTIFIQUES

Dans le cadre d'un appel à projets « école numérique », l'école communale de l'Envol a remporté en 2020 le projet intitulé « Tous scientifiques dès 3 ans ».

C'est un projet ambitieux qui vise le développement de nombreuses compétences.

Les objectifs à moyen terme seront

- De favoriser le travail collaboratif et l'auto-socio-constructivisme.
- D'utiliser le numérique comme un des outils essentiels mais complémentaire à la manipulation.
- D'avoir un regard avisé et analytique face aux informations fournies sur internet.

Les objectifs à long terme seront

- De pérenniser chez les élèves une démarche scientifique dans tous les domaines.
- De permettre à nos élèves de devenir des CRACS (Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires)
- De créer une bibliothèque « virtuelle » et des malles « didactiques » de savoirs et de matériel.

Une première réunion a déjà eu lieu entre les responsables de chaque cycle afin de déterminer un canevas de « la démarche scientifique » adapté par cycle. Le plus de ce projet est qu'il englobe la totalité des élèves de l'école.

Dans le courant du mois de mai, des activités « type » par cycle mettant en œuvre « la démarche scientifique » seront créées. Elles ont été ensuite testées.

Un page internet a été créée afin de récolter les activités de chacun. Cette page deviendra très vite une base de données riche pour les échanges inter cycles.

JUIN 2021 - PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL – CLASSE M2-M3 DE MME ISABELLE

Depuis 2 ans, la crise sanitaire nous sépare physiquement des résidents du foyer Saint-Antoine de Mozet. Heureusement, le lien se maintient grâce aux courriers. C'est avec joie que les enfants ont reçu de leurs nouvelles.



15 SEPTEMBRE 2021 - PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL – CLASSE P5-P6 DE M. STÉPHANE

Le 15 septembre dernier les 15 petites têtes blondes de la classe de Stéphane GOFFIN de l'école de l'Envol ont participé à la 5ème rencontre intergénérationnelle avec les résidents du Foyer Saint Antoine.



Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'un projet de classe sur la promotion du wallon.

Pour les résidents aussi, c'est un enchantement de pouvoir enfin repartir en excursion depuis ces longs mois de confinement.

Pour cette journée particulière, direction Pairi Daiza où chaque résident participant a été associé à un enfant et à un accompagnant.

Les participants ont été chaleureusement accueillis avec un petit-déjeuner copieux qu'ils ont pu partager ensemble. Ensuite ils sont allés se balader dans le parc à la découverte des animaux... Ensuite, les résidents ont pris un délicieux repas au restaurant et les enfants ont pique-niqué aux tables toutes proches. Les enfants ont alors acheminé les résidents vers le petit train. Durant ce temps, les élèves ont eu du temps libre pour les petits souvenirs.

La journée a été bien chargée mais ils sont tous rentrés heureux par ces échanges qui ont réchauffé leurs cœurs.

OCTOBRE 2021 - RÉSIDENCE D'ARTISTE - CLASSES DE MMES YVETTE ET JULIE (P1 À P4)

Durant le mois le mois d'octobre les classes de Mesdames Yvette et Julie ont accueilli M. Corentin et Mme Elodie dans le cadre de leurs activités en lien avec l'école du dehors et du projet « résidence d'artiste ».

Les enfants ont pu créer des musiques, danses (sur le thème des racines, du tronc, des feuilles) autour du thème de l'arbre ainsi que des instruments avec des éléments naturels ou de récupération et même créer une histoire.



9 NOVEMBRE 2021 - ACTIVITÉ DU LÉGUME À LA SOUPE - CLASSE DE MME YVETTE



Le 9 novembre dernier les enfants se sont rendus à la ferme du Bois du Bocq à Schaltin pour une animation « des légumes à la soupe ».

C'était un atelier (reconnaissance des légumes et classement par famille, réalisation de la soupe) en lien avec l'entretien et la récolte des légumes des carrés potagers de la classe.

15 NOVEMBRE 2021 - RENCONTRE AVEC CHARLES DEBOIS – CLASSE DE MME YVETTE

Le 15 novembre 2021 la classe de Mme Yvette a profité d'une visite guidée avec Charles Debois *en lien avec leur projet sur les arbres. Ils ont visité la scierie* et pu découvrir l'exploitation du bois.

Ensuite ils ont eu l'occasion de faire une promenade -découverte (dans les bois en face de la scierie) des différentes essences d'arbres, animaux de la forêt, observation d'une souche, des écorces...).



ECOLE DE LA CROISSETTE

18 DECEMBRE 2020 – FÊTE DES APPRENTISSAGES

Le contexte lié à la pandémie n'a pas permis d'organiser les traditionnelles fêtes de l'apprentissage au sein de l'école. Du coup, les élèves des classes de P3-4 et P5-6 ont organisé une édition un peu particulière car cette dernière s'est déroulée dans les bois...

Une fête des apprentissages a pour objectif de révéler et de célébrer les situations multiples d'apprentissages vécues en classe.



A cette occasion, les élèves endossent le rôle de « membre apprenant » et proposent à leurs condisciples des activités liées à des apprentissages « classiques ». Il s'agit d'une activité qui « donne sens » aux activités menées à l'école tout en permettant aux élèves d'apprendre à apprendre.

22 DECEMBRE 2020 – NOËL ACTION SOLIDARITÉ

En partenariat avec une maman, notre école et bon nombre de familles ont soutenu les « Anges de Namur », association venant en aide aux personnes précarisées.

L'idée était simple : il s'agissait de customiser une boîte à chaussures et d'y glisser cinq objets : « un truc pour tenir chaud » (un bonnet, des gants, etc.), « un truc bon » (des biscuits, du chocolat, etc.), un produit d'hygiène (un parfum, un savon, etc.), un objet de loisir (un livre, des mots croisés, etc.) et un « petit mot doux » pour souhaiter un joyeux Noël.



Une quarantaine de boîtes furent ainsi récoltées et acheminées aux « Anges de Namur ».

22 JANVIER 2021 – CONFÉRENCE DE CHARLIE

Charlie, élève de P6, a décidé de créer en toute autonomie une conférence à l'attention des élèves de P1/2. Il leur a ainsi présenté un exposé sur le vélo. Le conférencier du jour a géré la présentation « de main de maître » et a prouvé, une nouvelle fois, sa grande capacité à passionner un public... Bravo à lui ! Il peut être fier de lui...



1^{ER} FEVRIER 2021 - LES ÉCOLES COMMUNALES – ANIMATION JEUX DES BALLONS

Lundi 1er février, les élèves de P5-P6 ont eu la chance de participer à une animation « Jeux de ballons » au Hall des Sports de Gesves. Ils ont pu tester différents sports mêlant la vitesse, la précision, l'adresse, la puissance, l'endurance et l'esprit d'équipe !

Une magnifique expérience qui a été possible grâce à Madame Sacha, professeure d'éducation physique, et aux intervenants sportifs extérieurs qui ont mis le matériel à leur disposition.



6 FEVRIER 2021 - ANIMATFESTIVAL DU LIBRE



C'est avec passion et talent que les élèves de M3 à P6 ont œuvré à l'organisation du premier « **Festival du Livre de la Croisette** ». En regard de la situation inédite que nous traversons, leurs productions furent filmées et non partagées en présentiel. Tout le monde espère organiser prochainement des « conférences » à l'attention du « grand public » afin de mettre en avant le travail extraordinaire de vos enfants !

Apprentissage de base par excellence au sein de notre système scolaire, la lecture permet également d'améliorer l'intelligence émotionnelle, prévient le stress, « maintient le cerveau en forme » (au contraire des écrans...), améliore l'attention et la concentration, aide à mieux dormir, combat la dépression ou développe encore l'expression orale et écrite.

Bravo à tous les enfants pour leur investissement et leur travail de qualité ! Vive la lecture !

12 FEVRIER 2021 - ATELIER SCIENTIFIQUE SUR L'APPAREIL RESPIRATOIRE

Avant le congé de Carnaval, les élèves du cycle 4 ont vécu des ateliers scientifiques sur l'appareil respiratoire. Au programme, découverte de la composition de l'air inspiré et expiré, de la qualité de l'air (dans notre ville, en Belgique et dans le monde), de notre capacité pulmonaire, des différents organes et du rôle de l'appareil respiratoire, et réalisation d'une maquette pour comprendre les mouvements respiratoires.



6 MARS 2021 – ATELIER SUR L'ÉLECTRICITÉ

Comment fonctionne l'électricité ? Comment allumer une ampoule avec une pile plate et une pile ronde ? Comment allumer deux ampoules en même temps ? Grâce à un circuit en série ou en dérivation ? Comment mettre en place un interrupteur ? Quels sont les matériaux conducteurs ? Quels appareils fonctionnent à l'électricité ? Des ateliers coopératifs vécus par les élèves de la classe de P5/6 ont permis de répondre à toutes ces questions !



8 MARS 2021 - JOURNÉE DES FEMMES

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, célébrée tous les 8 mars depuis 1977 suite à une proposition émanant de l'ONU, les enfants des classes de P3-4 et de P5-6 ont eu l'occasion de se plonger dans l'histoire des droits des femmes. Ce fut également l'occasion de prendre conscience que ce « combat » était loin d'être terminé et que des améliorations en la matière devaient encore voir le jour...

12 MARS 2021 - MUSEOBUS



Le vendredi 12 mars 2021, les élèves de l'école de la Croisette (classes de M2 à P6) ont été visiter une exposition sur l'agriculture dans le Muséobus, un musée « roulant » installé pour l'occasion sur la Place du Village. Ils ont appris que le mot « agriculture » venait du latin et signifiait « champ soigné ». La déesse romaine de l'agriculture se nommait Cérès et ce mot a donné « céréale ».

Ils ont également été intéressés par la fabrication de la farine à partir du blé à l'époque (on utilisait parfois les animaux) et par le nom (et l'utilité) des anciens outils (exemple, le fléau, qui servait à séparer les grains des épis). Certains chiffres les ont frappés également : deux tiers des agriculteurs travaillent encore à la main dans le monde et le reste travaille soit avec des animaux, soit avec la technologie (engins motorisés), 1% de la population belge travaille dans le domaine de l'agriculture contre 26% de la population mondiale dans le même secteur. Saviez-vous que les vacances d'été avaient été créées par les agriculteurs pour que les enfants puissent aider aux récoltes ? Et que des objets utilisés à la Préhistoire sont toujours utilisés aujourd'hui ?



19 MARS 2021 - ECOLE DU DEHORS - CLASSE ACCUEIL



Les élèves de la classe de Madame Delphine ont vécu leur première animation liée à l'Ecole du Dehors en compagnie de leur institutrice et de Pierre, animateur au CRIE de Modave (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement). Ils se sont ainsi rendus au bois didactique de Gesves afin de vivre différentes activités... Ils ont découvert le nid (didactique) de la cigogne noire, ont construit des cabanes, ont fait connaissance avec les animaux de la forêt et ont adopté un arbre...

De très chouettes activités qui en appellent bien d'autres et qui leur ont permis « de se frotter » au plus près de la nature...

29 MARS 2021 - PETITE FUREUR DE LIRE - CLASSE P1-P2

La classe de Madame Valérie a participé au concours de la Petite Fureur. Les élèves ont choisi de s'inspirer du livre « La balade de Lino » de Mathilde Bosset.

Tout d'abord, après une première lecture, ils ont observé la technique de l'auteur : le collage. Ils ont lu et observé d'autres livres utilisant la même technique.

Dans un second temps, les enfants ont dégagé la structure générale du texte. Ils ont alors relevé les étapes de l'histoire et noté les petits « trucs » de l'auteur.

La troisième étape a été de créer les « mondes » et les personnages. Les enfants ont travaillé par équipe de deux ou trois. Ils ont découpé, collé et ils ont inventé les caractéristiques de leur monde ainsi que les habitants. Ensuite, les jeunes auteurs ont rédigé leur texte toujours en équipe de deux ou trois. Pour permettre cette écriture, les enfants ont dû se mettre d'accord et utiliser les outils disponibles (le livre, le mur de mots, l'Eurêka...)

Une fois les textes rédigés, les enfants se sont répartis les rôles et se sont entraînés à lire oralement. La dernière étape a été l'enregistrement des voix.



2 AVRIL 2021 – PETITE FUREUR DE LIRE – CLASSE M2-M3

Dans le cadre de « La petite fureur de lire » (concours destiné à promouvoir la lecture chez les enfants), les élèves de la classe de Madame Dominique ont découvert l'album « La bonne place », de Clémence Sabbagh et Françoise Rogier.

Ils ont ensuite réalisé leur propre livre, en imitant la façon de dessiner des auteurs.



Du volcan à la cuisine, près de papa/maman ou des copains, chacun a imaginé, rêvé, dessiné « sa bonne place », qu'elle soit réelle ou inventée.

Leur œuvre a plu au jury de la « La petite fureur de lire » qui a tenu à les féliciter ! La classe a en effet été primée et a gagné de nombreux livres qui sont venus enrichir la bibliothèque des « petits » de notre école.

19 AVRIL 2021 - ROBOT THYMIO - CLASSE P5-P6



Les élèves de la classe de P5/6 accueillent actuellement Madame Amélie, stagiaire institutrice primaire, qui leur a proposé une activité de déplacement sur le plan.

Dans ce contexte, ils ont pu programmer les robots *Thymio* et découvrir le codage !

20 AVRIL 2021 - EXPO TRIANGLE ROUGE

Les P5-P6 ont visité l'exposition itinérante « Triangle rouge » à Haltinne. Ils ont pu différencier la démocratie de la politique des partis extrêmes, ils ont compris comment la démocratie pouvait basculer dans une dictature à travers la montée de l'extrémisme dans différents pays durant la Seconde Guerre mondiale et ont découvert l'horreur des camps de concentration. Dès leur retour en classe, ils ont pu lister une série de comportements à adopter pour être vigilant et résister, comme l'ont fait des milliers de personnes avant eux dans la Résistance.



27 AVRIL 2021 - VISITE À BOUILLON - CLASSE P3-P4

Le mardi 27 avril 2021, les élèves de la classe de P3-4 ont eu l'occasion de (re)goûter à la joie de l'excursion scolaire...

Ils ont mis le cap sur Bouillon afin de visiter l'*archéoscope* et l'un des plus grands châteaux forts de Belgique.

Dressé sur trois pitons rocheux surplombant la Semois et la ville, le château fort de Bouillon, avec le dédale de ses couloirs et ses immenses salles voûtées, est considéré comme le plus ancien et le plus intéressant vestige de la féodalité en Belgique.

Les enfants ont appris que les origines des premières fortifications remontaient au VIII^{ème} siècle.

Par après, il fut immortalisé par le célèbre Godefroid, chef de la première croisade (1096) et avoué du Saint Sépulcre qui vendit le château auprès de l'archevêché de Liège pour financer son expédition en Terre Sainte.

18 MAI 2021 - ATELIERS SCIENTIFIQUES

Le mardi 18 mai 2021, les classes de M2/3, de P1/2 et P5/6 ont vécu des ateliers scientifiques en compagnie d'un animateur de « Cap sciences » (www.capsciences.be).

Via l'atelier « attraction et répulsions mystérieuses », les élèves de Madame Dominique ont observé l'attraction d'objets par un matériau chargé en électricité statique, ont illustré cette notion par l'expérimentation : (cheveux se dressant sur la tête, ballons désorientés), ont eu l'occasion de visualiser des échanges de charges électriques à l'aide de balles en mouvement et ont manipulé une boule électrostatique.

Grâce à l'atelier « la fée électricité », les élèves de Mesdames Valérie et Nathalie (P1/2) ont réalisé des circuits électriques simples à l'aide de boîtiers didactiques, ont produit de l'électricité à partir de différentes sources d'énergie (chimique, mécanique, solaire), ont différencié « conducteurs » et « isolants » avant de terminer par une application ludique, à savoir la manipulation d'un bâton sonore et lumineux.

Lors de l'animation « enquête au labo », les élèves de Madame Amandine (P5/6) ont réalisé leurs premiers pas en chimie expérimentale via l'initiation à la manipulation d'ustensiles de laboratoire, l'introduction aux concepts d'acide et de base (sous la forme d'une enquête policière), le testing « acide-neutre-base » de produits de la vie courante (sucre, lait, maïzena, poudre à lessiver), la recherche d'amidon dans les aliments grâce à un marqueur coloré ainsi que la découverte de la notion de pH à l'aide d'un indicateur.



27 JUIN 2021 - SHADOW ART - CLASSE P5-P6



Les élèves de P5-P6 de l'école de la Croisette de Sorée ont participé au concours « Océans plastifiés » proposé par le PASS (Parc d'Aventures Scientifiques de Frameries). L'objectif était de réaliser une œuvre de Shadow Art avec des déchets plastiques. Ils ont choisi de représenter une fusée car ils pensent que l'espace sera bientôt aussi pollué que l'océan ! De plus, ils se demandent si Thomas Pesquet voit, depuis la station spatiale, la pollution des océans. Leur investissement a porté ses fruits car ils ont gagné le concours ! Félicitations à eux pour leur imagination ! Début juin, un photographe est venu à l'école pour immortaliser l'œuvre qui sera imprimée sur une toile géante et exposée à l'exposition « Océans plastifiés » du *Pass*. Ils ont gagné des produits d'entretien bios, des jeux éducatifs et des entrées gratuites pour le *PASS* !

28 JUIN 2021 - FORT BOYARD

Le lundi 28 juin 2021, les élèves de P5/6 ont organisé une activité d'épreuves de type « Fort Boyard » à l'attention des enfants des classes primaires.



29 JUIN 2021 - REMISE DES DIPLÔMES



Le mardi 29 juin 2021, les élèves de troisième maternelle furent mis à l'honneur dans le cadre de leur passage en première primaire. Ils ont ainsi reçu un diplôme et une médaille qui leur permettent de rentrer en section primaire, dans la classe de Madame Valérie. Bravo à Alexis, Gaspard, Eva, Mia, Romain, Hugo, Estelle, Lisa, Zoé, Emile, Nora et Alexie.



27 SEPTEMBRE 2021 - ANIMATIONS GOUTS ET COULEURS

Grâce à une subvention provenant de l'APAQW, l'école a obtenu gracieusement une série d'animations proposées à l'ensemble des classes de l'école par des animateurs provenant de la ferme pédagogique du Bocq de Schaltin.

Les élèves ont ainsi vécu une animation sur les légumes, le circuit du lait ou les céréales qui leur a permis de développer des compétences en lien avec l'environnement.



7 OCTOBRE 2021 - FIFF NAMUR - CLASSE DE P5-P6

Le jeudi 7 octobre dernier, les élèves de P5-P6 se sont rendus à Namur pour une animation FIFF en présence de l'équipe Cinecyclo.

Ils ont dû pédaler pour générer de l'énergie et ainsi regarder des courts-métrages.

Ensuite, ils ont visité les souterrains de la Citadelle de Namur et ont pris le petit train pour se balader sur le site de Terra Nova.

De belles découvertes historiques les attendaient !



14 OCTOBRE 2021 - VISITE DE MIKAËL DESPONTIN - DAKAR 2022



Le jeudi 14 octobre 2021, les élèves de l'école de la Croisette de Sorée ont reçu la visite de Mikael Despontin. Papa d'élèves, ce « grand monsieur » (par la taille et par le talent) est un véritable champion de motocross (7 titres de champion de Belgique d'enduro Inter, 1 victoire aux 12 heures de la Chinelle, participation à des championnats d'Europe, etc.).

Il est venu expliquer aux enfants son prochain défi : une seconde participation au « Dakar », auquel il avait déjà participé en 2013 (arrivé à la 42ème place du « général », il avait d'ailleurs remporté la catégorie « marathon ») ! Mickael est en effet un des deux pilotes belges qui participeront à cette épreuve à moto en janvier 2022.

Cette édition se déroulera dans le désert de l'Arabie Saoudite. Les participants parcourront 7500 km entre villes, déserts, montagnes et canyons.

Les enfants ont écouté attentivement ce passionné d'aventures et vont prendre beaucoup de plaisir à le suivre durant sa course...



19 OCTOBRE 2021 - JOURNÉE SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Le 19 octobre, les élèves du cycle 4 se sont rendus à Andenne pour une activité de sensibilisation à la sécurité routière. En présence de policiers, ils ont découvert le code de la route et ont pu tester leurs connaissances dans un parcours à vélo ou en kart.

17 NOVEMBRE 2021 - UN ÉLÈVE À L'HONNEUR

Victor, élève en première primaire, a décidé de construire une navette spatiale et d'organiser un voyage dans l'espace à l'occasion de ses dix ans ! Après avoir constitué son équipage, il s'attelle à dessiner les plans de son engin. « Au lieu de rêver ta vie, vis ton rêve ».

Victor semble l'avoir bien compris.



18 NOVEMBRE 2021 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS



Durant cette année scolaire, 2021-2022, ce sont Léa (P6) et Victor (P5) qui auront l'honneur de représenter les enfants de notre école dans le cadre du Conseil communal des Enfants. Elus par leurs pairs, Léa et Victor feront donc partie de ce conseil représentatif et participatif qui se réunit toutes les deux semaines.

Ils ont ainsi l'occasion de débattre avec une dizaine d'enfants de leur âge afin de proposer leurs idées au conseil communal des adultes et de participer à la vie de la commune via l'organisation d'actions concrètes.



ENSEIGNEMENT

LES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE PROJET « SENTIER DE LA MÉMOIRE ET DE LA RÉSISTANCE »

Faire de Gesves, une Commune conviviale et solidaire, capable de rebondir et de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux qui entrent dans notre quotidien demande la remise en question de nos systèmes de fonctionner et d'être au monde. Dans les années 20 (du XXème siècle), nos pays ont connu de graves crises dans lesquelles nombreuses de nos démocraties ont été profondément trahies.



Depuis l'an 2020, la commune met en place un chemin de promenade reliant de part en part les différents villages de Gesves, de Sorée à Mozet, le long duquel seront posés des écriteaux avec des phrases poétiques, écrites par les citoyens, invitant à la résistance contre toutes les tentatives liberticides. Ceux-ci seront l'aboutissement d'un processus d'un an passant par 3 phases : Sensibilisation (par des expositions, fonds de livres à la bibliothèque, rencontres intergénérationnelles, ..), Informations (par des visites / voyage à Berlin) et Ateliers d'écriture (poétiques, intergénérationnels, engagés....).

Durant l'année 2021, plusieurs activités ont été proposées au grand public :



Avril : Exposition « Mon ami PACO »

30 mars au 14 avril : Exposition « **Triangle Rouge** »

19 septembre : **Rallye de la Mémoire**. Parcours en car vers différents lieux de l'entité ayant été le théâtre de faits de guerre et d'anecdotes durant la période 40-45 et édition du '**Recueil de la mémoire**'

17 octobre au 15 novembre : Exposition « Les enfants de la Résistance »

Novembre : Exposition « **Poésies insoumises** » avec un atelier de dessin proposé aux enfants



Cette année encore, la commune a organisé l'action **Place aux petits gesvois**, une journée particulière pour les plus jeunes qui se réunissent autour d'un objectif commun : l'éveil à la citoyenneté et la découverte de la commune dans laquelle ils vivent. Cette journée s'est déroulée le samedi 16 octobre dernier.

Une journée ludique et pédagogique

Mis en place par la commune, via le service enseignement, Place aux petits gesvois a réuni cette année 40 enfants âgés de 8 à 12 ans et 13 hôtes.

Quatre « routes » leur étaient proposées, au cours desquelles ils ont pu participer à 3 activités durant la journée :

- tester le métier de boulanger, de glacier, de maraîcher, ...
- les activités artistiques comme la fabrication de papier recyclé, de pompons, d'un mini-livre ;
- la participation à une animation autour d'une expo « Les enfants de la résistance » à la bibliothèque,
- l'expérience du cheval dans un manège à Sorée ;

Aussi, la nouvelle « route citoyenne » a attiré un grand nombre d'enfants cette année, pour découvrir le métier de policier et le commissariat, le métier de pompier et la découverte du camion, des volontaires de la Croix-Rouge et de l'ambulance et le travail du Bourgmestre !



PARTENAIRES



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Notre Centre, fort de 60 travailleurs, se compose de différents services dont les principaux sont :

- le service social général,
- le service administratif,
- la maison de repos pour personnes âgées,
- le service de réinsertion socio – professionnelle,
- les initiatives locales d'accueil pour candidats réfugiés politiques.

(L'équipe de travailleurs fixes est aidée par une douzaine de bénévoles et par quelques étudiants jobistes).

A côté des « gros » services, il y en a d'autres, qui leur sont complémentaires :

- le service énergie,
- le service de médiation de dettes,
- le taxi social,
- les consultations juridiques,
- la banque alimentaire,
- l'écrivain public.

Ponctuellement, notre Centre intervient aussi, afin de faciliter la participation sociale, culturelle et sportive des personnes précarisées, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

Notre Centre a également passé des conventions avec des services d'aides – familiales (4), de télé-vigilance, d'aide à la jeunesse, de probation, et collabore régulièrement avec l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ).

Enfin, une fois par an, il collabore à l'opération Eté solidaire, à destination des jeunes de la Commune, pour laquelle celle-ci perçoit un subside régional.

Par rapport à ses voisines, la Commune de Gesves est celle qui connaît le plus grand écart, entre les hauts et les bas revenus.

Si la population peut, globalement, être qualifiée d'assez aisée, il y a donc tout de même des différences marquées, dont il faut tenir compte.

Le C.P.A.S. de Gesves accueille, au sein de ses différents services, un public varié, qui fait appel à lui pour de multiples raisons, à savoir, principalement :

1. Le suivi des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (44 dossiers actuellement), parmi lesquels on retrouve 40 % d'étudiants (18 dossiers actuellement) ou de l'aide sociale équivalente accordée à des personnes d'origine étrangère.



Il faut savoir que les C.P.A.S. doivent, depuis fin 2016, conclure, avec tous les bénéficiaires du RIS, un contrat appelé projet individualisé d'intégration sociale.

Ce PIIS doit être établi avec sérieux, et évalué et revu régulièrement, sous peine de réduction des subsides dont bénéficie le Centre, ce qui implique une charge de travail importante, pour le service social ;

2. **Les aides sociales diverses octroyées aux ménages en difficulté** : avances sur rémunérations ou sur allocations sociales diverses (allocations de chômage, indemnités de mutuelle, pensions, allocations familiales, indemnités de mutuelle, prestations en A.L.E.) ; aides en espèces ; aides en nature (colis alimentaires, par exemples) ; avance d'un 1^{er} loyer ou d'une caution locative ; prise en charge de frais d'hébergement en maison de repos, en maison d'accueil, ou en maison de soins ; intervention dans les factures d'électricité, de mazout de chauffage, d'eau ; prise en charge de factures d'hospitalisations, de frais médicaux ou pharmaceutiques ou de cotisations de mutuelle ; fourniture de bois de chauffage ; prise en charge de frais de transports, de frais de scolarité, de cotisations à une activité sportive, etc... ;
3. **L'hébergement de 43 résidents au sein du Foyer Saint-Antoine**, agréé comme maison de repos pour personnes âgées.

(Suite à la crise sanitaire, le nombre de résidents présents a fortement baissé, les personnes âgées craignant désormais de s'installer dans un lieu de vie communautaire, et ce, plus particulièrement en chambre double) ;

4. **L'accueil de familles candidates réfugiées politiques au sein de nos initiatives locales d'accueil.**

(Il y a, actuellement, à Gesves, 15 places ouvertes en I.L.A., réservées à 3 familles de 4, 4 et 7 personnes).

En parallèle à cet accueil en I.L.A., le Centre participe également au plan de réinstallations des réfugiés et encadre 11 personnes d'une même famille élargie, d'origine congolaise.

Ces familles sont hébergées dans des bâtiments du Centre, situés rue Bouchet et rue du Haras, à Gesves.

5. **L'insertion socio - professionnelle** par le biais des contrats de travail art. 60 (8 contrats temps plein, à ce jour et un contrat de travail spécifique SINE, pour les chômeurs considérés comme très difficiles à placer) ; des contrats de formation ou de travail AVIQ (pour les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental reconnu) ou des prestations en A.L.E. ;
6. **L'encadrement et le soutien apportés par le biais de gestions budgétaires** (36 gestions en cours à cette date) ou de guidances budgétaires ;



7. **La commercialisation de légumes, plants, et fruits bio, ou produits transformés** (potages, coulis, quiches, pizzas, croquettes, compotes, ...) via commandes ou achats effectuées sur place ou sur le site internet des Compagnons du Samson (www.lescompagnonsdusamson.com) ou au sein du petit point de vente ouvert récemment au sein des locaux du service.

Certains produits sont également disponibles, via le site internet de la coopérative COCORICOOP, dont le Centre est membre.

8. **L'accès à la banque alimentaire du Centre** (une moyenne de 53 ménages, représentant environ 150 personnes, bénéficient, mensuellement, d'un colis alimentaire fourni et varié), ou l'accès à des banques alimentaires partenaires (comme celles de l'association Saint-Vincent de Paul, à Andenne, ou la Main tendue, à Namur).

Au vu des besoins croissants, le Centre a conclu de nouvelles conventions de collaboration, avec la Banque alimentaire Namur – Luxembourg et avec l'a.s.b.l. ViVRES.

Il achète également certains produits, via la plateforme Solifood et distribue aussi certains produits en surplus, provenant du service de maraîchage.

9. **La fourniture gratuite** de matériel, mobilier et petit électro-ménager de seconde main, ainsi que de vêtements, linge de bain ou de lit, jouets et matériel de puériculture, issus de dons, lorsque les circonstances le justifient (ou l'envoi vers des partenaires qui disposent de matériel de 2^e main, à bas prix, comme Oxfam ou l'a.s.b.l. les Petits Riens).

Ainsi, après les inondations de la mi-juillet, plusieurs ménages sinistrés ont pu bénéficier de matériel et électro en dons ;

10. La lessive, le séchage et/ou le repassage du linge à la **blanchisserie du Samson** ou divers travaux de couture et/ou de raccommodage ;
11. L'appel à **l'écrivain public**, pour faciliter la compréhension de documents écrits et l'écriture de courriers les plus divers ;
12. **L'octroi de l'allocation de chauffage**, à toutes les personnes remplissant les conditions fixées par le Fédéral. (Environ 220 demandes analysées, à ce niveau, l'année passée) ;



13. Le suivi des personnes endettées, par le service interne de médiation de dettes. (Une trentaine de dossiers de ce type ont été traités en 2021.) ;
14. Le suivi et les conseils, dans le cadre d'une guidance énergétique ;
15. L'intervention d'un des 4 services d'aide – familiale avec lesquels le Centre est conventionné ;
16. Des prestations de travaux d'intérêt général, le plus souvent au sein du service de maraîchage, en collaboration avec les services de probation avec lesquels le Centre est conventionné ;
17. L'accès à un service de taxi social : une soixantaine de personnes font régulièrement appel à lui et 53 déplacements sont effectués, en moyenne, mensuellement, par des chauffeurs bénévoles.

(En 2021, quelques clients ont fait spécialement appel au taxi social, pour se rendre à un centre de vaccination ou de testing Covid) ;

18. Diverses demandes de stages, au sein des services du Centre, en collaboration avec les écoles secondaires et supérieures de la région, la Pommeraie, le Forem, la Mirena, ou le Centre Espace-formation-emploi (élèves de 6^e secondaire –technique bureau par exemple-, étudiants du supérieur –baccalauréat d'assistant social ou soins infirmiers, notamment-, stage dans le cadre de formations qualifiantes –aide-soignant, par exemple-, immersion professionnelle, stages de découvertes d'un domaine d'activité ou d'un métier.)
19. La rencontre avec un avocat, dans le cadre des séances de consultations juridiques gratuites, organisées, mensuellement, dans les locaux du Centre.
20. Une assistante sociale du Centre assure également l'accueil des demandes de logements et effectue, avec les personnes qui le souhaitent, les démarches requises en vue d'une inscription sur les listes des sociétés de logements sociaux et de l'Agence immobilière sociale Andenne-Ciney.

Il y a lieu de noter ici que Gesves continue à manquer de logements adaptés aux situations d'urgence ou aux personnes à faibles revenus. (Le Centre dispose d'un logement d'urgence, pour 1 ou 2 personnes, s'ajoutant à celui dont la Commune disposait, comprenant 2 chambres).



Il faut préciser ici que le nombre de demandes d'aides examinées lors des séances de Conseil de l'Action sociale ou de Bureau Permanent, bien que déjà élevé (quasiment 600 demandes, hors dossiers d'allocations de chauffage), n'est pas véritablement le reflet du nombre d'accompagnements assurés par le service social.

En effet, une demande sur 3 consiste uniquement en renseignements, soutiens, clarifications, et orientations, avant une démarche auprès d'autres services administratifs, services médicaux ou paramédicaux et démarches en justice.

Le service social constate d'ailleurs qu'il est souvent sollicité pour effectuer des démarches administratives quotidiennes, avec ou à la place des personnes qui s'adressent à lui, et qui se sentent désemparées, face à la complexité de celles-ci.

(De mi 2020 à mi 2021, suite à la crise du Covid, les autres administrations de sécurité sociale –tout particulièrement celles gérant les allocations de chômage, mais aussi des mutuelles, l'U.C.M., les services de pensions, etc...- étaient dépassées par le nombre de dossiers à gérer, dans des conditions très particulières : afflux de demandes, télétravail, confinement...)

Le C.P.A.S., en tant que dernier filet social, a donc dû intervenir à de nombreuses reprises pour octroyer des avances financières ou des RIS en avances sur d'autres allocations sociales).

Certaines personnes sont réorientées vers des services extérieurs ou des spécialistes (dans le cas, notamment, de problèmes psychologiques, d'assuétudes, de violences conjugales, ...).

Il est également parfois nécessaire d'effectuer des démarches en vue d'obtenir, en justice, une décision d'administration provisoire de biens ou de personne, ou de mettre en place une coordination de soins à domicile.

Des citoyens s'adressent également au Centre car ils sont à la recherche d'un logement ou d'un emploi. Ils sont alors aidés, dans la mesure du possible : rédaction de C.V. et lettres de motivation, conseils relatifs à un entretien d'embauche, soutien en vue d'obtenir un permis de conduire, recherches sur internet, contacts avec des propriétaires privés ou des agences immobilières, etc...

Par ailleurs, ces derniers temps, le Centre a reçu plusieurs demandes de jeunes gens, majeurs, étudiants, qui demandaient à être aidés, ou représentés, dans leurs démarches en vue d'obtenir une pension alimentaire, auprès de leurs parents.

Certaines personnes, enfin, souffrent d'isolement, de solitude et ont, avant tout, besoin d'être écoutées, avec empathie, d'être encouragées ou rassurées.

On peut souligner ici le travail remarquable effectué, chaque jour, par les employées administratives chargées de l'accueil de 1^{ère} ligne.



L'objectif assigné aux C.P.A.S. est vaste et difficile : en effet, nous tentons, comme le prévoit la Loi organique du 08/07/1976, de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine, que ce soit par des mesures préventives, palliatives et/ou curatives.

Pour y parvenir, les collaborations, dans ce cadre, sont utiles, voire indispensables.

Il est dès lors intéressant de souligner les bons contacts avec des services tels que l'A.L.E., le GAL, certains services communaux (comme le P.C.S., le secrétariat général ou l'état civil/population), ainsi qu'avec les C.P.A.S. voisins. Et le travail de qualité fourni par notre Receveur régional.



GESVES EXTRA ASBL

OPÉRATEUR D'ACCUEIL DURANT LE TEMPS LIBRE DES ENFANTS

AGENTS TRAITANTS : ISABELLE COLIN – MARIE SOUMILLION

Les rapports d'activités annuels détaillés sont téléchargeables sur le site www.gesvesextra.be

L'asbl "Gesves EXTRA" en bref...:



- Est agréée par l'ONE dans le cadre du Décret ATL (Accueil Temps Libre) et dans la cadre du décret Centre de vacances ;
- Les lieux d'accueil et d'animation sont ceux de ses membres et principalement :
 - Les locaux de la coordination et d'animation, rue de la Pichelotte 11A, Gesves.
 - L'école communale de l'Envol, rue des écoles 2, - Faulx-Les Tombes.
 - L'école Saint-Joseph, rue Petite Gesves 30 et chaussée de Gramptinne – Gesves.
 - L'école de la Communauté française, chaussée de Gramptinne 118 - Gesves.
 - L'école communale La croisette, rue de la Croisette 17 - Sorée.
 - Le Domaine de Mozet, rue de Tronquoy 2 - Mozet.
 - Le Hall des ports, chaussée de Gramptinne 116 - Gesves.
- Gesves EXTRA, c'est une équipe de permanents engagés grâce au soutien de la région wallonne (APE). Soumis à renouvellement, le soutien APE a été reconduit en 2020 jusqu'au 31/12/2021.
- Notre association s'appuie également sur l'engagement volontaire des animateurs-trices et administrateurs-trices de l'asbl.
- Gesves EXTRA propose essentiellement des animations pour les enfants de 2,5 à 12 ans dans le cadre de l'accueil extrascolaire et des centres de vacances : des accueils (le matin et le soir) ; des ateliers après 16h dans les écoles et les mercredis après-midi ; des animations lors des journées pédagogiques ; des plaines durant les vacances et des animations ponctuelles et extraordinaires : mercredis'traction, journée inter-réseaux, APA, etc.
- Gesves EXTRA propose des animations à tous les enfants sans distinction. Gesves EXTRA est un projet en mouvement : tous les membres sont invités à y prendre une part active.
- Gesves EXTRA collabore avec :
 - Différentes associations et services au sein de la commune : bibliothèque communale, coordination ATL, plaine de vacances, PCDN, GAL, etc.



- Des professionnels de l'animation et des pédagogues, artistes, comédiens, enseignants.

LES INSTANCES DE GESVES EXTRA :

| Membres | Représentant |
|--------------------------|---|
| COMMUNE | Martin VAN AUDENRODE |
| | Maggi LIZEN |
| | Nathalie PISTRIN |
| | Michèle VISART (Administratrice) |
| | Nathalie CATINUS, depuis septembre, Corentin HEQUET |
| | Simon LACROIX |
| | Eddy BODART (Trésorier) |
| Ecole « Croisette » | Vincent VANDERSMISSEN |
| Ecole libre Saint-Joseph | Jean-Marc DEGIMBE (Administrateur) |
| | Françoise TOUSSAINT |
| | Fanny LORETTE |
| Ecole René Bouchat | Nathalie TONNEAU |
| Ecole « Envol » | Christine PITANCE (Administratrice) |
| | Dominique MEURISSE |
| Patro Jean XXIII | Olivia JULIEN |
| | Jonathan THURION |
| COALA Asbl | Olivier GEERKENS (Administrateur – délégué) |
| | Christophe DUEZ |
| Domaine de Mozet | Eric ANCIEN ayant quitté ses fonctions en juin, son/sa remplaçant(e) reste à désigner |
| Invitées | Isabelle COLIN (coordinatrice administrative) et Marie SOUMILLION (coordinatrice pédagogique) |

Comptable externe : Finoco SPRL

POINTS MARQUANTS 2021 :

PERSONNEL

- L'équipe compte 7 personnes, dont 5 animateurs permanents à mi-temps, et deux coordinatrices à temps partiels (soit 3,75 équivalents temps-plein). L'une se centre essentiellement sur la gestion administrative et l'autre sur la coordination pédagogique.
- Arnaud a quitté l'asbl fin septembre. Son mi-temps a été partagé en deux quarts temps attribués à Marie Soumillion et Raphaël Szöcke.
- Poursuite de la responsabilisation des animateurs-trices en tant qu'assistants-es de projet.:
 - Raphaël SZÖCKE est responsable des journées pédagogiques et journées spéciales.
 - Deepa NICOLAI est à la gestion des plaines de vacances.
 - Fabienne DOUXFILS et Deepa NICOLAÏ sont à la gestion de la ludothèque.
 - Fabienne DOUXFILS est responsable des mercredis'tructions.
 - Esteban SOHET est responsable de l'accueil centralisé



➤ Marie SOUMILLION est coordinatrice pédagogique et responsable des ateliers.
Au 1/09/2021, Marie continue de porter le projet du Conseil Communal des Enfants (1/4 ETP supplémentaire).

- Gestion administrative par Isabelle COLIN (appui d'un comptable externe : Finoco SPRL)
- Suite à un besoin d'identification comme référent mis en avant par les directions d'école et GEX, certains animateurs permanents GEX ont été désignés (avec leur accord) comme personne de référence au sein de chaque école de l'entité.
- En cette fin d'année, nous connaissons une énième vague et les conditions sanitaires sont de plus en plus restrictives. Cependant, Gesves Extra tente tant bien que mal d'assurer un accueil le plus chaleureux possible.

ACTIVITÉS

- **Accueil centralisé du mercredi après-midi**

L'accueil centralisé, c'est l'accueil et l'animation des enfants dès la fin des cours (à l'école) jusqu'à 18h. Tous les mercredis, les enfants retrouvent Esteban, responsable, et d'autres animateurs qui proposent des animations sur des thèmes différents chaque semaine, cette année, ils ont choisi de partir sur le monde des planètes. Pour pouvoir suivre leurs aventures, une publication est postée chaque vendredi pour annoncer la destination à suivre.

L'accueil centralisé a été fortement bouleversé par la situation sanitaire ainsi que notre déménagement. En effet, nos bureaux de coordination Gesves Extra ont déménagé dans le courant du mois de mars mais l'accueil centralisé, lui, n'a pu reprendre de manière « normale » qu'à partir du mois de mai dans nos nouveaux locaux de la Pichelotte.

De janvier à mai, l'accueil est resté décentralisé dans chaque école. C'était une période difficile pour tous.

Le taux de fréquentation est resté faible de mai à juin (inquiétude des parents liée à la situation sanitaire).

Dès septembre, les enfants sont plus nombreux, les inscriptions affluent et les animateurs sont rassurés de pouvoir fonctionner comme avant le covid.

En chiffres :

| 2013 | 2015 | 2017 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|------|------|
| 877 | 3122 | 3157 | 2562 | 1316 | 1389 |



- **Ludothèque**

Le principe est assez simple : l'animatrice est présente pour accueillir les enfants, les conseiller, jouer avec eux et si ça leur plait, ils peuvent reprendre le jeu en location pour pouvoir jouer à la maison en famille.

La ludothèque a été reprise par différentes personnes de l'équipe puis a été attribuée (avec son consentement) à Deepa, suite à l'absence prolongée de Fabienne.

Les ouvertures ont été maintenues mais avec l'impossibilité de jouer sur place.

Deepa a pris en main la restructuration de la ludothèque (informatisation, tri des jeux, amendes...) afin de la remettre sur pieds.

La ludothèque a pu reprendre de manière quasi « normale » en juin. La ludothèque ouvre, dorénavant, tous les mercredis.

- **Journées exceptionnelles**

Les journées exceptionnelles regroupent plusieurs de nos missions telles que : journées pédagogiques, journées APA (Activités Pédagogiques d'Animation), journées interéseaux, ...

Lors des journées pédagogiques des quatre écoles de l'entité (journées de formation pour les instituteurs-trices), nous organisons un accueil au sein de nos locaux afin de proposer aux enfants une journée thématique avec jeux, bricolages, lectures, jeux de société pour leur faire découvrir le thème via des supports différents. La grande différence avec les APA, c'est que nous nous rendons directement sur place afin de prendre la classe (dont l'instituteur-trice est en formation) en charge et nous proposons des activités sur base d'un thème.

Pratiquement toutes les journées pédagogiques qui étaient prévues ont pu s'organiser. Certaines d'entre elles nous ont surprises suite à un nombre exceptionnel de participants. Chiffre que nous n'avions plus connu depuis plus d'un an.

Les parents semblent rassurés et nous remercient d'accueillir leurs enfants durant ces journées. Les parents apprécient notre nouveau cadre d'accueil : les locaux et les environs.

Par contre, il n'y a pas eu d'autres rassemblements comme la journée interéseaux,...

- **Mercredis'tractions**

Les mercredis'tractions sont des sorties pédagogiques proposées une fois par mois au même moment que l'accueil centralisé. Cette sortie est organisée et encadrée (avec le soutien du bus communal) pour faire vivre aux enfants une destination, une culture, une pratique ou un métier qu'ils ne connaissent pas forcément.



Les mercredis'tractions ont été à l'arrêt pendant pratiquement un an, suite à la crise sanitaire mais aussi à l'absence prolongée de Fabienne, responsable de ces activités.

Il n'y a eu aucun mercredi'traction durant l'année civile 2021.

En chiffres :

| 2013 | 2015 | 2017 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|------|------|
| 338 | 480 | 420 | 262 | 47 | 0 |

- **Plaines de vacances**

Gesves Extra organise des plaines durant les vacances scolaires, hormis la semaine de Noël.

Nos animateurs passent plusieurs heures à préparer thèmes, décors, jeux, sorties pédagogiques, afin de faire vivre aux enfants des journées inoubliables.

Chaque plaine est inspirée d'un thème qui traversera la semaine via des activités artistiques, culinaires, sportives, intellectuelles...

Toutes les plaines en 2021 ont été maintenues même si certaines (Pâques) ont été plus difficiles à organiser avec la situation sanitaire du moment.

Nous avons également organisé deux journées supplémentaires les lundi 30 et mardi 31 août pour soulager les parents qui n'avaient pas d'autres solutions de garde.

En chiffres :

| 2013 | 2015 | 2017 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|------|------|
| 1779 | 1651 | 1754 | 1757 | 1208 | 1451 |

- **Mise au vert**

Comme chaque année, nous avons organisé une mise au vert pour l'équipe des permanents Gesves Extra les 1 et 2 juillet dans nos locaux de la Pichelotte.

LES ENJEUX 2022

- Centralisation de la gestion de l'entière des activités extrascolaires de toutes les écoles via la coordination GEX
- Reprise de la promotion de l'accueil centralisé via des publications hebdomadaires
- Evaluer et maintenir le rôle de référent (permanent GEX) dans chaque école
- Mise en place du programme Quickschool
- Continuer de valoriser le tarif préférentiel pour les inscriptions auprès des parents, qu'on tentera de poursuivre, si possible, avec Quickschool.



- Réelle redynamisation de la ludothèque avec divers évènements afin de la promouvoir davantage
- Reprise des mercredis'tructions
- Poursuite de la publicité des activités GEX via nos différents canaux de communication (site, page Facebook, page Instagram, Gesves Info...)
- Sensibilisation de chaque accueillant(e) à la logique de formation continue demandée par l'ONE
- Maintenir les emplois
- Continuer à stabiliser l'équipe
- Continuer la rigueur du suivi des paiements et des rappels
- Continuer la mise en place d'aménagements dans nos locaux pour un mieux-être des animateurs et une optimisation de l'espace



AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

AGENT TRAITANT : FABIENNE RICHARD

COMPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DE L'ASBL. ALE-GESVES :

| | <i>NOM</i> | <i>PRENOM</i> | <i>REPRESENTANT</i> |
|---|-----------------|-------------------|---------------------|
| Représentants du Conseil Communal : | | | |
| Membre | HERMAND | Philippe | RPG+ |
| Membre | PISTRIN | Nathalie | RPG+ |
| Membre | VAN AUDENRODE | Martin | RPG+ |
| Membre | BARBEAUX | Cécile | ECOLO |
| Membre | BODART | Eddy | GEM |
| Président | DEBATY | Marcellin | GEM |
| Secrétaire | HINCOURT | Jacqui | GEM |
| Représentants du CNT (Conseil National du Travail) : | | | |
| Vice-Président | AGNELLI | Christophe | CGSLB |
| Membre | CORNETTE | Véronique | CSC |
| Membre | DEBATY | Sandrine | UCM |
| Membre | MESTACH | Roger | FWA |
| Membre | NOELMANS | Christian | UWE-FEB |
| Trésorier | TILLIEUX | Albert | FGTB |
| Membre | VIOT | Jean-François | UNIPSO |

BUDGET

FORMATIONS 2021

L'ALE doit consacrer 25% de la quote-part (25%) sur les chèques vendus sur la commune, pour des formations payantes et reconnues. La quote-part sur chèques en 2020 s'élève à 2208,02 €. Le quart de ce montant, soit 552,02 € a été utilisé pour les formations des personnes actives en ALE en 2021.

En partenariat avec l'ALE d'Ohey et l'asbl COALA, 3 gesvoises ont participé à la deuxième année de formation de base d'accueillante extra-scolaire. Elle s'est donnée soit à Sorée, soit à Ohey de 9h à 15h30. A cause de la pandémie, seuls 5 jours ont été dispensés en 2020, les 11 autres jours ont bien été reportés en 2021. 2 accueillantes ALE obtiennent leur qualification et 1 reçoit une attestation proportionnelle aux modules auxquels elle a effectivement participé.

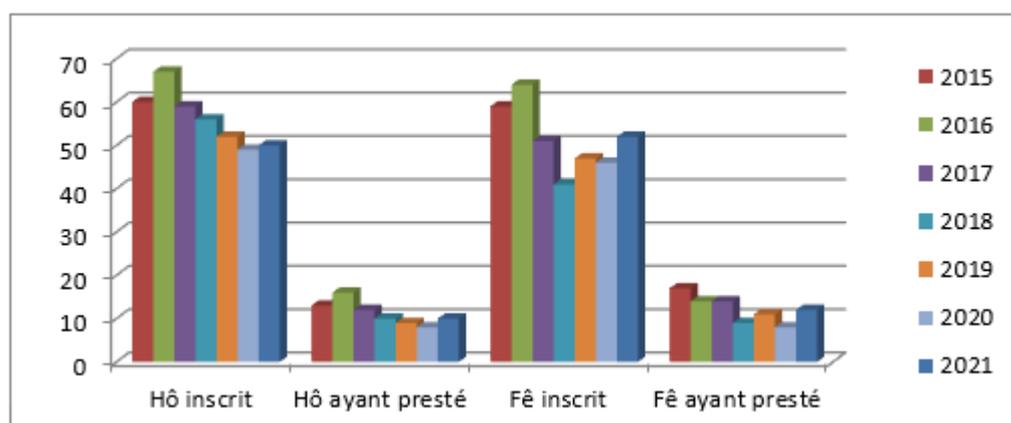
En partenariat avec le CPAS, l'ASBL a également participé aux frais de cours pratiques en vue de l'obtention du permis de conduire pour une personne pour un montant de 640 €.



LES PRESTATAIRES

Nombre de chômeurs complets indemnisés inscrits à l'ALE et nombre de chômeurs ayant presté des activités.

| | HOMMES | | | FEMMES | | | TOTAL | | |
|-------------|-----------|--------------|------------|-----------|--------------|------------|------------|--------------|------------|
| | INSCRITS | AYANT PRESTE | en % | INSCRITES | AYANT PRESTE | en % | INSCRITS | AYANT PRESTE | en % |
| | | | | | | | | | |
| 2021 | 50 | 12 | 24% | 52 | 10 | 20% | 102 | 22 | 22% |
| 2020 | 49 | 8 | 16% | 46 | 8 | 18% | 95 | 16 | 17% |
| 2019 | 52 | 9 | 17% | 47 | 11 | 23% | 99 | 20 | 20% |
| 2018 | 56 | 10 | 18% | 41 | 9 | 22% | 97 | 19 | 20% |
| 2017 | 59 | 12 | 21% | 51 | 11 | 21% | 110 | 23 | 21% |
| 2016 | 67 | 16 | 24% | 64 | 14 | 22% | 131 | 30 | 23% |
| 2015 | 89 | 13 | 15% | 99 | 17 | 17% | 188 | 30 | 16% |



Indemnisation : 4,10 €/heure

LES TRAVAUX

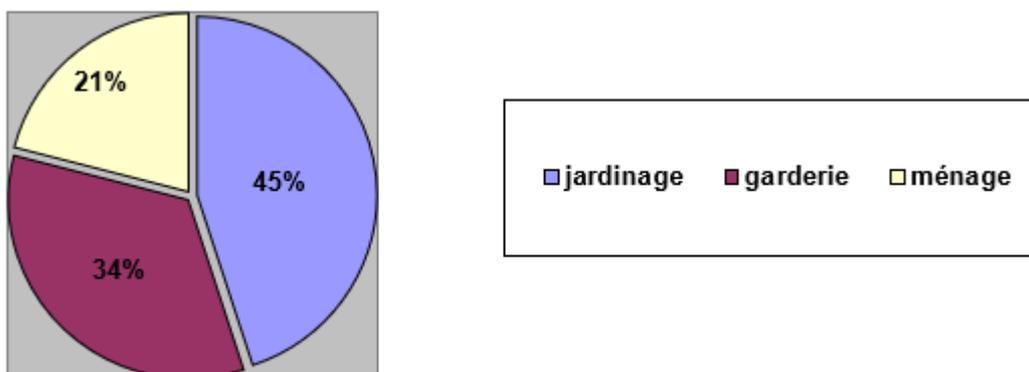
Le total des heures prestées pour l'année 2021 (10 mois) s'élève à 5170 heures, soit une moyenne de 517 heures par mois.

Nombre de ménages bénéficiaires : 74 utilisateurs.

| | Jardinage | Ménage | Garderie | Total | Utilisateurs |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Total 2021 | 2328 heures | 1096 heures | 1746 heures | 5170 heures | 74 |
| Moyenne 2021 | 45% | 21% | 34% | | |
| Moyenne 2020 | 56% | 19% | 25% | 5187 heures | 79 |
| Moyenne 2019 | 51% | 15% | 34% | 8512 heures | 83 |
| Moyenne 2018 | 66% | 11% | 23% | 7708 heures | 83 |
| Moyenne 2017 | 54% | 13% | 33% | 7492 heures | 115 |
| Moyenne 2016 | 54% | 22% | 24% | 10.707 heures | 124 |
| Moyenne 2015 | 48% | 28% | 24% | 11.776 heures | 115 |



En 2021, le jardinage représente le taux le plus élevé d'occupation : 45%, suivi des garderies avec 34%, viennent ensuite les travaux ménagers 21 %.



Inscription de l'utilisateur à l'ALE de Gesves : Gratuit

Prix du chèque ALE pour l'utilisateur : 5,95 €/heure



SPORTS

AGENT TRAITANT : RENAUD ETIENNE

ANIMA SPORTS ASBL

Pour rappel, l'asbl Anima Sports – Centre sportif du Grand Gesves a été créée en février 2020 en vue de devenir, à terme, le bras armé de la politique sportive de la Commune et, à ce titre, supplanter l'actuel services des Sports de l'administration communale. Le processus est en marche et, au cours de cette année 2021, les dossiers « sports » initiés au sein de l'administration communale ont systématiquement été traités en collaboration avec le centre sportif.



Le service des Sports communal clôturera définitivement ses activités au 31 décembre 2021, en marge de l'engagement à mi-temps, au 1^{er} janvier 2022, d'un coordinateur/gestionnaire du centre sportif.

RÉUNIONS DES INSTANCES

- L'Organe d'administration de l'asbl s'est réuni les 31 mars et 22 novembre 2021 ;
- L'Assemblée générale s'est réunie les 28 avril et 24 novembre 2021

RESSOURCES HUMAINES

En vue de permettre l'engagement d'un coordinateur/gestionnaire, une série de démarches administratives ont été menées durant l'année :

- Suite à une demande introduite en fin d'année dernière, la Ministre régionale de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances a marqué son accord, en date du 18 février 2021, quant à la cession d'un point APE, de l'administration communale vers l'asbl Anima Sports. La mesure était effective au 1^{er} mars mais, faute de pouvoir assumer un engagement en 2021, l'asbl n'a pu en profiter cette année. Une demande de prolongation, adaptées aux modalités édictées suite à la réforme des points APE, a été introduite, courant novembre 2021, via le service du Personnel de l'administration communale.
- Une demande de reconnaissance de l'asbl comme employeur a été introduite auprès de l'ONSS ; celle-ci a été accordée au 1^{er} juillet 2021.
- Un appel d'offre a été lancé auprès d'une série de prestataires susceptibles de remplir la mission de secrétariat social de l'asbl.
- Un règlement de travail a été établi, en bonne et due forme, et visé par un juriste de l'Association des Établissements sportifs (AES).
- Le nécessaire a également été fait pour que l'asbl puisse souscrire une assurance contre les accidents de travail, tel que requis par la loi dans le cadre d'un engagement.



PORTEFEUILLE D'ASSURANCES

Dans le cadre du développement de la structure et afin de pouvoir répondre aux critères imposés par l'Adeps et mener un programme d'activités en 2022, une série de démarches ont été entreprises en vue de doter l'asbl d'un portefeuille complet d'assurances.

FORMATIONS

Notre agent communal en charge des Sports, par ailleurs délégué à la gestion journalière de l'asbl Anima Sports, a terminé, en juin 2021, la première année de formation en "Gestionnaire d'infrastructures sportives", dispensée au rythme d'un jour par semaine durant deux ans par l'IFAPME.

Pour rappel, le coordinateur/gestionnaire d'un centre sportif reconnu par l'Adeps qui dispose de cette certification permet à la structure qui l'emploie de pouvoir prétendre à un subside de la FWB pour son traitement (plafond de 90 %).

JE COURS POUR MA FORME

En 2021, nos services ont supervisé et coordonné l'organisation de deux sessions du programme d'initiation à la course à pied « Je Cours Pour Ma Forme », proposé par l'asbl Sports et santé :

- La session printanière, passablement perturbée par les affres de la crise sanitaire, dont le lancement a dû être postposé à la semaine du 24 mai et qui n'a accueilli que 38 participants dont 4 au niveau 1 (0-5 km), 8 au niveau 2 (5-10 km), 10 au niveau 10+ et 16 au niveau 10+ trail.
- La session automnale, qui a débuté le 27 septembre et dans le cadre de laquelle nous n'avons malheureusement pas pu organiser le niveau 2 faute d'un nombre suffisant de participants, a accueilli un total de 47 participants dont 12 au niveau 1, 16 au niveau 10+ et 19 au niveau 10+ trail.

Les entraînements hebdomadaires ont été dispensés par Mme Véronique SERMON, Mrs Christian NOELMANS, Benoît RICHARD, Christophe-Olivier CARLIER, Adelin NICOLAS (pour les deux sessions) et Mrs Patrice PIGNOLET et Miguel LESIRE (uniquement pour la session printanière).

SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS

MESURE DE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT WALLON DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Conscient que la crise sanitaire a lourdement impacté le secteur sportif, le Gouvernement wallon a décidé, en sa séance du 19 mars 2021, de mettre en place, via les communes, un mécanisme de soutien en faveur des clubs sportifs constitués en ASBL ou en association de fait et affiliés à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cet engagement de la Wallonie visait à pérenniser l'activité des clubs sportifs au sein des communes wallonnes, mais également à leur permettre de préparer la reprise de leurs activités avec plus de sérénité.



Concrètement, ce soutien a été réalisé sur base d'un dossier complet compilé par nos services et transmis à la Région wallonne pour le 30 juin 2021 au plus tard, ouvrant la voie à un versement aux communes à destination des clubs sportifs calculé en fonction du nombre d'affiliés de chaque club, à concurrence de 40 € par affilié.

En contrepartie de ce soutien, la Région wallonne demandait que :

- les autorités communales s'engagent à ne pas augmenter les loyers des infrastructures sportives communales pour la saison 2021-2022 ;
- les clubs sportifs, bénéficiaires des subventions communales relevant du financement régional, s'engagent à ne pas augmenter les cotisations pour la saison 2021-2022 ;
- les autorités communales informent de manière équivalente l'ensemble des clubs présents sur leur territoire de l'aide accordée par le Gouvernement wallon.

Dans la commune de Gesves, 11 associations sportives ont ainsi pu bénéficier de ce subside extraordinaire d'un montant total de 29.200 €.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES COMMUNALES

OCCUPATIONS SPORTIVES DANS LES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DURANT LA SAISON 2021-2022¹

| HALL DES SPORTS – Occupations récurrentes | | | |
|---|-------------------|--------------------|-------------------------|
| Clubs/associations sportives | Cours/sem. | Entraînements/sem. | Compétitions effectives |
| RCSB Faulx-Les Tombes | . | 14h | 50 matchs* |
| Badminton Gesves Loisir | . | 2h | . |
| Tennis Club Grand Ohey | . | 1h30 | . |
| Taekwondo Condruzien | . | 3h | . |
| Volley Club Corporatif | . | . | 9 matchs* |
| Écoles | . | . | . |
| René Bouchat | 3h35 | . | . |
| Saint-Joseph | 3h25 | . | . |
| La Croisette | 4h15 | . | . |
| Centres adaptés | . | . | . |
| Centre Saint-Lambert Bonneville | 1h20 | . | . |
| TOTAUX | 12h35/sem. | 20h30/sem. | 59 matchs/saison |

*Hors matches de coupe (nombre de matches aléatoire)

| HALL DES SPORTS – Occupations ponctuelles** | | |
|---|--------------------|--------------------------|
| Clubs/association sportives | Date | Objet |
| RCSB Faulx-Les Tombes | 10/12/2021 | Fête de Saint-Nicolas |
| RES Gesvoise | 07/01/2021 | Tournoi Seniors |
| RES Gesvoise | 09/01/2021 | Tournoi U9 et U14 |
| Partenaire public | . | . |
| Commune de Gesves | 19/02/2022 | Spectacle Dièse ou Bémol |
| ASBL Coala | 05/07 → 30/07/2021 | Plaine de vacances |

¹ Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

| | | |
|--|--------------------|---------------------------|
| ASBL Gesves Extra | 01/08 → 26/08/2021 | Plaine de vacances |
| Écoles | . | . |
| Saint-Joseph | 24/04/2022 | Foulées de St-Jo |
| René Bouchat | 14/05/2022 | Fancy-Fair |
| Particuliers | . | . |
| M. Thomas Reyser | 13/08/2021 | Mini-foot |
| ASBL Collège des Comités de Quartiers Namurois | 18/09 → 19/09/2021 | Nuitée groupe folklorique |
| M. Thomas Reyser | 29/10/2021 | Mini-foot |

SALLE DE GYM DE L'ENVOL – Occupations ponctuelles**

| Clubs/association sportives | Date | Objet |
|-----------------------------|--------------------|-------------------|
| ASBL Enjoy Sport | 05/07 → 09/07/2021 | Stage Multisports |
| ASBL Enjoy Sport | 12/07 → 16/07/2021 | Stage Multisports |
| RES Gesvoise | 08/12/2021 | Entraînement U6 |

LOCAL DU BASKET – Occupations récurrentes

| Clubs/associations sportives | Dates | Entraînements/sem. |
|------------------------------|--|--------------------|
| La Boule Joyeuse FLT Gesves | 01/07 → 27/11/2021 12/03 → 30/06/2022 | 5h |

LOCAL DU BASKET – Occupations ponctuelles**

| Clubs/association sportives | Date | Objet |
|-----------------------------|------------|-----------------------------------|
| Team Faulx - Namur | 15/08/2021 | Rando cyclo |
| Team Faulx-Namur | 11/11/2021 | Rando cyclo |
| La Boule Joyeuse FLT Gesves | 15/01/2021 | Goûter de l'An neuf |
| Team Faulx - Namur | 22/03/2022 | Rando cyclo du Président |
| Team Faulx - Namur | 16/04/2022 | Rando cyclo Route des Vétérans |
| Team Faulx - Namur | 30/07/2022 | Rando cyclo Vallées Condruziennes |
| Team Faulx - Namur | 21/08/2022 | Rando cyclo du Souvenir |
| Particuliers | . | . |
| Rol'in coaching | 10/10/2021 | Ateliers sophrologie + coaching |
| SIT Gesves | 26/12/2021 | Balade dominicale |
| Rol'in coaching | 16/01/2022 | Ateliers sophrologie + coaching |

SALLE COMMUNALE DE GESVES – Occupations récurrentes

| Clubs/associations sportives | Cours/sem. | Entraînements/sem. | Compétitions effectives |
|------------------------------|------------|--------------------|-------------------------|
| Tennis de Table Gesves | . | 5h | 72 matches |
| Centres adaptés | . | . | . |
| ASBL UPEA Nuances | 3h | . | . |

SALLE COMMUNALE DE HAUT-BOIS – Occupations récurrentes

| Particuliers | Objet | Cours/sem. |
|-----------------------|------------------|------------|
| Mme Cécile Catrain | Cours de fitness | 3h |
| Mme Catherine Vierset | Cours de Yoga | 1h |

SALLE COMMUNALE DE HAUT-BOIS – Occupations récurrentes

| Clubs/associations sportives | Objet | Cours/sem. |
|------------------------------|-----------------|------------|
| L'Enjambée | Cours de Pilate | 2h45 |
| Particuliers | . | . |
| Mme Lamproye | Cours de gym | 1h |

**Planning au 29/11/2021



Les partenaires concernés par une demande d'occupation sportive récurrente des infrastructures communales ont été invités, dès l'entame de la saison 2021-2022, à signer une convention de partenariat avec l'asbl Anima Sports Centre sportif du Grand Gesves.

RÉSERVATION DU TERRAIN DE TENNIS DE LA PICHELOTTE EN 2021

| | |
|-----------------------------|------------|
| Total des réservations | 110 |
| Demandeurs différents | 37 |
| Païement via chèques-tennis | 34 (170 €) |
| Païement par virement | 660 € |

TRAVAUX DANS LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Nos services communaux ont encadré ou procédé, durant l'année, à quelques travaux dans nos infrastructures sportives, à savoir :

- Stade de Haltinne : installation d'un chauffage au gaz dans la buvette, remplacement d'un châssis et réparation de la porte d'entrée qui avaient, tous deux, été vandalisés, installation d'un poteau d'éclairage extérieur sur le site et installation d'une ligne internet via Proximus, remplacement d'un boiler ;
- Stade du RCS Faulx-Les Tombes : réparation du circuit d'alimentation en eau qui avait été détérioré par le gel, installation d'une alimentation gaz pour la cuisine et placement d'une cage de protection pour les bonbonnes à l'extérieur ;
- Stade du RFC Sorée : intervention sur les sanitaires ;
- Hall des sports de Gesves : réparation des points lumineux défailants dans la salle par la société Genetec, placement d'un détecteur de CO2 comme requis par les mesures sanitaires et intervention sur la chaudière ;
- Local des clubs de pétanque et du Team vélo Faulx-Namur à Faulx-Les Tombes : placement d'une porte de secours et peinture intérieure.

TRAVAUX AU STADE DE LA PICHELOTTE

- Le terrain synthétique a fait l'objet d'une réception technique provisoire qui, faute d'agréeer les compétitions officielles, permet aux utilisateurs de pouvoir déjà s'entraîner en journée.
- Les abords directs de la surface de jeu ont été aménagés.
- Malgré quelques petits problèmes techniques dans la réalisation du bâtiment « vestiaires/buvette », les délais initiaux d'exécution seront respectés.



CRÈCHES COMMUNALES

CRÈCHE COMMUNALE « LES MINI-POUSSENT »

EN GESTION PAR L'INTERCOMMUNALE IMAJE

La Goyette, 16 à 5340 FAULX-LES TOMBES



Suite aux inondations de juillet 2021, la section située au rez-de-chaussée était inexploitable. Dès lors, tous les enfants en âge de marcher ont été installés dans les deux petites salles de la Maison de l'Entité située juste à côté de la crèche. Le service technique communal est à pied d'œuvre pour remettre en état les locaux afin que les enfants puissent retrouver leur local fin février-début mars 2022.

NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS

- Au 1^{er} septembre 2017 : 44 inscrits avec une capacité journalière possible de 30 enfants.
- Au 1^{er} septembre 2018 : 49 inscrits avec une capacité journalière possible de 30 enfants.
- Au 1^{er} septembre 2019 : 44 inscrits avec une capacité journalière possible de 30 enfants.
- Au 1^{er} septembre 2020 : 37 inscrits avec une capacité journalière possible de 30 enfants.
- Au 1^{er} septembre 2021 : 41 inscrits avec une capacité journalière possible de 30 enfants.

PERSONNEL

La crèche est gérée actuellement par Madame Perrine PECRIAUX, assistante sociale à $\frac{3}{4}$ temps. L'équipe est composée de 7,5 EQT (équivalents temps plein) puéricultrices.

HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE À LA CRÈCHE

- La crèche est composée de trois sections : les bébés, les moyens et les grands.
- Dans la section des « bébés » et des « moyens », pas d'horaire type ; l'équipe tient compte du rythme de l'enfant.
- Dans la section des « grands », il existe un horaire type, même si nous essayons de tenir compte du rythme des enfants le plus possible.



DESCRIPTION D'UNE JOURNÉE TYPE CHEZ LES GRANDS

Accueil pour tous de 7h à 7h30 dans la section des bébés (à l'étage). A 7h30 les moyens et les grands descendent dans la section des moyens et à 8h les grands rejoignent à leur tour leur section.

- Les puéricultrices proposent alors aux enfants soit une activité libre, soit une activité semi-dirigée (peinture, pâte à sel, danse, promenade, ...) qu'ils sont libres de faire ou non. La section est aménagée en espace de jeux permanents.



- Vers 9h15, un bol de soupe est proposé aux plus grands.
- Vers 11h, les enfants mangent, via un système de self-service visant à développer leur autonomie, puis se lavent les mains. Ensuite une puéricultrice lit une histoire ou écoute une musique douce avec tous les enfants de la section pendant qu'une autre prépare les enfants pour la sieste.
- De 12h-12h30 à 14h-14h30, sieste et préparation des goûters.
- Après la sieste, les enfants sont rhabillés. Des jeux libres leurs sont à nouveau proposés. Les enfants ont toujours accès aux espaces de jeux permanents
- Vers 15h, c'est l'heure du goûter.
- Des jeux sont à nouveau installés dans la section (voitures, poupées, duplos, dinette, déguisements, matériel de psychomotricité, ...). Jeux et exploration.
- Vers 17h-17h30, les moyens et les grands sont de nouveau regroupés dans une des sections avec la puéricultrice qui ferme la crèche.
- Dans un souci de continuité de prise en charge, les puéricultrices sont désignées comme référentes de section. Elles travaillent au sein de la même section et connaissent bien les enfants et leurs habitudes. Cela permet un peu plus de repères pour les enfants comme pour les parents. Une puéricultrice de référence accompagne son groupe d'enfants dans la section suivante lors des passages. Ce système permet un passage de section plus serein.

ACTIVITÉS ORGANISÉES EN 2021

Un partenariat avec la bibliothèque de Gesves qui vient une fois par mois déposer un sac de livres en prêt.

PROJETS POUR 2022 :

- Deux journées pédagogiques et formation réanimation cardio-pulmonaire pédiatrique et ingestion de corps étrangers,
- Goûter du nouvel an en fonction des conditions sanitaires,
- Une réunion de parents,
- Petits projets divers



CRÈCHE COMMUNALE DE GESVES

EN GESTION PAR L'INTERCOMMUNALE IMAJE

Chaussée de Gramptinne, 118 à 5340 GESVES



NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS

- Au 1^{er} novembre 2018 : 12 inscrits avec une capacité journalière possible de 18 enfants.
- Au 1^{er} janvier 2019 : 17 inscrits avec une capacité journalière possible de 18 enfants.
- Au 1^{er} novembre 2020 : 26 inscrits avec une capacité journalière possible de 18 enfants.
- Au 1^{er} novembre 2021 : 27 inscrits avec une capacité journalière possible de 18 enfants.

PERSONNEL

La crèche est gérée actuellement par Madame Anaïs HUFENUS, assistante sociale à $\frac{3}{4}$ temps. L'équipe est composée de 4,55 EQT (équivalents temps plein) puéricultrices.

HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE À LA CRÈCHE

- La crèche est composée de deux sections : les bébés et les grands.
- Dans la section des « bébés », pas d'horaire type ; l'équipe tient compte du rythme de l'enfant tant pour les siestes, les jeux que les repas.
- Dans la section des « grands », il existe un horaire type, même si nous essayons de tenir compte du rythme des enfants le plus possible.



DESCRIPTION D'UNE JOURNÉE TYPE CHEZ LES GRANDS

Accueil pour tous de 7h à 8h30 dans la section des bébés. A 8h30 ou dès l'arrivée d'une seconde puéricultrice, les grands rejoignent leur section.

- Les puéricultrices proposent alors aux enfants soit une activité libre, soit une activité semi-dirigée (peinture, pâte à sel, danse, promenade, ...) qu'ils sont libres de faire ou non. La section est aménagée en espaces de jeux permanents.
- Vers 9h15, un bol de soupe est proposé à ceux qui le désirent.
- Vers 10h, lorsque la deuxième puéricultrice est là, nous allons dans le jardin.
- Vers 11h, Les enfants sont invités à venir mettre leur bavoir puis à aller s'asseoir à la place qu'ils souhaitent. Les puéricultrices se répartissent près des groupes et les encouragent à manger seul tout en aidant les plus petits. Chez les grands, le repas prend une dimension plus sociale puisqu'il est pris en groupe.
- De 12h-12h30 à 14h-14h30, sieste et préparation des goûters.



- Après la sieste, les enfants sont rhabillés. Les enfants ont toujours accès aux espaces de jeux permanents
- Vers 15h, c'est l'heure du goûter.
- Des jeux sont à nouveau installés dans la section (voitures, poupées, Duplo, dinette, briques de cartons, matériel de psychomotricité, ...). Jeux et exploration
- Vers 17h – 17h30, les bébés et les grands sont à nouveau regroupés dans une des sections avec la puéricultrice qui ferme la crèche.
- Dans un souci de continuité de prise en charge, les puéricultrices ont été désignées comme référente de section. Elles travaillent au sein de la même section et connaissent bien les enfants et leurs habitudes. Cela permet un peu plus de repères pour les enfants comme pour les parents. Les puéricultrices suivent les enfants de leur groupe lors du passage de section.

PROJETS POUR 2022

- Deux journées pédagogiques et une formation réanimation cardio-pulmonaire pédiatrique et ingestion de corps étrangers.
- Un partenariat avec la bibliothèque de Gesves qui viendrait une fois par mois faire une animation « lecture ».
- Petits projets divers



CRÈCHE COMMUNALE « MES PREMIERS PAS »

EN GESTION PAR L'INTERCOMMUNALE IMAJE

Maubry, 8 à 5340 Sorée

Cette nouvelle crèche communale a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2021.



NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS

Au 1er septembre 2021 : 21 inscrits avec une capacité journalière possible de 21 enfants.

PERSONNEL

La crèche est gérée actuellement par Madame Virginie GERARD, assistante sociale à $\frac{3}{4}$ temps. L'équipe est composée de 4,8 EQT (équivalents temps plein) puéricultrices.

HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE À LA CRÈCHE

- La crèche est composée de trois sections : les bébés, les moyens et les grands.
- Dans la section des « bébés » et des « moyens », pas d'horaire type ; l'équipe tient compte du rythme de l'enfant.
- Dans la section des « grands », même si nous essayons de tenir compte du rythme des enfants le plus possible, un certain équilibre se met en place dans les heures d'activités, notamment l'heure des repas et de repos.

DESCRIPTION D'UNE JOURNÉE TYPE CHEZ LES GRANDS

A partir de 7h, accueil pour tous dans la section des bébés (à l'étage). A 8h, les moyens et les grands descendent dans la section des grands et vers 8h30 - 9h les moyens rejoignent à leur tour leur section.

- Les puéricultrices proposent alors aux enfants des activités libres et certains jours des activités semi-dirigées (peinture, pâte à sel, danse, relaxation...) qu'ils sont libres de faire ou non. La section est aménagée en espace de jeux permanents.
- Vers 9h00, des fruits sont proposés aux plus grands.
- Vers 10h, les grands vont à l'extérieur. En hiver ils sont équipés de bottes et de combinaisons imperméables.
- Vers 11h, les enfants mangent, via un système de self-service visant à développer leur autonomie, puis se lavent les mains. Ensuite une puéricultrice lit une histoire ou joue calmement avec les enfants pendant qu'une autre les prépare un à un pour la sieste.



- De 12h-12h30 à +/- 14h30, sieste et préparation des goûters.

Après la sieste, les enfants sont habillés. Des jeux libres leurs sont à nouveau proposés. Les enfants ont toujours accès aux espaces de jeux permanents.

- Vers 15h, c'est l'heure du goûter : soupe et tartines.

Lorsqu'il fait bon, les enfants retournent à l'extérieur où ils prennent leur goûter et y termineront leur journée.

En hiver, ils restent dans la section où les jeux restent installés (voitures, poupées, duplos, dinette, déguisements, matériel de psychomotricité, ...). Jeux et exploration.

- Vers 16h les moyens et les grands sont de nouveau regroupés dans une des sections avec la puéricultrice qui termine à 17h.
- Vers 17h, les trois sections sont rassemblées avec la puéricultrice qui ferme la crèche à 18h30.
- Dans un souci de continuité de prise en charge, les puéricultrices sont désignées comme référentes de section. Elles travaillent au sein de la même section et connaissent bien les enfants et leurs habitudes. Cela permet un peu plus de repères pour les enfants comme pour les parents.

ACTIVITÉS ORGANISÉES EN 2021 :

- 1 journée pédagogique le 06 décembre.
- Un partenariat avec la bibliothèque de Gesves qui vient une fois par mois faire une animation « lecture ».

PROJETS POUR 2022 :

- Deux journées pédagogiques et formation réanimation cardio-pulmonaire pédiatrique et ingestion de corps étrangers.
- Un gouter de rentrée.
- Un moment avec les parents afin de parler du projet pédagogique propre à chaque section.
- Petits projets divers.



GAL PAYS DES TIGES ET CHAVÉES ASBL

AGENT TRAITANT : XAVIER SOHET

L'année 2021 a été riche en activités, malgré le contexte sanitaire :

- Poursuite de tous les projets thématiques démarrés en 2016-2017
- Poursuite du projet agricole « Je Protège l'Eau de Wallonie » et démarrage de projets POLLEC, Alimentation durable, WallonReno, ...
- Poursuite des réflexions sur la création d'un parc naturel en Cœur de Condroz
- Etc.



La plupart des projets ont fait l'objet d'extensions budgétaires jusque fin 2023.

L'équipe opérationnelle est à votre disposition si vous avez des questions :

- Sofia BALTAZAR, chargée de mission Agriculture
- Muriel DAGRAIN, chargée de mission Logement
- Fabienne SCHINS, chargée de mission Action Sociale
- Stéphan VIS, chargé de mission Energie
- Corentin FONTAINE, chargé de mission Paysages et Forêts
- Lucas RADOUX et Julien GLATIGNY, chargés de mission Economie
- Pierre ANDRE, chargé de mission Biodiversité
- Cindy HODEIGE (MT Condroz Famenne), chargée de mission Tourisme
- Adeline LEONET, chargée de mission « Alimentation durable »
- Frédérique FOSSOUL, chargée de mission « POLLEC »
- Gersande BLANCHARD, Maxime ALBANESE, et Martin DELAITE, chargés de mission « Je Protège l'Eau de Wallonie »
- Géraldine BAUDOIN, assistante administrative et financière
- Benoit LIBERT, infographiste
- Xavier SOHET, coordinateur et chargé de mission ViciGAL



AGRICULTURE

OBJECTIFS

Le projet « Agriculture » vise d'une part à aider les agriculteurs à améliorer l'autonomie alimentaire de leurs fermes grâce à des suivis personnalisés ainsi que des échanges d'expériences entre agriculteurs. Le projet vise d'autre part à sensibiliser les citoyens aux réalités du monde agricole. Enfin, le projet a également pour objectif le renforcement des dynamiques collectives et locales autour des circuits courts et la promotion de ceux-ci.



ACTIONS MENÉES EN 2021

- **Autonomie alimentaire :**
 - Poursuite du suivi des essais de mélanges fourragers chez deux agriculteurs (analyses de la quantité et de la qualité de la production) ;
 - Réalisation et diffusion du recueil de fiches [« A la découverte de l'autonomie alimentaire : témoignages d'éleveurs du Condroz à l'Ardenne en passant par la Famenne »](#) : outil de capitalisation du projet et de partage d'expérience d'éleveur-à-éleveur ;
 - Prospection pour la création d'un groupe autonomie afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les éleveurs et de pérenniser la dynamique initiée sur le territoire.
- **Sensibilisation des citoyens :**
 - Réalisation de l'outil « *L'agriculture au cœur du Condroz. Recueil de fiches* » : ensemble de fiches pédagogiques sur les principales cultures agricoles du Condroz à destination d'un public qui souhaite approfondir ses connaissances agricoles et/ou communiquer là-dessus (p.ex. guides agricoles).
 - Elaboration et diffusion du sondage « *Testez vos connaissances du monde agricole* ».
 - Soutien à l'élaboration d'un outil pédagogique favorisant le vivre-ensemble entre agriculteurs et riverains.
- **Promotion des circuits-courts et prospection filières céréales panifiables (collaboration GAL CF et RMRM) :**
 - Mise en réseau des acteurs : accompagnement de deux groupes de travail (bio et conventionnel), organisation de visites de terrain et de séances d'information, etc. ;
 - Diagnostic de la filière : recensement acteurs, enquêtes auprès des boulangeries et des meuneries ... ;
 - Mise en place d'un essai à la ferme afin d'identifier des variétés adaptées à la ferme, aux pratiques agricoles à faible niveau d'intrants, plus résilientes (aléas climatiques, maladies...) et qui répondent aux attentes de la boulangerie artisanale et des mangeurs de pain (santé, goût) ;



- Mise en place d'une collection pédagogique à la ferme permettant de montrer la diversité et l'évolution des céréales ;
- Soutien à l'installation d'une infrastructure de meunerie sur le territoire.
- Divers
 - Soutien à l'organisation d'une séance d'info sur les haies agricoles
- Poursuite du projet « Je protège l'eau de Wallonie », projet pilote mené en partenariat avec l'UNAB et le Collège des Producteurs et initié au printemps 2020, qui propose un accompagnement aux agriculteurs de nos trois communes qui souhaitent réduire l'usage des pesticides via notamment le développement de filières (pomme-de-terre, colza, orge...) ;
- Démarrage du projet « Alimentation durable » en mai 2021 qui a pour but la « Création d'un Conseil de Politique Alimentaire en milieu rural et concrétisation de la politique alimentaire territoriale à travers la création de 2 filières locales (fromagère et maraîchère) ».

FORETS

OBJECTIFS

Le projet « Forêts » vise d'une part une gestion plus durable des forêts privées du territoire, via la formation et la sensibilisation des propriétaires, une gestion groupée de petites forêts privées et des conseils personnalisés. L'appui à la filière d'exploitation est également au cœur du projet du GAL : collaboration entre acteurs, analyse des besoins, ...



Le projet vise enfin à créer une entreprise à finalité sociale réalisant des constructions en bois local et développer des liens avec les EFT actives dans le domaine forestier.

ACTIONS MENÉES EN 2021

- Animation de l'Association Forestière des Tiges et Chavées : visites et formations
- Promotion du concept d'Association Forestière :
 - Pour le Parc Naturel des Sources (Spa-Stoumont)
 - Au Colloque "Quelle(s) forêt(s) pour demain ?" à Staveot-Trois-Pont
 - Pour le GAL Pays de l'Ourthe
- Maquette de mise en page et sélection des photos pour le livret "bois local" en cours
- Coopération avec la MT et associations locales pour l'appel à "des bancs pour nos sentiers" + participation financière



- Finalisation du suivi de l'aire de pique-nique et du carnet de jeu "Chasse au trésor" pour le sentier didactique sur la gestion forestière et les essences de bois locales (Bois de Gesves)
- Finalisation de l'accompagnement de l'EFT Espaces pour l'ouverture de son local de formation "métiers du bois" à Gesves, dont le financement de matériel spécifique

ENERGIE VERTE

OBJECTIFS

Le projet « Energie Verte » vise à développer une ou plusieurs filières de conversion locale des gisements de biomasse ligneuse non valorisés actuellement (tailles de haies par exemple) en combustible pour alimenter des besoins de chaleurs publiques et privés locaux : réseaux de chaleurs, chaudières collectives, ...

Le projet vise également à accompagner les initiatives locales contribuant à la transition énergétique du territoire (énergies renouvelables, économies d'énergie).

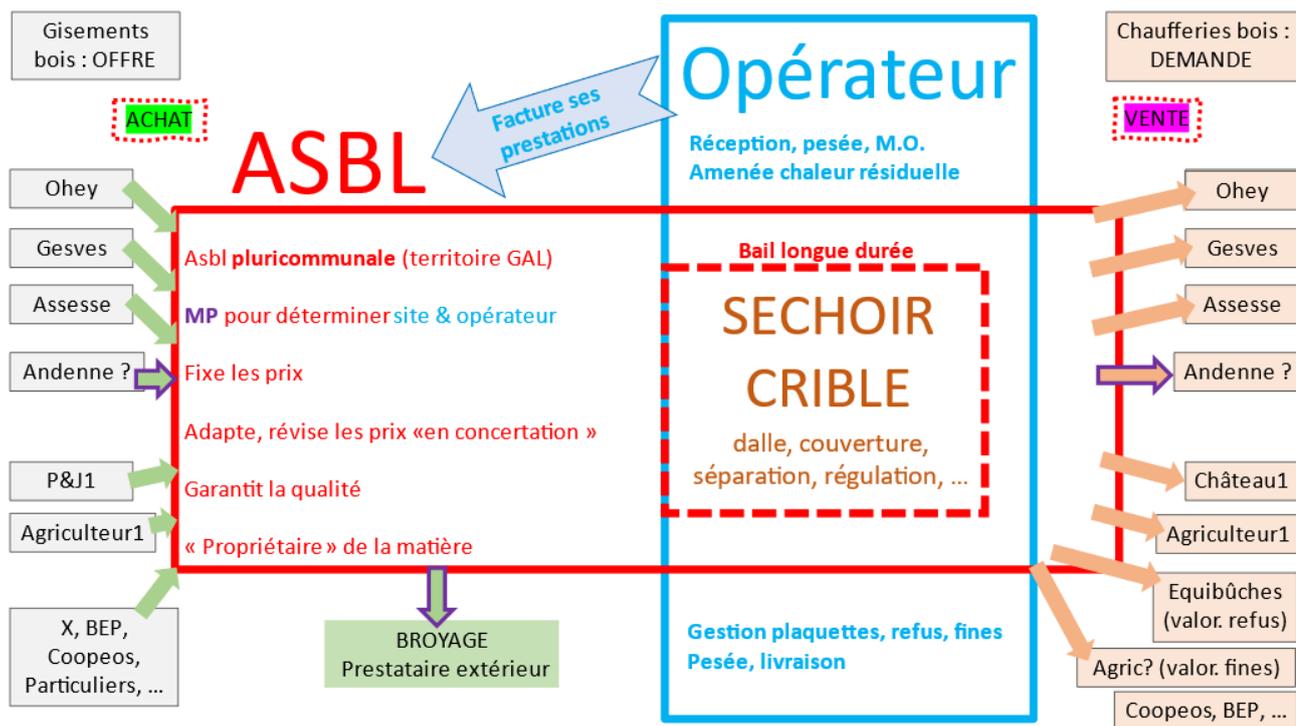


ACTIONS MENÉES EN 2021

BIOMASSE :

- Poursuite de l'expérience pilote « plaquettes » menée en partenariat avec la commune de Gesves : saison 8 : la routine !
- Rédaction d'une étude de faisabilité <https://www.tiges-chavees.be/wp-content/uploads/2021/03/Etude-faisabilite20210310.pdf>
- Abandon de la piste Association de projets (refus de la tutelle) ; Vers une asbl pluricommunale pure !
- Introduction (et obtention) d'un subside de 200.000€ via l'appel à projets Pollec 2020 Investissements pour l'installation d'un système de séchage-criblage.
- Encadrement de la structure juridique : rédaction du cahier de charges, droit de superficie, projets de statuts de l'asbl... Sélection du bureau Equal Partners.
- Marché de services, concession ou travaux ? Il s'agira d'un marché de services.
- Elaboration plan financier. Sélection du bureau EnBosco
- Inter Collèges sur l'adhésion à la plateforme biomasse
- Lancement d'un appel d'offre public européen en deux temps (avis de marché puis cahier de charges). Procédure PCAN, via e-Procurement





ENERGIES RENOUVELABLES, ECONOMIES D'ENERGIE

- Projet pilote **IsolTaMaison** (audit et accompagnement gratuits pour 20 ménages) :
 - Suivi des 20 ménages. Encouragement au « passage à l'acte ». Suivi financier du projet (récupération primes, contribution entreprises, communes, Electrons libres...)
 - Evaluation (positive !) de l'action, suivant les derniers travaux en cours.
- Projet **Walloreno** (financement BEReel Life – 1/5ETP) : sélection et accompagnement de 30 ménages pour isoler leur habitation
 - Réalisation de 100 quickscan, sélection de 30 ménages (via jury) parmi 45 dossiers de candidature
 - Sélection d'un bureau d'auditeur pour effectuer 10 monitorings
 - Suivi de l'action (comité d'accompagnement, suivi des candidats, coordination, relances...)
 - Organisation visite de chantier à Faulx-Les Tombes
- Le GAL comme **coordinateur supracommunal Pollec** pour le suivi des PAEDC communaux (appel à projet Pollec 2020). Engagement de Frédérique FOSSOUL.



- Service de facilitation à la rénovation énergétique (**SFRE**)
 - Dans la cadre de l'extension des projets Leader, lancement progressif d'un service de facilitation à la rénovation énergétique
 - Visites chez les particuliers désireux d'améliorer leur confort énergétique, guidance.
 - Introduction d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet « Plateformes de rénovation énergétique » avec 9 communes (Ohey, Assesse, Gesves, mais aussi Andenne, Fernelmont, Wasseiges, Hamois, Havelange, Ciney).

LOGEMENT

OBJECTIFS

Le projet « Logement » vise à permettre aux citoyens de notre territoire, actuels et futurs, de trouver des logements locatifs et acquisitifs, adaptés ou adaptables à leurs besoins, en valorisant/préservant notre patrimoine et en stimulant la cohésion sociale. Le projet vise également à soutenir les acteurs locaux de la construction, et mieux valoriser et échanger leurs compétences en matière de rénovation/construction durable de logements.

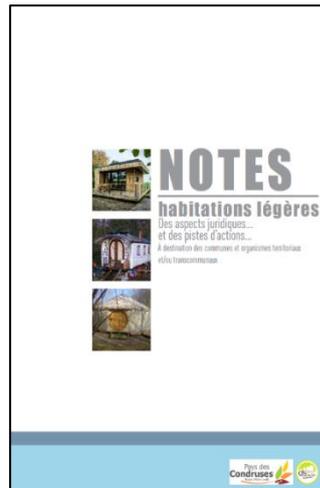
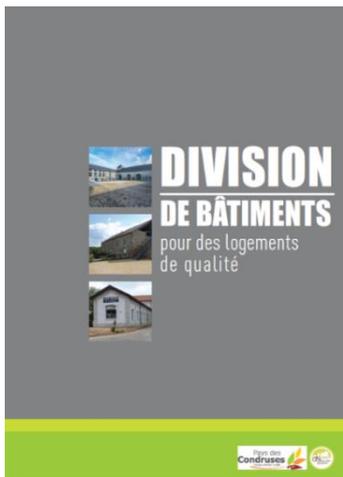


ACTIONS MENÉES EN 2021

- Conférences, séminaires et formations :
 - Intervention dans le webinaire-conférence organisé par le MOC – CIEP de Namur « Habiter autrement : mais que font les communes ? » - La présentation des actions du GAL est accessible à partir de 25'40" - <https://www.tiges-chavees.be/habiter-autrement-mais-que-font-les-communes/>
 - Intervention dans la formation des conseillers en aménagement du territoire organisées par la CPDT sur le sujet de l'habitat léger en juin et en octobre 2021
- Présentation des actions logement et débats avec les CLDR et CCATM des communes : division de logement Habitation légères, enjeux et alternatives, ...
- Note Habitations légères à destination des communes et des organismes de développement territorial »
- Brochure « Division de bâtiments pour des logements de qualité »
- Brochure Le logement pour les seniors – quels logement pour vieillir dans mon village ? »
- Élaboration d'un programme d'action pour la période de transition 2021-2023
- Introduction d'une demande de subvention facultative auprès du ministre du Logement pour continuer la mission



- Les « *Arènes du Territoire* » ont pour objectif de réfléchir à la réduction de l'artificialisation des terres et de l'étalement urbain, ainsi qu'à l'évolution du territoire et du logement wallon à l'horizon 2050. Elles s'inscrivent dans une vision bouleversant la logique actuelle d'exploitation du territoire pour basculer vers le changement. Participation au groupe de travail mis en place par la Maison des plus Beaux Villages de Wallonie. Synthèse des débats : <http://www.beauxvillages.be/actualites/les-arenes-du-territoire-synthese-des-debats-citoyens.htm?lng=fr>
- Suivi et participation aux réunions du Plan de Cohésion sociale Assesse – Ohey pour le volet Logement
- Collaboration PCDR de Gesves pour les projets d'action sur la thématique du Logement



ACTION SOCIALE

OBJECTIFS

Le projet « Action sociale » vise à prévenir l'exclusion sociale et développer des actions de prévention et de sensibilisation, notamment via la prise en compte et l'intégration de la dimension psychologique dans l'accompagnement des publics cibles fragilisés.

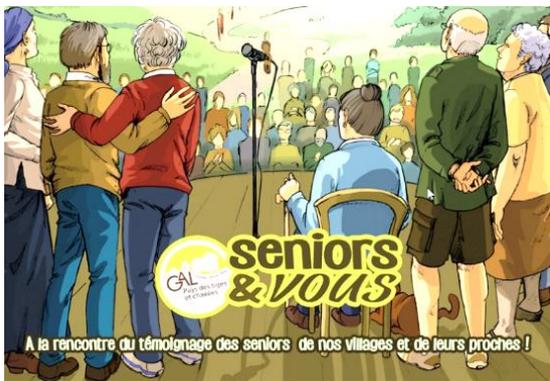


ACTIONS MENÉES EN 2021

- Poursuite des espaces de parole au sein du CPAS Assesse + directeurs d'école + personnel soignant des maisons de retraite du territoire (+/- toutes les 6 semaines pour chaque groupe) : prise de recul et de partage de ressenti, émotions et réflexions sur le travail social tel qu'il est vécu par les participants.



- Réalisation, impression et distribution des deux outils d'animation SENIORS&VOUS contenant des fiches-illustrations, des fiches-témoignage, un livret explicatif destiné à l'animateur et une version filmée de la pièce de théâtre. Les deux outils sont destinés à deux publics : les enfants (5eme et 6eme primaires) et les seniors (maison d'accueil, associations...).
- Préparation et contacts en vue de la mise en place de groupes de parole pour les personnes des structures de maintien à domicile, le personnel communal, les médecins et les infirmières indépendantes.
- Initiative de soutien aux indépendants impactés par les mesures sanitaires proposant une aide comptable et un accompagnement au bien-être psychosocial (communication au public-cible).
- Actualisation de la liste des partenaires sociaux actifs sur le territoire (assuétudes, seniors, violence, précarité...)



PAYSAGES

OBJECTIFS

Le projet « Paysage » vise à améliorer la compréhension de la dynamique territoriale spécifique au Condroz chez différents public-cibles pour lesquels des outils adaptés sont créés, et utiliser le paysage comme porte d'entrée pour sensibiliser à la richesse du cadre de vie en Condroz et aux enjeux du développement rural durable.



ACTIONS MENÉES EN 2021

- Centre d'Animation des Paysages en Condroz
 - Installation dans le local de l'outil d'animation
 - Animations-tests avec 4 groupe-classes issus des trois communes
 - Maintien du contact avec le Prehistomuseum et Archéolo-J pour une stratégie coordonnée d'inauguration et de lancement des animations (printemps 2022)



- Mallette pédagogique
 - Reprise de contact avec les écoles
 - Animation extérieure avec des classes de 5e et 6e
- Maintien du contact avec les paysagistes
- Mise en place du calendrier pour les nouvelles actions de la phase transitoire

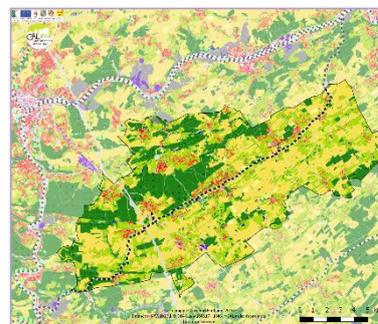


VICI GAL

OBJECTIFS

Le projet « ViciGAL » vise à créer une dorsale de mobilité douce et touristique sur le territoire (type voie verte), reliant Yvoir à Huy, de Meuse à Meuse. Le tracé s'inspire notamment du tracé de l'ancien vicinal reliant l'actuelle gare SCNB de Courrière à Ben-Ahin.

La voie verte reliera donc les villages de Yvoir, Crupet, Maillen, Courrière, Gesves, Ohey, Haillot, Perwez, Solières, Ben-Ahin, et Huy.



ACTIONS MENÉES EN 2021

- Poursuite de la deuxième phase du projet, à savoir la phase opérationnelle (avant-projet, puis projet)
- Poursuite du travail de terrain avec l'auteur de projet (l'INASEP), la FRW et le SPW
 - Finalisation des métrés et préparation des cahiers de charges
 - Finalisation des plans d'emprises et des plans d'aménagement
 - Réunions avec les collègues communaux pour affiner les options
- Finalisation des négociations avec les propriétaires, signature des conventions d'acquisition et préparation/signature des actes d'acquisition via le Comité d'Acquisition
- Préparation et introduction des demandes de permis d'urbanisme (accordés)
- Négociation avec propriétaires pour nouvelles plantations de haies (compensation)
- Réunion de coordination avec l'ensemble des administrations et cabinets ministériels concernés
- Bouclage budgétaire avec l'ensemble des Cabinets et administrations concernés (près de 4.5 millions d'euros au total)
- Suivi des 3 projets « Mobilité Active »



TOURISME (COOPÉRATION)

OBJECTIFS

Le projet «Tourisme» est un projet de coopération mené à l'échelle des 7 communes du Condroz Namurois par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne. Ce projet vise à soutenir la professionnalisation et le développement du secteur touristique dans le but de créer une destination touristique à part entière : une « destination familles », s'inscrivant dans une dynamique de tourisme doux et vert au cœur de la Wallonie.

Le projet vise également à structurer l'offre touristique par public cible en fédérant les acteurs et opérateurs touristiques locaux autour de cette identité territoriale.



ACTIONS MENÉES EN 2021

Le développement de la destination famille avec :

- 1 nouveau label et plus de 30 ambassadeurs « Famille Bienvenue »
- L'édition de 2 jeux de société (4000 jeux de cartes FR-NL et 4000 Mikado)
- Des carnets de vacances & des pochettes de crayons (4000 exemplaires FR-NL)

Ce carnet est composé d'informations sur les activités à faire en famille, de tests, de jeux, de coloriages, de recettes du terroir, d'histoires locales, d'idées de bricolage, ... ainsi qu'un journal de vacances à personnaliser.

- Des sacs réutilisables (10.000 exemplaires)
- 7 nouvelles aventures d'Olibrius « Mes Carnets d'Aventures » (1000 exemplaires de chaque)
- 11 nouvelles aires de pique-nique artistiques et familiales (1 aire doit encore être installée en 2021 à Haltinne et 2 autres en 2022 sur la commune d'Assesse)
- 11 panneaux d'informations ludiques à destination des familles en balade sont installés sur chaque aire de pique-nique (3 panneaux sont stockés dans les communes).
- 5 vidéos promotionnelles : <https://www.destinationcondroz.be/destination-condroz-famenne-en-video>
- Une banque de données photos avec le photographe Martin Dellicour - photos sur les 4 saisons. Les premières photos sont à découvrir sous le lien : <https://pro.martindellicour.be/vallesdessaveurs/>
- L'optimisation du site internet www.destinationcondroz.be
- Des actions de communication :
 - Promotion digitale "Famille"
 - Plusieurs reportages vidéo (RTBF, Ma Télé)
- La mise en place d'un réseau TRAIL & VTT en Condroz
- Mise en réseau des opérateurs touristiques, des guides Ambass'Acteurs et des Ambassadeurs « Famille Bienvenue »



ECONOMIE

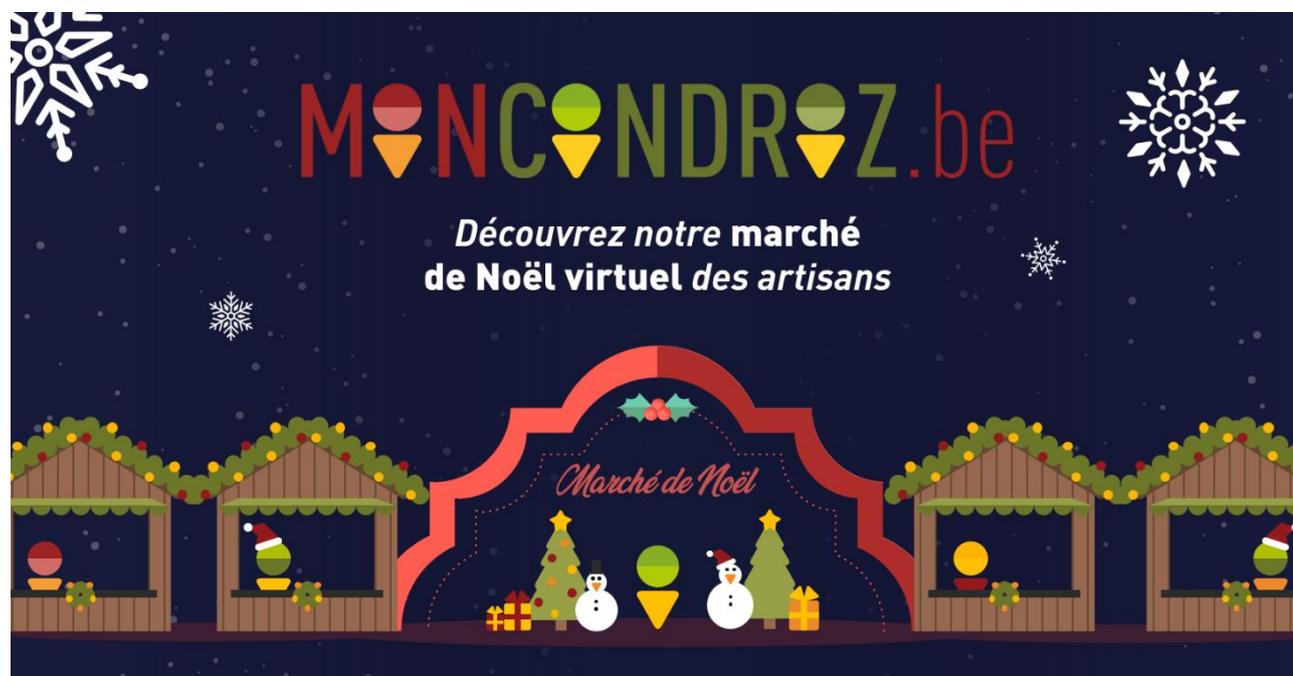
OBJECTIFS

Le projet « Economie » vise à soutenir les indépendants et entrepreneurs locaux dans l'après crise sanitaire et à promouvoir l'économie locale auprès des citoyens du territoire. Sensibiliser les plus jeunes aux possibilités entrepreneuriales est aussi au cœur de cette mission.



ACTIONS MENÉES EN 2021 (DÉMARRAGE EN OCTOBRE)

- Relance des conférences/soirées de réseautage Condroz-Connect : <https://condroz-connect.be/>
- Co-organisation de l'évènement de networking « Réseau Dynamique en Milieu Rural » à Tinlot
- Préparation d'une nouvelle campagne de communication afin de faire connaître davantage MonCondroz.be, le répertoire en ligne pour consommer local et augmenter la visibilité des commerçants/indépendants.
- Organisation de la 2e édition du Marché de Noël Virtuel via la plateforme MonCondroz.be



BIODIVERSITÉ

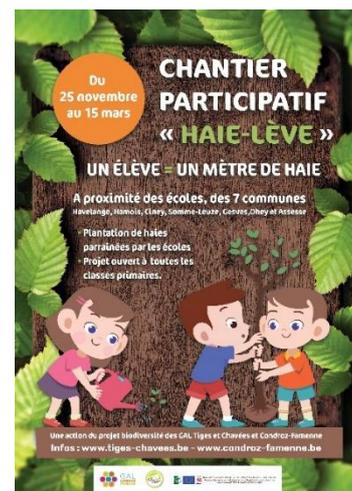
OBJECTIFS

Le projet « Biodiversité » consiste à restaurer des sites naturels emblématiques de notre territoire, soutenir des projets de plantation et envisager un système mutualisé d'entretien des haies entre communes. Ce projet est mené en collaboration avec le GAL Condroz-Famenne.

ACTIONS MENÉES EN 2021 (DÉMARRAGE EN OCTOBRE)

2 actions ont été lancées sur l'ensemble du territoire :

- L'opération « Haieélève » qui propose à des classes de primaire de planter des haies, notamment pour lutter contre les problèmes d'érosion.
 - Octobre : lancement de l'appel à participation.
 - Lundi 29 novembre. : Plantation de la première haie du projet avec l'école de la Croisette à Sorée.
 - Décembre Plantation avec des écoles d'Assesse, d'Ohey et de Faulx-Les Tombes
- L'identification d'un ou deux sites naturels par commune en vue d'améliorer le maillage écologique sur le terrain en 2022-2023
 - Octobre-Novembre : Rencontre avec les différents acteurs locaux en lien avec la biodiversité des 7 communes (agents de la DNF, groupes biodiversités, échevins de l'environnement , Agents des Contrats Rivières, Agents Natagriwal)
 - Décembre : Sélection des sites d'interventions pour 2022-2023 sur base de fiches descriptives complétées et reçues des différents acteurs locaux.



WALLONIA' UP

OBJECTIFS

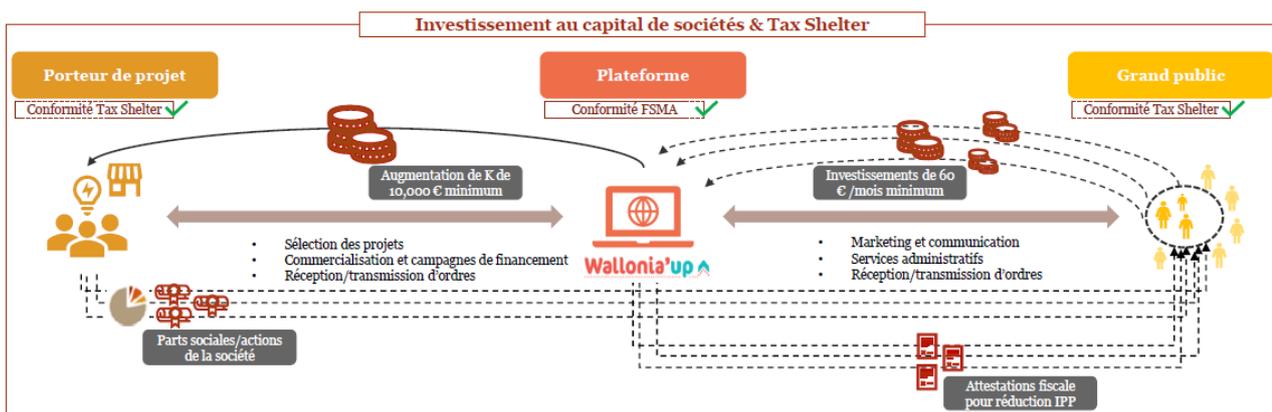
Le projet « Wallonia' Up » est un projet de coopération entre 5 GAL's wallons (un par Province). Il consiste à analyser les demandes de financement des porteurs de projets en milieu rural et soutenir le développement économique local par la création (si besoin) et la mise à disposition d'un outil de financement alternatif à destination des porteurs de projets



ACTIONS MENÉES EN 2021 (DÉMARRAGE EN JUILLET)

Plusieurs chantiers ont été amorcés :

- Analyse du marché des plateformes de financement alternatif
- Analyse légale et réglementaire
- Analyse technique des solutions existantes
- Analyse des besoins de financement via des entretiens avec plusieurs porteurs de projets
- Définition d'un business model et d'une charte de valeurs avec les partenaires



JE PROTÈGE L'EAU DE WALLONIE (FINANCEMENT SPGE)

OBJECTIFS

Le projet « Je Protège l'Eau de Wallonie » est un projet mené par 3 partenaires pour le compte de la coopérative « Nos Agriculteurs, Notre Eau » : le GAL, l'UNAB et le Collège des Producteurs. Le projet est financé par la SPGE (appel à projets).

L'objectif général du projet est double :

- Protéger la ressource en eau en agissant sur la suppression progressive des pesticides chimiques de synthèse, la gestion des nitrates et la consommation en eau raisonnée.
- Assurer une juste rémunération à l'agriculteur qui s'engage dans la démarche.



- Suivi évolution analyses d'eau sur les 6 captages de la SWDE.
- Organisation Comités d'accompagnement et suivi administratif
- Marque - Figurative avec éléments verbaux – Collective – 22 mars 21
- Développement CSC volet élevage - mise à jour documents CSC en fonction des évolutions législatives
- Pommes de terre 2020 : Bilans agronomique et financier – Rapport final – Diffusion + Action distribution PDT invendues dans les écoles (communication presse et outils pédagogiques)
- Pommes de terre 2021 : Suivi LOUISA (Agriculteurs) - CAMMEO (Maraichers)
- Orge brassicole : poursuite et intensification prospection développement filière + Suivi de la culture de Jeremy Legrand (récolte 2021 – labelisée JPEW) + collaboration Protect'eau pour culture d'orge sur zone de protection de captage
- Silphie : poursuite travail avec Biospace – visite essai du CIPF – collaboration Protect'eau
- Maraichage : accompagnement de 3 maraichers sur et hors territoire AGO avec suivi de l'Azote Potentiellement Lessivable (APL) + essai désherbage alternatifs + présence JPEW (portes ouvertes)
- Foin : filière à l'étude face à l'application de la législation sur les CVP – questionnaire chevaux
- Colza : filière prospectée mais actuellement sans succès
- Rédaction articles de presse, presse agricole et locale (BC Gesves, Ohey, Assesse)
- Présence sur les réseaux sociaux (FB – site internet)
- Reportage Emission Printemps Grandeur Nature de la RTBF + émission radio
- Reportage TV local à l'occasion de l'action PDT dans les écoles
- Développement d'outils marketing (bâches, charte, gommettes, étiquettes oignons, flyers)
- Organisation de 2 réunions d'informations pour les agriculteurs :
 - Comment optimiser son interculture
 - Les couverts végétaux permanents
- Présentation du projet JPEW à l'occasion d'opportunités diverses
 - Congrès international d'hydrogéologie
 - Réunion de lancement du contrat captage de Gesves – Assesse (Protect'eau)
- Participation séances d'infos ou visites de terrain (ex : le pâturage des couverts par les ovins, matinée bio au CRA-W de Libramont ; Wallonie sans pesticides à la ferme de Grady et à la ferme de Froidefontaine, la biodiversité cultivée en maraichage ; essais variétaux de PDT à Gembloux ; salon de l'autonomie fourragère ; ...)
- Participation Salons agricoles (Horion-Hozémont – Valériane - Terr'Eau Bio France)
- Collaborations autres projets (Dipros – projets Agricoles GALs, ...)



POLLEC (POLITIQUE LOCALE ÉNERGIE CLIMAT)

OBJECTIFS

Les communes du territoire ont ratifié la Convention des Maires. Cette initiative européenne rassemble les autorités locales dans la lutte contre les changements climatiques et la promotion de l'énergie durable.

Les 3 piliers de cette convention sont :

- Atténuer les changements climatiques
- S'adapter à ses effets
- Donner accès aux citoyens à une énergie sûre, durable et abordable.



L'objectif commun est de réduire d'au moins **55% les émissions de CO₂ à l'horizon 2030** par rapport à l'année de référence 2006.

Pour y arriver, le GAL soutient les communes de son territoire dans la mise en oeuvre de leur **Plan d'Actions Energie Durable Climat (PAEDC)**, en collaboration avec les citoyens et les acteurs locaux.

Le PAEDC :

- Établit le bilan des émissions de CO₂
- Met en avant les sources principales d'émissions et le potentiel de réduction
- Définit les objectifs de réduction globaux et des actions globales par secteur.

ACTIONS MENÉES EN 2021

- Formation et appropriation des outils POLLEC de la Région Wallonne via 4 ateliers animés par l'Apere :
 - Atelier 1 : diagnostic territorial
Comment évaluer les politiques menées, faire le bilan énergétique et l'inventaire des émissions d'une commune et l'analyser (outil « Etat des Lieux »).
 - Atelier 2 : planification des mesures d'atténuation du PAEDC
Définir une vision et des objectifs chiffrés en termes de réduction des émissions de CO₂ dans chaque type de secteur, choisir des indicateurs et élaborer un plan d'actions détaillé.
 - Atelier 3 : diagnostic de la vulnérabilité du territoire et planifications des mesures d'adaptation du PAEDC
Outil « Adapte ta commune » : diagnostic du territoire et identification des domaines de vulnérabilité importante du territoire, approfondissements des impacts et mesures concrètes à mettre en place.



- Atelier 4 : introduction au pilotage et à l'accompagnement du PAEDC
 - Coconstruire et coordonner le PAEDC, l'articuler avec les autres plans et programmes communaux, financement, mobilisation et communication
- Rencontres avec les 3 communes du territoire et leurs différents acteurs (politiques, administratifs et citoyens), afin de lancer la dynamique POLLEC au sein de chaque commune et d'en expliquer les enjeux.
- Suivi des différents appels à projets lancés dans le cadre de l'énergie et du climat et accompagnement des communes dans leurs dossiers de candidature. Focus particulier sur l'appel à projets POLLEC 2021 et l'ensemble des réunions organisées par la RW à destination des coordinateurs supra-communaux, en 1^{ère} ligne vis-à-vis de la RW quant aux questions des communes
- 2 premières réunions du comité de pilotage POLLEC sur la commune de Gesves
 - Bilan territorial, vulnérabilité aux changements climatiques et état des lieux des politiques
 - Cadastre énergétique communal, potentiel des énergies renouvelables et objectifs sectoriels de réduction du CO₂
- Présence aux différentes commissions citoyennes du territoire liées au climat et à la mobilité
- Aide à la planification et à l'organisation de la semaine de la mobilité au sein des différentes communes
- Sensibilisation à la mobilité alternative via l'organisation de la balade du VICIGAL (3 balades organisées durant la semaine de la mobilité + roadbook permanent)
- Candidature à l'appel à projets 'Ateliers de sensibilisation à la gestion durable des logements' avec l'APL Logement et Insertion (APL : association de promotion du logement), l'asbl Espaces (centre d'insertion socio-professionnelle) et le GAL Condroz-Famenne.
- Inventaire des actions en faveur du climat déjà réalisées via les projets du GAL
- Rencontre avec les GAL voisins et/ou partenaires pour échanges des bonnes pratiques (Condroz-Famenne, Meuse@Campagnes, Pays des Condruses)
- Participation aux réunions des coordinateurs POLLEC du BEP : échanges des bonnes pratiques, webinaires, et réflexions/construction de demandes concrètes à remonter vers les cabinets ministériels concernant les besoins pour les appels à projets futurs.



ALIMENTATION DURABLE

OBJECTIFS

Le projet « Alimentation Durable » vise à mettre en place un lieu de concertation pour faciliter la transition vers une alimentation durable sur notre territoire. Dans le jargon wallon, cet organe est appelé Conseil de Politique Alimentaire (CPA). Il s'agit d'une structure de gouvernance collaborative rassemblant des acteurs d'un même territoire représentant les différentes facettes du système alimentaire de la fourche à la fourchette.



Le but ? Co-construire une politique alimentaire territoriale pour un lendemain plus soutenable ! Celui-ci s'inscrit dans le contexte de la stratégie *Manger Demain* de la région Wallonne.

ACTIONS MENÉES EN 2021

- Début de mission mi-temps depuis mi-avril ; sur le territoire des 2 GALs
- Rencontre réseautage de porteurs de projets alimentaires collectifs (coopératives, filières, fermes agroécologiques diversifiées ...)
- Diagnostic à froid du système alimentaire du territoire
- Diagnostic à chaud
- Entretiens avec les responsables communaux alimentation et/ou agriculture
- Entretiens avec les porteurs de projets en lien avec l'alimentation durable
- Rencontres-Ateliers organisés par la Cellule Manger Demain : définition d'un CPA en Wallonie (Objectifs, représentativité, fonctionnement, indicateurs de résultat, diagnostic ...)
- Facilitation des projets filières
- Suivi de conférences, séminaires et formations : Biowallonie, Conseil Supérieur de la santé, EAL², RMRM, RWDR, autres GALs ...
- Synchronisation des projets agricoles et alimentaires des 2 GALs
- Mise en place d'outils collaboratifs facilitateurs
- Synchronisation avec le réseau des CPA pilotes wallons via la cellule Manger Demain
- Veille & relais entre acteurs et projets

